SENATE SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18-19

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018-2019

Proceedings of the Standing Senate Committee on

FISHERIES AND OCEANS

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

PÊCHES ET DES OCÉANS

Chair:
The Honourable FABIAN MANNING

Président :
L'honorable FABIAN MANNING

Tuesday, February 5, 2019
Wednesday, February 6, 2019

Le mardi 5 février 2019
Le mercredi 6 février 2019

Issue No. 36

First and second meetings:

Bill C-55, An Act to amend the Oceans Act and the Canada Petroleum Resources Act

Fascicule nº 36

Première et deuxième réunions :

Projet de loi C-55, Loi modifiant la Loi sur les océans et la Loi fédérale sur les hydrocarbures

APPEARING:
The Honourable Jonathan Wilkinson, P.C., M.P,
Minister of Fisheries, Oceans and
the Canadian Coast Guard

COMPARAÎT :
L'honorable Jonathan Wilkinson, C.P., député,
ministre des Pêches, des Océans et de
la Garde côtière canadienne

WITNESSES:
(*See back cover*)

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

54522-54524

STANDING SENATE COMMITTEE ON FISHERIES AND OCEANS

The Honourable Fabian Manning, *Chair*

The Honourable Marc Gold, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Bovey
Busson
Campbell
Christmas
* Day
(or Mercer)
Francis
* Harder, P.C.
(or Bellemare)
(or Mitchell)
McInnis
Munson
Petitclerc
Poirier
* Smith
(or Martin)
Wells
* Woo
(or Saint-Germain)

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the order of the Senate of November 7, 2017 and of November 20, 2018, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Wells replaced the Honourable Senator Plett (*February 5, 2019*).

The Honourable Senator Bovey replaced the Honourable Senator Hartling (*February 4, 2019*).

The Honourable Senator Poirier was added to the membership (*November 26, 2018*).

The Honourable Senator Campbell was added to the membership (*November 26, 2018*).

The Honourable Senator Plett was added to the membership (*November 26, 2018*).

The Honourable Senator Gold was added to the membership (*November 26, 2018*).

The Honourable Senator Busson was added to the membership (*November 26, 2018*).

The Honourable Senator McInnis was added to the membership (*November 26, 2018*).

The Honourable Senator Petitclerc was added to the membership (*November 26, 2018*).

The Honourable Senator Francis was added to the membership (*November 26, 2018*).

The Honourable Senator Munson was added to the membership (*November 26, 2018*).

The Honourable Senator Manning was added to the membership (*November 26, 2018*).

The Honourable Senator Hartling was added to the membership (*November 26, 2018*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES PÊCHES ET DES OCÉANS

Président : L'honorable Fabian Manning

Vice-président : L'honorable Marc Gold

et

Les honorables sénateurs :

Bovey
Busson
Campbell
Christmas
* Day
(ou Mercer)
Francis
* Harder, C.P.
(ou Bellemare)
(ou Mitchell)
McInnis
Munson
Petitclerc
Poirier
* Smith
(ou Martin)
Wells
* Woo
(ou Saint-Germain)

*Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et aux ordres adoptés par le Sénat le 7 novembre 2017 et le 20 novembre 2018, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Wells a remplacé l'honorable sénateur Plett (*le 5 février 2019*).

L'honorable sénatrice Bovey a remplacé l'honorable sénatrice Hartling (*le 4 février 2019*).

L'honorable sénatrice Poirier a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 26 novembre 2018*).

L'honorable sénateur Campbell a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 26 novembre 2018*).

L'honorable sénateur Plett a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 26 novembre 2018*).

L'honorable sénateur Gold a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 26 novembre 2018*).

L'honorable sénatrice Busson a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 26 novembre 2018*).

L'honorable sénateur McInnis a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 26 novembre 2018*).

L'honorable sénatrice Petitclerc a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 26 novembre 2018*).

L'honorable sénateur Francis a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 26 novembre 2018*).

L'honorable sénateur Munson a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 26 novembre 2018*).

L'honorable sénateur Manning a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 26 novembre 2018*).

L'honorable sénatrice Hartling a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 26 novembre 2018*).

Published by the Senate of Canada
Available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada
Disponible sur internet : http://www.parl.gc.ca

The Honourable Senator Christmas was added to the membership (*November 26, 2018*).

The Honourable Senator Munson was removed from the membership of the committee, substitution pending (*November 25, 2018*).

The Honourable Senator Manning was removed from the membership of the committee, substitution pending (*November 25, 2018*).

The Honourable Senator McInnis was removed from the membership of the committee, substitution pending (*November 25, 2018*).

The Honourable Senator Poirier was removed from the membership of the committee, substitution pending (*November 25, 2018*).

The Honourable Senator Plett was removed from the membership of the committee, substitution pending (*November 25, 2018*).

The Honourable Senator Christmas was removed from the membership of the committee, substitution pending (*November 25, 2018*).

The Honourable Senator Campbell was removed from the membership of the committee, substitution pending (*November 25, 2018*).

The Honourable Senator Petitclerc was removed from the membership of the committee, substitution pending (*November 25, 2018*).

The Honourable Senator Gold was removed from the membership of the committee, substitution pending (*November 25, 2018*).

The Honourable Senator Hartling was removed from the membership of the committee, substitution pending (*November 25, 2018*).

L'honorable sénateur Christmas a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 26 novembre 2018*).

L'honorable sénateur Munson a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 25 novembre 2018*).

L'honorable sénateur Manning a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 25 novembre 2018*).

L'honorable sénateur McInnis a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 25 novembre 2018*).

L'honorable sénatrice Poirier a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 25 novembre 2018*).

L'honorable sénateur Plett a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 25 novembre 2018*).

L'honorable sénateur Christmas a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 25 novembre 2018*).

L'honorable sénateur Campbell a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 25 novembre 2018*).

L'honorable sénatrice Petitclerc a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 25 novembre 2018*).

L'honorable sénateur Gold a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 25 novembre 2018*).

L'honorable sénatrice Hartling a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 25 novembre 2018*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Tuesday, December 11, 2018:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Bovey, seconded by the Honourable Senator Harder, P.C., for the second reading of Bill C-55, An Act to amend the Oceans Act and the Canada Petroleum Resources Act.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted on the following vote:

YEAS

The Honourable Senators

Bellemare, Bernard, Black (*Ontario*), Boehm, Bovey, Boyer, Brazeau, Busson, Campbell, Christmas, Cordy, Cormier, Coyle, Dalphond, Dawson, Deacon (*Nova Scotia*), Deacon (*Ontario*), Dean, Downe, Duffy, Dupuis, Dyck, Forest, Forest-Niesing, Francis, Gagné, Galvez, Gold, Greene, Griffin, Harder, Hartling, Joyal, Klyne, LaBoucane-Benson, Lankin, Lovelace Nicholas, Marwah, Massicotte, McCallum, McPhedran, Mégie, Mercer, Mitchell, Miville-Dechêne, Moncion, Omidvar, Pate, Petitclerc, Pratte, Ravalia, Saint-Germain, Simons, Sinclair, Verner, Wetston, Woo—57

NAYS

The Honourable Senators

Andreychuk, Ataullahjan, Batters, Beyak, Boisvenu, Carignan, Dagenais, Doyle, Eaton, Frum, Housakos, MacDonald, Maltais, Manning, Marshall, Martin, McInnis, McIntyre, Mockler, Neufeld, Ngo, Oh, Patterson, Plett, Poirier, Seidman, Smith, Stewart Olsen, Tannas, Tkachuk, Wells—31

ABSTENTION

The Honourable Senator

Richards—1

Accordingly, Bill C-55 was read a second time.

The Honourable Senator Bovey moved, seconded by the Honourable Senator Pratte, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 11 décembre 2018 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Bovey, appuyée par l'honorable sénateur Harder, C.P., tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-55, Loi modifiant la Loi sur les océans et la Loi fédérale sur les hydrocarbures.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant :

POUR

Les honorables sénateurs

Bellemare, Bernard, Black (*Ontario*), Boehm, Bovey, Boyer, Brazeau, Busson, Campbell, Christmas, Cordy, Cormier, Coyle, Dalphond, Dawson, Deacon (*Nouvelle-Écosse*), Deacon (*Ontario*), Dean, Downe, Duffy, Dupuis, Dyck, Forest, Forest-Niesing, Francis, Gagné, Galvez, Gold, Greene, Griffin, Harder, Hartling, Joyal, Klyne, LaBoucane-Benson, Lankin, Lovelace Nicholas, Marwah, Massicotte, McCallum, McPhedran, Mégie, Mercer, Mitchell, Miville-Dechêne, Moncion, Omidvar, Pate, Petitclerc, Pratte, Ravalia, Saint-Germain, Simons, Sinclair, Verner, Wetston, Woo—57

CONTRE

Les honorables sénateurs

Andreychuk, Ataullahjan, Batters, Beyak, Boisvenu, Carignan, Dagenais, Doyle, Eaton, Frum, Housakos, MacDonald, Maltais, Manning, Marshall, Martin, McInnis, McIntyre, Mockler, Neufeld, Ngo, Oh, Patterson, Plett, Poirier, Seidman, Smith, Stewart Olsen, Tannas, Tkachuk, Wells—31

ABSTENTION

L'honorable sénateur

Richards—1

En conséquence, le projet de loi C-55 est lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénatrice Bovey propose, appuyée par l'honorable sénateur Pratte, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des pêches et des océans.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat intérimaire,

Denis Richard

Interim Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, February 5, 2019
(75)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans met this day at 9:31 a.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Fabian Manning, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bovey, Busson, Campbell, Christmas, Francis, Gold, Manning, McInnis, Munson, Petitclerc, Plett and Poirier (12).

In attendance: Daniele Lafrance, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament, and Ben Silverman, Communications Officer, Senate Communications Directorate.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, December 11, 2018, the committee began its examination of Bill C-55, An Act to amend the Oceans Act and the Canada Petroleum Resources Act.

APPEARING:

The Honourable Jonathan Wilkinson, P.C., M.P, Minister of Fisheries, Oceans and the Canadian Coast Guard.

WITNESSES:

BC Seafood Alliance:

Christina Burridge, Executive Director.

Fisheries Council of Canada:

Paul Lansbergen, President;

Carey Bonnell, Vice-President, Sustainability and Engagement, Ocean Choice International.

Maritime Aboriginal Aquatic Resources Secretariate:

Joshua McNeely, Marine Protected Area, SARA Senior Advisor, Maritime Aboriginal Peoples Council.

Fish Food and Allied Workers:

Keith Sullivan, President.

Natural Resources Canada:

Timothy Gardiner, Acting Director General, Petroleum Resources Branch, Energy Sector;

Daniel Lebel, Director General, Geological Survey of Canada, Lands and Minerals Sector.

Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada:

Mark Hopkins, Director General, Natural Resources and Environment Branch, Northern Affairs.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 5 février 2019
(75)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans se réunit aujourd'hui, à 9 h 31, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Fabian Manning (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bovey, Busson, Campbell, Christmas, Francis, Gold, Manning, McInnis, Munson, Petitclerc, Plett et Poirier (12).

Également présents : Daniele Lafrance, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement, et Ben Silverman, agent de communications, Direction des communications du Sénat.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 11 décembre 2018, le comité entreprend son étude du projet de loi C-55, Loi modifiant la Loi sur les océans et la Loi fédérale sur les hydrocarbures.

COMPARAÎT :

L'honorable Jonathan Wilkinson, C.P., député, ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne.

TÉMOINS :

BC Seafood Alliance :

Christina Burridge, directrice générale.

Conseil canadien des pêches :

Paul Lansbergen, président;

Carey Bonnell, vice-président, Engagement et développement durable, Ocean Choice International.

Maritime Aboriginal Aquatic Resources Secretariate :

Joshua McNeely, Zone de protection marine, conseiller principal SARA, Maritime Aboriginal Peoples Council.

Fish Food and Allied Workers :

Keith Sullivan, président.

Ressources naturelles Canada :

Timothy Gardiner, directeur général intérimaire, Direction des ressources pétrolières, Secteur de l'énergie;

Daniel Lebel, directeur général, Commission géologique du Canada, Secteur des terres et des minéraux.

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada :

Mark Hopkins, directeur général, Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement, Affaires du Nord.

Fisheries and Oceans Canada:

Timothy Sargent, Deputy Minister, Fisheries and Oceans Canada;

Philippe Morel, Assistant Deputy Minister, Aquatic Ecosystems Sector;

Jeff MacDonald, Director General, Oceans Management;

Darren Goetze, Director General, Conservation and Protection.

The chair made a statement.

Mr. Lansbergen and Mr. Bonnell each made a statement and answered questions.

Ms. Burridge made a statement and answered questions.

At 10:31 a.m., the committee suspended.

At 10:38 a.m., the committee resumed.

Mr. Sullivan made a statement and answered questions.

Mr. McNeely made a statement and answered questions.

At 11:31 a.m., the committee suspended.

At 11:36 a.m., the committee resumed.

Mr. Gardiner made a statement and answered questions.

Mr. Lebel made a statement and answered questions.

Mr. Hopkins made a statement and answered questions.

At 12:21 p.m., the committee suspended.

At 1:29 p.m., the committee resumed.

The chair made a statement.

Minister Wilkinson made a statement and, together with Mr. Morel, answered questions.

At 2:13 p.m., the committee suspended.

At 2:20 p.m., the committee resumed.

Mr. Morel and Mr. MacDonald answered questions.

At 3:15 p.m., the committee suspended.

At 3:20 p.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee resumed in camera for consideration of a draft agenda (future business).

At 3:23 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, February 6, 2019
(76)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans met this day at 9:36 a.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Fabian Manning, presiding.

Pêches et Océans Canada :

Timothy Sargent, sous-ministre, Pêches et Océans Canada;

Philippe Morel, sous-ministre adjoint, Secteur des écosystèmes aquatiques;

Jeff MacDonald, directeur général, Gestion des Océans;

Darren Goetze, directeur général, Conservation et protection.

Le président fait une déclaration.

M. Lansbergen and M. Bonnell font des déclarations et répondent aux questions.

Mme Burridge fait une déclaration et répond aux questions.

À 10 h 31, la séance est suspendue.

À 10 h 38, la séance reprend.

M. Sullivan fait une déclaration et répond aux questions.

M. McNeely fait une déclaration et répond aux questions.

À 11 h 31, la séance est suspendue.

À 11 h 36, la séance reprend.

M. Gardiner fait une déclaration et répond aux questions.

M. Lebel fait une déclaration et répond aux questions.

M. Hopkins fait une déclaration et répond aux questions.

À 12 h 21, la séance est suspendue.

À 13 h 29, la séance reprend.

Le président fait une déclaration.

Le ministre Wilkinson fait une déclaration et, avec M. Morel, répond aux questions.

À 14 h 13, la séance est suspendue.

À 14 h 20, la séance reprend.

M. Morel et M. MacDonald répondent aux questions.

À 15 h 15, la séance est suspendue.

À 15 h 20, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité poursuit ses travaux à huis clos pour examiner un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

À 15 h 23, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 6 février 2019
(76)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans se réunit aujourd'hui, à 9 h 36, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Fabian Manning (*président*).

Members of the committee present: The Honourable Senators Bovey, Busson, Campbell, Christmas, Francis, Gold, Manning, McInnis, Munson, Poirier and Wells (11).

Other senators present: The Honourable Senators Griffin and Patterson (2).

In attendance: Daniele Lafrance, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament, and Ben Silverman, Communications Officer, Senate Communications Directorate.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, December 11, 2018, the committee continued its examination of Bill C-55, An Act to amend the Oceans Act and the Canada Petroleum Resources Act.

WITNESSES:

Inuvialuit Regional Corporation:

Duane Ningaqsiq Smith, Chair and Chief Executive Officer.

Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs Secretariate:

Bob Gloade, Chief (by video conference);

John G. Paul, Executive Director (by video conference).

Canadian Aquaculture Industry Alliance:

Tim Kennedy, Executive Director.

Oceans North:

Susanna Fuller, Senior Projects Manager.

West Coast Environmental Law:

Linda Nowlan, Staff Lawyer (by video conference).

World Wildlife Fund Canada:

Sigrid Kuehnemund, Vice President, Ocean Conservation (by video conference).

The chair made a statement.

Mr. Smith made a statement and answered questions.

At 10:48 a.m., the committee suspended.

At 10:59 a.m., the committee resumed.

Chief Gloade and Mr. Paul each made a statement and answered questions.

At 11:58 a.m., the committee suspended.

At 1:05 p.m., the committee resumed.

The chair made a statement

Mr. Kennedy made a statement and answered questions.

At 1:42 p.m., the committee suspended.

At 2:02 p.m., the committee resumed.

Ms. Fuller made a statement and answered questions.

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bovey, Busson, Campbell, Christmas, Francis, Gold, Manning, McInnis, Munson, Poirier et Wells (11).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Griffin et Patterson (2).

Également présents : Daniele Lafrance, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement, et Ben Silverman, agent de communications, Direction des communications du Sénat.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 11 décembre 2018, le comité poursuit son étude du projet de loi C-55, Loi modifiant la Loi sur les océans et la Loi fédérale sur les hydrocarbures.

TÉMOINS :

Société régionale des Inuvialuit :

Duane Ningaqsiq Smith, président et chef de la direction.

Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs Secretariate :

Bob Gloade, chef (par vidéoconférence);

John G. Paul, directeur général (par vidéoconférence).

Alliance de l'industrie canadienne de l'aquaculture :

Tim Kennedy, directeur général.

Oceans North :

Susanna Fuller, gestionnaire principale de projets.

West Coast Environmental Law :

Linda Nowlan, avocate salariée (par vidéoconférence).

Fonds mondial pour la nature Canada :

Sigrid Kuehnemund, vice-présidente, Conservation de l'océan (par vidéoconférence).

Le président fait une déclaration.

M. Smith fait une déclaration et répond aux questions.

À 10 h 48, la séance est suspendue.

À 10 h 59, la séance reprend.

Le chef Gloade et M. Paul font des déclarations et répondent aux questions.

À 11 h 58, la séance est suspendue.

À 13 h 5, la séance reprend.

Le président fait une déclaration.

M. Kennedy fait une déclaration et répond aux questions.

À 13 h 42, la séance est suspendue.

À 14 h 2, la séance reprend.

Mme Fuller fait une déclaration et répond aux questions.

Ms. Kuehnemund made a statement and answered questions.

Ms. Nowlan made a statement and answered questions.

At 2:50 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Mme Kuehnemund fait une déclaration et répond aux questions.

Mme Nowlan fait une déclaration et répond aux questions.

À 14 h 50, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Chantal Cardinal

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, February 5, 2019

The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans, to which was referred Bill C-55, An Act to amend the Oceans Act and the Canada Petroleum Resources Act, met this day at 9:31 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Fabian Manning (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning. My name is Fabian Manning, a senator from Newfoundland and Labrador, and I am pleased to chair this morning's meeting.

Before I give the floor to our witnesses, I have a couple of things for all our committee members and for people who are interested. We released a report on search and rescue last fall. We received great coverage throughout the country. I recently picked up *Navigator* magazine, the voice of Atlantic Canada's fishing industry, which has a very well-written spread on our report and great feedback from around Atlantic Canada and throughout the country. That is a little satisfaction for all members. I know it took a long time to get our search and rescue report out the door, but it was intensive and the feedback has been positive.

We will wait to see what happens with the powers that be on the recommendations we have made, but there are copies for anybody who would like to have a look at it.

I would like to ask members of the committee to introduce themselves, please.

Senator Campbell: Larry Campbell from British Columbia.

[*Translation*]

Senator Petitclerc: Chantal Petitclerc from Quebec.

Senator Poirier: Rose-May Poirier from New Brunswick. Welcome.

[*English*]

Senator McInnis: Tom McInnis from Nova Scotia.

Senator Plett: Don Plett from Manitoba.

Senator Busson: Bev Busson from British Columbia.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 5 février 2019

Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans se réunit aujourd'hui, à 9 h 31, pour étudier le projet de loi C-55, Loi modifiant la Loi sur les océans et la Loi fédérale sur les hydrocarbures.

Le sénateur Fabian Manning (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour. Je m'appelle Fabian Manning. Je suis un sénateur de Terre-Neuve-et-Labrador, et j'ai l'honneur de présider la réunion de ce matin.

Avant de céder la parole à nos témoins, j'ai deux ou trois choses à dire à l'ensemble des membres du comité et à tous ceux que ça intéresse. Nous avons publié un rapport sur les activités de recherche et de sauvetage l'automne dernier. Nous avons bénéficié d'une importante couverture à l'échelle du pays. J'ai récemment consulté un exemplaire de la revue *Navigator*, la voix de l'industrie de la pêche dans le Canada atlantique, qui renfermait un article très bien écrit sur notre rapport et faisait état d'excellents commentaires formulés dans le Canada atlantique et à l'échelle du pays. C'est une petite source de satisfaction pour tous les membres. Je sais qu'il a fallu beaucoup de temps pour produire notre rapport sur les activités de recherche et de sauvetage, mais le processus a été intensif, et la rétroaction, très bonne.

On verra bien ce qui se produira relativement aux recommandations que nous avons formulées, mais il y a des exemplaires du rapport si quiconque veut y jeter un coup d'œil.

Je demande maintenant aux membres du comité de bien vouloir se présenter.

Le sénateur Campbell : Larry Campbell, de la Colombie-Britannique.

[*Français*]

La sénatrice Petitclerc : Chantal Petitclerc, du Québec.

La sénatrice Poirier : Rose-May Poirier, du Nouveau-Brunswick. Bienvenue.

[*Traduction*]

Le sénateur McInnis : Tom McInnis, de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Plett : Don Plett, du Manitoba.

La sénatrice Busson : Bev Busson, de la Colombie-Britannique.

Senator Francis: Brian Francis from Prince Edward Island.

Senator Christmas: Dan Christmas from Nova Scotia.

Senator Bovey: Patricia Bovey from Manitoba.

[*Translation*]

Senator Gold: Marc Gold from Quebec.

[*English*]

The Chair: Thank you, senators.

The committee is beginning its consideration of Bill C-55, An Act to amend the Oceans Act and the Canada Petroleum Resources Act. Today we have five panels. We are going to have a busy day, so I certainly appreciate everybody coming today to participate.

There are three witnesses in our first panel. I ask them to introduce themselves and to state who they represent, please.

Paul Lansbergen, President, Fisheries Council of Canada: Paul Lansbergen with the Fisheries Council of Canada.

Christina Burridge, Executive Director, BC Seafood Alliance: Christina Burridge with the BC Seafood Alliance.

Carey Bonnell, Vice-President, Sustainability and Engagement, Ocean Choice International, Fisheries Council of Canada: Carey Bonnell with Ocean Choice International.

The Chair: Thank you for being here today. I understand we will have some opening remarks from our witnesses and following those remarks we will have questions from our senators and begin our discussion.

Who would like to go first?

Mr. Lansbergen: On behalf of the Fisheries Council of Canada I thank the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans for the invitation to comment on Bill C-55.

The council is the national voice for the fisheries sector in Canada. Our members include small, medium and larger size companies as well as Indigenous enterprises that harvest and process fish from Canada's three coasts and inland waters.

Canada's commercial fisheries are partners in promoting conservation of marine environments. For the 80,000 Canadians that depend on commercial fisheries for their livelihood and the $7 billion in annual economic activity they generate, the sustainability and the health of our marine ecosystem is vital.

Le sénateur Francis : Brian Francis, de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le sénateur Christmas : Dan Christmas, de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Bovey : Patricia Bovey, du Manitoba.

[*Français*]

Le sénateur Gold : Marc Gold, du Québec.

[*Traduction*]

Le président : Merci, sénateurs.

Le comité commence son étude du projet de loi C-55, Loi modifiant la Loi sur les océans et la Loi fédérale sur les hydrocarbures. Nous accueillons aujourd'hui cinq groupes de témoins. La journée sera occupée, et je remercie bien sûr tous ceux qui participent aujourd'hui.

Le premier groupe compte trois témoins. Je vais leur demander de se présenter et de dire qui ils représentent.

Paul Lansbergen, président, Conseil canadien des pêches : Paul Lansbergen, du Conseil canadien des pêches.

Christina Burridge, directrice générale, BC Seafood Alliance : Christina Burridge, de la BC Seafood Alliance.

Carey Bonnell, vice-président, Engagement et développement durable, Ocean Choice International, Conseil canadien des pêches : Carey Bonnell, d'Ocean Choice International.

Le président : Merci d'être là aujourd'hui. Je crois comprendre que nos témoins présenteront une déclaration préliminaire, après quoi les sénateurs pourront poser des questions, et nous pourrons commencer notre discussion.

Qui veut commencer?

M. Lansbergen : Au nom du Conseil canadien des pêches, je remercie le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans de m'avoir invité à formuler des commentaires sur le projet de loi C-55.

Le conseil est le porte-parole national du secteur des pêches au Canada. Nos membres incluent des petites, moyennes et grandes entreprises ainsi que des entreprises autochtones qui pêchent et transforment du poisson provenant des trois côtes et des eaux intérieures du Canada.

Les pêcheries commerciales canadiennes sont des partenaires dans le cadre de la promotion de la conservation des environnements marins. Pour les 80 000 Canadiens qui dépendent des activités de pêche commerciale pour gagner leur vie et les 7 milliards de dollars d'activités économiques générées

Societal changes in attitudes toward the environment are also positively reinforcing the drive for conservation. Consumers are increasingly sophisticated and are demanding to know where their food comes from and how it was produced. In that vein, sustainable harvesting practices and fisheries management including conservation are not just good business practices. They are important from our social licence standpoint.

On that point I want to highlight that approximately two thirds of Canadian seafood landings were from fisheries that are certified to the MSC Fisheries Standard, also known as a gold standard for seafood sustainability that represents almost all major stocks and is over 80 per cent of the value of Canada's fishery. It is a remarkable figure, especially compared globally to the average of about 14 per cent for certified world fisheries.

Mr. Bonnell: The concern for us with regard to Bill C-55 is less about the bill per se and more about how it is implemented. Suffice it to say, striking the right balance between stability of access to the resource and robust conservation objectives requires continuous collaboration among governments, industry and other stakeholders.

The stability of access challenges caused by MPAs is deeply concerning and could grow more acute. Canada is on track to meet the United Nations Secretariat of the Convention on Biological Diversity target of 10 per cent marine protected areas by 2020, not without considerable pain for fishing communities. There are rising concerns that Canada is contemplating committing itself to additional targets by 2030. Ensuring that decisions are made through a scientific and socio-economic lens is imperative.

The House of Commons Standing Committee on Fisheries and Oceans referenced this point in its report on Bill C-55 when it said that socio-economics of coastal communities that rely on the oceans "should be transparently considered by DFO as a central element in its decision-making processes relative to MPAs." The committee added that this was a major oversight in the decision-making process "because failing to incorporate social, economic and [Indigenous] cultural considerations into the MPA establishment process can lead to significant conflict, loss of trust . . . and . . . the creation of MPAs that may not be as effective as they could be."

chaque année, la durabilité et la santé de notre écosystème marin sont cruciales.

Les changements sociétaux en ce qui a trait aux attitudes face à l'environnement renforcent aussi de façon positive les efforts de conservation. Les consommateurs sont de plus en plus informés et ils veulent savoir d'où vient leur nourriture et de quelle façon elle a été produite. À cet égard, les pratiques de pêche durables et la gestion durable des pêches, y compris la conservation, ne sont pas seulement de bonnes pratiques commerciales : elles sont importantes du point de vue de l'approbation sociale.

À ce sujet, je tiens à souligner qu'environ les deux tiers des prises de fruits de mer proviennent de pêcheries certifiées du MSC, aussi reconnu comme étant l'étalon-or en matière de durabilité des fruits de mer. Ces récoltes représentent la grande majorité des stocks et plus de 80 p. 100 de la valeur des activités de pêche au Canada. C'est une donnée remarquable, surtout lorsqu'on la compare à la moyenne mondiale des pêches certifiées, qui s'élève à environ 14 p. 100.

M. Bonnell : Ce qui nous préoccupe relativement au projet de loi C-55, c'est moins le projet de loi en tant que tel que la façon dont il sera mis en œuvre. Il va sans dire que trouver le juste équilibre entre un accès stable aux ressources et de solides objectifs en matière de conservation exige une collaboration continue entre les gouvernements, l'industrie et les autres intervenants.

Les défis liés à un accès stable découlant des ZPM sont extrêmement préoccupants et pourraient devenir encore plus marqués. Le Canada est en voie d'atteindre la cible de 10 p. 100 des zones de protection marine d'ici 2020 qu'a fixé la Convention sur la diversité biologique du Secrétariat des Nations Unies, mais pas sans causer d'énormes difficultés aux communautés de pêcheurs. On est de plus en plus préoccupé par le fait que le Canada envisage de s'engager à l'égard de cibles supplémentaires à atteindre d'ici 2030. Il est essentiel de s'assurer que ces décisions sont prises compte tenu des points de vue scientifique et socioéconomique.

Le Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes a souligné ce point dans son rapport sur le projet de loi C-55, lorsqu'il a dit que les réalités socioéconomiques des collectivités côtières qui s'appuient sur les océans devraient être prises en considération « de manière transparente » par le MPO, qui devrait « en faire un élément central du processus décisionnel relatif aux ZPM ». Le comité a ajouté qu'il s'agissait d'un oubli majeur dans le cadre du processus décisionnel vu que « le processus de création de ZPM peut causer des conflits importants [et] une perte de confiance si l'on ne tient pas compte des facteurs sociaux, économiques et cultuels [autochtones] », ajoutant que « les ZPM qui sont créées ne sont pas aussi efficaces qu'elles pourraient l'être ».

What should be done when DFO identifies a new area of interest for marine protected areas? First, as noted by the house committee, economic and social impacts should be evaluated, including costs of patrols and enforcement. Consultations on proposed MPAs should actively seek input from affected direct stakeholders. Moreover, decisions leading to the establishment of an MPA must also acknowledge the negative impacts on people who directly depend on the resources in the proposed MPAs and consider offsetting measures when loss to communities is proven.

Second, use scientific-based decision making and make science and other considerations that inform a decision to establish an MPA readily available to the public. There have been examples over the past couple of years of efforts to design MPAs to achieve a spatial target without valid scientific-based conservation objectives. Such approaches are ill-advised and do not advance a responsible conservation agenda.

Third, take a flexible approach to select the right conservation tool for the situation. The right conservation tool may not necessarily be an MPA, which evidence from the world's 87 established MPAs has shown often aren't always effective because putting a static MPA in place in the ocean will only protect a particular species or group of species in that particular area at that particular time. This dynamic has become even more acute in recent years given the rapidly changing marine environment we operate in.

In that regard and in terms of conservation and management of commercial species there may be more effective and modern fisheries management techniques that can range from altering fishing gear configurations to seasonal adjustments in harvesting. MPAs should be considered one of the many tools in the conservation toolbox. I wanted to stress that point for members today.

That is why the FCC supports Canada's efforts in international discussions to instill more flexibility in what measures are recognized as marine conservation. We believe that building these recommendations into the MPA process will enhance public confidence in the outcomes, ensure robust sustainability and biodiversity, and minimize unintended socio-economic impacts where fisheries are the lifeblood of many rural communities. Thank you very much.

Que faudrait-il faire lorsque le MPO cerne une nouvelle zone d'intérêt pouvant devenir une zone de protection marine? Premièrement, comme l'a souligné le comité de la Chambre, il faut évaluer les répercussions économiques et sociales, y compris les coûts des patrouilles et des activités d'application de la loi. Les consultations sur les ZPM proposées devraient chercher activement à obtenir les commentaires des intervenants directement touchés. De plus, les décisions menant à la création d'une ZPM doivent aussi tenir compte des répercussions négatives sur les personnes qui dépendent directement des ressources qui se trouvent dans les ZPM proposées en plus d'envisager des mesures compensatoires lorsqu'il est prouvé que les collectivités perdront au change.

Deuxièmement, il faut utiliser un processus décisionnel fondé sur des données scientifiques et rendre facilement accessibles au public les données scientifiques et les autres facteurs pris en considération au moment de décider s'il convient de créer une ZPM. Il y a eu, au cours des deux ou trois dernières années, des exemples d'efforts visant à concevoir des ZPM pour atteindre une cible en matière de superficie qui n'était pas assortie d'objectifs de conservation valides du point de vue scientifique. De telles approches sont mal avisées et ne font aucunement avancer un programme de conservation responsable.

Troisièmement, il faut adopter une approche souple au moment de choisir le bon outil de conservation pour la situation. Le bon outil de conservation ne sera pas nécessairement une ZPM; en effet, les données probantes tirées des 87 ZPM établies à l'échelle internationale ont montré que de telles zones ne sont pas toujours efficaces parce que créer une ZPM statique dans l'océan protège seulement des espèces ou des groupes d'espèces précis dans une zone et à un moment précis. Cette dynamique est devenue de plus en plus évidente au cours des dernières années vu l'environnement marin en rapide évolution avec lequel nous devons composer.

À cet égard et en ce qui concerne la conservation et la gestion des espèces commerciales, il peut y avoir des techniques de gestion des pêches plus modernes et plus efficaces, qui peuvent aller de la modification des configurations des engins de pêche à des rajustements des saisons de pêche. Les ZPM devraient être considérées comme un des nombreux outils dans le coffre d'outils de conservation. C'est un point que je voulais souligner aux membres aujourd'hui.

C'est la raison pour laquelle le CCP soutient les efforts du Canada dans le cadre des discussions internationales pour assouplir les mesures qui sont considérées comme des mesures de conservation marines. Nous croyons qu'intégrer ces recommandations dans le processus des ZPM renforcera la confiance du public à l'égard des résultats, assurera une durabilité et une biodiversité solides et réduira au minimum les répercussions socioéconomiques imprévues là où les pêches sont le moteur de l'économie de nombreuses collectivités rurales. Merci beaucoup.

Ms. Burridge: Thank you, chairman and committee members, for inviting me here today. The BC Seafood Alliance is the largest commercial fishing organization on the West Coast. Our full members are associations that represent the owners and operators of commercially licensed fishing vessels in most major fisheries in B.C. When we appeared before the House of Commons Standing Committee on Fisheries and Oceans on MPAs we put forward four suggestions that we thought would strengthen conservation protection, and I want to go over those suggestions with you today.

First, we agreed that the current process for establishing MPAs is too long. Many of the delays on both coasts have more to do with regulatory delays than with the shortcomings of the science or the socio-economic assessments. As an example, it took 15 years from when the fishing industry voluntarily closed the Hecate Strait sponge reefs until they were designated as an MPA in 2017. That is too long.

We propose, therefore, that the correct trigger point for the establishment of an interim MPA is at the conclusion of the science and the socio-economic review. This would allow implementation of protection before the regulatory process starts, but it ensures that the proposed boundaries are evidence based and the result of thorough review with all ocean users. That is the way to get increased cooperation and support.

Second, we were troubled by the concept of freezing the footprint based on the previous 12 months of activity. If you were fishing in an area the 12 months before, you get to operate on an interim basis while the science is being done because many fisheries are rotational. The geoduck or sea cucumbers on our coast are fished once every three years for conservation reasons. Other fisheries might not take place in a particular year because of environmental conditions, water quality or other harvesting limitations. They shouldn't be automatically excluded from being able to operate during the interim period just because no fishing took place in the previous 12 months. We would like to see a longer time frame of three years or even six years, but three years for sure. I note too that the minister could introduce an immediate spatial closure under the Fisheries Act if it is really necessary.

Third, one of our concerns was that the bill sent to you for review did not provide that the minister must consult with those who would be affected by permanent MPA closures.

Mme Burridge : Merci, monsieur le président, et merci aux membres du comité de m'avoir invitée aujourd'hui. La BC Seafood Alliance est la plus grande organisation de pêche commerciale de la côte Ouest. Nos membres à part entière sont des associations qui représentent les propriétaires et les exploitants de navires de pêche commerciale autorisés dans la plupart des principaux secteurs des pêcheries de la Colombie-Britannique. Lorsque nous avons comparu devant le Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes relativement aux ZPM, nous avons formulé quatre suggestions qui, selon nous, pourraient renforcer la protection de la conservation, et je veux passer en revue ces suggestions avec vous aujourd'hui.

Premièrement, nous reconnaissons que le processus actuel d'établissement des ZPM est indûment long. Bon nombre des retards sur les deux côtes tiennent davantage aux retards liés à la réglementation qu'aux limites des évaluations scientifiques et socioéconomiques. Par exemple, il a fallu 15 ans après la fermeture volontaire de l'industrie de la pêche dans les récifs d'éponge du détroit d'Hécate avant que ces récifs reçoivent leur désignation de ZPM, en 2017. C'est trop long.

Par conséquent, nous sommes d'avis qu'il serait approprié d'accorder le statut de ZPM provisoire à une zone donnée à la conclusion des évaluations scientifiques et socioéconomiques. De cette façon, des mesures de protection pourraient être mises en œuvre avant le début du processus réglementaire, mais on s'assure ainsi que les limites proposées sont fondées sur des données probantes et découlent d'un examen exhaustif auquel ont participé tous les utilisateurs de l'océan. C'est ainsi qu'on peut accroître la coopération et l'adhésion.

Deuxièmement, l'idée d'appliquer un gel de l'empreinte en fonction des 12 mois d'activité précédents nous paraît inquiétante. Comme bien des pêches se font par rotation, si une personne a pêché dans une zone au cours des 12 mois précédents, elle pourrait continuer de le faire de façon provisoire pendant que sont réalisées les évaluations scientifiques. Les panopes et les concombres de mer sur notre côte sont récoltés seulement une fois tous les trois ans à des fins de conservation. D'autres pêches peuvent ne pas avoir lieu une année donnée en raison de conditions environnementales, en raison de la qualité de l'eau ou à la lumière d'autres limites liées à la pêche. On ne devrait pas automatiquement empêcher les pêcheurs de continuer à travailler durant la période provisoire tout simplement parce qu'il n'y a pas eu d'activité de pêche au cours des 12 mois précédents. Nous aimerions que soit adopté un délai de trois ans ou même de six ans, mais trois ans au minimum. Je souligne aussi que le ministre pourrait exiger la fermeture immédiate d'une zone en vertu de la Loi sur les pêches si cela était vraiment nécessaire.

Troisièmement, l'une de nos préoccupations, c'est que le projet de loi qui vous a été renvoyé pour étude ne précise pas que le ministre doit consulter les personnes qui seront touchées par

Consultation is what we need in order to get durable solutions that all parties will support over the long term.

My last point is that revisions to the Oceans Act should not preclude compensation to fish harvesters for access to the resource. If an area is proposed for permanent protection and it contains a significant harvestable area, or if we can't make up that loss somewhere else, then we should consider paying compensation.

We believe that MPAs are part of the marine management tool kit, as my colleagues have said. We certainly support Canada's marine conservation targets as they currently exist. We met the first target of protecting 5 per cent back in 2017. We think Canada will meet its second target of 10 per cent by 2020. Certainly on the Pacific Coast, using Environment and Climate Change Canada metrics, we will have protected 37 per cent of the coast by 2020.

Properly managed fisheries are the most sustainable protein on the planet. The threats to our oceans are real, but they come from oil and gas exploration, the prospect of seabed mining, ocean acidification and climate change, not fishing for food in Canada.

Sustainable development is just one of the three principles of the Oceans Act, and MPAs are created in part to conserve and protect fishery resources. The purpose of the Oceans Act, and therefore MPAs, is not to eliminate commercial fishing but to protect what needs to be protected while still allowing sustainable use.

Some have said that the greatest threat to our oceans is the commercial removal of billions of tonnes of biomass. That may be true globally, but it is not true for Canada. Landings on the West Coast have recently averaged about 160,000 tonnes annually. Pollution, habitat destruction and climate change are far greater threats, and MPAs will do little or nothing to alleviate their effects.

Our fisheries on the West Coast are managed extremely conservatively. Most are recognized by the Marine Stewardship Council, the Monterey Bay Aquarium or Ocean Wise as sustainable and well managed. Closing large areas to fishing in Canada does little for biodiversity or conservation, little for the people working in our sector who are middle class or aspire to the middle class, and little for the health of Canadians who deserve access to local sustainable seafood. We believe that we can have both biodiversity and healthy, sustainable fisheries that provide food to Canada and the world.

des désignations permanentes des ZPM. Nous avons besoin de consultations afin de trouver des solutions durables que toutes les parties soutiendront à long terme.

Mon dernier point, c'est que les modifications apportées à la Loi sur les océans ne devraient pas exclure l'indemnisation des pêcheurs qui sont privés d'accès à la ressource. Si une zone soumise à une protection permanente englobe une importante zone exploitable, ou si nous ne pouvons pas compenser la perte ailleurs, alors, il faudrait envisager de verser des indemnisations.

Nous croyons que les ZPM font partie des outils permettant une bonne gestion marine, comme mes collègues l'ont dit. Bien sûr, nous soutenons les cibles actuelles du Canada en matière de conservation marine. Nous avons atteint la première cible liée à la protection de 5 p. 100 de nos eaux en 2017. Nous croyons que le Canada atteindra la deuxième cible de 10 p. 100 d'ici 2020. Il ne fait aucun doute que, sur la côte Pacifique, selon les données d'Environnement et Changement climatique Canada, nous aurons protégé 37 p. 100 de la côte d'ici 2020.

Des pêches bien gérées sont la source des protéines les plus durables au monde. Les menaces qui pèsent sur nos océans sont bien réelles, mais elles proviennent de l'exploitation pétrolière et gazière, de la prospection et de l'exploitation minière des fonds marins, de l'acidification des océans et des changements climatiques, et non pas de la pêche à des fins alimentaires au Canada.

Le développement durable n'est qu'un des trois principes sur lesquels repose la Loi sur les océans, et les ZPM sont créées en partie pour conserver et protéger les ressources halieutiques. L'objectif de la Loi sur les océans et, par conséquent, des ZPM, est non pas d'éliminer la pêche commerciale, mais de protéger ce qui doit l'être tout en permettant une utilisation durable.

Certains ont dit que la principale menace à nos océans est l'extraction commerciale de milliards de tonnes de biomasse. C'est peut-être vrai à l'échelle internationale, mais ce n'est pas vrai au Canada. Les débarquements sur la côte Ouest s'élevaient récemment en moyenne à 160 000 tonnes par année. La pollution, la destruction des habitats et les changements climatiques sont des menaces bien plus grandes encore, et les ZPM ne pourront rien faire, ou si peu, pour en atténuer les effets.

Nos pêches sur la côte Ouest sont gérées de façon extrêmement conservatrice. La plupart sont reconnues par le Marine Stewardship Council, le Monterey Bay Aquarium ou le programme Ocean Wise comme étant des pêches durables et bien gérées. Le fait que le Canada ferme de grandes zones à la pêche est peu bénéfique pour la biodiversité et la conservation, les gens qui travaillent dans notre secteur et qui font partie de la classe moyenne ou qui aspirent à la rejoindre, et la santé des Canadiens qui méritent un accès durable à des fruits de mer locaux. Nous croyons qu'il est possible de protéger la biodiversité tout en soutenant des pêches saines et durables pour nourrir le Canada et le reste du monde.

The Chair: As we have done in the past, our first question will come from the deputy chair of the committee, Senator Gold.

Senator Gold: First, Mr. Lansbergen, you mentioned that you have more issues with the implementation of the bill than the bill itself, and at the end of your presentation you alluded to your recommendations.

Do you actually have any proposals for us or possible areas where you think the bill itself should be amended?

Mr. Lansbergen: Not on the bill itself. We didn't have any recommendations put forward as amendments to the bill. It was more how the authorities would be used. Christina Burridge made a very good point regarding when an interim MPA should be established. It should only be after the science is completed to identify the area of interest, the protection attribute and the consultations with stakeholders.

If an interim MPA gets established before that it short-circuits the process. That is not what I believe the government is intending, but there is nothing in the bill that necessarily forces that either.

Senator Gold: Ms. Burridge, you did make recommendations before the committee in the other place, and you have underlined them here as well. Could you elaborate a bit more on what was five years before the house and is now a six-year time frame for the establishment of freezing the footprint? In particular, is this a general recommendation you make or would it only apply perhaps as an exception to the 12-month period for rotational fisheries?

Ms. Burridge: If you went to three years across the board, then that would allow for circumstances such as those of perhaps other shellfish fisheries that are shut down because of water quality issues.

I certainly I think rotational fisheries are key on the West Coast. I am not sure if it is true on the East Coast. It is a three-year period. That is where the notion of six came in, but I think we would be happy with three years.

Senator Gold: If I understand correctly, it is largely because of the rotational fisheries.

Ms. Burridge: Yes.

Senator McInnis: This interesting bill has caused a great deal of concern in Atlantic Canada, particularly in my province of Nova Scotia.

Le président : Comme nous l'avons fait dans le passé, la première intervention sera celle du vice-président du comité, le sénateur Gold.

Le sénateur Gold : Pour commencer, monsieur Lansbergen, vous avez mentionné que vous jugez la mise en œuvre du projet de loi plus problématique que le projet de loi en tant que tel, et, à la fin de votre exposé, vous avez fait allusion à vos recommandations.

Avez-vous des propositions en tant que telles à nous présenter ou de possibles aspects du projet de loi que, selon vous, il convient de modifier?

M. Lansbergen : Pas en ce qui concerne le projet de loi en tant que tel. Nous ne recommandons aucune modification. Ce qui nous intéresse, c'est davantage la façon dont les pouvoirs seront utilisés. Christina Burridge a formulé un très bon point au sujet du moment où il convient d'établir une ZPM provisoire. On devrait seulement le faire après avoir terminé les évaluations scientifiques visant à cerner une zone d'intérêt et à définir la composante de la protection et au terme des consultations auprès des intervenants.

Si une ZPM provisoire est créée avant ça, on court-circuite le processus. Selon moi, ce n'est pas là l'intention du gouvernement, mais il n'y a rien dans le projet de loi non plus qui exige le respect d'un tel processus.

Le sénateur Gold : Madame Burridge, vous avez formulé des recommandations devant le comité de l'autre Chambre, et vous les avez soulignées ici aussi. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur le délai à respecter avant le gel de l'empreinte. Devant la Chambre, il était question de cinq ans, et on parle maintenant de six ans. Plus précisément, formulez-vous une recommandation générale ou faudrait-il plutôt uniquement appliquer ce délai à titre exceptionnel pour remplacer le délai de 12 mois lorsqu'il est question de pêches par rotation?

Mme Burridge : Si vous optiez pour trois ans partout, alors on pourrait tenir compte de situations comme celle-là et peut-être aussi la situation d'autres pêches de mollusques et de crustacés qui sont fermées en raison de problèmes liés à la qualité de l'eau.

Je crois vraiment que les pêches par rotation sont essentielles sur la côte Ouest. Je ne suis pas sûre si c'est aussi le cas sur la côte Est. On parle d'une période de trois ans. C'est à ce moment là qu'on a parlé d'une période de six ans, mais je crois que nous serions heureux avec trois ans.

Le sénateur Gold : Si j'ai bien compris, c'est en grande partie en raison des pêches par rotation.

Mme Burridge : Oui.

Le sénateur McInnis : Ce projet de loi intéressant a provoqué beaucoup de préoccupations dans le Canada atlantique, particulièrement dans ma province de la Nouvelle-Écosse.

If I heard correctly, you were suggesting in one of your observations that the MPA should not be established until "the conclusion of the science and socio-economic review." Therefore, the proposed boundaries would be based on evidence and a thorough review with all ocean users. This would establish greater buy-in and support from the public.

Are you aware that this bill states that a lack of science is not a prerequisite to the bill going through or the MPA going through? If it is not done, they are to proceed.

Ms. Burridge: We would share many of the same concerns, senator, that you have heard from your constituents. We have been disappointed by the level of consultation or the effectiveness of the consultation process to date, and we are troubled by some of the science. We definitely want to see better scientific analysis, and we need the socio-economic analysis to go in tandem with the scientific analysis.

If you're aiming for balance, we have this back to front. You do all the science up front and then belatedly you look at the socio-economic impacts. You have really put all the emphasis on the science without looking at how it affects people. We need to do that in tandem.

As a second observation, I would add that DFO's capacity for doing socio-economic analysis is very weak.

Mr. Bonnell: Perhaps I could add briefly from an East Coast perspective, being based in Newfoundland and having capacity in Nova Scotia. Our concern with the provisions of the proposed amendments is that there will be nothing more permanent than a temporary or interim MPA.

Once something like this gets established on the front end, potentially without good science and without a good level of consultation, the opportunity to make changes to that downstream we think is probably limited.

I want to make a point as well for those who aren't aware. Paul Lansbergen alluded to this in his opening comments from a macro standpoint. We have very robust fisheries management structures in place in the Canadian seafood industry. I could show you our licence conditions as a business in terms of reducing unintended catches, bycatch reductions, minimum size protocols, closed areas for spawning, observer coverage and dockside observers. There are many provisions in place in our management process, which is why the vast majority of our

Si je vous ai bien comprise, vous avez suggéré dans l'une de vos observations que les ZPM ne devraient pas être établies avant « la conclusion des évaluations scientifiques et socioéconomiques ». Par conséquent, les limites proposées seraient fondées sur les données probantes et un examen exhaustif faisant intervenir tous les utilisateurs de l'océan. On favoriserait ainsi une meilleure adhésion et un meilleur soutien du public.

Êtes-vous consciente du fait que le projet de loi précise qu'une absence de données scientifiques n'est pas une condition préalable à l'adoption du projet de loi ou à l'établissement d'une ZPM? Si ce n'est pas fait, ils doivent aller de l'avant.

Mme Burridge : Nous partageons bon nombre des mêmes préoccupations, monsieur le sénateur, que vous avez entendues de la part de vos électeurs. Nous avons été déçus par le niveau de consultation ou l'efficacité du processus de consultation jusqu'à présent, et nous sommes troublés par certaines des données scientifiques. Nous aimerions assurément qu'il y ait de meilleures analyses scientifiques, et l'analyse socioéconomique doit être réalisée de pair avec l'analyse scientifique.

Si l'objectif, c'est l'équilibre, alors on procède à l'envers. Vous réalisez toutes les analyses scientifiques dans un premier temps, pour ensuite examiner tardivement les répercussions socioéconomiques. Vous avez vraiment mis tout l'accent sur la science, sans regarder l'impact sur les gens. Il faut faire les deux en même temps.

Si je peux me permettre une deuxième observation, j'ajouterais que la capacité d'analyse socioéconomique du MPO est très faible.

M. Bonnell : Je peux peut-être intervenir rapidement et fournir un point de vue de la côte Est, puisque je suis installé à Terre-Neuve et que je possède certaines capacités en Nouvelle-Écosse. Notre préoccupation relativement aux dispositions des modifications proposées, c'est qu'il n'y aura rien de plus permanent qu'une ZPM temporaire ou provisoire.

Une fois qu'une telle chose est établie d'entrée de jeu — potentiellement sans bonnes données scientifiques et sans qu'on ait mené des consultations appropriées —, l'occasion d'y apporter des changements en aval est, selon nous, probablement limitée.

Je veux aussi souligner quelque chose au bénéfice de ceux qui ne le savent pas. Paul Lansbergen y a fait allusion dans sa déclaration préliminaire du point de vue macroéconomique. Nous avons de très solides structures de gestion des pêches en place dans l'industrie des fruits de mer canadienne. Je pourrais vous montrer nos conditions d'octroi de permis d'entreprise en ce qui concerne la réduction des captures involontaire, la réduction des captures accessoires, les protocoles en matière de taille minimale, les zones fermées pour permettre

fisheries are now certified to the Marine Stewardship Council gold standard.

We have tools that are working effectively. MPAs can work in certain areas under certain conditions. In the case of protecting highly vulnerable marine ecosystems and coral sponges, certainly we are all supportive and have no concerns about that. Partitioning off large portions of the ocean to meet a target that will not provide the intended solutions we need for responsible and sustainable fisheries is not the way forward.

We think, as an example, that investing in more stock assessment scientists within the Department of Fisheries and Oceans would be a much better step in the right direction to address some of the deficiencies that may exist there and will have more lasting impacts. It is not as exciting as a global target, but it will have a much better result at the end of the day, from my standpoint at least.

Senator McInnis: Part of the challenge is that DFO comes out and announces an area of interest without any consultation whatsoever. The most recent one was 2,100 kilometres along the coast of Nova Scotia. We have 13,300 kilometres of coastline, and I have a map showing that there is potential for 18 of these.

Without any consultation, it has thrown the fishery into absolute uproar. They have no idea as to whether they can continue to lobster fish. Nothing has been said yet.

You mentioned trust. They are building a lack of trust. That is a terrible thing for me to say, but I am repeating what I have heard. You said it here this morning. The other process was long at seven or eight years, but whose fault was that? Was that DFO? It certainly wasn't the fishermen.

Why are we now putting a footprint in place unilaterally here in Ottawa and telling people this is what it will be now? It is kind of like the reverse onus in criminal law. You are guilty; prove yourself innocent. Is that what this is?

Ms. Burridge: We certainly think that there are much better ways to do it which involve getting people who are actually out

la reproduction, la présence des observateurs et les observateurs à quai. Il y a de nombreuses dispositions en place dans notre processus de gestion, et c'est la raison pour laquelle la grande majorité de nos pêches sont maintenant titulaires de l'étalon-or de la Marine Stewardship Council.

Nous misons sur des outils qui fonctionnent efficacement. Les ZPM peuvent fonctionner dans certaines régions et sous certaines conditions. Dans le cas de la protection des écosystèmes marins très vulnérables et des coraux et des éponges, nous sommes bien sûr tous favorables à ces zones, et cela ne nous préoccupe aucunement. Le fait d'interdire l'accès à de grandes portions de l'océan pour atteindre une cible sans pour autant fournir les solutions dont nous avons besoin pour assurer des pêches responsables et durables n'est pas une bonne marche à suivre.

Ainsi, à notre avis, investir davantage dans l'embauche de scientifiques responsables de l'évaluation des stocks au sein du ministère des Pêches et des Océans serait un bien meilleur pas dans la bonne direction pour combler certaines des déficiences qui existent à cet égard, et une telle solution aura des répercussions plus durables. Ce n'est pas aussi intéressant qu'une cible mondiale, mais une telle mesure donnera un bien meilleur résultat au bout du compte, de mon point de vue, du moins.

Le sénateur McInnis : Le défi vient en partie du fait que le MPO a pris la parole et annoncé une zone d'intérêt sans mener aucune consultation. Le cas le plus récent concerne une zone de 2 100 kilomètres le long de la côte de la Nouvelle-Écosse. Nous avons 13 300 kilomètres de côte, et j'ai en ma possession une carte selon laquelle il pourrait y avoir éventuellement 18 de ces zones.

Sans aucune consultation, il a soulevé un tollé absolu dans le milieu des pêches. Les pêcheurs ne savent absolument pas s'ils pourront continuer à pêcher le homard. Rien n'a encore été dit.

Vous avez parlé de confiance. Ils s'arrangent pour qu'il y ait un manque de confiance. Je peine à le dire, mais je répète ce que j'ai entendu. Vous l'avez dit aussi, ce matin. L'autre processus était long, il durait sept ou huit ans, mais à qui la faute? Était-ce imputable au MPO? Ce n'était assurément pas la faute des pêcheurs.

Pourquoi mettons-nous actuellement en place une empreinte de façon unilatérale, ici, à Ottawa et pourquoi disons-nous aux gens que c'est ainsi que les choses se dérouleront à partir de maintenant? C'est un peu comme renverser le fardeau de la preuve dans le droit criminel. Vous êtes coupable jusqu'à preuve du contraire. Est-ce ce dont il s'agit?

Mme Burridge : Évidemment, nous croyons qu'il y a de bien meilleures façons de procéder, et cela inclut la participation

on the water into a room with scientists and other stakeholders to look at what would actually make sense.

As Carey Bonnell said or as I indicated in my remarks, we see there are features that need to be protected like the Hecate Strait sponge reefs. We did it voluntarily years before the government got around to doing it. We're capable of being really good players in this regard. We generally feel that we are the last people to be consulted.

Senator Plett: Mr. Bonnell, you said in your statement:

> The right conservation tool may not be an MPA, which evidence from the world's 87 established MPAs has shown often aren't always effective because putting a static MPA in place in the ocean will only protect a particular species or group of species in that particular area at that particular time.

I would like you to explain that a bit. Does that species move around? If we do that now, why would that not be the right way to go? What did you mean by that statement?

Mr. Bonnell: Ocean Choice International is involved in a wide range of mostly migratory species such as groundfish, as an example, whether it is Greenland halibut, red fish or even northern shrimp. Some sedentary species in Canada where MPAs might be a more appropriate approach. Most of our fisheries are highly migratory and move beyond boundaries. Identifying a particular area for protection for a highly migratory species is not the most responsible tool in our view.

There is little to no evidence on these sorts of MPAs in highly dynamic offshore environments. MPAs work well in areas where you need to protect a sensitive benthic environment. I started my career living in the Philippines. One of the first projects I undertook was actually doing research on a coral reef we were looking to establish as a marine protected area. MPAs work and make sense in a jurisdiction where you have very poor fisheries management, very little enforcement or regulatory capabilities, and highly sensitive environments that are coral reef dependent.

In areas such as we often face in Canada, whether on the West Coast, East Coast or even in the Arctic, the reality is that other tools make much more sense. As examples, closures for spawning make sense, small fish protocol issues make sense, reducing or eliminating bycatch of unwanted or untargeted

de pêcheurs au processus, avec des scientifiques et d'autres intervenants, pour évaluer quelles mesures pourraient être logiques.

Comme Carey Bonnell l'a dit ou comme je l'ai souligné dans ma déclaration, nous voyons qu'il y a certaines choses qu'il faut protéger, comme les récifs d'éponges du détroit d'Hécate. C'est quelque chose que nous avons fait volontairement des années avant que le gouvernement le fasse. Nous pouvons être de très bons joueurs à cet égard. De façon générale, nous avons l'impression d'être les derniers consultés.

Le sénateur Plett : Monsieur Bonnell, vous avez dit ce qui suit dans votre déclaration :

> Le bon outil de conservation ne sera pas nécessairement une ZPM; en effet, les données probantes tirées des 87 ZPM établies à l'échelle internationale ont montré que de telles zones ne sont pas toujours efficaces parce que créer une ZPM statique dans l'océan protège seulement des espèces ou des groupes d'espèces précis dans une zone et à un moment précis.

J'aimerais que vous nous fournissiez un peu d'explication à ce sujet. Est-ce que ces espèces se déplacent? Si nous procédons de cette façon maintenant, pourquoi aurions-nous tort? Qu'entendiez-vous par cette déclaration?

M. Bonnell : Ocean Choice International s'intéresse à un large éventail d'espèces qui sont principalement des espèces migratoires, comme les poissons de fond, par exemple, qu'on parle du flétan noir, du sébaste ou même de la crevette nordique. Il y a certaines espèces sédentaires au Canada pour lesquelles des ZPM pourraient être une approche plus appropriée. La plupart des espèces pêchées sont de nature très migratoire et elles se déplacent à l'extérieur des limites. Le fait de cerner une zone de protection précise pour des espèces extrêmement migratoires n'est pas, selon nous, l'outil le plus responsable.

Il y a peu de données probantes, voire aucune, relativement à ces types de ZPM dans des environnements extracôtiers très dynamiques. Les ZPM fonctionnent bien dans des zones où il est nécessaire de protéger un environnement benthique sensible. J'ai commencé ma carrière lorsque je vivais aux Philippines. L'un des premiers projets auquel j'ai participé consistait en fait à mener des recherches sur un récif de corail où nous envisagions de créer une zone de protection marine. Les ZPM fonctionnent et sont des mesures logiques dans une administration où la gestion des pêches est déjà médiocre, là où il y a peu de capacités d'application de la loi ou de la réglementation et là où des environnements très sensibles dépendent des récifs de corail.

Dans des zones comme celles auxquelles nous sommes souvent confrontés au Canada, que ce soit sur la côte Ouest, la côte Est ou même dans l'Arctique, la réalité, c'est que d'autres outils sont beaucoup plus logiques. Par exemple, la fermeture des pêches au moment du frai est logique, les protocoles sur les

fisheries makes sense, and having robust stock assessment models in place to ensure that we're taking into account climate change considerations makes sense. These are all conditions of our licence.

One final point I would make on your response to my comments is that we're on the water and we're seeing a tremendous amount of change occurring right now. We're seeing movement. Migratory patterns and fish distributions are changing as a result of climate change. Putting a static boundary in place at a time when we're seeing rapid change is probably not the right approach, certainly from our perspective.

Senator Plett: Ms. Burridge, you mentioned that your trawl fleet on the West Coast has reduced its footprint by more than 20 per cent and frozen at protecting 50 per cent of all habitat types.

In your opinion do you think this government is relying too much on coercing compliance through legislation rather than working collaboratively and co-operatively with stakeholders? What groups should they be consulting with that they possibly have not consulted?

I have a concern with some of the rights this is giving the minister to unilaterally make decisions without a consultation. Whom all should he or she be consulting?

Ms. Burridge: The list is largely of the ones you have mentioned. MPAs probably affect the fishing industry more than any other sector in Canada. We need to be consulted. Obviously Indigenous people need to be consulted because they have a huge interest. We on the West Coast believe that we have to engage the environmental community in this process.

If I go back to the example you mentioned of freezing the trawl footprint and protecting 50 per cent of every type of habitat, that was a joint initiative between the trawl sector and a group of NGOs with some support from DFO, but DFO was really there just to help provide some information and some data. It was something that they hammered out.

We know that we can make voluntary processes work because of the way we manage our fisheries. We've made most of the hard decisions about conservation. We have a long-term interest in making sure that our oceans are healthy and can generate raw material for our product. We believe the minister does not need a huge hammer here. He needs to set some clear principles and then we can get on with the job in conjunction with Indigenous people and other stakeholders.

petits poissons sont logiques, tout comme la réduction ou l'élimination des captures accessoires ou des pêches non désirées ou non ciblées. En outre, il est aussi logique d'adopter de solides modèles d'évaluation des populations pour s'assurer de tenir compte des considérations liées aux changements climatiques. Ces éléments sont tous des conditions pour obtenir nos permis.

J'aimerais souligner une dernière chose relativement à ce que vous avez dit en réaction à mes commentaires. Nous sommes sur l'eau et nous constatons déjà que des changements importants se produisent. Nous voyons les choses bouger. Les tendances migratoires et la répartition des poissons changent en raison des changements climatiques. Le fait d'établir des limites statiques à une époque où l'on constate de tels changements rapides n'est probablement pas la bonne approche, du moins, de notre point de vue.

Le sénateur Plett : Madame Burridge, vous avez mentionné que votre flotte de pêche au chalut sur la côte Ouest a réduit son empreinte de plus de 20 p. 100 et a mis en place un gel visant la protection de 50 p. 100 des types d'habitats.

Selon vous, croyez-vous que le gouvernement actuel s'appuie trop sur la coercition à des fins de conformité par l'intermédiaire de la législation plutôt que de travailler en collaboration et de façon coopérative avec les intervenants? Quel groupe qui n'a pas encore été consulté le gouvernement devrait-il, justement, consulter?

Je suis préoccupé par certains des droits accordés au ministre de prendre des décisions unilatéralement sans consultation. Qui sont tous les intervenants que le ou la ministre devrait consulter?

Mme Burridge : La liste est principalement composée des personnes que vous avez mentionnées. Les ZPM touchent probablement l'industrie de la pêche plus que tout autre secteur au Canada. Nous devons être consultés. Évidemment, les Autochtones doivent être consultés, parce qu'ils ont un intérêt énorme. Sur la côte Ouest, nous croyons que nous devons faire participer à ce processus la communauté environnementale.

Si je reviens à l'exemple que vous avez mentionné, où l'on gèle l'empreinte du chalut et protège 50 p. 100 de chaque type d'habitat, c'était une initiative conjointe entre le secteur du chalutage et un groupe d'ONG, avec un certain soutien du MPO, mais ce dernier n'était vraiment là que pour aider à fournir quelques renseignements et données. C'est quelque chose qu'ils ont élaboré.

Nous savons que nous pouvons faire en sorte que les processus volontaires fonctionnent vu la façon dont nous gérons nos pêches. Nous avons pris la plupart des décisions difficiles au sujet de la conservation, et nous avons un intérêt à long terme pour ce qui est de nous assurer que nos océans sont sains et que nous pouvons générer de la matière première pour nos produits. Nous croyons que le ministre n'a pas besoin d'une mesure extraordinaire. Il doit établir quelques principes clairs, puis nous

Senator Plett: I have a brief follow-up question that I will also ask of the minister. We've heard a lot in the media in the last while about pipelines in our energy sector on the West Coast and the Indigenous communities having not been consulted. Have they been consulted at all?

Ms. Burridge: For the ones that we're seeing on the West Coast there has certainly been some consultation with Indigenous communities. Those communities would see the consultation rather in the same way as I do. It is at a very high level. Then we find areas are closed before we've had a chance to understand what it really means to the men and women who make a living off the water.

Senator Campbell: I share many of the concerns of Senator McInnis. Like Senator McInnis, I have also been speaking to fishers on the West Coast. I should start out by saying that on the West Coast at least the fisheries are not known for having a great history of how to forecast where fish are, how many there are, when they're going to be there and all the rest of it.

Who decides when there is enough consultation? Who decides when the science and the socio-economics have been studied? Who decides what happens to small communities? When do we decide that we've had enough consultation? Who decides that? Do you get to decide that? Does Fisheries decide that? I am stymied by that. Quite frankly, the people to whom I am speaking are confused by it also.

Ms. Burridge: One of the problems we've had in this process is that consultation has been shortened because we're on very tight timelines. As well, DFO has trouble going from the big principles of what it wants to protect, to actually finding places where that will work in a way that doesn't have unintended consequences. They are beginning to see that the consequences could be worse if you displace fishing activity here and send it somewhere else.

I believe the task was a little too ambitious. I think we will meet the marine conservation target for 2020, but I would really like to see us take the time, evaluate what has been done over the last four or five years, and learn what we need to learn from that before we go on to more ambitious targets.

Mr. Lansbergen: I wish to comment on the consultation piece. Clearly, DFO is the one that decides when the consultation is complete and how they approach it. They have indicated that they try to reach out to all the relevant stakeholders for an

pouvons nous mettre au travail conjointement avec les Autochtones et d'autres parties prenantes.

Le sénateur Plett : J'aimerais également poser une brève question de suivi au ministre. Nous avons beaucoup entendu parler dans les médias récemment des pipelines dans notre secteur énergétique sur la côte Ouest et du fait que les collectivités autochtones n'ont pas été consultées. Les a-t-on consultées?

Mme Burridge : Pour celles que nous voyons sur la côte Ouest, il y a certainement eu quelques consultations avec les collectivités autochtones. Ces collectivités verraient plutôt les consultations de la même façon que moi. Elles se tiennent à un niveau très élevé. Puis, nous découvrons que des zones sont fermées avant d'avoir eu la chance de comprendre ce que cela veut vraiment dire pour les hommes et les femmes qui vivent de l'eau.

Le sénateur Campbell : Je partage bon nombre des préoccupations du sénateur McInnis. Tout comme lui, j'ai moi aussi discuté avec des pêcheurs de la côte Ouest. Je devrais d'abord dire que, sur la côte Ouest, à tout le moins, le secteur des pêches n'est pas reconnu pour sa capacité de prévoir l'emplacement des poissons, leur nombre, le moment où ils seront là et tout le reste.

Qui décide qu'il y a eu suffisamment de consultations? Qui décide que les données scientifiques et socioéconomiques ont été étudiées? Qui décide de ce qui arrive aux petites collectivités? Quand décidons-nous que nous avons mené assez de consultations? Qui prend ces décisions? Est-ce vous? Est-ce le ministère des Pêches? Je ne sais pas quoi penser. Bien franchement, les gens à qui je m'adresse sont aussi confus.

Mme Burridge : Un des problèmes que nous avons eus dans le cadre du processus, c'est que les consultations ont été raccourcies, car nos échéanciers sont très serrés. De plus, le MPO a du mal à s'écarter des grands principes de ce qu'il souhaite protéger pour réussir à trouver des lieux où ceux-ci fonctionneront sans entraîner des conséquences imprévues. Il commence aussi à voir que les conséquences pourraient être pires si vous déplacez l'activité des pêches ici pour l'envoyer ailleurs.

Je crois que la tâche était un peu trop ambitieuse. Je crois que nous atteindrons l'objectif de conservation marine pour 2020, mais j'aimerais vraiment nous voir prendre le temps d'évaluer ce qui a été fait au cours des quatre ou cinq dernières années et de tirer les leçons que nous devons tirer avant de nous attaquer à des objectifs encore plus ambitieux.

M. Lansbergen : J'aimerais dire quelque chose sur les consultations. De toute évidence, le MPO est celui qui décide que la consultation est terminée et de la façon dont il l'aborde. Il a fait savoir qu'il essaie de tendre la main à tous les intervenants

individual MPA or area of interest. However, our industry is very fragmented, particularly on the inshore side.

There are hundreds and thousands of fishermen that may be impacted depending on the size of an area of interest. Trying to engage them in a short time frame can be very difficult, particularly if it overlaps with a fishing season. We've seen experiences of that in the past, and that is the hard problem. Then, when you get to the socio-economic analysis, the data often does not exist to accurately try to estimate the actual impact. When the department gets to the RIAS stage of the regulatory process, they come up with a very small and insignificant number because the data doesn't exist. That always gets underestimated, and it's done after the consultation.

Those are some of the challenges we have observed.

Senator Campbell: That is exactly my concern. For starters, it is arbitrary if they decide when there isn't information available on the socio-economics of a small town up the West Coast of British Columbia, for instance. If the information doesn't exist then it's incumbent upon them to get the information. We can't move forward and say we are being scientific without getting the information. Would you agree with that?

We talk about what will happen, but in fact what will happen on the ground here? What is the effect on the people in these communities?

Ms. Burridge: Senator Campbell, we asked a fisheries economist to put together an outline of what a good socio-economic analysis would look like. We gave it to the department and they said, "We cannot do this."

Senator Campbell: Why can't they do it? That is my question to them.

Ms. Burridge: Because the time and the cost of collecting the data would put them outside the arbitrary timelines they've already decided on.

Senator Campbell: My answer is the time and the cost will be more if you don't do this.

Ms. Burridge: I would agree, and it will be borne by communities and fishermen.

Senator Poirier: I want to follow up a bit on the discussions that have already started.

concernés par une zone d'intérêt ou une ZPM individuelle. Toutefois, notre industrie est très fragmentée, et ce, particulièrement du côté du littoral.

Des centaines et des milliers de pêcheurs pourraient être touchés, selon la taille d'une zone d'intérêt. Il peut être très difficile de les mobiliser au cours d'une brève période, particulièrement si cela chevauche une saison de pêche. Nous en avons fait l'expérience dans le passé, et c'est le vrai problème. Puis, lorsque vient le temps d'effectuer l'analyse socioéconomique, souvent, il n'y a pas de données qui permettent d'estimer de façon exacte les répercussions réelles. Lorsque le ministère arrive à l'étape du Résumé de l'étude d'impact de la réglementation du processus réglementaire, il n'obtient qu'un nombre très petit et négligeable, car les données n'existent pas. C'est toujours sous-estimé, et c'est fait après la consultation.

Ce sont certaines des difficultés que nous avons observées.

Le sénateur Campbell : C'est exactement ma préoccupation. Pour commencer, c'est un processus arbitraire, si le ministère décide qu'il n'y a pas de données disponibles sur la réalité socioéconomique d'une petite ville sur la côte Ouest de la Colombie-Britannique, par exemple. Si les données n'existent pas, alors il lui incombe de les obtenir. Nous ne pouvons pas aller de l'avant et dire que nous adoptons une approche scientifique si nous n'allons pas chercher les renseignements, n'est-ce pas?

Nous parlons de ce qui va se passer, mais en fait, que se passera-t-il sur le terrain ici? Quel est l'effet sur les gens dans ces collectivités?

Mme Burridge : Monsieur le sénateur Campbell, nous avons demandé à un économiste des pêches de présenter un aperçu de ce à quoi ressemblerait une bonne analyse socioéconomique. Nous l'avons donnée au ministère, et celui-ci a dit : « Nous ne pouvons pas faire cela. »

Le sénateur Campbell : Pourquoi ne peut-il pas le faire? C'est la question que je lui pose.

Mme Burridge : Parce que le temps et le coût nécessaires pour recueillir les données dépasseraient les échéanciers arbitraires qu'il a déjà déterminés.

Le sénateur Campbell : Ma réponse, c'est que le temps et le coût nécessaires seront supérieurs si vous ne le faites pas.

Mme Burridge : Je suis d'accord avec vous, et ceux-ci seront assumés par les collectivités et les pêcheurs.

La sénatrice Poirier : J'aimerais revenir un peu sur les discussions qui ont déjà commencé.

I know full well of the impact a little or a lack of consultation can have on a community and the impact in the northeast of New Brunswick over whales and the closing of fishing zones. The impact on the fishermen, the fishermen helpers and the people working in the fish plants rippled off to people in the community having no money to spend, to buy things and to go out. It has an effect and is always a concern.

You've talked a lot about the lack of consultation and the importance of having it. You stated that the current drafting of the bill does not provide that the minister must consult with those who will be affected by the permanent MPA closures and that such an approach is completely at odds with how to arrive at a durable solution that all the parties can support.

Have you received a response from the minister on these concerns? Will your members be seeking an amendment on Bill C-55 to correct that and to make sure the consultation process is there? It is not that they don't have to.

Ms. Burridge: We have not had a response from the minister or DFO. If the senators see an opportunity to propose an amendment, we would welcome that.

Senator Poirier: I also have a question on the time frame for the Fisheries Council of Canada. You mentioned that the average time frame for designating an Oceans Act MPA ranges from 7 to 10 years, which is significantly longer than the interim protection of the MPA for the five-year timeline.

In your view, is it feasible for the DFO to establish an Oceans Act MPA within the proposed five-year timeline?

Mr. Lansbergen: Our understanding is that they would do the science and consultation, which typically takes about two years. Then they would use the authorities under this legislation, which would take them from years three to seven. Although those five years are shorter than the 7-year to 10-year window, to the extent that they want to establish a number of MPAs to meet our 2020 target, or perhaps another target beyond 2020, it would seem a stretch, particularly given all the other activities and responsibilities they want to perform under Bill C-68, which will come to you next.

It does seem like a stretch, but the legislation also provides for an extension of the interim MPA for a second five-year period, although it is a little uncertain from our reading of the bill what happens at the end of the first five years, or certainly at the end of the second five years. Does it fall off the table and be freed up, or would the minister have to establish a permanent MPA? It's not entirely clear, I don't think.

Je suis bien au courant des répercussions que les rares consultations ou l'absence de consultations peuvent avoir sur une collectivité, ainsi que des répercussions sur les baleines dans le Nord-Est du Nouveau-Brunswick et la fermeture des zones de pêche. Les répercussions sur les pêcheurs, les aides-pêcheurs et les gens qui travaillent dans les usines de transformation se sont fait ressentir jusque sur les gens dans la collectivité qui n'ont pas d'argent à dépenser pour acheter des choses et sortir. Cela a des effets, et c'est toujours une préoccupation.

Vous avez beaucoup parlé de l'absence de consultations et de l'importance d'en tenir. Vous avez affirmé que, selon le libellé actuel du projet de loi, le ministre n'a pas besoin de consulter les personnes touchées par les fermetures permanentes des ZPM et qu'une telle approche contredit complètement la façon de parvenir à une solution durable que toutes les parties peuvent soutenir.

Avez-vous reçu une réponse du ministre quant à ces préoccupations? Vos membres chercheront-ils à apporter un amendement au projet de loi C-55 afin de remédier à cette situation et de s'assurer que le processus de consultation a lieu? Je ne dis pas qu'ils ne doivent pas le faire.

Mme Burridge : Nous n'avons pas reçu de réponse du ministre ou du MPO. Si les sénateurs voient une occasion de proposer un amendement, nous y serions favorables.

La sénatrice Poirier : J'ai aussi une question sur le calendrier envisagé par le Conseil canadien des pêches. Vous avez mentionné que le délai moyen pour la désignation d'une ZPM en vertu de la Loi sur les océans varie entre 7 et 10 ans, ce qui est beaucoup plus long que la protection provisoire de la ZPM pour le délai de cinq ans.

À votre avis, est-il faisable pour le MPO d'établir une ZPM en vertu de la Loi sur les océans dans le délai proposé de cinq ans?

M. Lansbergen : Nous croyons comprendre qu'il mènerait des recherches scientifiques et des consultations, ce qui prend environ deux ans. Puis, il utiliserait les pouvoirs prévus en vertu de la loi, ce qui l'amènerait de la troisième à la septième année. Même si ces cinq ans sont moins longs que la fenêtre de 7 à 10 ans, dans la mesure où il veut établir un certain nombre de ZPM afin d'atteindre l'objectif de 2020, ou peut-être un autre objectif au-delà de 2020, cela semblerait exagéré, particulièrement compte tenu de toutes les autres activités et responsabilités qu'il souhaite mener à bien en vertu du projet de loi C-68, qui s'abattront ensuite sur vous.

Cela semble exagéré, mais la loi prévoit aussi une prolongation de la période de protection provisoire des ZPM pour une deuxième période de cinq ans, même si notre lecture du projet de loi ne nous permet pas très bien de comprendre ce qui se passe à la fin de la première période de cinq ans, ou certainement à la fin de la deuxième période de cinq ans. Est-ce que cela tombe à l'eau et est abandonné ou est-ce que le ministre

Senator Poirier: Another recommendation made by your organization for establishing marine protected areas talked about selecting the right conservation tool for the operation. In your view, should Bill C-55 allow for more flexibility in its approach, and what conservation tools would you recommend?

Mr. Lansbergen: The flexibility comes from what they are trying to protect. Preferably they would talk to stakeholders before they formally identify an area of interest. Then we can talk about what particular tool would be most appropriate.

If it is a benthic attribute, maybe a static MPA might be the right approach. If it's something more dynamic and the attribute is a particular species, more of a fishery management tool may be more appropriate. They need to make that decision with stakeholders at the very front end.

Mr. Bonnell: There are a couple of really good examples on the East Coast of stocks that are recovering or have recovered. We're seeing a significant rebound in the Unit 1 redfish in the Gulf of St. Lawrence. A lot of people are really excited about the potential of that fishery. Georges Bank haddock would be another example.

Those stocks have and are rebuilding in many ways because of the fisheries management tools that already exist and the minister already has the ability to implement. Be it restrictions on harvesting activities, be it seasonal closures or be it small fish protocol issues, there are tools in the tool kit that are available today. Establishing an MPA would have had a very modest to minimal impact on the recovery of those stocks. They work, as Mr. Lansbergen indicated, when you need to protect a benthic environment that requires protection.

The seafood industry does not want to be fishing on corals or sponges. That is not our interest. It doesn't work well. It's not effective. Outside of those examples, there are robust management systems in place judging from the fact that we are a global leader in seafood sustainability and certification today. Those tools exist and are available to use now.

Senator Munson: I would like to come at it from a different perspective. I am reading from an "iPolitics" story one paragraph saying the following:

> Right now, even when a vital, unique area has been identified for protection, no increased protection is put in place until regulations come into force to officially designate an MPA — a process that can take up to 10 years.

La sénatrice Poirier : Une autre recommandation présentée par votre organisation pour l'établissement de zones de protection marine concernait la sélection du bon outil de conservation pour l'exécution. À votre avis, le projet de loi C-55 devrait-il faire preuve de plus de souplesse dans son approche, et quels outils de conservation recommanderiez-vous?

M. Lansbergen : La souplesse découle de ce qu'on essaie de protéger. Il serait préférable de parler à des intervenants avant de désigner de façon officielle une zone d'intérêt. Puis, nous pouvons parler de l'outil particulier qui serait le plus approprié.

S'il s'agit de caractéristiques benthiques, peut-être qu'une ZPM statique serait la bonne approche à utiliser. Si c'est quelque chose de dynamique et si la caractéristique est une espèce particulière, alors un outil de gestion des pêches serait plus approprié. Le ministère doit prendre cette décision avec les intervenants au tout début.

M. Bonnell : Sur la côte Est, il y a quelques très bons exemples de stocks qui sont en voie de rétablissement ou qui se sont rétablis. Nous constatons une reprise importante du sébaste de l'unité 1 dans le golfe du Saint-Laurent. Beaucoup de gens sont très enthousiastes par rapport au potentiel de cette pêche. L'aiglefin du banc Georges serait un autre exemple.

Ces stocks se rétablissent de bien des façons en raison des outils de gestion des pêches qui existent déjà et du fait que le ministre a déjà la capacité de les mettre en œuvre. Qu'il s'agisse de restrictions des activités de récolte, de fermetures saisonnières ou de questions liées au Protocole pour la protection des juvéniles, des outils sont aujourd'hui disponibles. L'établissement d'une ZPM produira un effet très modeste sur le rétablissement de ces stocks. Comme M. Lansbergen l'a dit, les ZPM fonctionnent lorsque vous devez protéger un environnement benthique qui a besoin de protection.

L'industrie des produits de la mer ne veut pas pêcher sur des coraux ou des éponges. Ce n'est pas notre intérêt, ça ne fonctionne pas bien et ce n'est pas efficace. Mis à part ces exemples, il y a en place de solides systèmes de gestion, si l'on en juge d'après le fait que nous sommes un chef de file mondial dans la durabilité des produits de la mer et la certification aujourd'hui. Ces outils existent et sont maintenant prêts à être utilisés.

Le sénateur Munson : J'aimerais examiner les choses d'un point de vue différent. Je lis dans une histoire sur « iPolitics » un paragraphe qui dit ceci :

> En ce moment, même quand une zone vitale et unique a été désignée comme ayant besoin de protection, aucune protection accrue n'est mise en place jusqu'à ce que des règlements entrent en vigueur afin de désigner

If passed, the bill would allow for an interim-protection MPA to be designated under the Oceans Act.

Is there something wrong with that?

Mr. Lansbergen: The question really becomes what tool you want to use. Is it a formal MPA under the Oceans Act, or is it a fisheries management tool under the Fisheries Act? If it is an MPA, then this legislation would certainly give the minister authority to establish an interim MPA much shorter than the typical 7-year to 10-year period.

Our point is that you shouldn't be going down this road if an MPA is not the best tool. You should start to have a different conversation around what fishery management tool would adequately provide the protection for the attribute you're trying to protect.

Senator Munson: Recognizing the concerns that other senators have brought up from people who live along the coasts, someone thought this up and felt the buck should stop with the minister. Someone felt this should be put into place because something is not working.

At the end of the day, isn't it responsible of the government to make a decision to work with these communities and to work with the new act? I don't quite follow some of the rationale this morning.

Mr. Lansbergen: With the experience we've had in the sector the challenge has been that the department's approach to establishing MPAs has not been satisfactory in terms of some of the science they've relied on, the level and extent of consultation with the people most directly impacted and the socio-economic analysis they've done to measure what the impact will be on those communities.

That has been the challenge that we've faced. This particular bill will provide the minister with more authority that could circumvent some of that process more so, or it could just allow for them to put in protection while they're doing the regulatory development that would not impact the front-end process.

Senator Munson: We have talked about footprints. We have talked about fishers and people involved in the environment and government. Should ordinary consumers pay attention to this? If so, why should they be paying attention to this? Is there an economic downturn of some sort that could happen because of this?

officiellement une ZPM — un processus qui peut prendre jusqu'à 10 ans. S'il est adopté, le projet de loi permettrait la désignation d'une protection provisoire des ZPM en vertu de la Loi sur les océans.

Y a-t-il quelque chose de mal avec cela?

M. Lansbergen : La question est vraiment de savoir quel outil vous souhaitez utiliser. S'agit-il d'une ZPM officielle en vertu de la Loi sur les océans ou d'un outil de gestion des pêches prévu par la Loi sur les pêches? Si c'est une ZPM, alors cette loi conférerait assurément au ministre le pouvoir d'établir une ZPM provisoire beaucoup plus courte que la période habituelle de 7 à 10 ans.

Là où nous voulons en venir, c'est que vous ne devriez pas aller dans cette voie si la ZPM n'est pas le meilleur outil. Vous devriez commencer à tenir une conversation différente au sujet de l'outil de gestion des pêches qui permettrait adéquatement de fournir la protection nécessaire pour la caractéristique que vous essayez de protéger.

Le sénateur Munson : Reconnaissant les préoccupations de personnes qui vivent le long des côtes que d'autres sénateurs ont soulevées, quelqu'un a réfléchi à la question et s'est dit que c'est le ministre qui devrait être responsable. Quelqu'un s'est dit que cela devrait être mis en place, parce qu'il y a quelque chose qui cloche.

Au bout du compte, n'est-il pas responsable de la part du gouvernement de prendre la décision de travailler avec ces collectivités et avec la nouvelle loi? Je n'arrive pas très bien à suivre une partie du raisonnement ce matin.

M. Lansbergen : D'après notre expérience dans le secteur, la difficulté, c'est que l'approche du ministère à l'égard de l'établissement de ZPM n'a pas été satisfaisante en ce qui concerne certaines des données scientifiques sur lesquelles il s'est appuyé, le niveau et la portée des consultations avec les gens le plus directement touchés et l'analyse socioéconomique qu'il a faite pour mesurer les répercussions sur ces collectivités.

C'est la difficulté à laquelle nous avons fait face. Ce projet de loi particulier fournira au ministre un plus grand pouvoir qui pourrait déjouer encore plus ce processus ou simplement permettre au ministère d'intégrer des mesures de protection qui n'agiraient pas sur le processus initial pendant qu'il procède à l'élaboration réglementaire.

Le sénateur Munson : Nous avons parlé d'empreintes. Nous avons parlé des pêcheurs et des gens du milieu de l'environnement et du gouvernement. Les consommateurs ordinaires devraient-ils prêter attention à ces choses? Le cas échéant, pourquoi devraient-ils le faire? Y a-t-il un certain type de ralentissement économique qui pourrait découler de tout cela?

Mr. Bonnell: Ordinary citizens should be paying attention to this, but the argument we're making is that ordinary citizens should have some level of comfort that in recent years the seafood industry, in Canada in particular, has gone and continues to go through great strides to have a responsible and sustainable fishing industry, referenced by the fact that the majority of our fisheries meet the gold standard of third-party certification.

Think about the choices you make every day when you go home and choose what you're going to eat. I've talked about this frequently and I can tell you there is some great published literature on this. If you were to do a comparison of seafood versus dairy versus beef versus pork, an apples-to-apples comparison in terms of whether it is biodiversity loss, irrigation or some other factor like CO_2 emissions, the seafood industry stands out above most, if not all, of the other food-producing areas.

We think there is a great story to tell and consumers should be aware of it. We don't think about coming up with arbitrary targets for protected areas. Where it makes sense, yes, and we've already indicated we support where it makes sense, but by attempting to achieve random targets and do it so quickly with the 5 per cent target that we've met and the 10 per cent that we know we will meet, it's there.

Our bigger concern as an industry is what next? There are a lot of concerns that there will be a 2030 commitment made potentially by this government in the not-so-distant future. For what cause or for what purpose when we are already recognized as one of the most sustainable and well-managed fisheries out there?

We have room to improve and there are tools to improve it which, in part, could be MPAs, but it shouldn't be based on an arbitrary target that is rushed through a process. I think that is the position we would hold.

Mr. Lansbergen: Perhaps I could make one comment on the consumer element of this issue. The Canadian marketplace is supplied by about 70 per cent of imports of fish and seafood and the other 30 per cent from domestic supply. We export about 80 per cent of what we produce.

If consumers are interested in protecting the oceans by what fish and seafood they choose to buy, they would have to look at where it comes from and not only what type of fish and seafood it is.

M. Bonnell : Les citoyens ordinaires devraient prêter attention à ces choses, mais ce que nous faisons valoir, c'est qu'ils devraient être en quelque sorte rassurés par rapport au fait que, au cours des dernières années, l'industrie des produits de la mer, particulièrement au Canada, a réalisé — et elle continue de le faire — des progrès importants afin d'avoir une industrie de la pêche responsable et durable, comme en témoigne le fait que la majorité de nos pêches atteignent l'étalon-or de la certification par des tiers.

Pensez aux choix que vous faites chaque jour lorsque vous rentrez chez vous et choisissez ce que vous allez manger. J'en ai souvent parlé, et je peux vous dire qu'il existe quelques excellentes publications à ce sujet. Si vous deviez établir une comparaison entre les produits de la mer, les produits laitiers, le bœuf et le porc, comparer des pommes avec des pommes pour ce qui est de savoir s'il s'agit d'une perte de biodiversité, d'irrigation ou d'un certain autre facteur comme les émissions de CO_2, l'industrie se démarque de la plupart, voire de la totalité, des autres secteurs de production alimentaire.

Nous croyons que c'est une excellente histoire à raconter et que les consommateurs devraient la connaître. Nous ne songeons pas à établir des cibles arbitraires pour les zones protégées. Lorsque c'est logique de le faire, oui, nous avons déjà indiqué que nous y sommes favorables, mais lorsque l'on tente d'atteindre des cibles aléatoires et de le faire rapidement, comme la cible de 5 p. 100 que nous avons atteinte et celle de 10 p. 100 que nous sommes en voie d'atteindre, tout est là.

En tant qu'industrie, notre grande préoccupation, c'est de savoir ce qui nous attend. On s'inquiète beaucoup du fait que le présent gouvernement prendra peut-être un engagement pour 2030 dans un avenir rapproché. Pour quel motif et à quelles fins, lorsque nous sommes déjà reconnus comme une des industries des pêches les plus durables et des mieux gérées au monde?

Il y a matière à amélioration, et des outils permettraient d'améliorer l'industrie, dont certains pourraient être des ZPM, mais cela ne devrait pas reposer sur un objectif arbitraire adopté à toute vapeur dans le cadre d'un processus. Je crois que c'est notre position.

M. Lansbergen : Je pourrais peut-être dire une chose sur l'élément du consommateur dans cette question. Le marché canadien est approvisionné à hauteur d'environ 70 p. 100 par des importations de poissons et d'aliments de la mer, et les 30 p. 100 restants sont approvisionnés localement. Nous exportons environ 80 p. 100 de ce que nous produisons.

Si les consommateurs souhaitent protéger les océans en fonction des poissons et des produits de la mer qu'ils choisissent d'acheter, ils devraient regarder d'où proviennent ces produits, et pas seulement de quel type de poisson et de produit de la mer il s'agit.

Senator Bovey: This is an interesting and important topic. You've used the word "balance," and I think that's an important word. The prior government signed the agreement to reach the 10 per cent target, and we're all trying to work out how we meet the commitments that have been made over time by Canadian governments.

The term "tool kit" has been used. We all have tool kits regardless of our profession. The skill is: Are you using the right tool at the right time for the right reason? This bill is looking for a balance among conservation, socio-economic issues and science. Because you feel implementation is the issue we should be looking at, Mr. Lansbergen, I am getting the sense that we all agree we need to look at balance and perhaps not at the detail of the bill itself.

Could you each talk about Mary Simon's discussion of a conservation economy and where this tool fits in a diversified tool kit within the conservation economy?

Mr. Lansbergen: I am not specifically aware of Mary Simon's theories. In terms of using the right tool at the right time for the right task, certainly in my own life as a handyman I know the value of that and how problematic it can be if you try to use the wrong tool for the wrong task.

In terms of government policy, it is very important that we look at what we've said before. What are the particular attributes that the government is trying to protect? How does that work with the other areas of interest? A report that just came out looked at all the marine refuges the government has established. When we look at the breakdown, a vast majority of those are for protecting special benthic attributes.

When you look at the overall biodiversity within the Canadian jurisdiction, what do we have to offer the world in terms of biodiversity? What is vulnerable, what is at risk and what should be protected to maintain the spectrum of biodiversity? Is it that the benthic attributes are most at risk? If so, an MPA might be the best approach. If Canada is an important host of other attributes, we should be looking at those attributes and then looking at the appropriate tool.

Thus far the focus has been on meeting the 10 per cent and less so on what that overall picture looks like.

Ms. Burridge: In the Canadian seafood business we already operate to a large extent in a conservation economy. You heard how most of our fisheries are Marine Stewardship Council certified or recognized by Monterey Bay Aquarium or Ocean

La sénatrice Bovey : C'est un sujet intéressant et important. Vous avez utilisé le mot « équilibre », et je pense que c'est un mot important. Le gouvernement précédent a signé l'accord visant à atteindre l'objectif de 10 p. 100, et nous essayons tous de comprendre comment respecter les engagements pris au fil du temps par les gouvernements canadiens.

Le terme « outils » a été utilisé. Nous disposons tous d'outils, peu importe notre profession. La compétence est la suivante : utilisez-vous le bon outil, au bon moment et pour la bonne raison? Le projet de loi recherche un équilibre entre la conservation, les questions socioéconomiques et les données scientifiques. Comme vous avez l'impression que la mise en œuvre est la question que nous devrions examiner, monsieur Lansbergen, je crois que nous sommes tous d'accord pour dire que nous devons examiner l'équilibre, et peut-être pas tous les détails du projet de loi lui-même.

Pourriez-vous chacun votre tour parler de l'analyse réalisée par Mary Simon de l'économie de la conservation et de la façon dont cet outil s'inscrit dans l'économie de la conservation?

M. Lansbergen : Je ne connais pas précisément les théories de Mary Simon. Pour ce qui est de l'utilisation du bon outil, au moment et pour la bonne tâche, assurément, dans ma propre vie, comme bricoleur, je connais la valeur d'un bon outil et je sais à quel point il peut être problématique d'essayer d'utiliser le mauvais outil pour la mauvaise tâche.

Pour ce qui est d'une politique gouvernementale, il est très important d'examiner ce que nous avons dit plus tôt. Quelles sont les caractéristiques particulières que le gouvernement essaie de protéger? Comment cela s'intègre-t-il aux autres zones d'intérêt? Un rapport qui vient d'être publié s'est penché sur tous les refuges marins que le gouvernement a établis. Lorsque nous examinons la ventilation, nous constatons qu'une grande majorité de ces refuges vise la protection de caractéristiques benthiques spéciales.

Si vous regardez toute la biodiversité au sein du territoire canadien, qu'avons-nous à offrir au monde au chapitre de la biodiversité? Qu'est-ce qui est vulnérable, qu'est-ce qui est menacé et qu'est-ce qui devrait être protégé afin que l'on puisse maintenir le spectre de la biodiversité? Est-ce que ce sont les caractéristiques benthiques qui sont le plus menacées? Le cas échéant, la création d'une ZPM pourrait se révéler la meilleure approche. Si le Canada possède un nombre important d'autres caractéristiques, nous devrions les étudier, puis rechercher l'outil approprié.

Jusqu'à présent, on s'est concentré sur l'atteinte de la cible des 10 p. 100, et moins sur le portrait global.

Mme Burridge : Dans l'industrie canadienne des aliments de la mer, nous nous fondons déjà dans une grande mesure sur l'économie de la conservation. Vous avez entendu dire que la plupart de nos pêches sont certifiées par le Marine Stewardship

Wise. That is because we've been through a fisheries management process where we've worked on stock assessment. We think there is more to do on stock assessment, but we have done quite a lot of work on stock assessment. We've set harvest control rules. We have reasonably decent enforcement.

We have done all those things so that we can expect to have a long-term future producing fish and seafood for Canada and the world. We think Canadian consumers definitely want to be able to eat local fish.

Can we do more? Yes, of course we can do more. Senator Campbell, you probably know the province is quite keen on a restoration economy for rebuilding salmon populations. We would certainly be supportive of that concept as well. There are huge opportunities for Indigenous people there as well.

Senator Bovey: Of course those are other tools in the tool kit. You might want to address, if you could for a moment, what is allowed in a marine refuge area that might not be allowed in a marine protected area.

Mr. Lansbergen: A marine refuge can be something that is under the Fisheries Act. It uses a fishery management tool that would prohibit a certain type of fishery activity such as bottom trawling, for example, the primary activity they have been prohibiting because of trying to protect benthic attributes.

An MPA is under the Oceans Act. It has much broader powers. An Ocean Act MPA can prohibit other industrial activity such as oil and gas, whereas under the Fisheries Act there are certain limitations that do not give the minister authority to prohibit oil and gas activity or other industrial activity such as seabed mining that is emerging. Those are a couple of examples where the MPA authorities are much broader.

Senator Petitclerc: I would like to hear your thoughts on the precautionary approach of this bill. This bill calls for a precautionary approach, saying that in a situation where scientific certainty is not there you can still move on, if needed. You have all talked about the need for a science base or database. At the same time, when it comes to the environment I think history has shown us that sometimes if we wait for science or certainty in science the damage is already done.

Council ou reconnues par l'Aquarium de Monterey Bay ou Ocean Wise. C'est parce que nous avons suivi un processus de gestion des pêches où nous avons travaillé à l'évaluation des stocks. Nous croyons qu'il y a plus de travail à faire à ce chapitre, mais nous en avons accompli une quantité importante. Nous avons établi des règles sur le contrôle des récoltes. Nous disposons de mesures d'application de la loi raisonnablement décentes.

Nous avons fait toutes ces choses de manière à pouvoir nous attendre à produire du poisson et des aliments de la mer à long terme pour le Canada et le monde. Nous croyons que les consommateurs canadiens veulent assurément être en mesure de manger du poisson local.

Pouvons-nous en faire davantage? Oui, bien sûr, nous le pouvons. Monsieur le sénateur Campbell, vous savez probablement que la province est assez favorable à une économie de la restauration pour ce qui est de rebâtir les populations de saumon. Nous serions assurément favorables à ce concept également. Il existe aussi d'énormes possibilités pour les Autochtones.

La sénatrice Bovey : Bien sûr, ce sont les autres outils disponibles. Auriez-vous l'amabilité de parler, pendant un instant, de ce qui est permis dans une zone de refuges marins et qui n'est peut-être pas permis dans une zone de protection marine?

M. Lansbergen : Le refuge marin peut être visé par la Loi sur les pêches. Elle utilise un outil de gestion des pêches qui interdirait un certain type d'activités de pêche comme le chalutage par le fond, par exemple, la principale activité qu'on a interdite dans le but d'essayer de protéger les caractéristiques benthiques.

La ZPM est précisée dans la Loi sur les océans. Elle a des pouvoirs beaucoup plus grands. En vertu de la Loi sur les océans, une ZPM peut interdire d'autres activités industrielles, comme les activités pétrolières et gazières, tandis que, en vertu de la Loi sur les pêches, il y a certaines limites qui ne donnent pas au ministre le pouvoir d'interdire les activités pétrolières et gazières ou d'autres activités industrielles comme l'exploitation minière des fonds marins, qui est en train d'apparaître. Ce sont quelques exemples de cas où les pouvoirs prévus pour les ZPM sont beaucoup plus grands.

La sénatrice Petitclerc : J'aimerais entendre ce que vous avez à dire sur l'approche de précaution du projet de loi. Celui-ci demande l'adoption d'une approche de précaution, disant que, dans une situation où on n'a pas de certitude scientifique, vous pouvez tout de même aller de l'avant, au besoin. Vous avez tous parlé du besoin d'une base scientifique ou d'une base de données scientifiques. En même temps, lorsqu'il s'agit de l'environnement, je crois que l'histoire nous a montré que, parfois, si nous attendons d'obtenir les données scientifiques ou la certitude scientifique, les dommages sont déjà faits.

Are you saying this precautionary approach has no place at all, or that it should be done only in certain circumstances? I want to hear you a bit on that.

Mr. Lansbergen: I think it comes back to Senator Bovey's comment on balance. Fisheries management incorporates a precautionary approach, so we are used to that approach. It is how it gets implemented or applied.

When the department is identifying an area of interest and the science rationale is incomplete, we have to collectively debate the balance question on that. However, that may not necessarily dictate a certain path in protecting the attributes in question. It's still a question of whether an MPA or a fisheries management tool would be the most appropriate tool or is it a fisheries management tool. I don't think it is a debate on which tool is necessarily precluded by fulsome science or a precautionary approach.

Ms. Burridge: For instance, when a fishery goes through Marine Stewardship Council certification, one of the things that is assessed is its impact on habitat . We build in that precautionary approach at every stage of fisheries management.

Senator Busson: This is a really important topic. I grew up on the East Coast and now live on the West Coast, so I have a background in perspective from both sides of the country. You used the word "harvesting," and we know your industry is so important that it remains sustainable. You, better than most, have the vested interest to protect the resource we're all talking about.

A number of senators were asking about consultation and the lack thereof in the work you do in your industry. Are you advocating a place at the table during the discussions around MPAs or conservation generally? If so, what might that participation look like from your perspective? We've sort of talked about it at the 20,000-foot level, but I am wondering what you would see if you were to make a recommendation on how that might work.

Ms. Burridge: Maybe I could give you a quick example from the West Coast. A few months ago in November, I think, we saw the establishment of the Gwaii Haanas National Marine Conservation Area Reserve. When Parks Canada, DFO and the Council of the Haida Nation came to us, they wanted to close over 48 per cent of that area. This was the first time we had seen that as a target.

We got together all 24 fisheries that operate in that area over a three-month period. It was extremely intense. We put together 19 different maps representing the various types of fisheries. We overlaid each of those maps until we came up with one map.

Dites-vous que cette approche de précaution n'a aucune place ou qu'elle ne devrait être adoptée que dans certaines circonstances? J'aimerais vous entendre un peu à ce sujet.

M. Lansbergen : Je crois que cela revient au commentaire formulé par la sénatrice Bovey sur l'équilibre. La gestion des pêches incorpore une approche de précaution, et nous sommes donc habitués à cette approche. C'est ainsi que c'est mis en œuvre ou appliqué.

Lorsque le ministère désigne une zone d'intérêt et que le raisonnement scientifique est incomplet, nous devons débattre collectivement de la question de l'équilibre. Toutefois, cela ne va pas nécessairement dicter une certaine voie pour ce qui est de protéger les caractéristiques en question. Il y a tout de même lieu de se demander si une ZPM ou un outil de gestion des pêches serait l'outil le plus approprié ou s'il s'agit d'un outil de gestion des pêches. Je ne crois pas que ce soit un débat sur l'outil qui est nécessairement exclu par une approche scientifique préventive complète.

Mme Burridge : Par exemple, lorsqu'un type de pêche reçoit la certification du Marine Stewardship Council, une des choses qui sont évaluées, ce sont les répercussions sur l'habitat. Nous intégrons cette approche de précaution à chaque étape de la gestion des pêches.

La sénatrice Busson : C'est un sujet vraiment important. J'ai grandi sur la côte Est et je vis maintenant sur la côte Ouest; j'ai donc une expérience et des points de vue touchant les deux côtés du pays. Vous avez utilisé le mot « récolte », et nous savons que votre industrie est tellement importante qu'elle demeure viable. Vous, mieux que quiconque, êtes directement intéressé par la protection des ressources dont nous parlons.

Un certain nombre de sénateurs ont posé des questions au sujet des consultations, ou de leur absence, par rapport au travail que vous faites dans votre industrie. Prônez-vous une place à la table durant les questions sur les ZPM ou la conservation de façon générale? Le cas échéant, à quoi cette participation pourrait-elle ressembler selon votre point de vue? Nous en avons en quelque sorte parlé de manière très générale, mais je me demande ce que vous proposeriez comme recommandation sur le fonctionnement.

Mme Burridge : Je pourrais peut-être vous donner un exemple rapide provenant de la côte Ouest. Il y a quelques mois, en novembre, je crois, nous avons vu l'établissement de la réserve d'aire marine nationale de conservation de Gwaii Haanas. Lorsque Parcs Canada, le MPO et le Conseil de la Nation Haïda sont venus nous voir, ils voulaient fermer plus de 48 p. 100 de cette zone. C'était la première fois que nous voyions un tel objectif.

Nous avons réuni toutes les 24 industries de la pêche qui exercent des activités dans cette région sur une période de 3 mois. C'était extrêmement intense. Nous avons présenté 19 cartes différentes qui représentent les divers types de pêches.

Then we overlaid it on the original target map. We were able to meet the cultural and conservation targets while reducing the economic impact.

We could close less but do better with it, but we couldn't do that without the voice of the people on the water being directly engaged. No one person could represent all the different fisheries, so it needs to be an intensive community engagement process.

Mr. Bonnell: I know we're short on time, but I want to leave senators with an observation. The organization I represent employs about 1,700 people, primarily in Newfoundland and Labrador but also in Nova Scotia. We take that responsibility extremely seriously. This will only work on a go-forward basis.

I graduated high school right around the time of the cod moratorium. My family are fishermen. I know the impact when we get it wrong; I know the consequences. We're very much focused on sustainable fisheries and maintaining these coastal communities. We're heavily engaged in things like the Marine Stewardship Council process. Where we don't have MSC in place, most of our fisheries are in a designated fishery improvement program for rebuilding stocks, which looks at harvest control rules. It's getting fisheries in the queue for certification.

I want to leave senators with the impression that we are all for sustainability. We believe in certain circumstances and in certain instances MPAs can work, but we have existing tools that work very effectively. I would urge caution, particularly on a go-forward basis, at setting targets that may make us look good on a global stage but may not get the desired results we are looking for.

Mr. Lansbergen: As Mr. Bonnell alluded to, at a high level we are also talking about the go-forward international post-2020 biodiversity framework. We are in a dialogue group with Environment Canada and DFO about many of the Aichi targets. Marine protected areas is one of those. It is a challenge to actively participate in that type of consultation with many other stakeholders, to be heard and to pay attention to all of the associated technical details.

We are very concerned about the global community, not just Canada, rushing forward to a more ambitious post-2020 target on protected areas when we have not truly evaluated the actions we have taken to meet the 2020 target. Many of the actions even

Nous avons superposé chacune de ces cartes jusqu'à ce que nous puissions établir une seule carte. Puis, nous l'avons superposée à la carte des objectifs originale. Nous avons été en mesure de respecter les objectifs culturels et les objectifs de conservation tout en réduisant les répercussions économiques.

Nous pourrions en fermer moins, mais faire mieux, mais nous n'aurions pas pu le faire sans entendre la voix des gens qui travaillent sur l'eau et qui sont touchés. Il n'y a pas une seule personne qui pourrait représenter tous les différents types de pêche, et il doit donc s'agir d'un processus de mobilisation communautaire intensif.

M. Bonnell : Je sais que nous avons peu de temps, mais je veux faire part d'une observation aux sénateurs. L'organisation que je représente emploie environ 1 700 personnes, principalement à Terre-Neuve-et-Labrador, mais également en Nouvelle-Écosse. Nous prenons cette responsabilité très au sérieux. Cela ne fonctionnera que de façon prospective.

J'ai eu mon diplôme d'études secondaires à l'époque du moratoire sur la morue. Les membres de ma famille sont des pêcheurs. Je connais les répercussions lorsque nous nous trompons; je connais les conséquences. Nous nous concentrons beaucoup sur la pêche durable et le maintien de ces collectivités côtières. Nous sommes très investis dans les processus comme celui du Marine Stewardship Council. Là où le protocole du MSC n'est pas en place, la plupart de nos pêcheries font l'objet d'un programme d'amélioration de la pêche destiné à reconstituer les stocks, lequel programme examine les règles de contrôle des captures. Ainsi, les pêches sont en attente de certification.

Je veux laisser aux sénateurs l'impression que nous sommes tous en faveur de la durabilité. Nous croyons que dans certaines situations et dans certains cas, les ZPM peuvent être efficaces, mais nous disposons d'outils existants qui fonctionnent réellement. Je vous exhorte à faire preuve de prudence, en particulier à l'avenir, lorsque vous fixerez des objectifs qui pourraient nous faire bien paraître sur la scène mondiale, mais risquent de ne pas produire les résultats escomptés que nous recherchons.

M. Lansbergen : Comme M. Bonnell y a fait allusion, à un niveau élevé, nous parlons également du futur cadre international pour la biodiversité après 2020. Nous faisons partie d'un groupe de discussion avec Environnement Canada et le MPO à propos de plusieurs objectifs d'Aichi. Les zones de protection marine en font partie. Il est difficile de participer activement à ce type de consultation avec de nombreux autres intervenants, de se faire entendre et de prêter attention à tous les détails techniques connexes.

Nous sommes très préoccupés par le fait de voir la collectivité mondiale, pas seulement le Canada, se précipiter vers un objectif post-2020 plus ambitieux pour les zones de protection tandis que nous n'avons pas vraiment évalué les mesures que nous avons

within Canada are very young, so how can we measure their effectiveness if they have only been in for a couple of years?

The Chair: Thank you to our witnesses and thank you, senators. That completes our first panel.

I would like everyone to keep their questions and answers to five minutes or so because we have a full group here today. If we find time to get to a second round, we will. I will not cut you off completely at five minutes, but I will start the clock and you won't be able to go beyond six minutes. I will try my best. I like to have conversation engagement here, but at the same time we have a lot of senators today who have some questions to ask.

I ask our new witnesses to introduce themselves, please.

Keith Sullivan, President, Fish Food and Allied Workers: Keith Sullivan, President of the Fish Food and Allied Workers, Newfoundland and Labrador. We represent about 15,000 workers in the province, most of whom are in the fishery, including around 10,000 independent owner-operator fish harvesters.

Joshua McNeely, Marine Protected Area, SARA Senior Advisor, Maritime Aboriginal Peoples Council, Maritime Aboriginal Aquatic Resources Secretariate: I am Joshua McNeely, an Oceans Act and marine protected areas adviser for the Maritime Aboriginal Peoples Council. The council is a combination of councils that represents about 42,000 Aboriginal peoples who live off reserve in the Maritime provinces and have treaty rights for food, social and ceremonial fishing as well as Aboriginal commercial fisheries in all three provinces of Nova Scotia, New Brunswick and P.E.I.

The Chair: Thank you. The floor is yours, whoever wants to go first.

Mr. Sullivan: The fish harvesters we represent pretty much work and live in every community in Newfoundland and Labrador, about 500 in total. The reason most of these communities were settled was because of the fishery. That has been the main industry there for many years.

Our members are inshore harvesters and part of an overall inshore fleet in the province. It is really the foundation of the rural middle class in our province. That is what the fishery has grown to become. Good middle class jobs and good resources are the foundation for those jobs.

prises pour atteindre l'objectif de 2020. Même au Canada, bon nombre des mesures sont très récentes, alors comment pouvons-nous mesurer leur efficacité si elles n'existent que depuis quelques années?

Le président : Merci à nos témoins et merci aux sénateurs. Nous concluons ici avec notre premier groupe de témoins.

J'aimerais que tout le monde limite ses questions et ses réponses à cinq minutes environ, car nous avons un groupe complet aujourd'hui. Si nous trouvons le temps de faire un deuxième tour, nous le ferons. Je ne vous interromprai pas totalemement après cinq minutes, mais je vais démarrer le chronomètre, et vous ne pourrez pas dépasser six minutes. Je ferai de mon mieux. J'apprécie les interventions, mais en même temps, beaucoup de sénateurs ont des questions à poser.

Je demande à nos nouveaux témoins de se présenter, s'il vous plaît.

Keith Sullivan, président, Fish Food and Allied Workers : Keith Sullivan, président du Fish Food and Allied Workers, Terre-Neuve-et-Labrador. Nous représentons près de 15 000 travailleurs dans la province, dont la plupart sont employés dans l'industrie des pêches, y compris environ 10 000 pêcheurs propriétaires-exploitants indépendants.

Joshua McNeely, Zone de protection marine, conseiller principal SARA, Maritime Aboriginal Peoples Council, Maritime Aboriginal Aquatic Resources Secretariate : Je m'appelle Joshua McNeely, conseiller sur la Loi sur les océans et en matière de zones de protection marine pour le Maritime Aboriginal Peoples Council. Le conseil englobe des conseils qui regroupent environ 42 000 Autochtones vivant hors réserve dans les provinces maritimes et bénéficiant de droits issus de traités à des fins alimentaires, sociales et rituelles ainsi que pour la pêche commerciale autochtone dans les trois provinces de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le président : Merci. La parole est à vous, à quiconque veut commencer.

M. Sullivan : Les pêcheurs que nous représentons travaillent et vivent pratiquement dans toutes les collectivités de Terre-Neuve-et-Labrador, soit environ 500 au total. La plupart de ces collectivités doivent leur établissement à la pêche. C'est la principale industrie depuis de nombreuses années.

Nos membres sont des pêcheurs côtiers et font partie d'une flotte côtière en général dans la province. Il s'agit réellement du fondement de la classe moyenne rurale dans notre province. C'est ce que la pêche a fini par devenir. De bons emplois de classe moyenne et de bonnes ressources constituent la base de ces emplois.

To ensure that our communities and our industries continue to flourish, we need healthy marine ecosystems. It has to be managed sustainability and holistically, which ensures that resources can continue to provide generations into the future.

Bill C-55 and marine protection are of utmost importance to our organization and our members. Newfoundland and Labrador's oceans contain a vast amount of biodiversity that must be both protected and managed sustainably. In Newfoundland and Labrador we share our ocean with the petroleum sector. Co-existence of the two industries has been far from easy. The establishment of marine protected areas has been one area in which our members have felt an uneven application of regulations and policies.

Fish harvesters believe their sector is feeling the brunt of the marine closures, while oil and gas are able to continue totally uninhibited. In fact, in the province now we're witnessing record levels of seismic activity. For example, the effects of seismic activity on many of our fish and the overall marine environment are really unknown. Our organization is strongly advocating for much more work to be done on the impact of seismic activity on our marine environment.

Bill C-55 states that ministerial power exists to prohibit activities in protected areas. Now, as in the past, we reiterate that prohibition of these activities in marine protected areas must be uniform in all different sectors. That includes oil and gas and other marine activities as well. We have in the past encountered closed areas to fishing where oil and gas activities have not been prohibited. We have concerns around the prohibition of entire classes of activities, as the act states, particularly as they relate to fishing that might not stop other more destructive activities such as oil and gas exploration.

The loss of valuable fishing grounds through marine closures is hard to accept when a fisher can't put a hook in the water but seismic blasting and potentially drilling in the sea floor is still allowed. It just doesn't make sense to harvesters or many other people for that matter.

We understand that the lengthy MPA designation process has contributed to the establishment of the five-year period to develop regulations and allow for interim designation. There are gaps in the bill that cause concern. The bill states that within five years of an order regulations may be recommended or repealed based on consultation and study. Yet there is no deadline stated for the adoption of the regulations. It's a key distinction that should be noted. This open-ended approach causes concern that while recommendations might suggest a protected area has not

Afin que nos collectivités et nos industries continuent de prospérer, nous avons besoin d'un écosystème marin en bonne santé. Il doit être géré de manière durable et globale afin que les ressources puissent continuer à assurer la subsistance des générations à venir.

Le projet de loi C-55 et la protection marine revêtent la plus grande importance pour notre organisme et pour nos membres. Les eaux maritimes de Terre-Neuve-et-Labrador renferment une riche biodiversité qu'il faut à la fois protéger et gérer de manière durable. À Terre-Neuve-et-Labrador, nous partageons notre océan avec le secteur pétrolier. La cohabitation des deux industries est loin d'être facile. L'établissement de zones de protection marine est l'un des domaines où nos membres ont perçu des disparités dans l'application des règlements et des politiques.

Les pêcheurs croient que leur secteur fait les frais des fermetures de zones marines, tandis que celui du pétrole et du gaz peut continuer à fonctionner sans aucune retenue. En fait, dans la province, nous assistons maintenant à une activité sismique sans précédent. Par exemple, certains des effets de cette activité sur les stocks de poissons et l'environnement marin en général demeurent inconnus. Notre organisme demande instamment que d'autres travaux soient effectués au sujet de l'incidence de l'activité sismique sur le milieu marin.

Le projet de loi C-55 confère au ministre le pouvoir d'interdire des activités dans les zones de protection. Aujourd'hui, comme par le passé, nous réitérons que l'interdiction d'activités dans les zones de protection marine doit s'appliquer uniformément à tous les secteurs différents. Cela comprend l'activité pétrolière et gazière et d'autres activités marines également. Il nous est arrivé de constater que, dans des zones fermées à la pêche, les activités pétrolières et gazières ne sont pas interdites. Nous jugeons préoccupante l'interdiction de catégories entières d'activités, comme la loi le mentionne, en particulier liées à la pêche, qui n'empêche pas nécessairement d'autres activités plus destructrices comme la prospection pétrolière et gazière.

Il est difficile d'accepter la perte de lieux de pêche lucrative par suite de la fermeture de zones marines quand un pêcheur ne peut mettre une ligne à l'eau, mais que le dynamitage sismique et le forage potentiel du plancher océanique sont toujours autorisés. Cela n'a tout simplement aucun sens pour les pêcheurs ou pour beaucoup d'autres personnes, d'ailleurs.

Il semblerait que la durée du processus de désignation des ZPM explique l'établissement d'une période de cinq ans pour élaborer le règlement et la possibilité de désigner provisoirement des zones. Toutefois, certaines lacunes dans le texte du projet de loi nous inquiètent. Le projet de loi précise que, dans les cinq ans suivant la date d'entrée en vigueur d'un arrêté, un règlement peut être recommandé ou abrogé à l'issue de consultations et d'études. Or, aucune date limite n'est fixée pour l'adoption du règlement. C'est une distinction essentielle à noter. Cette

achieved its intended purpose there is no deadline for an actual decision.

Spacial management of living resources will always come with the challenge of having to be adaptive in our approach. Oftentimes the lines we draw to protect areas require adjustment to achieve their intended purpose.

Not having a set deadline on when a ministerial decision must be made means not having a set time frame that would allow the area to be reopened and the regulations to be repealed if necessary. This would mean having our members shut out of an area that could be valuable to fishing. Yet this marine area is clearly not fulfilling the goals it was intended to accomplish. We agree on the requirement of and advocate for flexibility in the MPA process. We must also ensure that flexibility comes with strictly laid-out timelines to ensure necessary adjustments happen in a timely manner.

While petroleum companies that have licences revoked in closed areas will have deposits returned, Bill C-55 states that there is also a legislated obligation for these companies to negotiate further compensation with the minister. Obviously fish harvesters who traditionally fish these same areas would experience significant losses as well when an area is closed to fishing. Yet our members are not given the same consideration and do not have the same legal recourse to receive compensation for demonstrated financial loss to their enterprises and their communities. This is a serious concern for our members.

Further, it is concerning that the bill states foreign nationals and ships can be exempt from the regulations. We have continuous concerns around foreign interests being able to invest in our fisheries sometimes through avoiding policies like the owner-operator ones. We hope there are other ways to deal with it. Bill C-68 is something that might offer some consideration there. We fear the gap in enforcement will result in foreign companies using this legislation to take advantage of resources that Canada's fishing industry will be shut out from.

The marine protection process is very important to our membership. Our marine environment is currently undergoing a significant shift in ecosystems. As our members navigate through this period of transition, they want to ensure that their voices are at the forefront of the decisions that will significantly impact their livelihoods.

Designation of MPAs must ensure that fish harvesters are not only consulted and heard but that closures do not affect one industry disproportionately more than another. Closures and

approche ouverte suscite l'inquiétude, car, bien que les recommandations donnent à penser qu'une zone de protection n'a pas atteint l'objectif recherché, il n'y a pas de délai pour une décision réelle.

La gestion spatiale de ressources vivantes nécessitera toujours l'emploi d'une approche adaptative. Souvent, il faudra rajuster les limites que nous traçons pour protéger une zone afin d'obtenir le résultat voulu.

L'absence d'une date limite définie pour la prise d'une décision du ministre signifie l'absence d'un délai déterminé pour la réouverture de la zone et l'abrogation du règlement, s'il y a lieu. Par conséquent, nos membres se verraient exclus d'une zone de pêche qui pourrait être lucrative. Pourtant, cette zone marine n'atteint manifestement pas les objectifs qu'elle était censée atteindre. La souplesse du processus de désignation des ZPM nous paraît nécessaire et souhaitable. Cependant, nous devons veiller à ce que cette souplesse s'accompagne d'échéanciers bien définis afin de garantir que les rajustements requis seront effectués en temps opportun.

Les sociétés pétrolières dont la licence est annulée dans une zone fermée se voient rembourser leur dépôt, mais le projet de loi C-55 précise en outre que ces sociétés ont l'obligation législative de négocier avec le ministre pour une indemnité additionnelle. De toute évidence, les pêcheurs qui exploitent traditionnellement ces mêmes zones subiraient également des pertes importantes lorsqu'une zone est fermée à la pêche. Pourtant, nos membres ne bénéficient pas de la même considération et ne disposent pas du même recours juridique en vue d'obtenir une indemnité à la suite de pertes financières vérifiables pour leur entreprise de pêche et leur collectivité. C'est une préoccupation sérieuse pour nos membres.

Par ailleurs, il est inquiétant de voir qu'aux termes du projet de loi, les ressortissants et les navires étrangers peuvent être soustraits au règlement. Nous sommes toujours préoccupés par la possibilité que des intérêts étrangers puissent investir dans nos pêcheries en évitant parfois d'avoir à se conformer à des politiques comme celles touchant les propriétaires-exploitants. Nous espérons qu'il y a d'autres moyens de régler le problème. Le projet de loi C-68 pourrait être envisagé à cet égard. Cette lacune sur le plan de l'application nous fait craindre que des sociétés étrangères ne profitent de ressources auxquelles l'industrie canadienne de la pêche n'aura pas accès.

Le processus de protection marine est très important aux yeux de nos membres. Notre écosystème marin vit actuellement une transition importante. Pendant cette période de changement, nos membres tiennent à avoir leur mot à dire sur les décisions qui ont de fortes conséquences sur leurs moyens de subsistance.

La désignation de ZPM doit tenir compte des avis des pêcheurs, mais en plus, elle ne doit pas avoir une incidence disproportionnée sur une industrie par rapport à une autre. Les

prohibitions must be uniform across the industries. Timelines, processes and criteria must be clear and not filled with ambiguity.

The survival of our coastal communities relies on the protection of marine resources and provides for livelihoods of people in these owner-operator fleets. This is the backbone of the rural economy for much of our province, so ensuring the survivability of this fleet is vital for future generations of our province.

Through Bill C-55, and more broadly in the process of designated marine protected areas, the perspectives of inshore harvesters are vital. Legislation must ensure the designation process is transparent, thorough and achieves the intended goals of the designation, while ensuring that no double standards exist. The oil and gas industry, for example, gets a free pass while others are shut out that are arguably much less damaging and have less impact on the environment overall. The livelihoods of members of the FFAW and our communities depend on this being so.

I know I was a couple of minutes over. Thank you for taking the extra minutes to listen.

Mr. McNeely: Compared to Bill C-68 and Bill C-69, the Maritime Aboriginal Peoples Council has had very little interaction on this bill other than a few teleconferences by DFO, NRCan and Indigenous Northern Affairs Canada to summarize the intention to create a new authority for freezing the footprint or providing an interim protection for an MPA going through the designation process.

That presupposes that we need interim protection. The area we are talking about is well understood. The interim protections are needed. That at least advances a precautionary principle. Some of the communities of interest that may be directly affected by the interim protections are predominantly supportive of achieving marine conservation via an MPA.

Our experience on the East Coast over the last few years is that neither have been broadly accomplished. For example, I was involved in the St. Anns Bank marine protected area advisory council. During that process we were looking at an area of interest. About a quarter of that area was removed from what resulted in the final MPA. As compensation, we agreed to add another small area tacked on to the side that wasn't included in the original footprint. DFO also made changes to the zoning during the gazetting process, which was outside the collaborative process of the area of interest advisory committee.

fermetures et les interdictions doivent s'appliquer uniformément à toutes les industries. Les échéanciers, les processus et les critères doivent être dénués de toute ambiguïté.

La survie de nos collectivités côtières dépend de la protection des ressources marines et permet d'assurer la subsistance de la flotte des propriétaires-exploitants. C'est l'épine dorsale de l'économie rurale dans la majeure partie de notre province. La viabilité de cette flotte est donc essentielle pour les générations futures de notre province.

En ce qui concerne le projet de loi C-55, et plus généralement le processus de désignation des zones de protection marine, le point de vue des pêcheurs côtiers est essentiel. Le processus de désignation prévu par la loi doit être transparent et exhaustif, et atteindre les objectifs visés, tout en garantissant l'absence de deux poids, deux mesures. L'industrie pétrolière et gazière, par exemple, obtient un laissez-passer gratuit alors que d'autres secteurs, sans aucun doute beaucoup moins dommageables et ayant une plus faible incidence sur l'environnement, sont exclus. Les moyens de subsistance des membres du FFAW et l'avenir de nos collectivités en dépendent.

Je sais que j'ai dépassé mon temps de quelques minutes. Merci d'avoir pris ces minutes de plus pour écouter.

M. McNeely : Comparativement à ce qu'il a fait dans le cas des projets de loi C-68 et C-69, le Maritime Aboriginal Peoples Council est très peu intervenu en ce qui concerne le projet de loi à l'étude, hormis quelques téléconférences organisées par le MPO, RNCan et Affaires autochtones et du Nord Canada pour résumer l'intention de créer un nouveau pouvoir concernant le gel de l'empreinte ou visant à fournir une protection provisoire à une ZPM soumise au processus de désignation.

Cela présuppose que nous avons besoin d'une protection provisoire. Le site dont nous parlons est bien compris. Les protections provisoires sont nécessaires. À tout le moins, cette mesure met de l'avant un principe de précaution. Certaines des collectivités d'intérêt susceptibles d'être directement touchées par les protections provisoires sont en grande majorité favorables à la réalisation de la conservation marine au moyen d'une ZPM.

Notre expérience sur la côte Est au cours des dernières années montre qu'aucune d'entre elles ne s'est concrétisée de manière générale. Par exemple, j'ai participé au conseil consultatif sur les zones de protection marine du banc de Sainte-Anne. Au cours du processus, nous avons examiné un site d'intérêt. Environ un quart de ce site a été retiré de ce qui a fini par constituer la ZPM finale. En guise de compensation, nous avons convenu d'ajouter une autre petite zone collée sur le côté qui n'était pas incluse dans l'empreinte d'origine. Le MPO a également modifié le zonage pendant le processus de publication dans la *Gazette*, ce qui ne relevait pas du processus de collaboration du comité consultatif concernant le site d'intérêt.

In our view the result is that the MPA is neither special, unique nor rare. In fact, the MPA encompasses two World War II munition dump sites that the Department of Defence does not intend to remediate.

At least we are supportive of that process because it stretches back to the days of another process called the Eastern Scotian Shelf integrated management plan. That collaborative process was started in the mid-2000s with a lot of interest in the Eastern Scotian Shelf area. We had a lot of dialogue. It was cancelled in 2010, despite everybody wanting it to continue.

The first meeting of the St. Anns Bank MPA advisory committee will be tomorrow. We hope it will continue to foster dialogue and provide useful information, experiences and leadership within the MPA that we can use outside of the boundaries of the MPA and really learn from our MPAs.

Right now I am involved in another MPA-establishing process, and that is the Nova Scotia eastern shore Islands area of interest. I have been involved in the science peer reviews, discussions about ecologically and biologically significant areas, and other discussions which have led to the selection of the area of interest. Those have been predominantly DFO led with much of the discussion internally within DFO.

Many communities that live along that area will be impacted. The fishermen's first port of entry was the point when DFO announced the area as an area of interest. If DFO opened those discussions a year ago at the area of interest table and said, "We are applying interim protections right away," I am quite certain it would have been a complete disaster. It is a very difficult process at this point without what is contemplated in Bill C-55.

Even though DFO has made concessions to fishers in the eastern shore Islands MPA, I believe it is DFO's good intention to have an MPA that includes sustainable fisheries. In fact I agree from an ecological standpoint in the MPA. Others around the table do not share my knowledge and they do not see through my eyes what is trying to be accomplished. Others have expressed that what they need as fishermen is better fisheries resource management from DFO, not a DFO-pushed MPA. That too is a valid point that I certainly will not argue with.

In short, MPAs must be built from the ground up. Bill C-55 is a knee-jerk reaction to scramble to go from 5 per cent to 10 per cent MPA coverage in a short time. Do we value short-term numbers over effective and sustainable MPAs?

À notre avis, les résultats montrent que la ZPM n'est ni spéciale, ni unique, ni rare. En fait, la ZPM englobe deux sites d'immersion de munitions de la Seconde Guerre mondiale que le ministère de la Défense n'a pas l'intention d'assainir.

À tout le moins, nous appuyons le présent processus, car il remonte à l'époque d'un autre processus qui s'appelait le Plan de gestion intégrée de l'est du plateau néo-écossais. Ce processus de collaboration a été mis sur pied au milieu des années 2000 et il était très axé sur la zone de l'est du plateau néo-écossais. Nous avons tenu de nombreuses discussions. Le processus a été annulé en 2010, même si tout le monde souhaitait qu'il se poursuive.

La première rencontre du comité consultatif de la zone de protection marine du banc de Sainte-Anne se tiendra demain. Nous espérons que cette initiative continuera de favoriser le dialogue et nous permettra d'obtenir des renseignements, des expériences et des directives utiles concernant la ZPM, que nous pouvons utiliser à l'extérieur de ses frontières, de façon à ce que nous puissions réellement tirer des leçons de nos ZPM.

À l'heure actuelle, je participe à un autre processus d'établissement de ZPM; il s'agit du site d'intérêt des îles de la côte Est de la Nouvelle-Écosse. J'ai pris part à des examens scientifiques par les pairs, à des discussions au sujet de zones importantes sur le plan écologique et biologique et à d'autres échanges qui nous ont permis de choisir le site d'intérêt. Ces discussions ont principalement été dirigées par le MPO, et la majeure partie des discussions s'est faite à l'interne, au sein du MPO.

Nombre de collectivités le long de cette côte seront touchées. Le premier point d'entrée des pêcheurs était... c'est à ce moment que le MPO a annoncé que la zone était considérée comme un site d'intérêt. Si le ministre avait lancé cette idée à la table de discussion sur les sites d'intérêt il y a un an et avait dit « nous appliquons les mesures de protection provisoires dès maintenant », je suis convaincu que cela aurait été catastrophique. Il s'agit d'un processus assez complexe pour le moment sans tenir compte de ce que prévoit le projet de loi C-55.

Même si le MPO a fait des concessions aux pêcheurs dans la ZPM des îles de la côte Est, je pense qu'il a la bonne intention d'établir une ZPM qui inclut des pêcheries durables. En fait, du point de vue écologique, je souscris à la ZPM. D'autres personnes à la table ne possèdent pas mes connaissances et n'envisagent pas dans la même optique ce que l'on tente d'accomplir. D'autres pêcheurs disent avoir besoin d'une meilleure gestion des ressources halieutiques de la part du MPO, et non d'une ZPM imposée par le MPO. Il s'agit là également d'un point valide que je ne vais certainement pas contester.

En résumé, les ZPM doivent être établies à partir de la base. Le projet de loi C-55 est une réaction instinctive pour faire passer de 5 p. 100 à 10 p. 100 la couverture des ZPM en peu de temps. Accordons-nous plus de valeur aux chiffres à court terme qu'aux ZPM efficaces et durables?

Fundamental to the Convention on Biological Diversity is the fair and equitable sharing of benefits arising out of the conservation and sustainable use of resources. The latter two are unsustainable or not meaningful or effective without valuing partners, exchanging ideas, supporting capacity development, public education, research and training, incentive measures, and other forms of benefit sharing including what may be monetary benefits and social recognition.

Aboriginal peoples are still re-entering the commercial fisheries as well as attempting to acquire additional access to aquatic resources necessary to meet our community of needs, including realizing our Aboriginal and treaty rights and our self-determination. Today we are still not privy to DFO's internal Aboriginal policies with regard to commercial fisheries. DFO continues to be of the view that Aboriginal communal commercial fisheries licences are operationally similar to regular commercial fishing licences.

For example, the starting point of discussion for an MPA designation is that while food, social and ceremonial fisheries may be exempt or allowed to continue within the MPA, any Aboriginal communal commercial fishery for a species will be treated equally to any commercial fishery for that species.

Section 35 proposes, in effect, to freeze the footprint of any ongoing activities, but we are unsure whether that anticipates and protects the expanding interests of Aboriginal peoples to exercise Aboriginal and treaty rights for food, social and ceremonial purposes, as well as a moderate livelihood and the accommodations made to Aboriginal peoples through the Aboriginal Communal Fishing Licences Regulations. If the minister under subsection 35.1(2)(d) may exempt foreign entities, cannot Canada guarantee to Aboriginal peoples continued access to MPAs and areas of interest?

If the minister under the proposed subsection 12.1 of the Canada Petroleum Resources Act may enter into negotiations with a petroleum interest for a determination of compensation for their surrender of interests, cannot Canada also work with Aboriginal peoples to determine the real economic and social value of the area to Aboriginal peoples and negotiate what is the appropriate compensation for a loss of access and future opportunities or what would be necessary for our meaningful involvement so that we may continue to obtain at least an equal benefit or preferably something that goes further down the path of reconciliation?

Le principe fondamental de la Convention sur la diversité biologique repose sur le partage juste et équitable des avantages découlant de la conservation et de l'utilisation durable des ressources. Les deux derniers éléments ne sont ni durables, ni significatifs, ni efficaces sans la valorisation des partenaires, l'échange d'idées, le soutien du développement de la capacité, l'éducation du public, la recherche et la formation, les mesures incitatives et d'autres formes de partage des bénéfices, notamment les avantages monétaires et la reconnaissance sociale.

Les peuples autochtones réintègrent encore les pêcheries commerciales et tentent aussi d'obtenir un accès supplémentaire aux ressources aquatiques nécessaires pour répondre à l'ensemble de nos besoins, y compris le respect des droits ancestraux et issus de traités et de notre droit à l'autodétermination. Aujourd'hui, nous n'avons toujours pas accès aux politiques autochtones internes du MPO en ce qui a trait à la pêche commerciale. Le MPO continue de penser que les permis de pêche commerciale communautaire autochtone fonctionnent de la même manière sur le plan opérationnel que les permis ordinaires de pêche commerciale.

Par exemple, le point de départ d'une discussion pour désigner une ZPM tient au fait que, même si la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles peut être exemptée ou autorisée à se poursuivre au sein de la ZPM, toute activité de pêche commerciale communautaire autochtone à l'égard d'une espèce sera traitée de la même manière que toute activité de pêche commerciale de cette espèce.

L'article 35 propose de geler l'empreinte de l'activité en cours, mais nous ne savons pas si cela prévoit et protège les intérêts croissants des peuples autochtones quant au fait d'exercer leurs droits ancestraux et issus de traités pour la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles, de même que pour la subsistance convenable, ainsi que les mesures prises à l'égard des peuples autochtones par l'entremise du Règlement sur les permis de pêche communautaires des Autochtones. Si, en vertu de l'alinéa 35.1(2)d), le ministre peut exempter des entités étrangères, le Canada ne peut-il pas garantir aux peuples autochtones un accès continu aux ZPM et aux sites d'intérêt?

Si, en vertu de l'article 12.1 proposé de la Loi fédérale sur les hydrocarbures, le ministre peut entamer des négociations à l'égard d'un intérêt pétrolier afin de déterminer une indemnité pour l'abandon des titres, le Canada ne peut-il pas travailler avec les peuples autochtones en vue déterminer la valeur économique et sociale réelle de la zone de manière à permettre aux peuples autochtones de négocier une indemnité adéquate pour la perte d'accès et de possibilités futures ou ce qui sera nécessaire pour assurer notre participation significative afin que nous puissions continuer d'obtenir à tout le moins un avantage égal ou préférablement quelque chose qui nous rapproche de la réconciliation?

Unfortunately I cannot provide any advice on Bill C-55. As I said at the start, we have not had much interaction specifically on Bill C-55. However, I would request that some assurances in the Oceans Act beyond that of a non-derogation, non-abrogation clause would be a good starting point.

As a final point, when it comes to the petroleum resources offshore of Nova Scotia, the federal and provincial governments have agreed to disagree about who owns the resource. They have vowed to govern resources and share in the royalties via an accord and mirror legislation.

MPAs and other marine conservations until lately have not featured much in the discussions at the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board. We sit there as members of the Fisheries Advisory Council. We are most worried about the Province of Nova Scotia opposition to any more MPAs, citing in particular the province's desire to exploit offshore oil and gas. Despite some people's feelings expressed to us that the CNSOPB would honour Bill C-55, we remain unconvinced and suggest that the issue might be better dealt with through a renewed accord. Thank you.

Senator Gold: Mr. McNeely, in your remarks you talked about Bill C-55 being a kind of knee-jerk reaction. I want to make sure that I understand and that those who are listening get it right.

Do I understand correctly that the 10 per cent target flowed from the Convention on Biological Diversity, an international treaty entered into by the Government of Canada some years ago?

Mr. McNeely: Yes, Canada was the first industrialized nation to sign onto the CBD in 1992.

Senator Gold: We're at almost 8 per cent now, I gather, in terms of the target. I wanted to be clear.

Mr. Sullivan, I don't want to put words in your mouth, but do I understand correctly that you don't really have problems with the bill as written as much as you want to make sure that in its application it's fair and applied in a uniform way, certainly as between sectors of activity, fisheries and oil and gas being the two you mentioned?

If that's correct, are there nonetheless any amendments or changes? You mentioned strict timelines you asked us to consider when we go into the details of the legislation.

Malheureusement, je ne peux fournir de conseil à l'égard du projet de loi C-55. Comme je l'ai dit dès le départ, nous n'avons pas eu beaucoup d'échanges qui portaient précisément sur le projet de loi C-55. Toutefois, ce serait un bon point de départ si la Loi sur les océans prévoyait des garanties qui dépassent celles d'une clause de non-dérogation et de non-abrogation.

Pour terminer, quand il s'agit des ressources pétrolières au large des côtes de la Nouvelle-Écosse, les gouvernements fédéral et provincial se sont entendus pour ne pas être d'accord quant au propriétaire des ressources. Ils se sont engagés à régir les ressources et à partager les redevances au moyen d'un accord et de lois similaires.

Jusqu'à récemment, les ZPM et les autres aires de conservation marine n'ont pas beaucoup été abordées dans le cadre des discussions à l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers, l'OCNEHE. Nous y siégeons en tant que membres du conseil consultatif sur les pêches. Ce qui nous préoccupe le plus, c'est l'opposition de la Nouvelle-Écosse à ce qu'il y ait plus de ZPM, en particulier parce que la province a le désir d'exploiter le pétrole et le gaz extracôtiers. Même si des gens nous ont dit qu'ils avaient l'impression que l'OCNEHE respecterait le projet de loi C-55, nous ne sommes toujours pas convaincus et nous proposons qu'il vaudrait peut-être mieux que cette question soit abordée à l'aide d'un nouvel accord. Merci.

Le sénateur Gold : Monsieur McNeely, dans votre déclaration, vous avez dit que le projet de loi C-55 était une sorte de réaction instinctive. Je veux être certain que les gens qui écoutent et moi-même comprenions bien.

Ai-je bien compris que la cible de 10 p. 100 découle de la Convention sur la diversité biologique, un traité international qu'a signé le gouvernement du Canada il y a quelques années?

M. McNeely : Oui. Le Canada était le premier pays industrialisé à signer la Convention sur la diversité biologique en 1992.

Le sénateur Gold : Je crois comprendre qu'à l'heure actuelle, nous en sommes presque à 8 p. 100 en ce qui a trait à la cible. Je voulais que ce soit clair.

Monsieur Sullivan, je ne veux pas vous faire dire ce que vous n'avez pas dit, mais avez-vous bien mentionné que ce qui vous préoccupe, c'est non pas tellement le libellé du projet de loi, mais plutôt son application juste et uniforme, entre les secteurs d'activités, celui de la pêche et celui du pétrole et du gaz, soit les deux que vous avez mentionnés?

Si c'est exact, y a-t-il tout de même des amendements ou des modifications à apporter? Vous nous avez demandé de tenir compte de délais stricts au moment d'examiner en détail le projet de loi.

Mr. Sullivan: I would say a couple of things. As I mentioned before, they recommend going into five years, but beyond that there is nothing that governs the implementation. It could be held in limbo without the changes or the inability to make changes there. It's not prescriptive enough in that perspective. I would suggest that there be some consideration to make that less ambiguous and clearer in the process.

Another area I didn't concentrate on in the opening remarks was around freezing the footprint. As we know, fish move and patterns are different. There are lots of reasons why a harvester wouldn't operate in a given area for a year. There are too many reasons to list right now. To freeze that footprint in the year before needs some consideration. Some flexibility and common sense need to be looked at as well. Freezing that footprint of the year before could be a problem area, particularly for fishing activities.

Senator Gold: Mr. McNeely, you mentioned in your remarks that you would like to see something above and beyond simply a non-derogation clause to acknowledge, respect and protect the rights of Indigenous peoples.

Could you elaborate a bit more on what you think might appear in the bill to achieve that objective?

Mr. McNeely: The Oceans Act, as it stands right now, references consultations or discussions with Aboriginal peoples, primarily in the stages of developing integrated management plans. That language obviously should be retained. As was mentioned earlier by the previous panel, some of the faults aren't necessarily with the text of Bill C-55 but have been with the implementation of the Oceans Act in general. When I cited the Eastern Scotian Shelf integrated management plan, for us that was a beneficial process but it is a process that has not been picked up since 2010. We haven't had any comparable process.

In the eastern shore Islands area of interest it has been very difficult for us to participate in the process. We may have Aboriginal and treaty rights, but we are the Joe Blows out on the wharf, too, who have to deal with that reality.

We prefer a collaborative and open process by which we might all come to an agreement on an MPA. I referenced the St. Anns Bank process that established or started that MPA back in the ESSIM days of the late 2000s. We had narrowed it down from many areas that DFO looked at scientifically and said that there were many opportunities for protection. We narrowed it down through several steps to be one area of interest that everyone

M. Sullivan : Je dirais qu'il y a deux ou trois choses. Comme je l'ai dit plus tôt, on recommande une période de cinq ans, mais au-delà de cela, rien ne régit la mise en œuvre. Les choses pourraient rester en suspens sans qu'il y ait de changement ou sans qu'il soit possible d'apporter des modifications. Les mesures ne sont pas suffisamment normatives dans cette perspective. Je propose qu'on réfléchisse à la possibilité de préciser et de clarifier le processus.

Un autre aspect que je n'ai pas abordé dans ma déclaration liminaire est celui du gel de l'empreinte. Comme nous le savons, le poisson se déplace, et les tendances varient. De nombreuses raisons expliquent pourquoi un pêcheur n'exerce pas ses activités dans une région donnée pendant un an. Les raisons sont trop nombreuses pour que je puisse les énumérer ici. Il y a une réflexion à faire pour ce qui est de geler cette empreinte en fonction des activités de l'année précédente. Il faut également faire preuve d'une certaine souplesse et de bon sens. Le fait de geler cette empreinte en fonction des activités de l'année précédente pourrait être un problème, particulièrement en ce qui concerne les activités de pêche.

Le sénateur Gold : Monsieur McNeely, vous avez dit dans votre déclaration liminaire que vous aimeriez que l'on mette en place quelque chose qui va encore plus loin qu'une simple clause de non-dérogation pour reconnaître, respecter et protéger les droits des peuples autochtones.

Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur ce qui pourrait figurer dans le projet de loi, selon vous, pour nous permettre d'atteindre cet objectif?

M. McNeely : La Loi sur les océans, dans sa forme actuelle, fait référence à des consultations ou à des discussions avec les peuples autochtones, essentiellement dans la phase d'élaboration de plans de gestion intégrée. Ce libellé devrait évidemment être conservé. Comme il a été mentionné par le groupe de témoins précédent, certaines fautes concernent non pas nécessairement le libellé du projet de loi, mais plutôt la mise en œuvre de la Loi sur les océans de manière générale. Quand j'ai parlé du Plan de gestion intégrée de l'est du plateau néo-écossais, il s'agissait pour nous d'un processus avantageux, mais il n'a pas été repris depuis 2010. Nous n'avons pas eu de processus comparable.

Quant au site d'intérêt des îles de la côte Est, il nous a été très difficile de prendre part au processus. Nous avons peut-être des droits ancestraux et issus de traités, mais nous sommes aussi les gens ordinaires sur le quai; il nous faut composer avec cette réalité.

Nous préférons un processus axé sur la collaboration et l'ouverture à l'aide duquel nous pourrions tous en arriver à un accord sur une ZPM. J'ai fait allusion au processus lié au banc de Sainte-Anne, qui a permis d'établir ou de désigner cette ZPM à l'époque de la gestion intégrée de l'est du plateau néo-écossais à la fin des années 2000. Nous avons ciblé le secteur à partir de nombreuses zones qu'examinait le MPO sur le plan scientifique

agreed on. That stage, for Bill C-55, freezes the footprint approach that would have worked in St. Anns Bank because there was already so much discussion about it.

et avons dit qu'il y avait de multiples possibilités de protection. Nous avons réduit la zone visée en suivant plusieurs étapes pour désigner un site d'intérêt à l'égard duquel tout le monde était d'accord. Cette étape, pour le projet de loi C-55, a eu pour effet de geler l'empreinte, approche qui aurait fonctionné dans le cas du banc de Sainte-Anne, car il y avait déjà beaucoup des discussions à ce sujet.

It is not necessarily a change. If the committee would like to put more forceful language into sections 31 and 32 about implementing these integrated management plans, it would certainly be helpful.

Ce n'est pas nécessairement un changement. Si le comité souhaite rendre le libellé des articles 31 et 32 plus efficace au sujet de la mise en œuvre de ces plans de gestion intégrée, ce serait certainement utile.

Senator Munson: Mr. McNeely, you used the words "knee-jerk reaction." That means an automatic or unthinking reaction according to the dictionary. What would be a realistic reaction, as opposed to a knee-jerk reaction, to the MPA going from a 5 per cent to a 10 per cent marine conservation area? Is there a realistic and not a knee-jerk reaction that could be taken in your estimation?

Le sénateur Munson : Monsieur McNeely, vous avez utilisé l'expression « réaction instinctive ». D'après le dictionnaire, il s'agit d'une réaction spontanée ou irréfléchie. Que serait une réaction réaliste, par opposition à une réaction instinctive, quant à l'objectif de faire passer les ZPM de 5 p. 100 à 10 p. 100? D'après vous, serait-il possible d'avoir une réaction réaliste plutôt qu'une réaction instinctive?

Mr. McNeely: Yes, in the answer I have just given. I used the term "knee-jerk reaction," knowing full well that it would probably raise a few eyebrows. We were signatories to the convention in 1992, but very little work had been done on MPAs. In fact the Aichi targets were coming to the end of that 10 years. This new government came in and rightfully so, in my opinion, said, "We're out of the international community when it comes to environmental issues." Canada had always been seen as a leader internationally on environmental issues and wanted to get back into the game.

M. McNeely : Oui, cette information se trouve dans la réponse que je viens tout juste de donner. J'ai utilisé l'expression « réaction instinctive », sachant très bien que cela en ferait sourciller quelques-uns. Nous étions signataires de la convention en 1992, mais très peu de mesures avaient été prises à l'égard des ZPM. En fait, les objectifs d'Aichi arrivaient au terme de ces 10 années. Le nouveau gouvernement est entré au pouvoir et, à juste titre, selon moi, a déclaré que nous ne faisions pas partie de la communauté internationale en ce qui a trait aux enjeux environnementaux. Le Canada a toujours été perçu comme un chef de file mondial quant aux questions environnementales et voulait revenir dans la partie.

I applaud those announcements internationally, but they have a tremendous effect on communities when the process is DFO coming into an area and saying, "This is the area of interest; this is the area we're going to go with." Many would agree with me that it is a knee-jerk reaction to go from that 5 per cent to 10 per cent. The process that many people had liked was that eastern process, but we lost that in 2010 and we haven't had anything comparable since.

Je salue ces annonces internationales, mais elles ont des effets considérables sur les collectivités lorsque le MPO entre dans une région et dit « voici un site d'intérêt; c'est une zone que nous allons désigner ». Bien des gens seraient d'accord avec moi pour dire qu'il s'agit d'une réaction instinctive que de chercher à passer de 5 p. 100 à 10 p. 100. Le processus que beaucoup de gens avaient apprécié était celui utilisé pour le processus touchant l'est du plateau néo-écossais, mais nous l'avons perdu en 2010, et nous n'avons rien eu de comparable depuis ce temps.

Senator Munson: Mr. Sullivan, much has been said this morning about ministerial power. Many people feel the minister has too much power. I want to know where you see ministerial power in this regard because in your statement you talked about closed areas to fishing but oil and gas have not been prohibited. How do you envisage a Minister of Energy with a Minister of Fisheries? Where do you see their power and what would happen in sharing our coasts when it comes to energy, gas and that sort of thing and fishing?

Le sénateur Munson : Monsieur Sullivan, on a beaucoup parlé de pouvoir ministériel ce matin. Bien des gens croient que le ministre détient trop de pouvoir. J'aimerais savoir ce que vous entrevoyez comme pouvoir ministériel à cet égard, car dans votre déclaration, vous avez parlé du fait que certaines zones sont fermées à la pêche, alors que les activités pétrolières et gazières n'y ont pas été interdites. Quelle vision avez-vous d'un ministre de l'Énergie et d'un ministre des Pêches? Quels seraient leurs pouvoirs et qu'adviendrait-il du partage de nos côtes en ce qui a trait à l'énergie, au gaz et à ce genre de choses ainsi qu'à la pêche?

Mr. Sullivan: I didn't really choose to focus too much on that, but I do have the concern, particularly if abused, the implementation without the proper consultation and everything else could be a serious issue. Right now for the Minister of Fisheries, it's not a big change. Fisheries can be closed. The minister can close fisheries now very quickly. To deal with some of the other issues, like oil and gas or some shipping or some other activities at sea, I guess this gives additional power over some of those other things as it relates to a marine protected area.

That area is not something that would have alarmed me, but I would share Mr. McNeely's concerns about the rush that we saw to get to 5 per cent. It's not the idea of protecting those areas because I believe harvesters and communities are people who ultimately benefit the most from marine protection. But getting it right is the most important thing.

We share the same considerations in Newfoundland when we had a marine protected area in Eastport. That was harvester driven, had local buy-in, and the people there still protect the area and are stewards, whereas the opposite happened when we tried to get to 5 per cent. There is not much buy-in. It was rushed. We got to 5 per cent in a year and really the support doesn't exist. We don't think we're necessarily protecting the right things.

These are not marine protected areas. These are marine refuge areas primarily that were implemented in the last couple of years. It's a similar process and it really means the same thing for a harvester. Call it what you want. It's an area where there can be no activity. So we understand there is a different process, but the same result for a harvester in this case.

I know I elaborated a bit at the end, but did I answer your question in the meantime?

Senator Munson: There is not much time. I am concerned about the ministerial power questions primarily. It seems from a certain perspective that the minister has too much power. Does he?

Mr. Sullivan: Again, it wasn't something that was particularly alarming in this one, but there is a responsibility to consult properly with stakeholders, whether it's Aboriginal, Indigenous groups, or whether it's inshore harvesters.

Senator McInnis: Thank you for being here. Look, I live in the heart of the Bay of Islands in Sheet Harbour where from Jeddore through to Liscomb there are something like 700 islands. It is the greatest archipelago apparently in America. It is great

M. Sullivan : Je n'ai pas vraiment choisi de m'attarder sur la question, mais je crains que la mise en œuvre sans consultation adéquate et tout le reste puissent constituer un problème grave, particulièrement s'il y a de l'abus. À l'heure actuelle, en ce qui concerne le ministre des Pêches, ce n'est pas un grand changement. Des pêcheries peuvent être fermées. Le ministre peut maintenant fermer des pêcheries très rapidement. Au moment de composer avec certains autres problèmes, comme celui du pétrole et du gaz, du transport ou d'autres activités marines, je présume que cela donne plus de pouvoir sur certains autres aspects ayant trait à une zone de protection marine.

Cette question ne m'aurait pas autrement inquiété, mais je partage les préoccupations de M. McNeely quant à l'empressement à atteindre la cible de 5 p. 100. Il ne s'agit pas de l'idée de protéger ces zones, car je crois que ce sont les pêcheurs et les collectivités qui bénéficient le plus de cette protection marine en définitive. Mais ce qui est important, c'est de bien faire les choses.

Nous partagions les mêmes considérations à Terre-Neuve lorsque nous avons établi la zone de protection marine d'Eastport. Les pêcheurs étaient à la tête de cette initiative, laquelle était appuyée par la collectivité, et les gens là-bas protègent encore la zone et en sont les intendants, tandis que le contraire s'est produit lorsque nous avons tenté d'atteindre la cible de 5 p. 100. Il n'y avait pas beaucoup d'appui. La décision était précipitée. Nous avons atteint la cible de 5 p. 100 en un an, et il n'y a pas vraiment de soutien. Nous ne pensons pas nécessairement protéger les bonnes choses.

Ce ne sont pas des zones de protection marine. Ce sont des zones de refuges marins, essentiellement, qui ont été mises en place au cours des deux ou trois dernières années. C'est un processus semblable, et sa signification est réellement la même pour un pêcheur. Appelez cela comme vous voulez. C'est une zone où il ne peut y avoir d'activité. Nous croyons comprendre que le processus est différent, mais le résultat est le même pour un pêcheur dans ce cas-ci.

Je sais que j'ai donné quelques précisions à la fin, mais ai-je répondu à votre question entretemps?

Le sénateur Munson : Il ne reste pas beaucoup de temps. Ce qui m'inquiète essentiellement, ce sont les questions touchant le pouvoir ministériel. D'un certain point de vue, il semble que le ministre détienne trop de pouvoirs. Est-ce le cas?

M. Sullivan : Encore une fois, ce n'était pas un aspect particulièrement inquiétant, mais le ministre a la responsabilité de consulter adéquatement les intervenants, qu'il s'agisse d'Autochtones, de groupes autochtones ou de pêcheurs côtiers.

Le sénateur McInnis : Merci d'être ici. Je vis au cœur de la baie des Îles dans le havre Sheet, où, de Jeddore jusqu'à Liscomb, il y a quelque 700 îles. Apparemment, il s'agit du plus grand archipel en Amérique. C'est formidable que Nature Trust

that Nature Trust found out about this and now own about 90 per cent of all of the islands, which people support and so on.

Do you not believe the fact that Nature Trust purchased these islands as part and parcel of DFO declaring this to be an area of interest?

Mr. McNeely: The archipelago of islands is a tremendously beautiful area and I have relatives who live there. Half of the area is protected provincially as a wildlife management area. Nature Trust, through the 100 Wild Islands Campaign purchased a number of them. The Canadian Wildlife Service federal department is hugely interested in conservation for sea ducks because it is a tremendous corridor area.

DFO, on looking at its mix of marine protected areas, sensitive benthic areas and other conservation areas, realized they had a lot of offshore areas. In the Maritimes we only have two small unique and important coastal areas, but they were looking for something a bit more substantial. They went to several harbour areas such as Port Joli and suggested marine protected areas for there. There were not a lot of invitations from those communities.

When DFO was looking for an area, they considered that the eastern shore Islands had a lot of protections already. There are also provincial onshore wildlife areas there. It is a very conservation-oriented community. Every family seems to be entrusted with an island. I think they seriously looked at it and said, "Hey, this is a slam dunk for us to meet our coastal marine protected area obligations." We've run into the problem where it seems as DFO came in unilaterally and said, "Hey, we like your backyard; we want to protect it," instead of a collaborative process to identify what needs to be protected and what that protection should be.

I think that's an appropriate answer.

Senator McInnis: They came in and took it. That is what they did.

There was some reference by the previous panel with respect to the area of interest. There is an order that lasts for five years. It is not automatic. The minister must then make a determination as to whether it will go to regulations. It is not automatic that it will go for another five years if it doesn't reach the goals they want. Just for clarification I don't think I missed that. It is an order and then it becomes a regulation.

ait découvert cette région et qu'il possède maintenant environ 90 p. 100 de toutes les îles, avec l'appui des gens.

Ne croyez-vous pas que l'achat de ces îles par Nature Trust est directement lié au fait que le MPO a déclaré qu'il s'agissait d'un site d'intérêt?

M. McNeely : Cet archipel forme une région absolument superbe, et certains membres de ma famille y vivent. La moitié du secteur est protégé à l'échelle provinciale en tant qu'aire de gestion de la faune. Nature Trust, par l'entremise de la 100 Wild Islands Campaign, a acheté un certain nombre d'îles. Le Service canadien de la faune a un très grand intérêt pour la conservation de cette région, car il s'agit d'un corridor extraordinaire pour les canards de mer.

Le MPO a examiné l'ensemble de ses zones de protection marine, zones benthiques vulnérables et autres aires de conservation et a constaté qu'elles comptaient beaucoup de zones côtières. Dans les maritimes, nous n'avons que deux petites zones côtières uniques et importantes, mais le MPO cherchait une zone plus importante. Il s'est rendu dans plusieurs zones portuaires, comme Port-Joli, et y a proposé des zones de protection marine. Il n'y a pas eu beaucoup d'invitations de la part de ces collectivités.

Quand le MPO cherchait une zone, il a estimé que les îles de la côte Est bénéficiaient déjà de nombreuses mesures de protection. On y trouve aussi des réserves fauniques côtières provinciales. Il s'agit d'une collectivité très axée sur la conservation. Chaque famille semble responsable d'une île. Je pense que l'on s'est sérieusement penché sur la question et qu'on s'est dit : « Voici un moyen facile de nous acquitter de nos obligations en matière de zones marines côtières protégées. » Nous nous sommes heurtés au problème lorsque le MPO est intervenu unilatéralement et a dit : « nous aimons votre cour; nous voulons la protéger », au lieu de mettre en place un processus de collaboration visant à déterminer ce qui doit être protégé et quels types de mesures de protection il faut mettre en place.

Je pense que c'est une réponse appropriée.

Le sénateur McInnis : Le ministère est venu et a pris la région. C'est ce qu'il a fait.

Le groupe de témoins précédent a fait référence au site d'intérêt. Il y a un arrêté qui dure cinq ans. Ce n'est pas automatique. Le ministre doit ensuite déterminer s'il faut prendre un règlement. L'arrêté n'est pas automatiquement renouvelé pour cinq autres années s'il ne permet pas d'atteindre les objectifs voulus. Je tiens à préciser que je ne pense pas avoir manqué ce renseignement. C'est un arrêté qui devient ensuite un règlement.

Here is the problem and the uncertainty created by the regulations guiding the MPAs. What happens if the government changes? At the moment there can be a no-take zone. At the moment allegedly they're saying that the lobster fishermen will be able to fish if they fished the previous 12 months.

That will be a stroke of a pen if some other minister or some other government comes in, and then there will be no lobster fishing for these people all along the coastal communities. That is part of the problem.

No one knows better than the fishers themselves. Why do we not have a system where they, in conjunction with Indigenous communities, make a determination that this should be a marine protected area? If it comes from the bottom up, it will be less likely that there will be change down the road with successive governments.

What is wrong with that kind of system, as opposed to one coming in and saying, "We're designating this an area of interest and good luck. Try to prove differently?" What would be wrong with the approach of actually consulting and asking the public?

Mr. Sullivan: Regardless of the process, that is absolutely necessary if you are to have a level of success and buy-in. I would argue that you will need that. That is why some of the areas have already been established in haste to meet somewhat arbitrary targets of 5 per cent and 10 per cent. They are not necessarily the targets for protecting certain marine areas and biodiversity. I mean, there was a bit of a proxy for it, so it was rushed.

There are two areas off the coast of Newfoundland and Labrador, the Hawke Channel box and Funk Island Deep, where there was no bottom trawling or gillnetting. Harvesters believed that was good for crab, the most valuable resource at the time. All of a sudden there is no ability to set any other gear in there for cod. It is not even an area that would ideally be protecting cod.

It is just an example of how the process was rushed to meet a target and the consultation wasn't done. I agree that needs to be an element of whatever the legislation, whatever we deal with. If not, we will have problems. If there are ways that the legislation and the follow-up regulations can ensure that, obviously I am all for them.

Senator Bovey: I hear your concerns about oil and gas and fishing, Mr. Sullivan. I wonder if the difference is that there are legal ownerships in oil and gas and fish are determined to be

Voici le problème et l'incertitude engendrés par les règlements qui encadrent les ZPM. Que se passe-t-il si le gouvernement change? Pour l'instant, il peut y avoir une zone sans prélèvement. Pour le moment, on dit que les pêcheurs de homard sont censés pouvoir pêcher s'ils ont pêché au cours des 12 derniers mois.

Si d'autres ministres ou d'autres gouvernements interviennent, d'un simple trait de plume, il n'y aura plus de pêche au homard pour ces gens en bordure des collectivités côtières. C'est une partie du problème.

Personne ne connaît mieux la situation que les pêcheurs eux-mêmes. Pourquoi ne mettons-nous pas en place un système à l'aide duquel, en collaboration avec les collectivités autochtones, ils pourraient déterminer s'il devrait s'agir d'une zone de protection marine? Si la décision vient de la base, il est moins probable qu'il y ait des changements en cours de route avec les gouvernements successifs.

Qu'est-ce qui ne va pas avec ce genre de système contrairement à un système où quelqu'un intervient et dit : « nous allons désigner cette zone comme un site d'intérêt et bonne chance. Essayez de prouver le contraire »? Qu'y a-t-il de mal avec une approche qui vise en fait à consulter les gens et à leur demander leur opinion?

M. Sullivan : Peu importe le processus, cette approche est absolument nécessaire si vous voulez obtenir un certain degré de réussite et d'acceptation. Je dirais que vous en aurez besoin. C'est pourquoi certaines zones ont déjà été établies à la hâte afin que l'on puisse atteindre des cibles quelque peu arbitraires de 5 p. 100 et de 10 p. 100. Ce ne sont pas nécessairement les cibles dont nous avons besoin pour protéger certaines zones marines et la biodiversité. C'était en quelque sorte une mesure indirecte, donc elle a été précipitée.

Il y a deux zones au large de la côte de Terre-Neuve-et-Labrador, — le chenal Hawke et la fosse de l'île Funk —, où il n'y avait pas de chalutage par le fond ni de pêche au filet maillant. Les pêcheurs croyaient que c'était mieux pour le crabe, la ressource la plus précieuse à l'époque. Tout à coup, il n'est plus possible de mettre en place d'autres engins pour pêcher la morue. Il ne s'agit même pas d'une zone qui permettrait idéalement de protéger la morue.

Ce n'est qu'un exemple de la façon dont le processus a été précipité afin que l'on puisse atteindre une cible, et il n'y a pas eu de consultation. Je conviens qu'il doit y avoir un élément lié aux dispositions législatives quelles qu'elles soient. Autrement, nous aurons des problèmes. S'il existe des moyens de faire en sorte que les dispositions législatives et leurs règlements assurent cela, il est évident que je suis d'accord pour qu'on les utilise.

La sénatrice Bovey : Je comprends vos préoccupations à l'égard du pétrole, du gaz et de la pêche, monsieur Sullivan. Je me demande si la différence tient au fait que le pétrole et le gaz

common property until they end up in the boat of the fisherman. If that is the case and if you agree with that, what could be done — I shouldn't say level the playing field — to level the water field?

Mr. Sullivan: Your question is one that has been brought up before. Yes, it is a question of fairness. Fisheries resources are a public resource but they're a significant investment and people have a history of fishing in an area. If you can't harvest something from an area, obvioulsy losses can be demonstrated. It is the same if international companies come in and have prospects for oil and gas. They can demonstrate on some level a loss of potential income. It is just a matter of finding the tool.

Most people would agree that there are debts and inequity. I would argue some of the richest corporations in the world are to be compensated, while our members, inshore harvesters who don't have a real opportunity to take their fishing enterprises internationally off the coast of Africa or Brazil, are not compensated. That will desperately need some attention in coming years. There is a lot of frustration now because of the inequity harvesters are seeing when dealing with seismics in areas where they can't put a hook.

Mr. McNeely: I agree with that. I would say get rid of the term "frontier lands" in the Canadian Petroleum Resources Act. These are not frontier lands. These are waters used by multiple resource users including fishermen.

When I spoke of having a renewed accord that is what I was talking about, and not just a renewed CNSOPB for Nova Scotia but a renewed accord about how we use our coastal areas, our continental shelf and our 200-mile economic exclusive zone.

Senator Bovey: Mr. McNeely, the House of Commons accepted an amendment to this bill that had been put forward by Mr. Tootoo and Mr. McLeod. The amended clause with regard to consultation with Indigenous lands read:

> . . . this discretion should be exercised in a manner that is "not inconsistent with a land claims agreement that has been given effect and has been ratified or approved by an Act of Parliament."

Has this amendment has been looked at by your organization as it pertains to the region you're concerned with, and do you have any further comment on that?

sont visés par un droit de propriété juridique, alors que le poisson est désigné comme une propriété commune jusqu'à ce qu'il aboutisse dans le bateau du pêcheur. Si tel est le cas, et que vous souscrivez à cet énoncé, que pourrions-nous faire pour uniformiser les règles du jeu?

M. Sullivan : Votre question a déjà été abordée auparavant. Oui, c'est une question d'équité. Les ressources halieutiques sont une ressource publique, mais elles constituent un investissement considérable, et les gens ont des antécédents de pêche dans une zone. Si vous ne pouvez plus pêcher dans cette zone, vous subirez manifestement des pertes. Il en va de même si des entreprises internationales interviennent et voient des possibilités intéressantes à l'égard du pétrole et du gaz. Elles peuvent démontrer dans une certaine mesure qu'il y a une perte de revenus potentiels. Il faut simplement trouver l'outil.

La plupart des gens sont d'accord pour dire qu'il y a des dettes et des injustices. Je dirais que certaines des sociétés les plus riches au monde sont indemnisées, alors que nos membres, des pêcheurs côtiers qui n'ont pas de véritable occasion de faire croître leurs entreprises de pêche à l'échelle internationale le long des côtes de l'Afrique ou du Brésil, ne sont pas indemnisés. Il est impératif que nous nous penchions sur la question à l'avenir. À l'heure actuelle, il y a beaucoup de frustration, en raison des injustices dont sont victimes les pêcheurs lorsqu'ils constatent les activités de prospection sismique dans des zones où ils ne peuvent pas pêcher.

M. McNeely : Je suis d'accord avec vous. Je dirais qu'il faut éliminer le terme « terres domaniales » que l'on trouve dans la Loi fédérale sur les hydrocarbures. Ce ne sont pas des terres domaniales. Ce sont des eaux exploitées par de multiples utilisateurs de ressources, y compris les pêcheurs.

Quand j'ai parlé d'avoir un accord renouvelé, c'est de cela que je parlais, et je parle non seulement d'un nouvel OCNEHE pour la Nouvelle-Écosse, mais d'un accord renouvelé quant à notre façon d'utiliser nos zones côtières, notre plateau continental et notre zone économique exclusive de 200 miles.

La sénatrice Bovey : Monsieur McNeely, la Chambre des Communes a accepté un amendement au projet de loi, lequel avait été présenté par MM. Tootoo et Mcleod. La version modifiée de l'article concernant la consultation au sujet des terres autochtones est ainsi libellé :

> [...] se fait à la discrétion du ministre, d'une manière « qui n'est pas incompatible avec quelque accord sur les revendications territoriales mises en vigueur et ratifiées ou déclarées valides par une loi fédérale ».

Votre organisation s'est-elle penchée sur cet amendement et sur la façon dont il s'applique à la région qui vous préoccupe, et avez-vous d'autres commentaires à faire sur le sujet?

Mr. McNeely: I apologize. I was not familiar with the amendment. We had not looked at it. Land claims in the Maritimes is a different process than what most Canadians may be used to. We have pre-Confederation treaties of peace and friendship. I know the Mi'kmaq chiefs, basically the First Nations chiefs, have been involved in an ongoing process for years and years and years with no resolution in sight on comprehensive land claims.

Our preferred mode is peace, friendship and trade. We wouldn't have comments on land claims right now, but we could look at it and give the committee some additional commentary on that.

Senator Poirier: Mr. Sullivan, you stated that you're optimistic the consultations going forward will be meaningful to ensure socio-economic and cultural concerns. You made a comment a few minutes ago in answering another question that DFO had a responsibility to consult.

Basically I am asking a twofold question. First, to date, are your members' socio-economic and cultural concerns reflected in the government's decision making?

Also, you made the point that the DFO had a responsibility to consult. As I mentioned when questioning another witness earlier, the current drafting of the bill does not provide that the minister must consult with those who will be affected by a permanent MPA. I am just wondering if that concerns you.

Mr. Sullivan: I guess I will start off with how our members would feel about the process on meeting the previous 5 per cent and obviously foreseeing the inequities between different industries. I pointed out a couple of examples earlier about how Hawke's Bay and Funk Island have to be revisited. The short answer is that I am not happy or not pleased with the consultation on the previous work.

We have a large area called the northeast slope over 100 miles off the coast that has areas where harvesters can't fish but the oil and gas can still operate. The areas where harvesters can't fish don't even count toward our targets. We're probably looking at an area of 15,000 square kilometres where harvesters can't fish and now we will have to find new areas because that doesn't meet the targets. Harvesters will be slammed with the double-whammy if we don't deal with that.

M. McNeely : Je suis désolé. Je ne connaissais pas l'amendement. Nous ne l'avons pas examiné. Les revendications territoriales dans les Maritimes sont visées par un processus différent de celui que la plupart des Canadiens connaissent. Nous avons signé des traités de paix et d'amitié antérieurs à la Confédération. Je sais que les chefs micmacs, essentiellement les chefs des Premières Nations, prennent part à un processus continu depuis des années sans aucune résolution en vue quant aux revendications territoriales globales.

Nous privilégions la paix, l'amitié et l'échange. Nous n'avons pas de commentaires à formuler sur les revendications territoriales pour le moment, mais nous pourrions examiner cet amendement et fournir quelques commentaires supplémentaires au comité à ce sujet.

La sénatrice Poirier : Monsieur Sullivan, vous avez dit avoir bon espoir qu'à l'avenir, les consultations serviront à aborder les préoccupations socioéconomiques et culturelles de façon significative. Il y a quelques minutes, vous avez répondu à une autre question en formulant un commentaire selon lequel le MPO avait la responsabilité de mener des consultations.

Essentiellement, ma question comporte deux volets. Premièrement, à ce jour, les préoccupations socioéconomiques et culturelles de vos membres se reflètent-elles dans le processus décisionnel du gouvernement?

Deuxièmement, vous avez fait valoir que le MPO avait la responsabilité de mener des consultations. Comme je l'ai dit lorsque j'ai posé une question à un autre témoin plus tôt, le libellé actuel du projet de loi ne prévoit pas que le ministre doive consulter ceux qui seront touchés par une ZPM permanente. Je me demande simplement si cela vous préoccupe.

M. Sullivan : Je suppose que je vais commencer par parler de l'impression qu'avaient nos membres au sujet du processus à suivre pour atteindre le taux précédent de 5 p. 100 et, évidemment, prévoir les iniquités entre les diverses industries. Plus tôt, j'ai donné deux ou trois exemples de la façon dont les cas du chenal Hawke et de l'île Funk doivent être revus. La réponse courte est que je ne suis ni heureux ni satisfait des consultations tenues à l'égard des travaux précédents.

Une grande région appelée la pente du Nord-Est, située à plus de 100 miles de la côte, comporte des secteurs où la pêche est interdite, mais où l'industrie pétrolière et gazière peut encore mener ses activités. Les zones où la pêche est interdite ne sont même pas prises en compte pour l'atteinte de nos cibles. Il est probablement question d'une étendue de 15 000 kilomètres carrés, à laquelle les pêcheurs n'ont pas accès, et, maintenant, nous devrons trouver de nouveaux secteurs parce que cette situation ne permet pas d'atteindre les cibles. Les pêcheurs seront doublement touchés si nous ne réglons pas ce problème.

We're obviously concerned about how the consultation is going forward. If there are considerations on fair and reasonable consultations with stakeholders that can make this better, we would be interested in something that would accomplish that for sure.

Senator Poirier: Mr. McNeely, in the second and third paragraphs on the last page of the documentation you went over with us, you mentioned the minister under the proposed section 35 and used the words:

> . . . cannot Canada guarantee to Aboriginal peoples continued access to MPAs and areas of interest?

In the next paragraph, you use the same language:

> . . . cannot Canada also work with Aboriginal peoples to determine the real economic and social value of the area to Aboriginal peoples and negotiate what is the appropriate compensation . . . .

Using the word "cannot" tells me they're not doing so right now, which means that they're not talking to them or are not consulting with them. Could you comment on that, please?

Mr. McNeely: I think this came up in the earlier panel too about socio-economic analyses. We have yet to have been engaged with the process with DFO on a true accounting of what the socio-economic costs or benefits are to our community for a marine protected area, a species at risk listing or any number of other regulations beyond what is normally counted, being the total landed value of a particular stock that you might not be able to fish any more.

For our communities particularly off reserve that do not have the social safety net of the Indian Act, we have stood for many years on our own two feet to provide social services for our members who are caught in a jurisdictional wasteland between federal and provincial governments. We have done that through some program money, albeit a very small amount compared to our brothers and sisters on reserve, but in large part particularly economic development through our fisheries.

The fisheries for the three Native councils that belong to MAPC are incredibly important. They are the lifeblood for our community. The cost or benefit of a regulatory decision for a

Évidemment, nous sommes préoccupés au sujet du déroulement des consultations dans l'avenir. Si on envisageait de tenir, avec des intervenants, des consultations équitables et raisonnables qui pourraient améliorer cette situation, il est certain que nous serions intéressés par quelque chose qui permettrait d'y arriver.

La sénatrice Poirier : Monsieur McNeely, dans les deuxième et troisième paragraphes de la dernière page du document que vous avez parcouru avec nous, vous mentionnez les pouvoirs du ministre, au titre de l'article 35 proposé, et employez les termes suivants :

> […] le Canada ne peut-il pas garantir aux peuples autochtones un accès continu aux ZPM et aux sites d'intérêt?

Dans le paragraphe suivant, vous employez les mêmes termes :

> […] le Canada ne peut-il pas travailler avec les peuples autochtones en vue de déterminer la valeur économique et sociale réelle de la zone de manière à permettre aux peuples autochtones de négocier une indemnité adéquate […]

L'emploi de l'expression « ne peut-il pas » m'indique qu'on ne le fait pas actuellement, ce qui signifie qu'on ne parle pas aux Autochtones ou qu'on ne tient pas de consultations auprès d'eux. Pourriez-vous formuler un commentaire à ce sujet, s'il vous plaît?

M. McNeely : Je pense que cette question a été soulevée au sein du groupe de témoins qui ont comparu plus tôt, au sujet des analyses socioéconomiques. On ne nous a pas encore fait participer au processus, avec le MPO, relativement à un véritable calcul des coûts ou des avantages socioéconomiques pour notre collectivité d'une zone de protection marine, d'une liste des espèces en péril ou de toute autre réglementation allant au-delà de ce qui est normalement pris en compte, c'est-à-dire la valeur totale au débarquement d'un stock particulier qu'on pourrait ne plus pouvoir pêcher.

Dans le cas de nos collectivités, en particulier celles qui sont hors réserve et qui ne bénéficient pas du filet social prévu dans la Loi sur les Indiens, nous nous débrouillons seuls depuis de nombreuses années pour fournir des services sociaux à nos membres qui sont pris dans une zone grise sur le plan des champs de compétences entre les gouvernements fédéral et provincial. Nous le faisons non seulement grâce à certaines sommes d'argent obtenues dans le cadre de programmes, quoiqu'elles sont très petites comparativement à ce que reçoivent nos frères et sœurs dans les réserves, mais aussi en grande partie grâce au développement économique par nos activités de pêche.

Pour les trois conseils autochtones qui appartiennent au CPAM, les pêches sont incroyablement importantes. Elles sont l'élément vital de notre collectivité. Le coût ou l'avantage d'une

marine protected area and potentially kicking us out of an area is much, much greater than the landed value of that fish.

It is the identity of our community. It is our social structure. It is our pride and our self-worth. That is not accounted for in socio-economic analyses that look at iterative steps that the government takes. I don't know the whole terminology used by Treasury Board, but there is a very prescriptive process that SCIS and RIAS go through that really doesn't get at what we feel should be in there.

Senator Christmas: Mr. McNeely, I was quite curious about your comments about the St. Anns Bank MPA just off Cape Breton Island. You mentioned that this MPA was neither special, unique nor rare. I understand you're on the St. Anns Bank advisory committee. Why was this MPA created?

Mr. McNeely: It goes back to a very long process through the 2000s with the Eastern Scotian Shelf integrated management plan and the collection of interests. We went through, as I said, several steps of looking at many areas on the Eastern Scotian Shelf including the St. Anns Bank area for possible protections.

Quite honestly, when ESSIM was cancelled in 2010, it gave many people an uneasy feeling. The attitude by and large was, "I am not going to necessarily go for an area that I am fishing in and try to work through a collaborative process when the base of that process, the ESSIM plan and the implementation of ESSIM was cut out." It became a reaction to, "Pick some place that I am not fishing."

We all know that where there are fish is where the biodiversity is. That is what we're trying to learn to live with in harmony with our natural world, some of which may be marine protected areas or whatnot. Many people took the least contentious of the options on the table. We started off with about 30 different options and whittled it down to St. Anns Bank.

We're also in another process on the other end of the province through the Fundian Channel area. That started from the point of picking an area in which there is very little interaction and very little potential for conflict. That area is even more problematic because it puts DFO in a position of trying to justify its conservation value. Marine protected areas should be for something that is unique and rare as sensitive benthic areas that others have mentioned.

décision réglementaire concernant une zone de protection marine qui viendrait peut-être nous expulser d'une zone sont vraiment bien plus importants que la valeur au débarquement du poisson en question.

Il s'agit de l'identité de notre collectivité. C'est notre structure sociale, notre fierté et ce qui nous définit. Ces éléments ne sont pas pris en compte dans les analyses socioéconomiques qui portent sur les mesures itératives que prend le gouvernement. Je ne connais pas toute la terminologie employée par le Conseil du Trésor, mais le CSSI et le SRAI suivent un processus très normatif qui ne touche pas vraiment ce qui, nous l'estimons, devrait être pris en considération.

Le sénateur Christmas : Monsieur McNeely, j'étais très curieux au sujet des commentaires que vous avez formulés à propos de la ZPM du banc de Sainte-Anne, à proximité de l'île du Cap-Breton. Vous avez mentionné que cette ZPM n'était ni spéciale, ni unique ni rare. Je crois savoir que vous siégez au comité consultatif du banc de Sainte-Anne. Pourquoi cette ZPM a-t-elle été créée?

M. McNeely : Elle remonte à un très long processus qui s'est déroulé tout au long des années 2000 dans le cadre du Plan de gestion intégrée de l'est du plateau néo-écossais et l'ensemble des intérêts en jeu. Comme je l'ai dit, nous avons franchi plusieurs étapes consistant à étudier de nombreuses zones de l'est du plateau néo-écossais, y compris celle du banc de Sainte-Anne, afin de trouver des mesures de protection possibles.

Bien franchement, quand la GIEPNE a été annulée, en 2010, cet événement a rendu bien des gens mal à l'aise. L'attitude générale des gens était de se dire qu'ils n'opteraient pas nécessairement pour une zone dans laquelle ils pêchent pour tenter de suivre un processus collaboratif si la base de ce processus — le plan de GIEPNE et sa mise en œuvre — était éliminée. On a eu la réaction de dire : « Choisissez un endroit où je ne pêche pas. »

Nous savons tous que les poissons se trouvent là où il y a de la biodiversité. Voilà ce que nous tentons d'apprendre : à vivre en harmonie avec notre monde naturel, dont certaines parties pourraient être des zones de protection marine ou je ne sais quoi. De nombreuses personnes ont choisi la moins controversée des options qui s'offraient à elles. Nous avons commencé avec environ 30 options différentes, puis avons ciblé le banc de Sainte-Anne.

Nous suivons également un autre processus de l'autre côté de la province, dans la région du chenal de Fundy. Ce processus a commencé par le choix d'une région dans laquelle il y a très peu d'interaction et très peu de possibilités de conflit. Cette région est encore plus problématique, parce qu'elle met le MPO dans une position où il doit tenter de justifier sa valeur de conservation. La désignation de zone de protection marine devrait être réservée à quelque chose qui est unique et rare,

Protecting something just to meet a conservation target is quite difficult for us. There are things in St. Anns Bank. I am not saying they are not worthy of protection in some measure, but it's hitting a fly with a baseball bat for St. Anns.

The Chair: I want to thank our witnesses.

For our third panel I welcome, from Natural Resources Canada and Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada, Mark Hopkins, Timothy Gardiner and Daniel Lebel.

The floor is yours, whoever wants to go first.

Timothy Gardiner, Acting Director General, Petroleum Resources Branch, Energy Sector, Natural Resources Canada: I am Tim Gardiner, Acting Director General, Petroleum Resources Branch, Natural Resources Canada. Joining me today are Daniel Lebel, Director General of the Geological Survey of Canada, Natural Resources Canada, and Mark Hopkins, Director General of Natural Resources and Environment Branch, Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada, otherwise known as CIRNA. We're here today to speak to Bill C-55. As the Minister of Natural Resources and the Minister of CIRNA share responsibility for the Canada Petroleum Resources Act or the CPRA, we're here to speak specifically to amendments relating to that act.

I understand you will only hear from the Minister of Fisheries and Oceans and officials from that department this afternoon, so I will take the opportunity to provide a bit of context before we get into the specifics of the CPRA amendments.

On June 8, 2016, the Minister of Fisheries and Oceans announced a five-point plan for meeting Canada's marine conservation targets. Part of that plan included establishing marine protected areas or MPAs faster by amending the Oceans Act. Those amendments include creating a new authority to designate an interim protection MPA based on preliminary science, consultations and the concept of freeze the footprint of current activities concept.

The proposed amendments to the CPRA are closely related to the Oceans Act amendments. They evolved from an issue that was identified during the establishment process of the Hecate Strait glass sponge reefs MPA on Canada's West Coast. The identified challenge was that establishing an MPA that prohibits oil and gas activity in an area with offshore oil and gas licences

comme les zones benthiques vulnérables que d'autres ont mentionnées.

Il est très difficile pour nous de protéger quelque chose seulement dans le but d'atteindre une cible de conservation. Il y a des choses dans le banc de Sainte-Anne. Je ne dis pas qu'elles ne valent pas la peine qu'on les protège dans une certaine mesure, mais une telle désignation est extrêmement exagérée dans ce cas.

Le président : Je veux remercier nos témoins.

Pour notre troisième groupe de témoins, je souhaite la bienvenue à Mark Hopkins, de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, ainsi qu'à Timothy Gardiner et à Daniel Lebel, de Ressources naturelles Canada.

La parole est à vous, à qui veut bien commencer.

Timothy Gardiner, directeur général intérimaire, Direction des ressources pétrolières, Secteur de l'énergie, Ressources naturelles Canada : Je m'appelle Tim Gardiner et je suis directeur général intérimaire, Direction des ressources pétrolières, Ressources naturelles Canada. Daniel Lebel, directeur général, Commission géologique du Canada, Ressources naturelles Canada, et Mark Hopkins, directeur général de la Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, aussi appelé RCAAN, m'accompagnent aujourd'hui. Nous sommes là pour parler du projet de loi C-55. Comme les ministres des Ressources naturelles et des RCAAN se partagent la responsabilité à l'égard de la Loi fédérale sur les hydrocarbures, ou la LFH, nous sommes là pour aborder précisément les modifications relatives à cette loi.

Je crois savoir que vous n'entendrez pas le témoignage du ministre des Pêches et des Océans et de représentants de ce ministère avant cet après-midi, alors je profiterai de l'occasion pour présenter un peu le contexte avant que nous abordions les détails des modifications apportées à la LFH.

Le 8 juin 2016, le ministre des Pêches et des Océans a annoncé un plan en cinq points pour l'atteinte des cibles de conservation marine du Canada. Une partie de ce plan comprenait l'établissement de zones de protection marine, ou ZPM, plus rapidement par la modification de la Loi sur les océans. Ces modifications comprennent la création d'un nouveau pouvoir de désigner une ZPM provisoire en se fondant sur des données scientifiques préliminaires, en plus de prévoir des consultations et la notion de gel de l'empreinte des activités en cours.

Les modifications qu'on propose d'apporter à la LFH sont étroitement liées à celles qui ont été apportées à la Loi sur les océans. Elles découlent d'un problème qui avait été cerné durant le processus d'établissement de la ZPM des récifs d'éponges siliceuses du détroit d'Hecate, sur la côte Ouest du Canada. Le problème cerné tenait à la possibilité que l'établissement d'une

could potentially create regulatory uncertainty. The identified solution was to mirror the freeze the footprint concept in the CPRA and to provide an early process for seeking the surrender of oil and gas licences where there is an overlap with an MPA.

[*Translation*]

The CPRA is a federal act that is used to regulate oil and gas interests in relation to frontier lands. As it relates to the offshore, the act applies in the Pacific, the Arctic, Hudson Bay, Hudson Strait and areas in the Atlantic that are not governed by federal-provincial accord acts. Currently, the only active offshore oil and gas area is on Canada's East Coast. In the Pacific, there is a moratorium on offshore oil and gas activities, and, in the north, there is a freeze on the issuance of new offshore oil and gas licences.

The CPRA does not apply to offshore areas where there is joint management agreement on offshore oil and gas. This includes the Canada-Nova Scotia and the Canada-Newfoundland and Labrador offshore areas.

[*English*]

Applying similar measures to the Canada-Nova Scotia or the Canada-Newfoundland and Labrador offshore areas would require amendments to the accord acts the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Resources Accord Implementation Act and the Canada-Newfoundland and Labrador Atlantic Accord Implementation Act.

Going back to what I mentioned before, the primary purpose of the CPRA amendments is to complement the amendments in the Oceans Act. They are the companion piece to the Oceans Act provisions to freeze the footprint. Given this, the proposed CPRA amendments are only triggered in areas where there is an Ocean Act MPA. The CPRA amendments include the following:

First, a prohibition order to prohibit oil and gas activities from commencing or continuing in an area that has been identified as an interim MPA. Again, this only applies in the non-accord areas. When an interim MPA is identified and where the interim MPA intersects with an oil and gas interest, this amendment would allow the Governor-in-Council to make an order prohibiting oil and gas activity while DFO works to establish a permanent Governor-in-Council MPA.

ZPM qui interdit l'activité pétrolière et gazière dans une région où des permis d'exploitation pétrolière et gazière en mer ont été délivrés entraîne de l'incertitude sur le plan réglementaire. La solution trouvée consistait à reproduire la notion de gel de l'empreinte dans la LFH et à offrir un processus précoce pour demander l'abandon volontaire des permis d'exploitation pétrolière et gazière là où il existe un chevauchement avec une ZPM.

[*Français*]

La Loi fédérale sur les hydrocarbures, la LFH, est une loi fédérale visant la réglementation des titres pétroliers et gaziers liés à des terres domaniales. Cette loi s'applique à l'océan Pacifique, à l'Arctique, à la baie d'Hudson, au détroit d'Hudson et aux zones de l'Atlantique qui ne sont pas régies par les lois de mise en œuvre fédérales-provinciales. À l'heure actuelle, la seule zone extracôtière où on exploite activement les hydrocarbures se trouve sur la côte Est du Canada. Dans le Pacifique, il y a un moratoire sur les activités pétrolières et gazières extracôtières et, dans le Nord, un gel est en vigueur sur les émissions de nouveaux permis d'exploitation pétrolière et gazière extracôtière.

La LFH ne s'applique pas aux zones extracôtières pour lesquelles un accord de cogestion est en place. Celles-ci comprennent les zones extracôtières Canada — Nouvelle-Écosse et Canada — Terre-Neuve-et-Labrador.

[*Traduction*]

L'application de mesures semblables aux zones extracôtières visées par les accords Canada — Nouvelle-Écosse ou Canada — Terre-Neuve-et-Labrador exigerait que l'on apporte des modifications à la Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada — Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers et à la Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada — Terre-Neuve-et-Labrador.

Pour revenir à ce que j'ai mentionné auparavant, le but premier des modifications de la LFH est de compléter les modifications apportées à la Loi sur les océans. Elles accompagnent les dispositions de la Loi sur les océans concernant le gel de l'empreinte. Compte tenu de cette situation, l'application des modifications que l'on propose d'apporter à la LFH ne sera déclenchée que dans les régions où se trouve une ZPM au titre de la Loi sur les océans. Voici certaines des modifications qu'il faudrait apporter à la LFH :

Premièrement, un décret d'interdiction visant à empêcher le commencement ou la poursuite d'activités pétrolières et gazières dans une zone qui a été désignée ZPM provisoire. Encore une fois, cette mesure ne s'applique qu'aux régions qui ne sont pas visées par les accords. Lorsqu'une ZPM provisoire est établie, et si elle recoupe des intérêts pétroliers et gaziers, cette modification permettrait au gouverneur en conseil de prendre un décret interdisant l'activité pétrolière et gazière pendant que le

Second, CPRA amendments including a new authority for the Minister of Natural Resources or the Minister of CIRNA to negotiate with interest owners for the surrender of an interest that intersects with MPA, and such negotiations may include compensation.

In the event an interest is not surrendered, the relevant minister could cancel the oil and gas interest and provide compensation. Cancellation of an interest is considered a last resort and a collaborative solution is obviously more desirable.

[*Translation*]

In summary, the CPRA amendments apply only in offshore areas where the CPRA is administered and are only possible when an offshore oil and gas interest in those areas intersects with an Oceans Act marine protected area. The Government of Canada recognizes the importance of developing Canada's offshore industry to its full potential, and this means developing natural resources hand in hand with environmental protection.

[*English*]

The Government of Canada understands industry's need for regulatory clarity. These amendments will help provide greater investor certainty and confidence in Canada's offshore regime. Thank you very much.

[*Translation*]

Daniel Lebel, Director General, Geological Survey of Canada, Lands and Minerals Sector, Natural Resources Canada: I would like to thank the committee for the opportunity to answer your questions regarding the activities of the Geological Survey of Canada at Natural Resources Canada, or NRCan. The Geological Survey of Canada, or GSC, is an integral part of NRCan's Lands and Minerals Sector. This national organization, founded in 1842, provides science and research dedicated to the provision of authoritative geoscience expertise, knowledge and products in support of decision making about Canada's lands and resources. The mission of the GSC, originally focused on the geological surveying of Canada's onshore mineral resources, has diversified over the years to respond to the needs of Canada for such decision making. Building on the GSC's long history and its deep connection to Canada's growth as a nation, we continue to chart the course of a modern geological survey, responding to the social and technological challenges of the day.

MPO travaille à l'établissement d'une ZPM permanente visée par un décret.

Deuxièmement, des modifications de la LFH comprenant un nouveau pouvoir conféré au ministre des Ressources naturelles ou au ministre des RCAAN de négocier avec les titulaires pour l'abandon volontaire d'un intérêt qui recoupe une ZPM, et ces négociations pourraient comprendre une indemnisation.

Dans l'éventualité où un intérêt ne serait pas abandonné volontairement, le ministre compétent pourrait annuler l'intérêt pétrolier et gazier et fournir une indemnisation. L'annulation d'un intérêt est considérée comme un dernier recours, et il est évident qu'une solution axée sur la collaboration est plus souhaitable.

[*Français*]

En résumé, les modifications proposées à la LFH s'appliquent seulement dans les zones extracôtières où la LFH est administrée et ne sont possibles que lorsqu'un titre pétrolier ou gazier extracôtier dans ces zones chevauche une zone de protection marine désignée en vertu de la Loi sur les océans. Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance de mettre en valeur tout le potentiel de l'industrie extracôtière du Canada, et cela signifie exploiter des ressources naturelles tout en assurant la protection de l'environnement.

[*Traduction*]

Le gouvernement du Canada comprend le besoin de l'industrie à l'égard d'une clarté réglementaire. Ces modifications contribueront à procurer aux investisseurs une plus grande certitude et confiance accrue à l'égard du régime extracôtier du Canada. Merci beaucoup.

[*Français*]

Daniel Lebel, directeur général, Commission géologique du Canada, Secteur des terres et des minéraux, Ressources naturelles Canada : Je remercie le comité de me donner l'occasion de répondre à ses questions relativement aux activités de la Commission géologique du Canada à Ressources naturelles Canada. La Commission géologique du Canada fait partie intégrante du Secteur des terres et des minéraux de Ressources naturelles Canada. Fondé en 1842, cet organisme national fournit des services scientifiques et de recherche consacrés à l'offre d'une expertise de connaissances et de produits géoscientifiques faisant autorité, afin d'appuyer la prise de décisions concernant les terres et les ressources du Canada. Au fil des ans, la mission de la CGC — Geological Survey of Canada en anglais —, axée à l'origine sur l'inventaire géologique des ressources minérales continentales du Canada, s'est diversifiée afin de répondre aux besoins du Canada pour la prise de telles décisions. En nous inspirant de la longue histoire de la CGC et de ses liens profonds avec la croissance de la nation canadienne, nous continuons

Today, the mission of the GSC is to provide authoritative geoscience knowledge to inform the stewardship of Canada's onshore and offshore lands, to sustain responsible resource development for future generations and to keep Canadians safe from natural hazards and related risks.

You can find this mission and the range of priorities for the organization in the new GSC Strategic Plan for 2018-2023, which was just published. I have some copies here with me for your consideration, since it's not often that the Geological Survey of Canada appears before a Senate committee.

[*English*]

I will continue to speak more specifically about the issue of conservation and how the GSC has contributed science and assessment on numerous occasions to support the delineation of land for the establishment of enlargement of national parks in response to Parks Canada as an example.

We provide resource assessments that support the definition of the best limit for the establishment and enlargement of national parks or marine conservation areas from the perspective of the mineral and fossil energy resources that could potentially be put aside from exploration and development depending on the conservation approach chosen.

As it pertains to the Oceans Act and related marine protected areas, the GSC role lies principally in the work we do with our partners to contribute to Canada's efforts to establish this national network of MPAs and other applicable conservation measures such as national marine conservation areas. These commitments were made under the marine conservation targets announced in 2016 with the objective of protecting, as you know, the 5 per cent and 10 per cent by 2017 and 2020. NRCan received funding toward this end by doing resource and economic assessments.

The mandate and experience of NRCan in developing resource and economic assessments are critical in advancing the marine conservation targets initiative. NRCan has been working with the Department of Fisheries and Oceans and Parks Canada to prioritize the requirements for resource and economic assessments of potential sites for conservation.

d'évoluer en un service géologique moderne qui répond aux défis sociaux et technologiques de l'heure.

Aujourd'hui, la mission de la CGC est de fournir des connaissances géoscientifiques faisant autorité pour gérer l'intendance des terres continentales et extracôtières du Canada, appuyer la mise en valeur responsable des ressources pour les générations futures et protéger la population canadienne contre les aléas naturels et les risques qui s'y rattachent.

Vous trouverez cette mission et l'éventail des priorités de l'organisation dans le plan stratégique de la CGC pour 2018-2023 qui vient d'être publié. J'ai apporté quelques exemplaires pour que vous puissiez en prendre connaissance, étant donné qu'il n'est pas fréquent que la Commission géologique du Canada vienne témoigner devant un comité du Sénat.

[*Traduction*]

Je veux continuer de parler plus précisément de la conservation et de la façon dont la CGC a apporté à de nombreuses occasions des données scientifiques et des évaluations pour appuyer la délimitation de terres aux fins de l'établissement ou de l'agrandissement de parcs nationaux en réaction à des demandes de Parcs Canada, par exemple.

Nous offrons des évaluations des ressources qui appuient la meilleure délimitation possible pour l'établissement et l'agrandissement de parcs nationaux ou d'aires marines de conservation, du point de vue des ressources minérales et en énergie fossile dont on pourrait interdire la prospection et la mise en valeur, selon l'approche de conservation choisie.

En ce qui concerne la Loi sur les océans et les zones de protection marine qui s'y rattachent, le rôle de la CGC réside principalement dans le travail qu'elle fait avec ses partenaires afin de contribuer aux efforts déployés par le Canada dans le but d'établir ce réseau national de ZPM et de mettre en œuvre d'autres mesures de conservation applicables, comme les aires marines de conservation nationales. Ces engagements ont été pris au titre des cibles de conservation marine annoncées en 2016 dans le but d'atteindre — comme vous le savez — 5 p. 100 et 10 p. 100 de zones protégées avant 2017 et 2020, respectivement. RNCan a reçu du financement à cette fin en effectuant des évaluations des ressources et des évaluations économiques.

Le mandat et l'expérience de RNCan relativement à la mise en valeur des ressources et aux évaluations économiques sont essentiels à l'avancement de l'initiative d'établissement de cibles de conservation marine. RNCan travaille avec le ministère des Pêches et des Océans et avec Parcs Canada afin d'établir l'ordre de priorité des besoins liés aux évaluations des ressources et aux évaluations économiques touchant les lieux de conservation potentiels.

The GSC has been conducting assessments of the volume of petroleum potential beneath the seabed. Results are schematically presented as qualitative assessments such as petroleum prospectivity maps indicating areas of high, moderate and low potential based on known data and information available. When possible, we also assess other potential natural resources such as gas hydrates and mineral resources.

We work closely with our colleagues at the energy sector of NRCan who provide economic assessments of the offshore energy context within and nearby a proposed MPA or NMCA. These reports provide an overview of federal policies within the region and a review of historical and existing offshore oil and gas activity and offshore renewable energy within and nearby the proposed site. Together we ensure that the timing of resource and economic assessments is aligned with MPA and other conservation establishment processes as closely as possible.

Although it is not part of our core mandate, the GSC has also contributed from time to time to the identification of marine biodiversity through exploratory seabed mapping of Canada's continental shelf for mapping marine geohazards, petroleum potential and geology in general. NRCan has also contributed to DFO engagement processes with some stakeholders and Indigenous communities to provide more information on the science and methodology behind the assessment work. In addition, NRCan's experience with the natural resource industry strengthens the consultation process and the work toward co-management of the oceans.

In closing, knowledge products completed by the GSC to inform the establishment of conservation measures have been made available online to the public by providing foundational geological mapping and derivative detailed resource assessments to inform economic assessments of offshore petroleum and mineral resources, the GSC is helping to ensure that Canada's conservation and development decisions related to marine conservation are informed with the best available information. Thank you.

Mark Hopkins, Director General, Natural Resources and Environment Branch, Northern Affairs, Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada: As we have heard from Mr. Gardiner, the primary purpose of the Canada Petroleum Resources Act is to regulate the disposition of oil and gas interests on frontier lands. In the North, these include primarily

La CGC effectue des évaluations du volume de pétrole potentiel sous le plancher océanique. Les résultats sont présentés à l'aide de schémas sous forme d'évaluations qualitatives, notamment au moyen de cartes de prospectivité des hydrocarbures indiquant les zones au potentiel élevé, modéré et faible, selon les données connues et les informations accessibles. Si possible, nous évaluons également d'autres ressources naturelles potentielles, comme les hydrates de gaz et les ressources minérales.

Nous travaillons en étroite collaboration avec nos collègues du secteur de l'énergie de RNCan, qui fournissent des évaluations économiques du contexte de l'énergie extracôtière à l'intérieur et à proximité d'une ZPM ou d'une AMNC proposée. Ces rapports présentent un aperçu des politiques fédérales mises en œuvre dans la région et un examen des activités extracôtières passées et actuelles sur le plan de la mise en valeur de ressources pétrolières et gazières et de la production d'énergie renouvelable à l'intérieur et à proximité du lieu proposé. Ensemble, nous veillons à ce que les évaluations des ressources et des évaluations économiques soient menées au moment le plus opportun au regard des processus d'établissement de ZPM et d'autres aires de conservation.

Même si cela ne fait pas partie de son mandat de base, la CGC a également contribué, de temps à autre, au recensement de la biodiversité marine par la cartographie exploratoire du plancher océanique du plateau continental du Canada pour la cartographie des géorisques marins, des hydrocarbures potentiels et de la géologie en général. RNCan a également contribué aux processus du MPO visant à mobiliser certains intervenants et certaines collectivités autochtones afin d'obtenir plus de renseignements sur les données scientifiques et les méthodes qui sous-tendent le travail d'évaluation. De plus, l'expérience de RNCan en ce qui concerne l'industrie des ressources naturelles renforce le processus de consultation et le travail effectué en vue de la cogestion des océans.

Pour terminer, les produits de connaissances réalisés par la Commission géologique du Canada, la CGC, pour appuyer l'établissement de mesures de conservation peuvent être consultés en ligne par le public et offrent de la cartographie géologique générale et des évaluations dérivées et détaillées des ressources pouvant servir de base aux évaluations économiques des ressources pétrolières et minières extracôtières. La CGC aide à faire en sorte que les décisions prises au Canada en matière de conservation et de développement liées à la protection des milieux marins soient fondées sur les meilleurs renseignements disponibles.

Mark Hopkins, directeur général, Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada : Comme l'a mentionné M. Gardiner, la Loi fédérale sur les hydrocarbures a comme objectif premier la réglementation des titres pétroliers et gaziers sur les terres

lands in Nunavut and the Arctic offshore, which includes in particular but not only the Beaufort Sea in western Arctic and Baffin Bay and Davis Strait in the eastern Arctic.

The bill before Parliament includes proposed amendments to the CPRA, the proposed amendments aimed to balance the sustainable use of Canada's oceans for the protection of identified sensitive areas. The proposed amendments would authorize the prohibition of oil and gas activities in marine areas.

By way of context, the Joint Arctic Leaders' Statement announcement in December 2016 acknowledged Canada's priority actions in the Arctic offshore to help ensure a strong Arctic economy and ecosystem. Canada issued at that time an indefinite suspension of new oil and gas licences in the Arctic offshore to be tested every five years by a marine and climate change science-based review. Work is already under way to establish a co-governance model to manage the science-based review going forward.

The review will lead to a better understanding of environmental and socio-economic impacts of oil and gas activities in the Arctic offshore and may inform the protection of Canada's unique offshore marine ecosystems.

Mr. Gardiner has elaborated on the proposed amendments to the CPRA, so I will not repeat any of that. I would like to inform you that there are two Oceans Act marine protected areas in the Arctic offshore at this time. These include one designated in 2010 and another designated more recently in 2016. Both of these marine protected areas are located in the Beaufort Sea in the Inuvialuit Settlement Region.

In closing, I would like to stress that we will work closely with our territorial and Indigenous government partners in the North to engage with Arctic offshore oil and gas rights holders on the establishment of new marine protected areas in the Arctic offshore and the treatment of oil and gas rights that may be impacted by the designation of a marine protected area in the Arctic offshore.

Thank you very much.

Senator Gold: Mr. Gardiner, in previous panels, as you probably know, there has been a lot of discussion about consultation, its adequacy, and so on and so forth. Could you tell

domaniales. Dans le Nord, ces terres comprennent principalement des terres au Nunavut et le territoire extracôtier de l'Arctique, notamment la mer de Beaufort, dans la région ouest de l'Arctique, et la baie de Baffin et le détroit de Davis dans la partie est de l'Arctique.

Le projet de loi déposé au Parlement comprend des modifications de la Loi fédérale sur les hydrocarbures qui visent à équilibrer l'utilisation durable des océans du Canada afin d'assurer la protection dans des zones cernées qui présentent des risques. Les modifications proposées permettraient d'interdire des activités d'exploitation pétrolière et gazière dans des zones marines.

Pour mettre les choses en contexte, dans la déclaration commune des dirigeants sur l'Arctique, faite en décembre 2016, on reconnaissait les mesures prioritaires mises en place par le Canada dans les eaux de l'Arctique pour favoriser une économie et un écosystème forts dans l'Arctique. À cette époque, le Canada a suspendu de façon indéfinie l'octroi de futures concessions pétrolières et gazières extracôtières dans les eaux arctiques canadiennes, et cette disposition devait être réévaluée tous les cinq ans au moyen d'une évaluation scientifique des changements climatiques et de la vie marine. Les travaux sont déjà en cours pour établir un modèle de cogouvernance afin de gérer l'évaluation scientifique qui sera menée à l'avenir.

L'évaluation permettra de mieux comprendre les incidences environnementales et socioéconomiques des activités pétrolières et gazières dans les eaux de l'Arctique et pourrait éclairer les décisions en matière de protection des écosystèmes marins extracôtiers uniques du Canada.

M. Gardiner a exposé les modifications qu'on propose d'apporter à la Loi fédérale sur les hydrocarbures, donc je ne répéterai pas ses propos. Je tiens à souligner qu'il existe actuellement deux zones de protection marines, établies sous le régime de la Loi sur les océans, dans les eaux extracôtières de l'Arctique. L'une de ces zones a reçu cette désignation en 2010, et l'autre, plus récemment, en 2016. Les deux zones de protection marines sont situées dans la mer de Beaufort, dans la région désignée des Inuvialuit.

Pour terminer, j'aimerais souligner que nous allons collaborer étroitement avec les gouvernements territoriaux et autochtones partenaires dans le Nord pour consulter les détenteurs de titres pétroliers et gaziers dans les eaux extracôtières de l'Arctique quant à la désignation de nouvelles zones de protection marines dans les eaux arctiques canadiennes et au traitement réservé aux titres pétroliers et gaziers qui pourraient être touchés par la désignation de telles zones.

Merci beaucoup.

Le sénateur Gold : Monsieur Gardiner, comme vous le savez probablement, lors de témoignages précédents, il y a eu beaucoup de discussions portant sur le processus de consultation,

us a bit about how you work with both DFO and beyond DFO to stakeholders, Indigenous communities or others who have a stake in deciding when, where and how to designate an area, and what activities can take place?

Could you elaborate a bit on how it works in practice for us?

Mr. Gardiner: My colleague behind me is the lead on the file. She worked closely with DFO, the lead department on these amendments.

Our practice was primarily to work through existing regional structures that DFO had in place, to bring together relevant stakeholders and fisheries organizations, to reach out to petroleum interests such as CAPP, the provinces or other participants as well, to walk through the proposed amendments and to answer questions. That occurred, to my recollection, over a six-month to eight-month period.

I have a pretty extensive list of organizations that we connected with as part of that process. I could walk you through some of that.

Senator Gold: Could you elaborate a bit more? When an area is under consideration for being identified as a possible protected area, what is your involvement? How would you respond to some of the concerns that have been expressed to us today about the limited degree to which stakeholders were involved early in the process? What has been your experience?

Mr. Gardiner: As my colleague, Daniel Lebel, referred to, our involvement is really on the provision of geological and economic assessments. That is our key input into the process.

DFO is the lead department in identifying conservation priorities and the geographic areas relevant to that mandate. They take a number of factors into account, including the consultative process and data on where fisheries activities are focused. They are well aware, and we share with them information on oil and gas interests. That is taken into account on their side as they identify priority areas for conservation.

Once the general boundaries are identified for an initiative of that nature, we at NRCan would provide for the decision-making process the work of my colleague on the geological survey or a geological assessment of what is found in that area to provide a

son caractère adéquat et ainsi de suite. Pouvez-vous nous fournir des explications sur la façon dont vous collaborez avec les responsables du MPO et d'autres intervenants, responsables de collectivités autochtones ou autres, qui sont concernés quant au moment et à la façon de désigner une zone, ainsi que ses limites, et les activités pouvant y être menées?

Pouvez-vous nous fournir des détails sur la façon dont cela se déroule dans les faits?

M. Gardiner : Ma collègue, qui est assise derrière moi, est responsable du dossier. Elle a collaboré étroitement avec des responsables du MPO, soit le principal ministère responsable des modifications proposées.

Nous avons principalement utilisé les structures régionales existantes mises en place par le MPO, réuni les intervenants et les organismes de pêche concernés et communiqué avec des organisations liées aux activités pétrolières, comme l'Association canadienne des producteurs pétroliers, les gouvernements provinciaux et d'autres participants, pour passer en revue les modifications proposées et pour répondre aux questions. Si je me souviens bien, ces activités se sont déroulées pendant six à huit mois.

J'ai une liste assez longue d'organisations avec lesquelles nous avons communiqué dans le cadre de ce processus. Je pourrais vous donner plus de détails à ce sujet.

Le sénateur Gold : Pourriez-vous nous en dire un peu plus? Quand on étudie la possibilité de désigner une zone comme protégée, quel est votre rôle? Quelle serait votre réponse par rapport à certaines des préoccupations qui ont été soulevées aujourd'hui à propos de la participation limitée des intervenants au début du processus? Qu'avez-vous pu constater?

M. Gardiner : Comme mon collègue Daniel Lebel l'a mentionné, notre participation consiste surtout à fournir des évaluations géologiques et économiques. C'est notre contribution principale au processus.

Le MPO est le ministère principal pour ce qui est d'établir les priorités en matière de protection et de cerner les aires géographiques pertinentes dans le cadre de ce mandat. Ses responsables tiennent compte d'un certain nombre de facteurs, y compris le processus de consultation et les données concernant les lieux principaux d'activités de pêche. Ils sont bien informés, et nous leur communiquons des renseignements sur les titres gaziers et pétroliers. De leur côté, ils tiennent compte de ces renseignements au moment de cerner les priorités en matière d'aires de conservation.

Une fois les limites définies, de façon générale, dans le cadre d'une initiative de cette nature, à Ressources naturelles Canada, nous fournissons, aux fins du processus décisionnel, les résultats des travaux de mon collègue relativement à l'inventaire

sense of what the opportunity costs could look like if a conservation initiative or MPA were put in place.

My team, working with the input provided by my colleague, would provide an economic assessment or an evaluation of what the development potential could look like.

Senator Gold: Mr. Hopkins, the bill provides that the Minister of Fisheries and Oceans can only designate an interim five-year MPA in a manner not inconsistent with a land claims agreement. Could you describe what involvement your department has in advising the fisheries minister on whether a proposed MPA would be consistent with land claim agreements? Do you go beyond land claim agreements and consider the existence of constitutionally protected rights more generally even if there is no actual agreement?

Mr. Hopkins: We will engage with DFO on the sharing of resource information, including the location of existing rights such as significant discovery licences. Then we will also share in conversation perspectives as to what are the existing land claim rights. Often in the Beaufort those rights relate to fishing and harvesting. That is an important piece of information that is brought into the discussion with DFO around the MPA designation.

Senator Gold: Do you go beyond land claims agreements because not all rights are necessarily crystallized in the land claims agreement?

Mr. Hopkins: Clearly in the case of the Beaufort the conversations can go into broader discussions about the interests of the Inuvialuit in the region, to take a case in point. DFO is also quite present in that region. They have a Beaufort Sea partnership that they manage with the Inuvialuit.

There are broader fora where multiple interests, including federal government interests, are brought together. Those tend to be the fora for broader discussion on interests that lie beyond strictly land claim rights. Economic development, as an example, is a significant interest.

Indeed, the land claim agreement itself is founded largely on an assumption around management of economic development opportunities. Therefore keeping those opportunities alive becomes an important aspect of their interest that may not be

géologique ou à une évaluation géologique de la zone pour donner une idée du coût de renonciation découlant de la mise en place d'une initiative de conservation ou d'une zone de protection marine.

Mon équipe, à l'aide des renseignements fournis par mon collègue, produit une évaluation économique du potentiel de développement.

Le sénateur Gold : Monsieur Hopkins, il est prévu dans le projet de loi que le ministre des Pêches et des Océans ne peut désigner de façon provisoire une zone de protection marine que pendant une période de cinq ans d'une manière qui n'est pas incompatible avec quelque accord sur des revendications territoriales. Pourriez-vous décrire la participation de votre ministère quant aux conseils offerts au ministre des Pêches et des Océans sur le fait de savoir si une zone de protection marine proposée respecte un accord sur des revendications territoriales? Tenez-vous compte d'autres choses que des accords sur des revendications territoriales et examinez-vous l'existence de droits protégés par la Constitution de façon plus générale, même si aucun accord n'a été conclu?

M. Hopkins : Nous communiquons avec les responsables du MPO pour ce qui est de la communication des renseignements sur les ressources, y compris la portée de droits existants, comme les licences de découvertes importantes. Dans le cadre de discussions, nous communiquons aussi la situation quant aux accords existants sur des revendications territoriales. Bien souvent, dans le cas de la mer de Beaufort, il s'agit de droits de pêche et de récolte. Ce sont des renseignements importants dans le cadre de discussions avec les responsables du MPO concernant la désignation d'une zone de protection marine.

Le sénateur Gold : Tenez-vous compte d'autre chose que des accords sur des revendications territoriales? Parce que ce ne sont pas tous les droits qui sont inscrits dans ces accords.

M. Hopkins : De toute évidence, dans le cas de la mer de Beaufort, les échanges peuvent se transformer en discussion plus globale portant sur les intérêts des Inuvialuit de la région, pour prendre un bon exemple. Aussi, le MPO est assez présent dans cette région. Ses responsables ont établi le partenariat pour la mer de Beaufort, qu'ils gèrent avec les Inuvialuit.

Il y a des forums plus vastes où de multiples intervenants, y compris du gouvernement fédéral, se réunissent. Il s'agit bien souvent de tribunes où l'on tient des discussions plus générales portant sur des intérêts qui dépassent les revendications territoriales à proprement parler. Le développement économique, par exemple, constitue un intérêt important.

Bien entendu, un accord sur une revendication territoriale est en soi fondé en grande partie sur une hypothèse touchant la gestion d'occasions de développement économique. Ainsi, le fait de préserver ces occasions constitue un aspect important

explicitly stated as such in the length of the agreement but may become a significant part of the discussions held in the fora.

Senator Plett: I have a couple of questions for Natural Resources Canada.

Bill C-75 gives the minister the ability to cancel oil and gas interests in an MPA and prevent additional activity in an interim protection MPA.

My first question is: What do you project will be the impact of this measure on our oil and gas industry in Canada, what many believe to be the lifeblood of our country and certainly of Western Canada? What will be the impact on the oil and gas industry?

Mr. Gardiner: In my opening remarks I pointed out that these amendments do not apply to the Atlantic Accord areas, so the Canada-Newfoundland and Canada-Nova Scotia. Those areas are the current areas where there is activity in the offshore.

The amendments would apply south of parallel 60 on the West Coast. A number of oil and gas permits have been in place since the 1960s and early 1970s. That area has been under a policy moratorium since the 1970s and activities have been frozen. That was kind of the impetus for these amendments.

An MPA was established recently for Hecate Strait and there were permits underlying that MPA. The sense was that created some regulatory uncertainty, so these provisions would help fix that.

Given that the area has been under a moratorium since the 1970s, the impact would be quite limited. Where it could be more significant on the East Coast, these amendments would not apply.

Senator Plett: The bill gives the minister the option of providing compensation and the ability to cancel oil and gas interests, even if negotiations don't produce an agreement on compensation. Certainly many people and I think this is quite heavy handed and unilateral.

First, do other ministers have the same kind of power to expropriate private property without compensation? Second, have you done any work on estimating what the cost will be on investor confidence in the industry?

Mr. Gardiner: I am not entirely familiar with the expropriation authorities granted to other ministers. It would be hard for me to comment on that.

de l'intérêt qu'elles revêtent, lequel, par ailleurs, n'est peut-être pas écrit de façon explicite dans l'accord lui-même, mais peut occuper une place importante dans de telles discussions.

Le sénateur Plett : J'ai quelques questions pour les représentants de Ressources naturelles Canada.

Le projet de loi C-75 confère au ministre le pouvoir d'annuler des titres pétroliers et gaziers dans une zone de protection marine et d'interdire de poursuivre l'exercice d'activités dans une zone de protection marine provisoire.

Voici ma première question : d'après vous, quelle sera l'incidence de cette mesure sur l'industrie pétrolière et gazière au Canada, que nombre de personnes qualifient d'élément vital pour notre pays et assurément pour l'Ouest du Canada? Quelles seront les conséquences pour l'industrie pétrolière et gazière?

M. Gardiner : Dans mes remarques liminaires, j'ai souligné que ces modifications ne s'appliquent pas aux zones visées par les accords conclus en Atlantique, soit l'Accord Canada — Terre-Neuve-et-Labrador et l'Accord Canada — Nouvelle-Écosse. Ces zones sont celles où il y a actuellement des activités extracôtières.

Les modifications s'appliqueraient au sud du 60e parallèle, sur la côte Ouest. Un certain nombre de titres pétroliers et gaziers sont en vigueur depuis les années 1960 et le début des années 1970. Cette région est visée par un moratoire stratégique depuis les années 1970, et les activités ont été « gelées ». Cette situation est en quelque sorte la raison de ces modifications.

On a récemment désigné une zone de protection marine dans le détroit d'Hécate, et des permis étaient liés à cette zone de protection marine. Cela a engendré certaines incertitudes sur le plan réglementaire, donc ces dispositions aideraient à régler cela.

Vu que la région est visée par un moratoire depuis les années 1970, les conséquences seraient assez limitées. Sur la côte Est, là où les incidences seraient plus importantes, ces modifications ne s'appliqueraient pas.

Le sénateur Plett : Le projet de loi permet au ministre de prévoir un régime d'indemnisation et lui confère le pouvoir d'annuler des titres pétroliers et gaziers, même si des négociations n'ont pas mené à la détermination d'une indemnité. Assurément, nombre de personnes, dont moi-même, sont d'avis que cette disposition est plutôt excessive et permet de prendre des décisions de façon unilatérale.

Premièrement, d'autres ministres ont-ils le même pouvoir d'expropriation lié à la propriété privée sans être tenu d'offrir une indemnisation? Deuxièmement, avez-vous évalué les incidences sur la confiance des investisseurs dans l'industrie?

M. Gardiner : Je ne connais pas très bien les pouvoirs en matière d'expropriation que détiennent d'autres ministres. Il me serait difficile de répondre à cette question.

The provisions here are quite narrowly defined. It's where the Minister of Fisheries and Oceans has identified and established on an interim or permanent basis an MPA and there is an overlap with an oil and gas interest.

Once an area has been identified as a conservation area, it may be that oil and gas activity is incompatible with that objective. If the Minister of Fisheries and Oceans were to recommend in that instance that the Minister of Natural Resources pursue the surrender of that licence, then the amendments here provide for that authority to be acted upon and for compensation to be part of that discussion.

Our sense is that that's a reasonable, orderly approach and the impact on investor confidence would be limited.

Senator Plett: Besides what the compensation is.

Mr. Gardiner: Yes.

Senator Plett: I will take that up with the minister after lunch. Thank you.

Senator McInnis: I am looking at a map of offshore ecologically and biologically significant areas in the Scotian Shelf bioregion. It has 18 sites running from the tip of northern Cape Breton through and beyond Yarmouth, along the eastern shore. These areas are potential MPAs.

We in Nova Scotia wonder why we're not consulted particularly with respect to these proposed sites. We have the Bedford Institute of Oceanography. It is the country's largest centre for ocean research. We have 300 ocean technology companies in Nova Scotia. We are the leader in ocean protection across the spectrum. In recognition of our fishing grounds out in the Georges Bank we extended a moratorium on our own.

With all of this investigative work we do in Nova Scotia, why is it that the premier, the communities and others have not been consulted? One MPA is under way. I think we have two and I believe we have seven refuge areas. These have potential. With all our investigative work we do we know how to handle the oceans. Yet here we are being told, "I guess not." No one has consulted with us.

Do you want to respond to that?

Mr. Gardiner: First, the amendments to the CPRA contemplated in this bill are not applicable to the two accord areas, including the Canada-Nova Scotia area.

Le libellé des dispositions est très précis. Il s'agit de cas où le ministre des Pêches et des Océans a cerné et désigné, de façon provisoire ou permanente, une zone de protection marine et qu'il y a un conflit avec des titres pétroliers et gaziers.

Quand une aire est cernée comme une zone à protéger, il est possible que des activités pétrolières et gazières soient incompatibles avec l'objectif. Si le ministre des Pêches et des Océans recommande dans une telle situation que le ministre des Ressources naturelles obtienne l'abandon du titre en question, alors les modifications donnent l'autorisation d'agir et de négocier une indemnisation.

À notre avis, il s'agit d'une approche raisonnable et ordonnée, et les incidences sur la confiance des investisseurs seraient limitées.

Le sénateur Plett : Mis à part l'indemnisation déterminée.

M. Gardiner : Oui.

Le sénateur Plett : J'en discuterai avec le ministre après le dîner. Merci.

Le sénateur McInnis : J'examine une carte indiquant les aires importantes sur le plan écologique et biologique situées dans la biorégion de la plateforme néo-écossaise. On y voit 18 sites entre la pointe nord de l'île du Cap-Breton et Yarmouth, et même un peu plus loin, le long de la côte Est. Il s'agit d'aires qui pourraient être désignées comme zones de protection marines.

En Nouvelle-Écosse, nous nous demandons pourquoi nous ne sommes pas consultés, en particulier en ce qui concerne ces zones potentielles. Nous avons l'Institut océanographique de Bedford. C'est le centre de recherche océanographique le plus important au pays. Il y a 300 entreprises dans le domaine de la technologie océanique en Nouvelle-Écosse. Nous sommes les chefs de file en matière de protection des océans dans tous les aspects qui y sont liés. Nous avons reconnu une région de pêche située près du banc de Georges, et avons nous-mêmes prolongé un moratoire.

Compte tenu de tous les travaux de recherche effectués en Nouvelle-Écosse, pourquoi le premier ministre, les collectivités et d'autres n'ont-ils pas été consultés? Le processus de désignation d'une zone de protection marine est en cours. Je crois que nous en avons deux et que nous avons sept zones de refuge. Ces lieux présentent un certain potentiel. En raison de tous les travaux de recherche que nous menons, nous savons comment agir par rapport à l'océan. Toutefois, on nous dit : « Je ne crois pas. » Personne ne nous a consultés.

Avez-vous des commentaires à exprimer à ce sujet?

M. Gardiner : D'abord, les modifications qu'on propose d'apporter à la Loi fédérale sur les hydrocarbures dans ce projet de loi ne s'appliquent pas aux deux régions visées par les

Senator McInnis: But that is not this entire area.

Mr. Gardiner: The entire Canada-Nova Scotia area would not be affected by the amendments to the CPRA.

Senator McInnis: That is not what we understand and that is not what the premier understands.

Mr. Gardiner: I think what you raise is a larger issue. DFO, the Minister of Fisheries and the department have been pursuing conservation objectives. Canada's stated policy is to protect 5 per cent of Canada's oceans by the end of 2017 and 10 per cent by the end of 2020. They have been moving aggressively to meet that commitment. In so doing they have identified some areas of interest in the Canada-Nova Scotia area.

DFO leads this work, not NRCan. They have a consultative process to advance that work and identify areas that would make the most sense to set aside for conservation purposes. They would be best placed to speak to why they pick what area and how they undertake consultations to advance that objective more broadly.

Senator McInnis: And that is the next panel.

Mr. Gardiner: Yes.

Senator Bovey: We've heard earlier today about fairness or lack thereof of compensation between the oil and gas industry and fisheries. I am going to ask all of you what I think is a simple question.

What is your opinion regarding the fairness of compensation to oil and gas when it has been restricted and to fisheries regarding the socio-economic aspects of what I believe the MPAs are trying to do, which is to balance the ecosystem, the socio-economic issues and fisheries sustainability?

Is there an inequity there? If so, how should it be dealt with and how is that implicated in this bill?

Mr. Gardiner: The provisions we are proposing to put into the Canadian Petroleum Resources Act relate to oil and gas interests only under very specific circumstances. They are there because it is a matter of fairness if a company in good faith has acquired exploration rights or other rights and made expenditures in relation to that. If it has even found resources, that

accords, y compris la région visée par l'Accord Canada — Nouvelle-Écosse.

Le sénateur McInnis : Mais il ne s'agit pas de l'ensemble de cette région.

M. Gardiner : L'entièreté de la région visée par l'Accord Canada — Nouvelle-Écosse ne serait pas touchée par les modifications apportées à la Loi fédérale sur les hydrocarbures.

Le sénateur McInnis : Ce n'est pas ce que le premier ministre et nous-mêmes avons compris.

M. Gardiner : Je crois que ce que vous décrivez dépasse ce dont il est question ici. Le ministre des Pêches et des Océans et son ministère ont des objectifs de protection à remplir. Puisque le Canada a adopté une politique officielle qui visait à protéger 5 p. 100 des océans du pays avant la fin de l'année 2017 et 10 p. 100 d'ici la fin de l'année 2020. Ils ont pris des mesures énergiques pour respecter cet engagement, et c'est ainsi qu'ils ont cerné des sites d'intérêt dans la zone Canada-Nouvelle-Écosse.

C'est le MPO qui dirige ces travaux, non pas RNCan. Le ministère procède à des consultations afin de faire progresser le travail et de sélectionner les sites qu'il serait le plus sage de protéger. Les représentants du ministère seraient les mieux placés pour vous expliquer pourquoi ils ont choisi un site en particulier et comment ils mènent les consultations afin de mener à bien leur objectif de manière générale.

Le sénateur McInnis : C'est le prochain groupe de témoins.

M. Gardiner : Oui.

La sénatrice Bovey : Plus tôt aujourd'hui, nous avons discuté d'équité, ou plutôt du manque d'équité, en ce qui concerne l'indemnisation de l'industrie pétrolière et gazière par rapport à celle des pêcheries. La question que je veux vous poser à tous est simple, du moins, je crois.

Croyez-vous, compte tenu des objectifs socioéconomiques que l'on essaie d'atteindre grâce aux ZPM — c'est-à-dire rétablir l'équilibre de l'écosystème et régler des problèmes liés aux aspects socioéconomiques et à la durabilité des pêches — que l'indemnisation des sociétés pétrolières et gazières, après les restrictions, est équitable, quand on pense aux pêcheries?

Est-ce que c'est inéquitable? Dans l'affirmative, quelles mesures devons-nous prendre et comment est-ce indiqué dans le projet de loi?

M. Gardiner : Les dispositions que nous proposons d'ajouter à la Loi fédérale sur les hydrocarbures ne s'appliquent aux intérêts pétroliers et gaziers que dans des circonstances très précises. Ces dispositions ont été élaborées par souci d'équité envers les sociétés qui ont, de bonne foi, acquis des droits d'exploration ou d'autres droits et ont en conséquence engagé

compensation should be part of the conversation if surrender of those rights is being sought.

It is an enabling provision only. There are no details on how exactly things would proceed. It is on a case-by-case basis and would be a function of basic fairness considerations.

Our sense is that this is most likely to be used on the West Coast of Canada. Given the moratorium that is in place and given the limited expenditures that have occurred against the permits that are in place, our sense is that compensation, if provided, would be very low. However, that is a conversation that hasn't happened yet, so I don't want to presuppose too, too much.

We were looking after the Canadian Petroleum Resources Act. It doesn't apply to the fisheries. Our sense was that enabling provision made sense and could be necessary depending on how conversations in the future go.

Senator Bovey: In your work with fisheries, are these the kinds of overlap concerns that make it to the table?

Mr. Hopkins, I know you've done a lot of work in the Arctic. Where does this play into the scenario of fisheries and socio-economic issues?

Mr. Hopkins: I will attempt to answer your initial question first and add on to what Tim Gardiner has said.

The process of negotiation is the most sensible way to proceed to identify compensation. Because you're dealing with a resource where there is no obvious market value, it is quite different from the normal. There are no market exchanges as there is on land with private property, and there is uncertainty as to the value of the resource.

Beyond that, we work quite extensively in the Eastern Arctic and Western Arctic. We're currently conducting strategic environmental assessments that involve quite intensive community visits and efforts to build up Indigenous knowledge and to draw in the science about the nature of the resource and the potential socio-economic impacts of oil and gas exploration writ large.

Those processes will be coming to conclusion in the course of the next one to two years. We will help support advice to the government on how to manage the five-year review of the moratorium that has been put in place.

I am not sure if that quite answers your question.

des dépenses. Elles peuvent aussi avoir trouvé des ressources. Dans ce cas, il faudrait offrir une indemnisation si on demande à l'entreprise de renoncer à ses droits.

Il s'agit d'une disposition habilitante seulement. On ne décrit pas le processus avec précision. Chaque cas serait évalué individuellement et tout serait fondé sur le souci de l'équité.

Nous croyons que ces dispositions serviront surtout sur la côte Ouest du Canada. Compte tenu du moratoire décrété et des faibles dépenses engagées par rapport aux permis dans cette région, nous croyons que les indemnisations, si elles sont offertes, seront minimes. Malgré tout, ce n'est pas quelque chose dont nous avons discuté, alors je préférerais éviter de faire trop de suppositions.

Il s'agit après tout de la Loi fédérale sur les hydrocarbures, et elle n'a aucune incidence sur les pêcheries. Selon nous, il était logique d'ajouter cette disposition habilitante et même nécessaire, dépendamment de ce qui ressortira des discussions futures.

La sénatrice Bovey : Dans vos activités qui concernent les pêcheries, est-ce que ce genre de préoccupations sont soulevées? Elles se recoupent.

Monsieur Hopkins, je sais que vous avez beaucoup travaillé dans l'Arctique. Comment tout cela se répercutera-t-il sur les pêcheries et les enjeux d'ordre socioéconomique?

M. Hopkins : Je vais essayer de répondre à votre première question pour commencer, puis je vais ajouter quelque chose à ce que M. Gardiner a dit.

La négociation est le meilleur moyen de savoir s'il faut indemniser. Étant donné qu'il s'agit d'une ressource qui n'a aucune valeur marchande franche, on ne peut pas procéder de la manière habituelle. Ce n'est pas comme un terrain où il y a une propriété privée; il n'y a pas d'échange sur les marchés, alors la valeur de la ressource est incertaine.

Par ailleurs, nous travaillons aussi énormément dans l'Arctique de l'Est et l'Arctique de l'Ouest. Nous menons actuellement des évaluations environnementales stratégiques et nous devons donc déployer de grands efforts pour visiter les collectivités, acquérir des connaissances auprès des Autochtones et réunir des données scientifiques sur la nature de la ressource et les impacts socioéconomiques potentiels de l'ensemble des activités d'exploration pétrolière et gazière.

Les processus devraient être achevés dans un an ou deux. Nous aiderons à fournir au gouvernement des conseils sur la façon de procéder à l'examen quinquennal du moratoire qui a été imposé.

Je ne suis pas certain d'avoir bien répondu à votre question.

Senator Bovey: I don't want to belabour it as our time is tight. An issue that has been brought up is that one industry gets compensation because of legal agreements and the other doesn't because the fish are communal property until they're in a boat.

I raise the point to ask: Is this unfair or is it fair?

Mr. Gardiner: It would depend on the specifics at hand but the possibility exists.

Senator Bovey: I guess I am looking for assurances that down the road in your work with Fisheries these issues will be on the table and up for discussion with the sectors involved.

Mr. Hopkins: The Arctic has a very dramatically changing environment right now as I think everyone is well aware. It is creating a lot of changes in the distribution of resources, marine wildlife and mammals. As well, it is changing all kinds of economic opportunities. As it opens up the coast, transportation and shipping create risk.

In this very dynamic environment there are both risks and opportunities. How they are managed, how the risks are mitigated and how the opportunities are captured are ongoing concerns. Hopefully will partly be addressed through the broader Arctic policy framework which is being developed.

Senator Poirier: A couple of questions. My first question is for the representatives of Natural Resources Canada.

Although compensation is provided in Bill C-55 for the oil and gas sector, it is not provided for any other sector that could suffer economic impact because of the establishment of an MPA or an interim protection MPA. Has there been any analysis on the impact Bill C-55 would have on the forestry or mining sectors in Canada?

Mr. Gardiner: That is an interesting question. I don't believe that has occurred in the context of Bill C-55 specifically. When MPAs are established or contemplated it activates the work I described earlier: a resource assessment and an economic assessment. My colleague can certainly speak to the resource assessment in more detail. That would encompass an analysis of the full suite of potential resources that could be impacted by the MPA decision. That would be the juncture for identifying impacts.

Senator Poirier: If I am understanding right, are you telling me that no analysis is done because you don't feel there will be an impact on the forestry and mining sectors?

La sénatrice Bovey : Je ne veux pas trop insister là-dessus, puisque notre temps est limité. Un problème a été soulevé quant au fait qu'une industrie sera indemnisée parce qu'elle a des accords juridiques, et que l'autre ne le sera pas parce que les poissons sont considérés comme un bien public jusqu'à ce qu'ils soient pêchés.

Je vous demande donc : est-ce équitable ou inéquitable?

M. Gardiner : Tout dépend des détails de chaque situation, mais c'est possible.

La sénatrice Bovey : Je crois que ce que je veux, c'est d'être assurée qu'au bout du compte, dans votre travail avec les pêcheries, vous allez aborder ces questions et en discuterez avec les secteurs concernés.

M. Hopkins : L'environnement arctique est en train de changer considérablement. Je crois que tout le monde le sait. Cela transforme énormément la répartition des ressources, de la faune et des mammifères marins. En même temps, ces changements affectent toutes sortes de perspectives économiques. Plus la côte s'ouvre, plus les activités de transport et d'expédition créent des risques.

Il y a des risques, mais aussi des avantages à saisir, dans cet environnement qui évolue très rapidement. Nous nous préoccupons constamment de la façon dont nous allons gérer et atténuer les risques et saisir les possibilités. Nous espérons que le Cadre stratégique pour l'Arctique qui est en cours d'élaboration nous éclairera, du moins en partie, à ce sujet.

La sénatrice Poirier : J'ai deux ou trois questions. Pour commencer, je vais m'adresser aux représentants de Ressources naturelles Canada.

Même si le projet de loi C-55 prévoit l'indemnisation du secteur pétrolier et gazier, rien n'est offert aux autres secteurs qui pourraient être désavantagés économiquement par l'établissement d'une ZPM permanente ou provisoire. A-t-on analysé l'impact potentiel du projet de loi C-55 sur l'industrie forestière ou minière au Canada?

M. Gardiner : Vous posez une question intéressante. Je ne crois pas que cela a été fait dans le contexte du projet de loi C-55 précisément. Lorsqu'on établit ou qu'on songe à établir une ZPM, il faut mener les activités que j'ai décrites plus tôt, c'est-à-dire une évaluation des ressources et une évaluation économique. Mon collègue pourra sans doute vous décrire plus en détail le processus d'évaluation des ressources, qui engloberait une analyse de l'ensemble des ressources potentielles qui pourraient être touchées par l'établissement d'une ZPM. C'est à cette étape du processus que les répercussions seraient déterminées.

La sénatrice Poirier : Si je vous comprends bien, vous me dites qu'il n'y a pas eu d'analyse parce que vous croyez qu'il n'y aura aucune incidence sur les secteurs forestiers et miniers.

Mr. Gardiner: I guess the short answer is what we're looking at here is an amendment to the Canada Petroleum Resources Act. It does not regulate mining or forestry in any way, shape or form. To my knowledge there are no acquired rights relating to forestry or mining that could be impacted by marine protected areas at this time.

Senator Poirier: How and why was the decision made to prohibit the oil and gas activities then within the Oceans Act MPAs?

Mr. Gardiner: There is no decision to prohibit activities at this time. These are enabling provisions. If the Minister of Fisheries and Oceans identifies an area that could become an MPA and there is an interim order to freeze that footprint, then the related kind of mirror amendments proposed to the Canada Petroleum Resources Act would be in play.

Those provisions allow for a Governor-in-Council kind of mirror freezing of the footprint in relation to oil and gas activities and at the request of the Minister of Fisheries and Oceans for the Minister of Natural Resources to pursue negotiations with interest owners.

Senator Plett: In other words, trust us.

Senator Poirier: Yes. I have another question again for the same gentlemen. A new subsection 35.1(2)(d) of Bill C-55 describes how the minister can exempt from prohibition:

> . . . a foreign national, an entity incorporated or formed by or under the laws of a country other than Canada, a foreign ship or a foreign state.

Could you please explain the rationale for this new section and what recourse would be available if damage is caused in an MPA by an exempted party?

Mr. Gardiner: I am sorry. You caught me a little off guard with the specificity. Could you provide the section again?

Senator Poirier: Subsection 35.1(2)(d). Basically I want to know what recourse would be available if damage is caused to an MPA by a party that was exempted by the minister.

Mr. Gardiner: The minister being referenced here is the Minister of Fisheries and Oceans. It would make more sense to talk to him about that.

Senator Poirier: I will put it to them this afternoon.

M. Gardiner : Pour répondre brièvement, je dirais que nous avons seulement examiné la modification proposée relativement à la Loi fédérale sur les hydrocarbures. Cette loi ne régit d'aucune façon les activités minières ou forestières. À ma connaissance, l'établissement d'une ZPM, présentement, ne pourrait pas avoir d'incidence sur les droits acquis par une société forestière ou minière.

La sénatrice Poirier : Comment et pourquoi, alors, a-t-on pris la décision d'interdire les activités pétrolières et gazières dans les ZPM établies en vertu de la Loi sur les océans?

M. Gardiner : Nous n'avons pas décidé d'interdire ce genre d'activités pour l'instant. Ce sont des dispositions habilitantes. Si le ministre des Pêches et des Océans sélectionne un site qui pourrait être désigné ZPM et qu'il y a un arrêté provisoire pour geler l'empreinte, alors les dispositions similaires proposées dans la Loi fédérale sur les hydrocarbures seraient activées.

Ces dispositions habilitent le gouverneur en conseil à geler de la même manière l'empreinte des activités pétrolières et gazières, et le ministère des Ressources naturelles, à la demande du ministre des Pêches et des Océans, de négocier avec les titulaires des intérêts.

Le sénateur Plett : En d'autres mots, faites-nous confiance.

La sénatrice Poirier : Oui. J'ai une autre question, toujours pour la même personne. On décrit, au nouvel alinéa 35.1(2)d) du projet de loi C-55, comment le ministre peut exempter de l'application d'une interdiction :

> [...] un étranger, une entité qui est constituée en personne morale ou formée sous le régime de la législation d'un pays étranger, un navire étranger ou un État étranger [...]

Pouvez-vous nous expliquer le raisonnement qui sous-tend cette nouvelle disposition et nous dire quels recours sont possibles quand une partie exemptée endommage une ZPM?

M. Gardiner : Excusez-moi. Votre précision m'a pris au dépourvu. Pouvez-vous me dire à nouveau de quelle disposition il s'agit?

La sénatrice Poirier : L'alinéa 35.1(2)d). Essentiellement, je veux savoir quels sont les recours quand une partie exemptée par le ministre endommage une ZPM.

M. Gardiner : Le ministre dont il est question ici est le ministre des Pêches et des Océans. Il serait plus logique de lui poser la question.

La sénatrice Poirier : Je vais le faire, lorsque les représentants seront ici, cet après-midi.

Senator Christmas: Mr. Hopkins, you mentioned in your remarks that your department was working closely with the territorial and Indigenous government partners in the North.

We have before us a letter dated November 27, 2018, addressed to our chair by Premier Joe Savikataaq in which he outlines his position on Bill C-55. At the end of the letter he requests that our committee consider an amendment to the bill that would require the written consent of territorial and provincial governments before the designation of an MPA.

I am curious as to why the premier would make that request of this committee at this point. Do you have any background on why the territory believes that the engagement process to date has not resulted in a desire by Nunavut to have that amendment in the bill?

Mr. Hopkins: I don't have background on the premier's timing. I don't believe there are any currently designated MPAs within Nunavut.

To provide a bit of context around that by going to the neighbouring territory briefly, up in the Northwest Territories in the devolution agreement of 2014 there was a commitment to enter into negotiations with the Government of the Northwest Territories and Inuvialuit and the Government of Yukon, as it happens, on the joint management of the offshore oil and gas resources.

I think everyone's expectations are: that will lead to something analogous to what is in place on the East Coast in terms of offshore management boards.

In the case of Nunavut, the discussions around devolution are ongoing. There is some hope that there is a way forward. After an agreement is reached, one can imagine a similar sort of regime could then be negotiated and put in place if that is of interest to all the parties. That would be a way of managing that offshore.

That is a lot of context. It doesn't speak directly to why the premier is intervening right now and recommending that amendment. I don't have any insight into if there is a particular point of contention with the Government of Nunavut that has given rise to that.

The Chair: Thank you to our witnesses.

Before we finish up this session, I want to quickly advise the senators that we have the minister scheduled here from 1:30 to 2:15. That is the amount of time they have allotted to us, and the officials will be around after that.

Therefore we hope to start the meeting at exactly 1:30 p.m.

Le sénateur Christmas : Monsieur Hopkins, vous avez dit dans votre exposé que votre ministère travaille en étroite collaboration avec ses partenaires des gouvernements territoriaux et autochtones, dans le Nord.

Nous avons sous les yeux une lettre du premier ministre, Joe Savikataaq, datée du 27 novembre 2018 et adressée au président de notre comité. Dans sa lettre, il résume sa position sur le projet de loi C-55 et conclut en demandant au comité de modifier le projet de loi de façon que le consentement écrit des gouvernements territoriaux et provinciaux soit requis avant qu'une ZPM puisse être désignée.

Je me demande pourquoi le premier ministre fait cette demande maintenant à notre comité. Avez-vous de l'information contextuelle qui expliquerait pourquoi le gouvernement territorial croit que le processus de consultation n'avait pas amené le gouvernement du Nunavut à souhaiter que cette modification soit apportée au projet de loi avant aujourd'hui?

M. Hopkins : Je ne saurais dire pourquoi le premier ministre a choisi d'intervenir maintenant. Je ne crois pas qu'il y a de ZPM désignées présentement au Nunavut.

Pour vous donner un peu de contexte, parlons brièvement du territoire voisin; dans les Territoires du Nord-Ouest, l'accord de transmission conclu en 2014 prévoyait des négociations avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, les Inuvialuit et le gouvernement du Yukon, justement, à propos de la gestion conjointe des ressources pétrolières et gazières au large des côtes.

Je crois que tout le monde s'attend à ce que cela débouche sur quelque chose de similaire aux offices de gestion extracôtière de la côte Est.

Pour ce qui est du Nunavut, les discussions sur la transmission se poursuivent, et on espère qu'elles aboutiront. Une fois qu'une entente sera conclue, on peut s'attendre à ce qu'une sorte de régime similaire soit négocié et mis en œuvre, pourvu que cela soit dans l'intérêt de toutes les parties. On pourrait gérer les ressources au large des côtes de cette façon.

C'est beaucoup d'information contextuelle, mais je ne peux pas vous dire exactement pourquoi le premier ministre a décidé d'intervenir maintenant et de recommander cette modification. Je ne suis pas au courant d'un quelconque point de discorde avec le gouvernement du Nunavut qui pourrait l'expliquer.

Le président : Merci à nos témoins.

Avant de conclure, je veux rappeler rapidement aux sénateurs que le ministre sera parmi nous de 13 h 30 à 14 h 15. C'est le temps qu'on nous a accordé. Nous recevrons ensuite les représentants du ministère.

J'ose donc espérer que nous reprendrons très exactement à 13 h 30.

Senator Plett: I know we're not going to change this, but I want to voice some of my discontent in that we have the minister here today for 45 minutes.

I think the government is showing their lack of support for the Senate when the minister has to rush back for regular Question Period and can't devote the time. Initially he was scheduled earlier and his office cancelled that. Now they have given us 45 minutes. I find it very frustrating that we cannot have a minister here for a full hour.

It probably won't change anything, but at least I wanted to have on record that I think it is tremendously unfair and inconsiderate of the minister's office not to give us more time.

The Chair: That is duly noted, Senator Plett. That is why I wanted to make sure we start exactly at 1:30 p.m. I will advise the minister that fewer remarks will be possible so that we can get some questions from senators in the time period that we have. But, it is what it is.

Good afternoon. Welcome to our committee, Minister. I am delighted to have you here. The floor is yours.

Hon. Jonathan Wilkinson, P.C., M.P., Minister of Fisheries, Oceans and the Canadian Coast Guard: I am Jonathan Wilkinson. In addition to being the Minister of Fisheries, Oceans and the Canadian Coast Guard, I am the member of Parliament for North Vancouver.

I thank you for having me here today. I am joined by a number of departmental officials: Timothy Sargent, the new Deputy Minister; Philippe Morel, Assistant Deputy Minister, Aquatic Ecosystems Sector; Jeff MacDonald, Director General, Oceans Management; and Darren Goetze, Director General, Conservation and Protection.

I recognize the recent report the committee undertook with respect to the challenges and opportunities facing Maritime Search and Rescue. We all agree there is a clear need to ensure we have the resources we need to keep people safe.

I certainly welcome the report's recognition of the vital and indispensable role that the Coast Guard plays every day in protecting Canadians, mariners and waterways. We are carefully reviewing the report's recommendations, and I look forward to a future discussion with this committee on this important matter.

Le sénateur Plett : Je sais que nous ne pouvons rien y faire, mais je tiens à souligner mon mécontentement quant au fait que le ministre ne sera parmi nous aujourd'hui que pendant 45 minutes.

Je crois que le fait que le ministre préfère repartir à la course pour participer à la période de questions habituelle sans nous consacrer plus de temps reflète le manque de soutien que le gouvernement accorde au Sénat. Nous étions censés l'accueillir plus tôt, mais son bureau a annulé sa comparution, et maintenant, il nous accorde seulement 45 minutes. Je trouve extrêmement frustrant que le ministre ne puisse être parmi nous pendant une heure complète.

Je sais que cela n'y changera probablement rien, mais je voulais au moins, aux fins du compte rendu, dire à quel point je trouve excessivement injuste que le bureau du ministre ne nous accorde pas plus de temps. C'est un manque flagrant de considération.

Le président : C'est bien noté, monsieur le sénateur. C'est pour cette raison que je veux m'assurer que nous reprenions exactement à 13 h 30. Je vais suggérer au ministre d'être bref dans ses commentaires afin que vous puissiez poser des questions dans le temps qui nous est imparti. Voilà où nous en sommes.

Bon après-midi. Bienvenue devant notre comité, monsieur le ministre. Nous sommes ravis de vous accueillir. Vous avez la parole.

L'honorable Jonathan Wilkinson, C.P., député, ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne : Je m'appelle Jonathan Wilkinson. En plus d'être ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, je suis le député de North Vancouver.

J'aimerais vous remercier de m'avoir invité ici aujourd'hui. Je suis accompagné par les fonctionnaires suivants du ministère : M. Timothy Sargent, nouveau sous-ministre, Pêches et Océans Canada; M. Philippe Morel, sous-ministre adjoint, Secteur des écosystèmes aquatiques; M. Jeff MacDonald, directeur général, Gestion des océans; et M. Darren Goetze, directeur général, Conservation et protection.

J'ai pris acte du dernier rapport du comité sur les défis et les possibilités en matière de recherche et de sauvetage maritimes. Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire qu'il est nécessaire de disposer des ressources dont nous avons besoin pour assurer la sécurité des gens.

Je me réjouis de constater que le rapport reconnaît le rôle vital et indispensable que la Garde côtière joue chaque jour pour protéger les Canadiens, les marins et les voies navigables. Nous examinons attentivement les recommandations du rapport et j'attends avec impatience les discussions futures avec votre comité sur cette importante question.

As was said before, we are here today to discuss Bill C-55, An Act to amend the Oceans Act and the Canada Petroleum Resources Act. I would particularly like to thank Senator Bovey for sponsoring this bill in the Senate and for her active involvement in oceans issues on all three of our coasts.

[*Translation*]

Canada's oceans support a great number of economic sectors, from transportation and energy to aquaculture and fisheries — and they are a source of spiritual, cultural and other non-material benefits.

As you know, our government is committed to protecting our oceans and marine life for future generations by increasing the proportion of Canada's marine and coastal areas that are conserved to 10 per cent by 2020.

Marine protected areas not only help to protect the diversity of ecosystems and preserve special marine features, but also seek to balance sustainable use of our marine resources with conservation and protection by keeping the marine environment healthy and productive.

[*English*]

Protecting our marine environment will support our communities that depend on the health of our oceans. As you know, the current approach to designating marine protected areas through Governor-in-Council regulations takes an average of 7 to 10 years to complete. The proposed changes to Canada's Oceans Act under Bill C-55 would enable us to act in a timelier manner to protect our oceans.

The key element of Bill C-55 is the ability to proactively protect an area after initial consultations and science work have been done. This includes the establishment of interim marine protected areas through a ministerial order based on initial science and consultations.

[*Translation*]

These interim protections would fall under the authority of the Minister of Fisheries, Oceans and the Canadian Coast Guard, and could be put in place in a much shorter time frame, typically in as little as a year and half. This would ensure that important ecosystems are protected while scientific research and stakeholder engagement continue. Within five years, the interim protection could be replaced by a permanent marine protected area through Governor-in-Council regulations.

Cela a déjà été dit, mais nous sommes ici aujourd'hui pour discuter du projet de loi C-55, Loi modifiant la Loi sur les océans et la Loi fédérale sur les hydrocarbures. J'aimerais remercier tout particulièrement la sénatrice Bovey d'avoir parrainé ce projet de loi au Sénat et pour son engagement des plus actifs dans les dossiers des océans sur nos trois côtes.

[*Français*]

Les océans du Canada abritent un grand nombre de secteurs économiques, comme les transports et l'énergie, en passant par l'aquaculture et les pêches, et constituent une source d'avantages spirituels, culturels et autres, non matériels.

Comme vous le savez, notre gouvernement s'est engagé à protéger nos océans et notre vie marine pour les générations futures en augmentant la proportion des zones marines et côtières du Canada, dont 10 p. 100 sont protégées d'ici 2020.

Les aires marines protégées aident non seulement à protéger la diversité des écosystèmes et à préserver les caractéristiques marines particulières, mais elles cherchent également à équilibrer l'utilisation durable de nos ressources marines grâce à la conservation et à la protection, en maintenant le milieu marin en bonne santé et productif.

[*Traduction*]

La protection de notre environnement marin soutiendra nos collectivités qui dépendent de la santé de nos océans. Comme vous le savez, l'approche actuelle de désignation des zones de protection marines par règlement du gouverneur en conseil prend en moyenne de 7 à 10 ans. Les modifications proposées à la Loi sur les océans du Canada en vertu du projet de loi C-55 nous permettraient d'agir plus rapidement pour protéger nos océans.

L'élément clé du projet de loi C-55 est la capacité de protéger de façon proactive une zone une fois les consultations initiales et les travaux scientifiques terminés. Cela comprend l'établissement de zones de protection marines protégées provisoires, au moyen d'un arrêté ministériel, fondé sur des données scientifiques et des consultations initiales.

[*Français*]

Ces protections provisoires relèveraient de l'autorité du ministre des Pêches et des Océans et de la Garde côtière canadienne et pourraient être mises en place dans un délai beaucoup plus court, soit généralement de 18 mois. Cela garantirait la protection des écosystèmes importants tout en poursuivant la recherche scientifique et l'engagement des parties prenantes. Dans un délai de cinq ans, la protection provisoire pourrait être remplacée par une zone de protection marine permanente au moyen de règlements du gouverneur en conseil.

[*English*]

Establishing an interim protection marine protected area would freeze the footprint, essentially preserving the existing activities within an area in order to meet preliminary conservation objectives and mitigating the possible increase in negative environmental impacts of new additional activities.

To be clear, Bill C-55 will not curtail consultations. Consultations regarding establishing marine protected areas will continue to take place after an area is granted interim status until a final decision is made through Governor-in-Council to make the interim area permanent within five years.

Bill C-55 clearly sets out what the minister or the Governor-in-Council must do. They must exercise judgment on the basis of scientific information that is available at that time. However, incomplete information or a lack of absolute certainty would not be an impediment to beginning the process to ensure protection.

[*Translation*]

The language proposed in Bill C-55 is consistent with Canada's framework on precaution that was put in place back in 2013.

This framework provides guidance on the application of the precautionary principle to science-based decision making for the protection, health and safety of the environment, and the conservation of our natural resources.

Canada has a long history of applying precaution in areas of federal regulatory activities. The government's obligations in this regard are governed by applicable provisions of federal law, binding federal-provincial agreements and international agreements to which Canada is a party.

[*English*]

Through Bill C-55 we are also proposing amendments to the Canada Petroleum Resources Act, which would enable the Government of Canada to prohibit oil and gas activities in Oceans Act marine protected areas. These amendments would allow Natural Resources Canada and Crown-Indigenous Relations Canada to prohibit oil and gas exploration and/or development activities where Oceans Act marine protected areas are designated.

[*Traduction*]

L'établissement d'une zone de protection marine sous protection provisoire gèlerait l'empreinte des activités en cours, essentiellement en préservant les activités existantes à l'intérieur d'une zone donnée pour atteindre les objectifs préliminaires de conservation, puis en atténuant l'éventuelle augmentation des effets environnementaux négatifs entraînés par de nouvelles activités supplémentaires.

Pour être clair, le projet de loi C-55 ne réduira pas les consultations. Les consultations concernant l'établissement des zones de protection marines se poursuivront après l'octroi du statut provisoire d'une zone, jusqu'à ce qu'une décision finale du gouverneur en conseil rende cette zone permanente dans les cinq ans.

Le projet de loi C-55 énonce clairement ce que le ministre ou le gouverneur en conseil doivent faire : ils doivent faire preuve de jugement et se fonder sur l'information scientifique disponible à ce moment-là. Cependant, une information incomplète ou un manque de certitude absolue ne constituerait pas un obstacle au lancement du processus visant à assurer la protection.

[*Français*]

Le langage proposé dans le projet de loi C-55 est conforme au cadre de précaution du Canada mis en place en 2013.

Ce cadre fournit des orientations sur l'application du principe de précaution à la prise de décisions fondées sur des données scientifiques en vue d'assurer la protection, la santé et la sécurité de l'environnement, ainsi que la conservation de nos ressources naturelles.

Le Canada applique depuis longtemps des mesures de précaution dans le cadre des activités de réglementation fédérale. Les obligations du gouvernement à cet égard sont régies par les dispositions applicables de la loi fédérale, les accords obligatoires fédéraux-provinciaux et les accords internationaux auxquels le Canada est partie prenante.

[*Traduction*]

Le projet de loi C-55 nous permet également de proposer des modifications de la Loi fédérale sur les hydrocarbures qui donneraient au gouvernement du Canada la capacité d'interdire les activités pétrolières et gazières dans les zones de protection marines désignées en vertu de la Loi sur les océans. Ces modifications permettraient à Ressources naturelles Canada et à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada d'interdire les activités d'exploration ou d'exploitation pétrolière et gazière dans les zones de protection marines désignées en vertu de la Loi sur les océans.

Either minister would be able to negotiate compensation with an owner for the relinquishment of oil and gas interests that overlap with an MPA where appropriate. Bill C-55 would also strengthen enforcement powers, fines and penalties and bring the Oceans Act in line with Canada's other environmental laws.

Seeking the knowledge and views of government, Indigenous people, marine resource users and other stakeholders is one of the cornerstone principles for establishing interim protection marine protected areas.

In 2017, before tabling Bill C-55 the government engaged extensively with national and regional Indigenous organizations. While concerns were raised over issues of economic fairness, the pace of the changes and the workability of some measures, the proposed amendments uphold and respect Indigenous and treaty rights. They ensure that Indigenous peoples are part of the process going forward.

Bill C-55 continues to ensure that when an area is legally protected, court systems and enforcement officers, including Indigenous persons working as designated enforcement officers on the Pacific North Coast, will have the modern powers and tools they need to protect these areas.

These provisions allow for greater collaboration with Indigenous organizations and would distribute enforcement responsibilities to our partners.

[*Translation*]

I look forward to future discussions on how the Oceans Act may be updated to further support Indigenous-led conservation initiatives.

[*English*]

Mr. Chairman and honourable senators, I value your opinion very much, the wealth of your experience you bring to the table, and the knowledge that you have of these issues.

My officials and I would now be prepared to take any questions and to hear your thoughts on how we can move forward with these important measures to protect our oceans and our coasts. Thank you.

Senator Gold: Earlier today a witness before this committee expressed the view that the Department of Fisheries and Oceans didn't really have the capacity to undertake and provide the

L'un ou l'autre ministre pourrait négocier avec un propriétaire une indemnisation pour la renonciation aux intérêts pétroliers et gaziers dans un secteur qui chevauche une zone de protection marine, le cas échéant. Le projet de loi C-55 renforcerait également les pouvoirs d'application, les amendes et les pénalités et harmoniserait la Loi sur les océans avec les autres lois environnementales du Canada.

La collecte de connaissances et des points de vue des gouvernements, des peuples autochtones, des utilisateurs des ressources marines et d'autres intervenants est l'un des principes fondamentaux de l'établissement des zones de protection marines faisant l'objet d'une protection provisoire.

En 2017, avant de déposer le projet de loi C-55, le gouvernement a beaucoup discuté avec les organisations autochtones nationales et régionales. Des préoccupations ont été soulevées au sujet, par exemple, de l'équité économique, du rythme des changements et de la faisabilité de certaines mesures, mais les modifications proposées soutiennent et respectent les droits des Autochtones et les droits issus de traités, et elles font en sorte qu'à l'avenir, les peuples autochtones participeront au processus.

Le projet de loi C-55 continue de faire en sorte que, lorsqu'une zone est légalement protégée, les systèmes judiciaires et les agents chargés de l'exécution de la loi, y compris les Autochtones qui travaillent comme agents de l'autorité désignés sur la côte nord du Pacifique, disposent des pouvoirs et des outils modernes dont ils ont besoin pour protéger ces zones.

Ces dispositions permettent une plus grande collaboration avec les organisations autochtones et répartiraient les responsabilités en matière d'application de la loi entre nos partenaires.

[*Français*]

J'attends avec impatience les discussions à venir sur la manière dont la Loi sur les océans pourrait être mise à jour pour soutenir davantage les initiatives de conservation menées par les Autochtones.

[*Traduction*]

Monsieur le président, honorables sénatrices et sénateurs, je tiens en haute estime vos opinions, la richesse de l'expérience que vous apportez dans la discussion et votre connaissance des enjeux.

Mes fonctionnaires et moi sommes maintenant prêts à répondre à toutes vos questions et à entendre vos idées sur la façon dont nous pouvons aller de l'avant avec ces importantes mesures visant à protéger nos océans et nos côtes. Merci.

Le sénateur Gold : Plus tôt aujourd'hui, nous avons reçu un témoin qui était d'avis que le ministère des Pêches et Océans n'avait pas vraiment la capacité d'entreprendre ou de fournir

socio-economic analysis relevant to the establishment of MPAs given the impact it potentially could have on the fishery.

Do you have the resources to provide that analysis in a timely fashion regarding the implementation of an MPA in a particular area?

Is the data available or can it be made available so that the decision to identify an area, much less to pursue it, strikes the right balance between an adequate basis of scientific knowledge short of certainty — and there is little certainty in the world — and the impact on affected individuals and communities?

Mr. Wilkinson: I should start by saying that we can always know more. It is important for us to continue to invest in science on an ongoing basis. The department does have significant capacity from a scientific perspective to be able to take that knowledge and convert it into socio-economic data to inform decisions.

This will be an increasingly important issue for not just Department of Fisheries and Oceans but also for Environment Canada in the context of work relating to biodiversity generally. We will be needing to figure out how to manage things differently. Sometimes there will be socio-economic impacts. That capacity is extremely important. It is something that we have, but I would also say it's something we are certainly continuing to make investments in.

As you would have seen in the Fall Economic Statement, almost $110 million was associated with implementing Bill C-68. A bunch of that is for scientific investments relating to things like stock assessment which are important in this context.

Senator Gold: In that respect, then, how do you respond to stakeholders who say that these decisions are taken and will be taken with some rapidity, without them really being involved adequately at the front end and without their economic interests being properly accounted for because the data isn't necessarily obvious and available on day one?

Mr. Wilkinson: I would say a couple of things. First of all, it's important that they are involved in the front end and that consultation takes place both in the context of the decision making as to whether or not to issue a ministerial order and of when those orders are issued in the context of the steps required before the Governor-in-Council will make a decision about the formalization or not of a marine protected area.

des analyses socioéconomiques pertinentes pour l'établissement des ZPM, compte tenu de l'impact éventuel qu'elles peuvent avoir sur les pêches.

Disposez-vous des ressources nécessaires pour mener à bien ce genre d'analyse touchant la désignation d'une ZPM dans une région donnée et pour le faire en temps opportun?

Ces données existent-elles? Peut-on obtenir des données en fonction desquelles la décision de sélectionner un site, avant même de le protéger, soit prise de façon à tenir compte autant des données scientifiques adéquates — même s'il n'y a pas de certitude, étant donné que peu de choses sont certaines ici-bas — que de l'incidence de la décision sur les personnes et les collectivités concernées?

M. Wilkinson : Pour commencer, je dirais qu'il est toujours possible de récolter plus d'information. Il est important pour nous de continuer d'investir dans les études scientifiques. Le ministère dispose d'importantes capacités scientifiques; il est en mesure de récolter de l'information et de la convertir en données socioéconomiques qui serviront à éclairer les décisions.

Ce sera une activité de plus en plus importante, non seulement pour le ministère des Pêches et Océans, mais également pour Environnement Canada, dans le cadre des travaux sur la biodiversité en général. Nous allons devoir trouver des façons de gérer les choses différemment. Il y aura parfois des répercussions socioéconomiques. C'est une capacité extrêmement importante, et nous l'avons, et j'ajouterais que nous continuons également d'investir de ce côté-là.

Comme vous l'avez peut-être lu dans l'Énoncé économique de l'automne, près de 110 millions de dollars ont été affectés à la mise en œuvre du projet de loi C-68. Une bonne partie de cet argent est consacrée aux investissements scientifiques, par exemple l'évaluation des stocks, qui a beaucoup d'importance dans ce contexte.

Le sénateur Gold : Justement, à ce sujet, que répondez-vous aux intervenants qui disent que les décisions sont prises et continueront d'être prises rapidement, sans qu'ils puissent participer de façon adéquate dès le début du processus? Ils disent que leurs intérêts économiques ne sont pas convenablement pris en considération, parce que les données ne sont pas claires ou accessibles, au début du processus.

M. Wilkinson : Il y a deux ou trois choses que je peux dire. Premièrement, il est important qu'ils participent dès le début du processus. Il est aussi important que les consultations portent à la fois sur le processus décisionnel — faut-il désigner ou non une zone par arrêté ministériel —, et sur le moment où l'arrêté entrera en vigueur, compte tenu des étapes à franchir avant que le gouverneur en conseil décide de désigner ou non une zone de protection marine.

While we can always know more, I would also say that the department actually does have an enormous amount of scientific capacity and understanding. We manage all the fisheries you would be referring to based on a scientific understanding of stocks and what is sustainable in the context of harvest. We do that every year. The data that exists is quite robust.

Senator Plett: Minister, thank you for being here today and thanks to you and your government for your willingness to follow through on the previous Conservative government's commitment to conserve 10 per cent of coastal and marine areas by 2020.

I have three questions. First, could you clarify for this committee and those following its proceedings whether the MPAs under interim protection or areas of interest will be included in the count toward the 10 per cent target?

Mr. Wilkinson: To your earlier observation, yes, it was the previous Conservative government that actually adopted the 10 per cent target. I would say, however, that when this government came to power we were at less than 1 per cent in terms of achievement and we are now at about 7.75 per cent, so an enormous amount of progress in the last three years.

In terms of what will count and what won't, as you know we had a panel reviewing standards, the quality of marine protected areas and what will actually count in the context of Canada's commitment to the Aichi targets.

Also international guidelines were established through the IUCN meeting that happened in Cairo recently. We are digesting the panel's report. We will be coming forward with a view on standards in terms of what will count, what activities would be allowed in those things that count, and what may not count. Oceans Act MPAs are part of that conversation.

Senator Plett: That was a bit of a non-answer. Let me then say that some of your MPA designations have been met with criticism, namely, that you are bulking up your numbers by adding areas that receive negligible protection.

You mentioned the advisory panel. Do all of your current MPAs meet the minimum standards recommended by that advisory panel?

Mr. Wilkinson: I will turn to my officials to answer part of that question.

Nous pouvons toujours obtenir plus d'information. Je dirais aussi que le ministère a réellement une énorme capacité, du point de vue scientifique et de la compréhension. Nous gérons toutes les pêches dont il pourrait être question ici selon notre analyse scientifique des stocks et de notre compréhension de ce qui constitue une récolte durable. Nous faisons cela chaque année. Les données que nous avons sont très fiables.

Le sénateur Plett : Monsieur le ministre, merci d'être parmi nous aujourd'hui. Merci aussi à votre gouvernement et à vous personnellement d'être disposés à honorer l'engagement du gouvernement conservateur de protéger 10 p. 100 des zones marines et côtières d'ici 2020.

J'ai trois questions à poser. Premièrement, pouvez-vous dire clairement au comité et à ceux qui suivent ses travaux si les ZPM sous protection provisoire ou les sites d'intérêt seront intégrés dans la cible du 10 p. 100?

M. Wilkinson : En ce qui concerne votre commentaire précédent, effectivement, c'est le gouvernement conservateur précédent qui a fixé la cible à 10 p. 100. Cependant, j'aimerais ajouter que, au moment où le gouvernement actuel a été porté au pouvoir, moins de 1 p. 100 de l'objectif était atteint. Aujourd'hui, nous en sommes à 7,75 p. 100. Nous avons fait énormément de progrès au cours des trois dernières années.

Quant à ce qui sera intégré ou non dans la cible, comme vous le savez, nous avons chargé un comité de conseil d'examiner les normes, la qualité des zones de protection marines et ce qui sera véritablement pris en compte relativement à l'engagement du Canada envers les objectifs d'Aichi.

Aussi, des lignes directrices internationales ont été établies par l'Union internationale pour la conservation de la nature qui s'est récemment réunie au Caire. Nous sommes en train de digérer le rapport du comité. Ensuite, nous allons pouvoir formuler une opinion sur les normes, sur ce qui doit être pris en compte, sur les activités qui devraient être permises quand cela compte et sur ce qui ne devrait peut-être pas compter. Nous discutons, entre autres, des ZPM désignées en vertu de la Loi sur les océans.

Le sénateur Plett : Vous n'avez pas vraiment répondu. Laissez-moi vous dire que des critiques ont été soulevées à propos de certaines ZPM que vous avez désignées, et notamment du fait que vous semblez vouloir gonfler vos chiffres en désignant des zones sans vraiment les protéger.

Vous avez mentionné un comité de conseil. Présentement, est-ce que toutes les ZPM satisfont aux normes minimales recommandées par le comité de conseil?

M. Wilkinson : Je vais demander à mes fonctionnaires de répondre à l'autre partie de votre question.

First of all, the report of the panel is not government policy; it is the report of a panel. Ultimately it is my responsibility to come forward with government policy with respect to what counts and how we define different protected areas, whether they are MPAs, marine protected areas, or other effective area base measures like marine refuges.

In terms of whether all our existing fisheries closures, refuges, national wildlife conservation areas, national parks and marine protected areas generally fit within the context of what the panel said, I will turn to Philippe Morel to answer that. We think the vast majority do, but there may be some that don't.

Philippe Morel, Assistant Deputy Minister, Aquatic Ecosystems Sector, Fisheries and Oceans Canada: Thank you, minister. I think your response was complete.

The Ocean Act MPAs that are created all meet the international criteria that are in the act. You're probably referring to the marine refuges. There are 51 marine refuges that account for 4.5 per cent of the 7.9 per cent. Those are fisheries closures under the Fisheries Act. They were established under criteria that DFO developed with the scientific community since 2016. We also contributed to the international discussion about establishing criteria for other effective conservation measures that were approved in Egypt in early December.

Now we are using the criteria approved by IUCN. They are close to the criteria established by Canada. We're determining whether those 51 marine refuges meet international criteria. If they do meet the criteria, we will recognize them as counting toward our target. If they don't or if they need more clarification, we will adjust or reduce the targets so that we meet the international criteria approved by the IUCN in December.

Senator Plett: Minister, this bill gives you or other ministers the option of providing compensation and the ability to cancel oil and gas interests, even if negotiations don't produce an agreement on compensation. This seems a little heavy handed and unilateral.

Do other ministers have the same power to expropriate private property without compensation? Have you done any work on estimating what the impact of this could be on investor confidence in the industry?

Mr. Wilkinson: Again, I think "expropriation" is probably the wrong word. The focus is on ensuring that we have consensual pathways.

Premièrement, le rapport du comité n'équivaut pas à une politique gouvernementale. C'est simplement le rapport d'un comité. Au bout du compte, il est de ma responsabilité d'élaborer une politique gouvernementale sur ce qui doit compter et sur la façon dont nous définissons les différentes zones protégées, que ce soit des ZPM, des zones de protection marines, ou d'autres zones visées par des mesures de base efficaces, comme les refuges marins.

Je vais demander à Philippe Morel d'expliquer si nos fermetures de pêche, nos refuges, nos réserves fauniques nationales, nos parcs nationaux et nos zones de protection marines correspondent, dans l'ensemble, à ce que le comité a dit. Je crois que c'est le cas de la plus grande majorité, mais peut-être qu'il y a certaines exceptions.

Philippe Morel, sous-ministre adjoint, Secteur des écosystèmes aquatiques, Pêches et Océans Canada : Merci, monsieur le ministre. Je crois que vous avez tout dit.

Les ZPM désignées en vertu de la Loi sur les océans respectent tous les critères internationaux prévus dans la loi. Vous parlez probablement des refuges marins. Au total, il y a 51 refuges marins, qui représentent 4,5 p. 100 des 7,9 p. 100. Il s'agit des pêches qui ont été fermées en vertu de la Loi sur les pêches. Ils ont été établis en fonction des critères élaborés par le MPO avec les scientifiques en 2016. Nous avons également participé au débat international sur l'établissement de critères visant d'autres mesures de conservation efficaces, et ces critères ont été approuvés en Égypte au début du mois de décembre.

À présent, nous nous appuyons sur les critères approuvés par l'UICN. Ils sont similaires aux critères établis par le Canada. Nous sommes en train de déterminer si ces 51 refuges marins respectent les critères internationaux. Si oui, ils seront comptabilisés dans l'atteinte de l'objectif. Dans le cas contraire, ou si nous avons besoin de plus de clarification, nous ajusterons ou réduirons les cibles afin de respecter les critères internationaux approuvés par l'UICN en décembre.

Le sénateur Plett : Monsieur le ministre, ce projet de loi vous donne, à vous et aux autres ministres, la possibilité d'accorder des indemnités et de supprimer les intérêts pétroliers et gaziers, même si les négociations ne débouchent pas sur un accord en matière d'indemnités. Cela semble être un peu sévère et unilatéral.

Les autres ministres ont-ils ce même pouvoir d'exproprier des propriétés privées sans verser d'indemnité? Avez-vous réalisé un quelconque travail pour évaluer l'incidence de cela sur la confiance des investisseurs à l'égard de ce secteur?

M. Wilkinson : Une fois de plus, je pense que « expropriation » est probablement le mauvais terme. Nous cherchons tout d'abord à nous assurer d'avoir un processus qui fait consensus.

I was part of the pathway that led to the designation of the national marine conservation area on Scott Islands, where Shell gave up its leases as part of a social good. It was participating in ensuring that we were actively protecting what is one of the world's most important bird sanctuaries.

We would clearly be working with parties to try to come up with consensual ways to get to the point where we actually had the protection we would need for areas where we are concerned that they be protected.

In the event there is no consensual or negotiated pathway, there is the option for the Minister of Natural Resources and/or the Minister of CIRNA to provide compensation in return for the licence that had been issued to an oil and gas company. Typically, the focus of that is on ensuring the company can recoup the cost it may have expended in the context of any development work it had done on that property. That is appropriate, and I think it is good public policy.

Senator Bovey: Thank you, Minister. I would like to thank your colleagues and everybody who has got us to the point that we're able to have this discussion today.

I want to go back to a couple of comments that came up this morning. The MPAs were talked about as being part of the tool kit for conservation. Obviously Mary Simon's concept of conservation economies was heralded by many.

Are MPAs the proper tool for all situations? Could you explain to the committee your process for determining that an area is best protected by designation as an MPA as opposed to other tools of stock management and whatever? We're trying to get a sense of when do you use the right tool and what is the right tool.

Mr. Wilkinson: That's a great question. I think it is one tool in a toolbox that is about managing the impact of human activity on the natural environment.

Where I think MPAs, or areas where there is very little activity allowed, come into play are areas of important biodiversity. We are focused on protecting what is there in a strong and sustainable way.

There are certainly other areas like the refuges where we put in place fisheries closures. The protection is focused on specific things and not allowing certain kinds of activity.

J'ai participé au processus qui a débouché sur la désignation de l'aire marine nationale de conservation des îles Scott, où l'entreprise Shell a renoncé à ses concessions comme faisant partie d'un bien collectif. Elle a fait sa part pour s'assurer que nous protégions activement l'un des plus importants sanctuaires d'oiseaux au monde.

Nous voulions clairement travailler avec les parties pour essayer de trouver des méthodes consensuelles pour arriver au point où nous aurions réellement la protection dont nous avons besoin pour les zones que nous voulons voir protégées.

Dans le cas où nous ne trouverions pas un processus qui fait consensus ou des solutions négociées, le ministre des Ressources naturelles ou le ministre des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord a la possibilité d'accorder des indemnités en échange des permis accordés précédemment à une société pétrolière ou gazière. Généralement, on cherche d'abord à s'assurer que la société peut recouvrer les sommes qui auraient été dépensées dans le cadre d'un quelconque travail préparatoire réalisé sur cette propriété. C'est approprié, et je pense qu'il s'agit d'une bonne politique publique.

La sénatrice Bovey : Merci, monsieur le ministre. J'aimerais remercier vos collègues et toutes les personnes qui nous ont permis d'avoir cette discussion aujourd'hui.

J'aimerais revenir sur deux ou trois commentaires qui ont été formulés ce matin. Les ZPM ont été présentées comme faisant partie de la trousse d'outils destinés à la conservation. Le concept des économies axées sur la conservation de Mary Simon a été salué par un grand nombre de personnes.

Les ZPM sont-elles un outil adéquat dans toutes les situations? Pourriez-vous expliquer aux membres du comité le processus selon lequel vous déterminez qu'une zone est mieux protégée quand elle a la désignation ZPM, par rapport à d'autres outils de gestion des stocks ou peu importe? Nous essayons de nous faire une idée de l'outil adéquat et du moment où il convient de l'utiliser.

M. Wilkinson : C'est une excellente question. Je pense qu'il s'agit d'un outil dans une trousse d'outils qui sert à gérer les répercussions des activités humaines sur l'environnement naturel.

Les ZPM, c'est-à-dire les zones où très peu d'activités sont permises, jouent un rôle à titre de zones de grande biodiversité. Nous mettons l'accent sur la protection ferme et durable de ce qui se trouve dans ces zones.

Il existe bien sûr d'autres zones, comme les refuges, où nous avons décrété des fermetures de pêche. Nous avons axé la protection sur des choses spécifiques et interdit certains types d'activités.

There are also other ways that we certainly protect the marine environment and wildlife. I think of a lot of the work we're doing on the West Coast in the context of the recovery strategy for the southern resident killer whale. One of the most impactful issues there is about transport-related regulations around slowing down ships and moving vessel lanes away from areas where the whales forage.

There is a whole range of different tools. It needs to be guided by the specific objective you're trying to accomplish in a particular area.

Senator Bovey: We heard about a concern that rotational fisheries, particularly on the West Coast, will be negatively affected by Bill C-55 because of the provision that if there is activity in the previous 12 months it can carry on.

Given that sea cucumber harvesting is every three years depending on stocks, may I ask if the 12 months is hard, or would the three to six years as suggested by some of our witnesses be a fairer way to estimate the activities for declaring an MPA?

Mr. Wilkinson: There are a number of different ways you could probably go about this. The way the bill goes about it is that it's the year before. It also creates flexibility with respect to activities that have effectively been authorized, even if they haven't been acted upon within the previous year. That would be true of sea cucumber, but it would also be true of geoduck.

Assuming that you update the conditions of licence before the ministerial order is issued, the bill provides that those would be considered authorized activities.

I don't know if you want to add anything to that.

Mr. Morel: That's exactly why we put in the act "authorized" versus the activities that are happening. When they are authorized and you have a fishing licence that is valid and conditions have been renewed, even if you don't fish they are still authorized and they will be considered effective. Freezing the footprint will not affect these kinds of conditions.

Senator Bovey: Could you talk to the amendment put forward by Mr. Tutu and Mr. McLeod that sought to strengthen the right of Indigenous peoples who might be affected by Bill C-55? How will that apply to Indigenous peoples, Indigenous rights, treaties and land claims across the country?

Nous avons également d'autres moyens d'assurer la protection du milieu marin et des espèces sauvages. Je pense à une grande partie du travail que nous réalisons sur la côte Ouest, dans le cadre du programme de rétablissement des épaulards résidents du Sud. L'un des problèmes les plus percutants concerne les règlements relatifs au transport, l'objectif étant de ralentir les navires et d'éloigner les couloirs de navigation des aires d'alimentation des baleines.

Il existe tout un ensemble d'outils différents. Ils doivent être utilisés en fonction de l'objectif précis que vous tentez d'atteindre dans une zone en particulier.

La sénatrice Bovey : Nous avons entendu dire que certains craignaient que les pêches par rotation, en particulier sur la côte Ouest, soient négativement touchées par le projet de loi C-55, en raison de la disposition selon laquelle, si une activité est menée au cours des 12 mois précédents, elle peut se poursuivre.

Étant donné que la récolte des concombres de mer a lieu tous les trois ans, selon les stocks, je me permets de demander si la période de 12 mois est définitivement fixée ou si la période de trois à six ans proposée par certains de nos témoins ne serait pas une mesure plus fiable pour évaluer les activités avant de désigner une zone de protection marine?

M. Wilkinson : Il y a différentes façons de faire. Le projet de loi prévoit que c'est l'année d'avant qui est prise en compte. Il crée une certaine souplesse pour ce qui est des activités qui ont effectivement été autorisées, même si elles n'ont pas eu lieu l'année d'avant. Cela serait vrai pour les concombres de mer, mais également pour les panopes.

En supposant que vous mettez à jour les conditions d'octroi des permis avant que l'arrêté ministériel soit émis, le projet de loi prévoit que ces activités seraient considérées comme des activités autorisées.

Je ne sais pas si vous vouliez ajouter quelque chose à ce sujet.

M. Morel : C'est exactement pour cette raison que nous précisons, dans la loi, activités « autorisées », par opposition à activités en cours. Les activités qui sont autorisées, quand vous avez un permis de pêche valide et que les conditions ont été renouvelées, même si vous ne pêchez pas, demeurent autorisées et l'autorisation est considérée comme étant en cours de validité. Le gel de l'empreinte n'aura aucune incidence sur ce genre de conditions.

La sénatrice Bovey : Pourriez-vous nous en dire davantage sur la modification présentée par M. Tutu et M. McLeod et qui vise à renforcer les droits des peuples autochtones qui seraient peut-être touchés par le projet de loi C-55? Comment cela s'appliquera-t-il aux Autochtones, aux droits des Autochtones, aux traités et aux revendications territoriales dans tout le pays?

Mr. Wilkinson: I think the bill itself is very much focused on ensuring that we are considering and appropriately addressing the concerns of Indigenous peoples in this country.

It does that in a number of different ways. There is a non-derogation clause within the bill to ensure that there is no derogation from section 35 rights. An amendment was brought forward with respect to ensuring that the work here is consistent with settled land claims agreements. Of course there is an emphasis on consultation. One of the key parts of the consultative process needs to be with Indigenous peoples.

Senator Poirier: Minister, as you're probably aware, I am from New Brunswick, more on the northeast or centre east. Last spring your government imposed a fishing zone closure on lobster fishermen without any meaningful consultation whatsoever on what would be the effect on the communities and the stakeholders. It was a great disappointment to them all. They had solutions of their own to strike the right balance and wanted to be partners to protect the marine habitat, but they felt they were ignored.

I am hoping this consultation will be different and not what will be expected concerning Bill C-55. Hopefully the consultation process will be a whole lot more open than what we have seen in the last year in New Brunswick with the lobster fishery issues.

Mr. Wilkinson: First of all, yes, the consultation process under Bill C-55 is intended to be very robust. I think the examples of some of the work that has been done in a number of the areas can demonstrate that quite clearly.

The specific issue you're referring to are the regulations with respect to the North Atlantic right whale. Those were brought in very quickly in the aftermath of 17 right whale deaths out of a total worldwide population of 411. It was also brought in, in the context of concerns on the part of the Americans with respect to whether or not this would mean that they would need to act to put restrictions on Canada's exports of seafood products to the States given non-compliance with what they have in place from a marine mammal perspective.

It was done very rapidly. There is no question about that. I do understand there was concern on the part of a number of fishing groups.

I held several round tables over the last few months on this issue, including one in Halifax that probably had 50 different fishing organizations, including a number from New Brunswick. We took the position very clearly that we were looking for creative solutions that would ensure we would protect the

M. Wilkinson : Je pense que le projet de loi, en lui-même, vise essentiellement à nous assurer de tenir compte des préoccupations des peuples autochtones de tout le pays et que nous y répondons de manière appropriée.

Le projet de loi le fait de différentes manières. Il y a dans le projet de loi une disposition de non-dérogation qui vise à prévenir toute dérogation aux dispositions de l'article 35, qui prévoit certains droits. Une modification a été proposée; elle a pour but d'assurer que le travail réalisé ici est conforme aux accords sur les revendications territoriales. On a bien sûr mis l'accent sur les consultations. Un des volets clés du processus de consultation, c'est la consultation des peuples autochtones.

La sénatrice Poirier : Monsieur le ministre, comme vous le savez sans doute, je viens du Nouveau-Brunswick, du nord-est ou du centre-est plus précisément. Le printemps dernier, votre gouvernement a imposé aux pêcheurs de homard la fermeture d'une zone de pêche sans avoir tenu de véritables consultations sur les effets qu'aurait cette fermeture sur les collectivités et sur les intervenants. Ils ont tous été très déçus. Ils avaient concocté leurs propres solutions pour assurer un juste équilibre et voulaient agir en partenariat pour protéger l'habitat marin, mais ils se sont sentis ignorés.

J'espère que cette consultation sera différente de ce à quoi on s'attend concernant le projet de loi C-55. Espérons que le processus de consultation sera beaucoup plus ouvert que ceux qu'il y a eu l'année dernière, au Nouveau-Brunswick, pour les questions relatives à la pêche au homard.

M. Wilkinson : Tout d'abord, oui, le processus de consultation associée au projet de loi C-55 est censé être très solide. Je pense que les exemples de certains des travaux que nous avons réalisés dans un certain nombre de ces zones le prouvent assez clairement.

La question précise à laquelle vous faites référence est celle du règlement concernant la baleine noire de l'Atlantique Nord. Ce règlement a été adopté très rapidement au lendemain de la mort de 17 baleines noires, sur une population mondiale de 411. Il a également été adopté en réaction aux préoccupations formulées par les Américains, qui se demandaient si cela signifiait qu'ils devraient agir et imposer des restrictions sur les produits de la mer exportés du Canada vers les États-Unis, étant donné le non-respect de leurs règlements concernant les mammifères marins.

Cela a été fait très rapidement. Il n'y a pas de doute à ce sujet. Mais je sais qu'un certain nombre de groupes de pêcheurs ont exprimé des préoccupations.

J'ai organisé plusieurs tables rondes sur cette question au cours des derniers mois, y compris une qui s'est tenue à Halifax et qui réunissait probablement 50 organisations de pêche, y compris quelques-unes du Nouveau-Brunswick. Notre position a été très clairement exprimée : nous cherchions des solutions

whales, but we would do so in a manner that responded to some of the concerns being raised around the table.

I committed to come back out to have conversations with the fishing community once we had actually developed the measures for this coming year, and I intend to keep that commitment.

Senator Poirier: Thank you for the update. Coming back to Bill C-55, when there is an impact on the community it has a trickle-down effect. It hurts everybody and it hurts the community.

Could you explain to me what provisions are in place for Bill C-55 for any economic loss that will be incurred by the communities that depend on commercial and recreational fishing?

Mr. Wilkinson: The focus again is consulting to get to the point where everybody agrees that protection in particular areas is important and should proceed. That certainly involves listening to the folks who may have socio-economic concerns and seeing what can be done to address those in the context of the fishery. It can sometimes involve different areas and allocations in different areas. That's an important part of the consultation process.

At the end of the day there are at times costs associated with creating protection areas, but there are also significant benefits. Those benefits include benefits associated with restoring fish stocks, which will benefit coastal communities as well.

This is intended to be a process where we actually try to work through issues to get to the point where we can have agreement among everybody. It may not always be possible, but that is certainly the objective.

Senator Poirier: The Final Report of the National Advisory Panel on Marine Protected Area Standards made one recommendation in particular that I want to highlight:

> That the government be transparent with local communities, Indigenous peoples, and stakeholders from the beginning and throughout the marine protected area establishment process, and in ongoing management of marine protected areas.

Do you intend to comply with the recommendation? Is your intent to be more transparent with local communities, Indigenous peoples and stakeholders to make sure that we involve them 100 per cent in the consultation process? They are the ones who understand what is going on in the water and it's their livelihood. I just want to know if you intend to follow through with that.

créatives qui assureraient la protection des baleines, mais nous voulions le faire de façon à répondre à certaines des préoccupations soulevées autour de la table.

Je me suis engagé à retourner discuter avec la communauté des pêcheurs une fois que nous aurions élaboré des mesures pour l'année qui vient, et je tiens à respecter cet engagement.

La sénatrice Poirier : Merci pour cette mise à jour. Pour en revenir au projet de loi C-55, quand il y a des répercussions sur la collectivité, il y a un effet domino. Cela nuit à tout le monde et à toute la collectivité.

Pourriez-vous m'expliquer quelles dispositions ont été intégrées au projet de loi C-55 relativement aux pertes économiques que pourraient subir les collectivités qui dépendent de la pêche commerciale et récréative?

M. Wilkinson : Une fois encore, le plus important, c'est de consulter, pour en arriver à ce que tout le monde soit d'accord pour dire que la protection de certaines zones en particulier est importante et devrait être assurée. Cela signifie certainement qu'il faut écouter les gens qui auraient des préoccupations de nature socioéconomique et voir ce qui peut être fait pour répondre à ces préoccupations concernant la pêche. Parfois, cela englobe différentes zones et les allocations dans ces différentes zones. C'est une partie importante du processus de consultation.

Au bout du compte, il y a parfois des coûts associés à la création de zones protégées, mais il y a également des avantages considérables. Ces avantages comprennent ceux qui sont associés à la reconstitution des stocks de poisson, dont les collectivités côtières pourront également bénéficier.

C'est censé être un processus où nous essayons vraiment de régler les problèmes afin d'en arriver à un consensus. Ce n'est pas toujours possible, mais il s'agit certainement du but à atteindre.

La sénatrice Poirier : Dans le rapport final du Comité de conseil national sur les normes concernant les aires marines protégées, on présente une recommandation en particulier que je tiens à souligner :

> Que le gouvernement fasse preuve de transparence à l'égard des collectivités locales, des peuples autochtones et des intervenants dès le début et tout au long du processus de mise en place d'aires marines protégées et de leur gestion continue.

Avez-vous l'intention de vous conformer à cette recommandation? Avez-vous l'intention d'être plus transparents dans vos échanges avec les collectivités locales, les peuples autochtones et les intervenants pour vous assurer que nous les intégrons à 100 p. 100 dans le processus de consultation? Ce sont eux qui savent ce qui se passe dans l'eau, et c'est leur moyen de

Mr. Wilkinson: I would say at this stage that we haven't responded formally to the panel's recommendations. I think that one in particular would be easy to respond to. Of course, we should always be, irrespective of partisan stripes, endeavouring to ensure that there is transparency for Canadians in the context of work that we do.

While I think the department does quite a good job in terms of the consultative work that it does, we can always do better. We will be working, as we work through the development of marine protected areas and networks, to ensure that we are out meeting with communities and ensuring that there are opportunities for people to actually provide input. If there are ideas around this table about ways in which that can be furthered, I am certainly open to hearing those ideas.

Senator Christmas: My question is in regard to the concerns expressed by two of our territorial governments. We have a letter dated November 27, 2018, addressed to our chair from Premier Joe Savikataaq. He is asking our committee to consider an amendment to allow written consent of territorial governments prior to a designation of an MPA.

I also noticed that when the House of Commons was doing its study on this bill, Bob McLeod, Premier of the Government of the Northwest Territories, also made a similar request that Bill C-55 be amended more or less to ensure that its territorial government was also involved in the designation of an MPA.

What is your government's position or approach to these territorial governments and their concerns about not being directly involved in the decision to designate MPAs?

Mr. Wilkinson: I think that all governments at the provincial and territorial levels need to have input in the context of these discussions.

In the case of marine protected areas off the coast of British Columbia, I think it's very important that the British Columbia government have input. Similarly in the North, I think it's very important that the Governments of Nunavut and Northwest Territories and, in some cases, maybe Yukon have an ability to be part of the conversation.

I also think it's important that other organizations like the QIA, AFN and the Métis National Council have an opportunity to participate and that ordinary Canadians in Canadian communities also have an opportunity to participate.

subsistance. J'aimerais simplement savoir si vous avez l'intention de tenir parole.

M. Wilkinson : À ce stade, j'aimerais dire que nous n'avons pas donné de réponse officielle aux recommandations formulées par le comité. Je pense qu'il serait facile de répondre à cette recommandation. Bien sûr, nous devrions toujours, indépendamment de nos appartenances partisanes, nous efforcer de garantir la transparence de nos échanges avec les Canadiens dans le cadre de notre travail.

Je pense que le ministère fait un assez bon travail en matière de consultation, mais nous pouvons toujours faire mieux. Tout en développant des zones de protection marine et des réseaux, nous nous assurons de rencontrer les collectivités et de donner aux gens une réelle possibilité de participation. Si les gens ici présents ont des idées sur les moyens d'y parvenir, je suis tout à fait disposé à les écouter.

Le sénateur Christmas : Ma question concerne les préoccupations formulées par deux de nos gouvernements territoriaux. Nous avons une lettre du premier ministre Joe Savikataaq, datée du 27 novembre 2018, adressée à notre président. Il demande à notre comité d'envisager une modification qui prévoit le consentement écrit des gouvernements territoriaux avant la désignation d'une ZPM.

J'ai également remarqué que, quand la Chambre des communes menait son étude sur ce projet de loi, Bob McLeod, premier ministre des Territoires du Nord-Ouest, avait également fait une demande similaire pour que le projet de loi C-55 soit plus ou moins modifié de façon que son gouvernement territorial ait son mot à dire dans la désignation des ZPM.

Quelle est la position ou l'approche de votre gouvernement en ce qui concerne ces gouvernements territoriaux et leurs préoccupations quant au fait qu'ils ne participent pas directement aux décisions relatives à la désignation des ZPM?

M. Wilkinson : Je crois que tous les gouvernements, aux échelons provincial et territorial, doivent pouvoir intervenir dans le contexte de ces discussions.

Je pense qu'il est très important que le gouvernement de la Colombie-Britannique puisse intervenir au sujet des zones de protection marine au large des côtes de cette province. Il en est de même pour le Nord; je crois qu'il est primordial que les gouvernements du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest et, dans certains cas peut-être, celui du Yukon, puissent participer aux discussions.

À mon avis, il est important que d'autres organisations comme la QIA, l'APN et le Ralliement national des Métis aient la possibilité de participer, de même que les citoyens ordinaires des collectivités canadiennes.

The commitment we're making is there will be robust consultation that will certainly include the premiers of the territories, but ultimately the target we've actually established is an international target. Canada is responsible to its international partners for meeting that target. While we need to consult, and ideally would like to find pathways to mutual agreement, it's ultimately the Government of Canada's responsibility to ensure internationally it meets its obligations.

Senator McInnis: We're always envious on the East Coast when the Minister of Fisheries comes from the West Coast.

Mr. Wilkinson: It hasn't happened for 16 years.

Senator McInnis: I know. We lobby hard. Anyway, it's nice to meet you.

Look, the three fundamental principles that guide Canada's approach to marine conservation targets are science based. Your government said earlier on that decisions would be made on science, transparency and advancing reconciliation with Indigenous peoples. I think it could be a concern regarding science-based decisions when under the area of interest and the five-year process the "Minister cannot use the lack of scientific certainty regarding the risks posed by any activity as a reason to postpone" a designation.

People get busy. They were having trouble getting MPAs through in seven, eight, nine or ten years. That's one of the reasons for this here. My worry is that science will be ignored. Could you comment on that?

Mr. Wilkinson: That's an entirely reasonable question and that's certainly not the intent. The whole point here is to ensure that we are thinking about the precautionary principle when we are actually looking at the development of marine protected areas.

We are ensuring that in areas where biodiversity is very important and where there are specific ecological things of great value. While we have science that tells us that exists and we have science that actually informs us around some of the elements that need to be protected in certain ways, we may not have all of the science.

That should not be a barrier to our taking action. Once you've made the decision to protect an area by ministerial order, it certainly means that over the course of the coming five years, before there's a decision about permanent status, the science you believe you do not yet have needs to be collected so that it is part of a final decision, absolutely.

Nous nous engageons ici à tenir de solides consultations où participeront les premiers ministres des territoires, mais, en définitive, nous avons en fait établi un objectif international. Le Canada est responsable, à l'endroit de ses partenaires internationaux, d'atteindre cet objectif. Bien sûr, nous devons tenir des consultations et nous voudrions idéalement en arriver à un accord convenant à toutes les parties, mais c'est le gouvernement du Canada, ultimement, qui doit s'assurer de respecter ses obligations à l'échelle internationale.

Le sénateur McInnis : Nous sommes toujours envieux, sur la côte Est, quand le ministre des Pêches vient de la côte Ouest.

M. Wilkinson : Cela ne s'était pas produit depuis 16 ans.

Le sénateur McInnis : Je sais. Nous exerçons beaucoup de pression. Quoi qu'il en soit, c'est un plaisir de vous rencontrer.

Écoutez, les trois principes fondamentaux qui orientent l'approche du Canada en ce qui concerne les objectifs de conservation marine sont fondés sur la science. Votre gouvernement a affirmé précédemment que des décisions seraient prises en matière de science, de transparence et d'avancement de la réconciliation avec les peuples autochtones. Je crois que les décisions axées sur la science pourraient poser problème si, quand il est question des domaines d'intérêt et du processus de cinq ans, le « ministre ne [peut] utiliser l'absence de certitude scientifique concernant les risques que peut présenter l'exercice d'activités comme prétexte pour remettre à plus tard » la désignation d'une zone.

Les gens sont occupés. Ils avaient de la difficulté à faire désigner des ZPM dans des délais de sept, huit, neuf ou dix ans. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous sommes ici. Je crains que l'on ne tienne pas compte des données scientifiques. Pouvez-vous faire un commentaire à cet égard?

M. Wilkinson : C'est une question tout à fait raisonnable; ce n'est certainement pas notre intention. L'objectif, ici, est de s'assurer de tenir compte du principe de précaution lorsque nous envisageons la création des zones de protection marine.

Nous le faisons dans les zones où la biodiversité est très importante et où des choses écologiques de grande valeur exigent des mesures particulières. Bien que la science nous informe sur cette réalité, sur certains des éléments qui doivent être protégés et sur la manière de les protéger, nous ne disposons peut-être pas de toutes les données scientifiques.

Cela ne devrait pas nous empêcher de prendre des mesures. Une fois que la décision de protéger une zone a été prise par décret ministériel, cela veut certainement dire que, au cours des cinq années suivantes, avant que l'on ne décide d'accorder le statut de zone permanente, il faut recueillir les données scientifiques que l'on ne croit pas avoir encore obtenues pour les intégrer dans la prise d'une décision finale, absolument.

Senator McInnis: That is good. You may or may not have heard about the MPA that is proposed in the Bay of Islands off the eastern shore of Nova Scotia. As a local senator from Nova Scotia, I get invited to many of these town hall meetings. You know that some of these meetings can be kind of rough.

What I am hearing is that there is an apparent belief that there are too many conservation initiatives and that the mandate of Fisheries and Oceans Canada has shifted from management to marine protection. Is that a fair comment? That's what I am hearing. It's something I never like to mention but it was mentioned two or three times here today. There appears to be this lack of trust.

Could you give us a comment on that, please?

Mr. Wilkinson: I think there are a couple of things. I am aware of some of the concerns that have been expressed in that area. I think some of it was particular to certain parts of the fishery. Certainly we need to make sure that we understand those concerns and that in the context of developing plans for a marine protected area or a marine refuge that we're being sensitive to trying to address those concerns.

It's my view as the minister that we have more than the two very important areas of focus. One of them is certainly fisheries management. That means sustainable fisheries management to ensure that we're managing the fishery not only for today but for the children and grandchildren of the fishers so that there is a continuing industry that is robust and can create prosperity for local communities.

That's incredibly important and a vast majority of our resources actually go into the fishery management side of things.

I also think that Fisheries and Oceans Canada in the same way as Environment Canada has a responsibility to the whole issue of protection and conservation. They're linked obviously. I mean they're not completely separate things.

Many of you will have seen a couple of months ago the World Wildlife Fund released a report that said over the past three decades the world has lost 60 per cent of its biodiversity. That's a real shock and that's terrestrial and marine. That's not something that's sustainable over the long term, so for us to have healthy oceans that are productive for fishing communities and healthy land bases that continue to be healthy on a go-forward basis, we must think about both.

Le sénateur McInnis : C'est une bonne chose. Vous avez peut-être entendu parler de la proposition de la désignation d'une ZPM dans la baie des Îles au large de la côte Est de la Nouvelle-Écosse. En tant que sénateur local de la Nouvelle-Écosse, je reçois de nombreuses invitations à ces assemblées publiques locales. Vous savez que certaines de ces assemblées peuvent être assez difficiles.

D'après ce que j'entends, on semble croire que trop d'initiatives de conservation sont lancées et que le mandat de Pêches et Océans Canada ne concerne plus tant la gestion que la protection marine. Est-ce bien cela? C'est ce qu'on me dit. Ce n'est pas quelque chose que j'aime mentionner, mais on en a parlé deux ou trois fois ici aujourd'hui. Il semble y avoir un manque de confiance.

Pouvez-vous nous faire un commentaire à ce sujet, s'il vous plaît?

M. Wilkinson : Je crois qu'il y aurait deux ou trois choses à dire. Je sais qu'on a exprimé certaines préoccupations à ce sujet, dont certaines concernaient précisément certains aspects de la pêche. De toute évidence, nous devons nous assurer de comprendre ces préoccupations et, pendant que nous élaborons des plans pour la désignation d'une zone de protection marine ou d'un refuge marin, essayer d'y répondre.

Mon avis, en tant que ministre, c'est que nous avons d'autres domaines d'intérêt particulier, mis à part les deux principaux. L'un d'eux est certainement la gestion des pêches. Cela veut dire que nous devons en assurer la gestion durable non seulement pour aujourd'hui, mais aussi pour les prochaines générations de pêcheurs, de façon que l'industrie continue à être robuste et prospère pour les collectivités locales.

C'est extrêmement important, et une grande partie de nos ressources sont en fait consacrées à la gestion des pêches.

Je crois également que Pêches et Océans Canada, de la même manière qu'Environnement Canada, a une responsabilité à l'égard de toute la question de la protection et de la conservation, qui sont évidemment liées. Ce que je veux dire, c'est que ce ne sont pas des concepts totalement distincts.

Bon nombre d'entre vous auront constaté, il y a de ça deux ou trois mois, que le Fonds mondial pour la nature a publié un rapport selon lequel la planète a perdu, au cours des trois dernières décennies, 60 p. 100 de sa biodiversité. C'est un véritable choc; il s'agit ici de la biodiversité terrestre et marine. Cette situation n'est pas viable à long terme. Donc, si nous souhaitons que nos océans soient en santé, qu'ils produisent suffisamment de poissons pour les communautés de pêcheurs et que nos terres restent saines, nous devons tenir compte des deux biodiversités.

Senator McInnis: I have a question for Mr. Morel. It was mentioned this morning with respect to the offshore accords, and I wasn't quite sure of it. Under the offshore accords all the gas and oil seismic drilling is exempt.

I guess one of my questions would be to ask what it would take. What would have to be amended in order to alter that so that an MPA could be put in place? One of the great concerns with seismic testing and all that type of thing is the harm and all that.

Could you just put on record so that we'll all understand exactly what the offshore accords do vis-à-vis the management agreements?

Mr. Morel: I won't go into all the details of what the Offshore Petroleum Board does, but there are in the accords some supremacy clauses that overrule any other act. If the Offshore Petroleum Board decides to authorize some activities and issue some licences in an area where it contradicts other protections such as fisheries closures or an MPA, the accord has the supremacy. That decision has supremacy over the other one.

As an ADM responsible for ocean protection it will certainly be my preference to have oil and gas activities necessarily overruled. This is why, when we create MPAs or when we have a fisheries closure or marine refuge, we look at all the economic interests and try not to contradict any of those. During the decision making we take into consideration the interests expressed by the Offshore Petroleum Board, by Nalcor and by other industries like the fishing industry to recalculate as possible the sustainability of the ocean and the industrial activities.

Senator Munson: I will keep my question simple, but fear is a big word and there is a fear out there that people may lose their livelihoods. When government is involved you can't work in silos. Along with Bill C-55, there are Bill C-68 and Bill C-69. Government intervening in people's lives with what the government believes is for the better good sometimes can end up with loss of jobs. Fishers feel they may lose their jobs.

I would like to see if you could give us the assurances that you have, with your officials, found the balance so that jobs and marine areas will be protected.

Someone listening to us today talking about all these acronyms is trying to figure out what they are. At the end of the day it's about putting food on the table. Could you give us assurances you have as a government found this balance?

Le sénateur McInnis : J'ai une question pour M. Morel. Ce matin, on a mentionné quelque chose en parlant des accords extracôtiers, et je n'étais pas certain de savoir de quoi il s'agissait. En vertu de ces accords, tous les forages sismiques pour le gaz et le pétrole sont exemptés.

J'aimerais, entre autres choses, connaître les mesures à prendre. Que faudrait-il modifier pour changer cela et désigner une ZPM? Ce qui est particulièrement préoccupant, ce sont les dommages que peuvent causer les essais sismiques et ce genre d'activités.

Pouvez-vous consigner la réponse au compte rendu pour que nous comprenions tous exactement à quoi servent respectivement les accords extracôtiers et les ententes de gestion?

M. Morel : Je n'expliquerai pas en détail le rôle de l'Office des hydrocarbures extracôtiers, mais les accords comportent certaines clauses de suprématie qui passent outre à toute autre loi. Si l'Office des hydrocarbures extracôtiers décide d'autoriser certaines activités et de délivrer des permis dans une zone où cela entre en contradiction avec des mesures de protection, comme la fermeture de zones de pêche ou la présence d'une ZPM, l'accord a préséance. Cette décision a préséance sur l'autre.

En tant que sous-ministre adjoint responsable de la protection des océans, je préférerais certainement que les activités pétrolières et gazières soient écartées. C'est pourquoi, quand nous créons des ZPM, que nous décrétons une fermeture des pêches ou que nous désignons un refuge marin, nous tenons compte de tous les intérêts économiques en jeu pour nous assurer qu'ils sont compatibles. Pendant le processus décisionnel, nous tenons compte des intérêts exprimés par l'Office des hydrocarbures extracôtiers, par Nalcor et par d'autres secteurs, comme le secteur de la pêche, afin de recalculer autant que possible la durabilité des ressources océaniques et des activités industrielles.

Le sénateur Munson : Je poserai une question simple, mais la crainte est un mot lourd de sens, et les gens craignent de perdre leur moyen de subsistance. On ne peut travailler en vase clos lorsque le gouvernement intervient. En plus du projet de loi C-55, il y a les projets de loi C-68 et C-69. Parfois, lorsque le gouvernement intervient dans la vie des gens, en croyant agir dans leur intérêt, cela peut aboutir à une perte d'emplois. Les pêcheurs ont l'impression qu'ils pourraient perdre leur emploi.

Pouvez-vous nous assurer que vous avez établi, avec vos représentants, un équilibre permettant de protéger les zones marines et les emplois?

Une personne qui nous écouterait parler de tous ces acronymes tenterait de connaître leur signification. Au bout du compte, il s'agit de pouvoir payer l'épicerie. Pouvez-vous nous assurer, en tant que gouvernement, que vous avez trouvé cet équilibre?

Mr. Wilkinson: Perhaps the right way to say this is that we're always striving to find that balance irrespective of MPAs. We strive to find that balance in fisheries management all the time.

I know that you had Keith Sullivan here earlier today. He and I have these conversations all the time. At the end of the day we need to make decisions with respect to certain species of stock that at times are difficult for local communities because in the long-term interests of the health of the fishery you need to ensure that you're not taking more than is sustainable.

On a go-forward basis with respect to marine protected areas, we are focused on ensuring that we're listening to the concerns of fishers and other economic actors to try to ensure that we think about how we can account for those concerns as we move forward. The best mechanism is to actually listen and try to work through that.

This is not just an MPA issue. This is a broader issue around human activities and the natural environment more generally. For the first two years as Parliamentary Secretary to the Minister of Environment and Climate Change I worked on the issue of boreal and southern mountain caribou across this country for all of that time. It's exactly the same issue: How do you find pathways to recover caribou but do so in a way that is sensitive to local economic interests? This is a conversation, given what has happened with this planet in terms of how we have managed its ecological sustainability, that we will have to be having in thoughtful ways for the next several decades.

Senator Munson: There has been some concern that you have too much power, that the minister has arbitrary power, that the minister can do this. In your own words how would you describe your power and how do you use it?

Mr. Wilkinson: First, we live in a democratic country. I am a democratically elected representative so ultimately the test is that every four years people get to decide whether they think the government and I are doing a good job. I believe that is preferable in many respects to having somebody who is simply appointed. I say this with due respect. In terms of the decision making, there is an accountability for me relative to stakeholders that is an important part of doing this job.

On an ongoing basis, I am required to go before all of the folks who are stakeholders and answer their questions, as I did with the 50 fishing organizations in Halifax a couple of months ago. I have to be able to justify to them decisions that are made. Not everyone is always going to agree with those decisions, but ultimately I am required to do that.

M. Wilkinson : Peut-être que la meilleure façon de décrire la situation serait de dire que nous essayons toujours de trouver cet équilibre, peu importe les ZPM. Nous cherchons constamment à établir une gestion équilibrée des pêches.

Je sais que Keith Sullivan est venu témoigner ici plus tôt aujourd'hui. Je discute constamment de ces questions avec lui. En fin de compte, pour certaines populations de poissons, nous devons prendre des décisions qui peuvent parfois rendre difficile la vie des collectivités locales, car pour garantir la santé à long terme du secteur de la pêche, il faut s'assurer de ne pas pêcher plus que ce secteur ne peut fournir de façon durable.

Pour ce qui est des zones de protection marine et de l'avenir, nous sommes attentifs aux préoccupations des pêcheurs et des autres acteurs économiques, car nous voulons être certains de tenir compte de leurs préoccupations à mesure que nous progressons. Le meilleur moyen d'y arriver est de réellement prêter l'oreille à ces préoccupations et d'essayer de s'en servir.

Cette question ne touche pas uniquement les ZPM. C'est une question plus large qui concerne les activités humaines et l'environnement naturel de façon générale. Durant les deux premières années où j'ai occupé le poste de secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, j'ai travaillé partout au pays sur le dossier du caribou boréal et du caribou des montagnes du Sud. J'y ai consacré tout mon temps. La question en jeu est la même : comment trouver le moyen de rétablir le caribou tout en tenant compte des intérêts de l'économie locale? C'est un sujet qu'il faut aborder, étant donné la façon dont nous avons géré la durabilité écologique de cette planète; il faudra en discuter de manière réfléchie pour régler la question au cours des prochaines décennies.

Le sénateur Munson : Certains s'inquiètent et disent que vous ayez trop de pouvoir, que le ministre a un pouvoir arbitraire et qu'il peut faire ceci et cela. Dans vos propres mots, comment décririez-vous votre pouvoir et la manière dont vous l'utilisez?

M. Wilkinson : Tout d'abord, nous vivons dans un pays démocratique. Je suis un représentant élu de façon démocratique, donc, en fin de compte, le critère, c'est que la population peut décider, tous les quatre ans, si le gouvernement et moi-même faisons du bon travail. Je crois que cela est préférable, à bien des égards, que de simplement nommer quelqu'un au pouvoir. Je le dis avec tout le respect que je vous dois. Pour ce qui est de la prise de décisions, une bonne partie du travail que je fais suppose une grande responsabilité envers les intervenants.

Je suis tenu, de façon continue, de me présenter devant tous les intervenants pour répondre à leurs questions, comme je l'ai fait auprès des 50 organisations de pêche à Halifax, il y a quelques mois. Je dois pouvoir justifier à leurs yeux les décisions qui ont été prises. Ce n'est pas tout le monde qui sera d'accord avec ces décisions, mais ultimement, je suis tenu de faire cela.

That's not a partisan issue. Any government is required to do that and to be able to justify what they are doing. You could probably argue that with many different ministers in the Canadian parliamentary system of government. The constraints are the appropriate constraints in a democratic society.

The Chair: As the duly elected chair of this committee, I thank you for your time here with us this afternoon.

Mr. Wilkinson: Thank you very much.

The Chair: We have the officials from the department here now if you want to follow up with any questions.

Senator Gold: My first question really is one of clarification. I may have heard wrong this morning, but I believe one of the witnesses who testified stated that it was possible to extend the interim MPA five-year period for an additional five years. Is that correct?

Mr. Morel: The act says that after five years of interim protection the minister has to make a decision either to create an MPA or a regulation to stop the interim protection. It doesn't stop automatically. It does not fade out, so he has to take action.

What is not in the act but is possible is exactly what you described. The bill doesn't say the minister can create an MPA, repeal the interim protection or extend it. It does not say the last part. A minister can always immediately, a year after or five years after create another interim protection in a similar area or part of the area. It could be a derogation if it's based on consultations he has had during the last five years.

It is possible for a minister to do one that is exactly the same, different, smaller or bigger after consultation. Interim protections are always based on a consultation process.

[*Translation*]

Senator Gold: Just to be clear, it's not a matter of renewal, and a decision has to be made one way or another. If the minister decides the science doesn't support making the MPA permanent, can he or she start the process over again?

Mr. Morel: Yes.

[*English*]

Senator Gold: I want to make sure for the record that we understand the steps that would have to take place if the minister is not able to turn it into a permanent MPA but nonetheless there are still some concerns about the area.

Ce n'est pas une question partisane. Tout gouvernement doit pouvoir justifier les mesures qu'il prend. Vous pourriez sans doute discuter de cette question avec de nombreux ministres qui évoluent dans le système parlementaire canadien. Ces contraintes s'imposent dans une société démocratique.

Le président : En tant que président du comité dûment élu, je vous remercie de nous avoir consacré de votre temps cet après-midi.

M. Wilkinson : Merci beaucoup.

Le président : Les représentants du ministère sont à notre disposition maintenant si vous souhaitez poursuivre avec des questions.

Le sénateur Gold : En fait, ma première question vise à obtenir un éclaircissement. J'ai peut-être mal compris ce matin, mais je crois que l'un des témoins a déclaré qu'il était possible de prolonger de cinq ans la période de protection provisoire de cinq ans des ZPM. Est-ce bien exact?

M. Morel : La loi prévoit que, après cinq ans de protection provisoire, le ministre doit décider de désigner une ZPM ou d'établir un règlement pour mettre fin à la protection provisoire. Cette dernière ne cesse pas automatiquement et ne disparaît pas progressivement; il doit donc intervenir.

Ce qui n'est pas établi par la loi, mais reste possible, c'est exactement ce que vous avez décrit. Le projet de loi ne dit pas que le ministre peut désigner une ZPM, abolir la protection provisoire ou la prolonger. Le projet de loi ne dit pas cela. Un ministre peut toujours, de façon immédiate, après un an ou après cinq ans, créer une autre protection provisoire dans une zone semblable ou dans une partie de la zone. Il pourrait s'agir d'une dérogation si cela est fondé sur des consultations qu'il a tenues dans les cinq dernières années.

Après une consultation, un ministre peut en créer une qui soit la même, différente, plus petite ou plus grande. Les protections provisoires se fondent toujours sur un processus de consultation.

[*Français*]

Le sénateur Gold : Juste une précision. Ce n'est pas une question de renouvellement, et il faut prendre une décision d'une manière ou d'une autre. S'il décide que la science n'est pas au rendez-vous pour que tout cela soit permanent, peut-il recommencer le processus?

M. Morel : Oui.

[*Traduction*]

Le sénateur Gold : Je veux m'assurer, pour le compte rendu, que nous comprenons les étapes à suivre si le ministre n'est pas en mesure d'en faire une ZPM permanente, mais que la zone soulève tout de même certaines inquiétudes.

Mr. Morel: He will have to go through the process of re-asking by publishing in the *Canada Gazette* for a ministerial order to protect the area.

I will give you a good example of that. When we create a protected area in the North, very often they arise from an Indigenous community, an environmental management board or a wildlife management board. This process is long and can lead to the interim order after 18 months or more. Then we have a five-year process.

Consultation in the North involves consulting with all communities that could be impacted and obtaining the Indigenous knowledge and science that we have. It can take more than five years. I see the potential for a minister saying after a five-year process, "I want to declare an MPA but I am not ready." He could feel that the proper consultation or the Indigenous knowledge has not been fully integrated or that the northern science or western science was not fully explained to an Indigenous community. If the community knows about it, the minister can create an MPA. He has to make a decision that he's not willing to create an MPA. He has to repeal it and say that he wants to start the interim protection. He may decide after consultation or after he has been asked to create another interim protection. It could be the same size exactly or different depending on the experience of the last six to seven years. It could be an example.

Senator Gold: The National Advisory Panel on Marine Protected Area Standards recommended among other things using minimum protection standards for all Oceans Act MPAs.

Could you share with us why the government, at least in Bill C-55, did not include minimum standards? What was the thinking behind not following that recommendation?

Mr. Morel: It's probably more static to have minimum standards in the Oceans Act. I would prefer to have it by ministerial decision. Maybe I will ask Jeff MacDonald who was more actively engaged in the writing of the act before I arrived to explain that. First, it's a question of flexibility. It's also a question of where we were when we tabled the bill and where we are with the analysis of the panel right now.

Jeff MacDonald, Director General, Oceans Management, Fisheries and Oceans Canada: This bill is intended to be very specific in terms of its amendments to the Oceans Act. It was related, as the minister said, to helping the government achieve the biodiversity goals.

M. Morel : Il devra passer par le processus de renouvellement de demande en faisant paraître un arrêté ministériel dans la *Gazette du Canada* afin de protéger la zone.

Je vais vous donner un bon exemple. Lorsque nous désignons une zone protégée dans le Nord, c'est très souvent à la demande d'une collectivité autochtone, d'un conseil de gestion de l'environnement ou d'un conseil de gestion de la faune. Ce processus est long et peut mener à un arrêté provisoire après 18 mois ou plus. Il y a par la suite un processus de cinq ans.

La consultation dans le Nord consiste à consulter toutes les collectivités qui pourraient être touchées et de recueillir le savoir et la science autochtones que nous avons. Cela peut prendre plus que cinq ans. Je peux imaginer la possibilité qu'un ministre dise, après un processus de cinq ans : « J'aimerais désigner une ZPM, mais je ne suis pas prêt ». Il pourrait trouver que la consultation appropriée ou le savoir autochtone n'ont pas été pleinement pris en considération ou que la recherche scientifique sur le Nord ou sur l'Ouest n'a pas été expliquée en détail à une collectivité autochtone. Si la collectivité est au courant, le ministre peut désigner une ZPM. Il doit décider qu'il n'est pas prêt à désigner une ZPM. Il doit l'abolir et déclarer qu'il souhaite entamer le processus de protection provisoire. Il peut décider après la consultation ou après qu'on lui a demandé de mettre en place une autre protection provisoire. Celle-ci pourrait être de la même taille ou d'une taille différente, en fonction de l'expérience des six ou sept dernières années. Il pourrait s'agir d'un exemple.

Le sénateur Gold : Le Comité de conseil national sur les normes concernant les zones de protection marine recommande entre autres le recours à des normes minimales de protection pour toutes les ZPM désignées en vertu de la Loi sur les océans.

Pourriez-vous nous dire pourquoi le gouvernement, du moins dans le projet de loi C-55, n'a pas prévu de normes minimales? Pourquoi ne pas avoir suivi cette recommandation?

M. Morel : C'est probablement plus statique s'il y a des normes minimales dans la Loi sur les océans. Je préférerais que ce soit par décision ministérielle. Peut-être devrais-je demander à Jeff MacDonald, qui a participé plus activement à la rédaction des dispositions législatives avant que je ne sois en poste, d'expliquer cela. Tout d'abord, c'est une question de flexibilité. Cela dépend également d'où nous en étions lorsque le projet de loi a été déposé et d'où nous nous situons actuellement concernant l'analyse effectuée par le comité.

Jeff MacDonald, directeur général, Gestion des océans, Pêches et Océans Canada : Ce projet de loi a pour but d'être très précis en ce qui concerne les modifications apportées à la Loi sur les océans. Il visait, comme l'a dit le ministre, à aider le gouvernement à atteindre les objectifs en matière de biodiversité.

The idea of minimum standards is one that was not part of the Oceans Act before because the ability to make those types of standards are already articulated in the Oceans Act. They are a regulatory authority.

The idea would be that because the scope of this bill is narrow and it is just to enable that interim protection, the idea of minimum standards did not come up in the policy debate until later on once the bill had been drafted and tabled in Parliament.

In that context it was related more to the feedback we received on the Laurentian Channel marine protected area off Newfoundland and Labrador. That's where a public debate was triggered. There was a strong desire on the part of some stakeholders to have standards for marine-protected areas that would differentiate them from marine refuges and other measures. The minister of the day appointed the panel, and the panel made the recommendations. As the minister said, the government is considering them.

To answer your question, it was a question of sequence in terms of when the bill was drafted versus when the panel was struck.

Senator Gold: I am anticipating some testimony that we are likely to hear from witnesses who will follow your appearance. I suspect your answer will be similar.

It has been recommended by some, and certainly in the House of Commons, that Canada adopt internationally accepted protection standards to prohibit certain categories entirely of industrial activities such as oil and gas exploration and exploitation, mining, dumping and other things.

As I understand it, the bill authorizes the Governor-in-Council to prohibit such activities in respect of an MPA, but it doesn't make it mandatory to do that. Could you provide your response to those who would argue that it should have been locked into the legislation?

Mr. MacDonald: The regulatory-making provisions are already in the Oceans Act. They are triggered by one of the reasons for which an MPA can be established.

In subsection 35(1) of the Oceans Act there is a series of reasons as to why a marine protected area can be established. It is only based on those reasons that certain classes of activities can be restricted.

Currently in the Oceans Act there are five reasons. They are mostly related to either the protection of species, the protection of habitats or for the broad protection of biodiversity. Some of the amendments that were made at the house committee add extra reasons. Those reasons would allow for the regulatory

L'inclusion de normes minimales n'était pas prévue dans la Loi sur les océans, parce que cette dernière confère déjà le pouvoir de mettre en place ce type de normes. Il s'agit d'un pouvoir de réglementation.

L'idée serait que, puisque ce projet de loi a une portée limitée et qu'il ne sert qu'à permettre la protection provisoire, la mise en place de normes minimales n'a été abordée lors du débat sur les politiques qu'après que le projet de loi a été rédigé puis déposé au Parlement.

À cet égard, cela portait surtout sur les observations faites sur la zone de protection marine du chenal Laurentien au large de Terre-Neuve-et-Labrador. C'est ce qui a entraîné un débat public. Certains intervenants souhaitaient vivement qu'il y ait pour les zones de protection marine des normes qui puissent les distinguer des refuges marins et des autres mesures. Le ministre de l'époque a mis sur pied le comité, lequel a formulé les recommandations. Comme l'a dit le ministre, le gouvernement étudie ces recommandations.

Pour répondre à votre question, cela dépendait de l'ordre des choses, à savoir le moment où le projet de loi a été rédigé par rapport au moment où le comité a été créé.

Le sénateur Gold : Je m'attends à recevoir quelques témoignages de la part des témoins qui comparaîtront après vous. J'imagine que votre réponse sera semblable.

Il a été recommandé par certaines personnes, et certainement par la Chambre des communes, que le Canada adopte des normes de protection reconnues à l'échelle internationale afin d'interdire entièrement certains types d'activités industrielles comme l'exploration et l'exploitation pétrolières et gazières, l'extraction minière, le déversement et d'autres.

D'après ce que je comprends, le projet de loi donne l'autorisation au gouverneur en conseil d'interdire de telles activités dans le cas d'une ZPM, mais cela n'est pas obligatoire. Êtes-vous en mesure de fournir une réponse à ceux qui soutiennent que cela aurait dû être prévu par la loi?

M. MacDonald : Les dispositions en matière de prise de règlements figurent déjà dans la Loi sur les océans. Elles sont appliquées suivant l'une des raisons pour lesquelles une ZPM peut être créée.

Il y a au paragraphe 35(1) de la Loi sur les océans une série de raisons pour lesquelles une zone de protection marine peut être désignée. Il n'est possible de limiter certains types d'activités qu'en se fondant sur ces raisons.

Cinq raisons figurent actuellement dans la Loi sur les océans. Elles sont principalement liées à la protection des espèces, à la protection des habitats ou à la protection de la biodiversité en général. Certains des amendements qui ont été apportés par le comité de la Chambre ajoutent des raisons supplémentaires. Ces

provisions to be triggered in order to enable through policy or regulation some of the restrictions you were describing.

A link to the bill was made, but the enabling provisions are not necessarily part of the Oceans Act at this time in the way it is written.

Senator Bovey: Thank you for all the work you have done to get us to this point. I have two questions for you. I hope the answers will help with clarification. They are about process because it is clear the bill is about process.

There is a process for determining an MPA. There is a process for determining a marine refuge area. We learned earlier that some of the marine refuge areas count toward the 10 per cent. There must be a process too for identifying an area of interest.

Could you walk us through the steps for each of those for the record so that it is clear what is what and what isn't what?

Mr. Morel: I will try to provide an eye-level explanation, and Jeff MacDonald can contradict me afterwards.

About 50 per cent of the ocean is mapped as an ecologically or biologically significant area. This means they have interest in something. That does not necessarily mean they need to be protected, but they are of interest for the balance of the marine ecosystem.

From the database and the science we have on the EBSA, we determine which areas should have additional protection. In your previous question to the minister you asked about what are the best tools to use if we want protection. If we want to protect a marine refuge for seabirds, we will probably use the tool under the wildlife area managed by Environment Canada to protect an area for migratory birds or seabirds or to introduce a bird sanctuary. If it's to protect corals and sponges, we will use other tools such as the Oceans Act.

When we have sufficient science to establish that an EBSA needs protection, we declare that it could be an area of interest. This is where we launch the process to identify that a certain area has the potential of becoming a marine protected area.

From that time we continue to engage in consultation. You heard us say that it takes between seven to ten years to create an MPA because there are consultations with stakeholders, the

raisons entraîneraient la prise de dispositions réglementaires afin que l'on puisse, par le truchement de politiques ou de règlements, permettre certaines des restrictions dont vous parliez.

Un lien a été fait avec le projet de loi, mais les dispositions habilitantes ne figurent pas nécessairement dans la Loi sur les océans telle qu'elle est actuellement libellée.

La sénatrice Bovey : Je vous remercie de tout le travail que vous avez accompli jusqu'ici. J'ai deux questions pour vous. J'espère que les réponses pourront nous éclairer. Mes questions concernent le processus, puisqu'il est évident que ce projet de loi porte là-dessus.

Il y a un processus pour désigner une ZPM, ainsi que pour désigner une zone de refuges marins. Nous avons appris plus tôt que certaines des zones de refuges marins sont prises en compte dans la cible de 10 p. 100. Il doit également y avoir un processus pour déterminer une zone d'intérêt.

Pourriez-vous nous expliquer, pour le compte rendu, les étapes de chacun de ces processus afin que l'on puisse les différencier clairement?

M. Morel : Je vais tenter de vous fournir une explication claire, et Jeff MacDonald pourra me contredire par la suite.

Environ 50 p. 100 de l'océan est désigné comme zone d'importance écologique et biologique ou ZIEB. Cela signifie qu'il y a un intérêt quelconque. Ce n'est pas nécessairement que ces zones doivent être protégées, mais elles sont importantes pour l'équilibre de l'écosystème marin.

À la lumière de la base de données et des données scientifiques que nous avons recueillies sur les ZIEB, nous établissons quelles zones devraient faire l'objet d'une protection supplémentaire. Vous avez demandé plus tôt au ministre quels étaient les meilleurs outils à utiliser si nous voulons mettre en place une protection. Si nous voulons protéger un refuge marin pour les oiseaux de mer, nous allons probablement utiliser l'outil prévu pour la réserve d'espèces sauvages, qui relève d'Environnement Canada, afin de protéger une zone pour les oiseaux migrateurs ou les oiseaux de mer, ou pour mettre en place un sanctuaire d'oiseaux. S'il s'agit de protéger les coraux et les éponges, nous utiliserons d'autres outils comme la Loi sur les océans.

Lorsque nous avons suffisamment de données scientifiques pour prouver qu'une ZIEB doit être protégée, nous déclarons qu'il peut s'agir d'une zone d'intérêt. C'est là que nous entreprenons le processus pour déterminer qu'une zone particulière peut devenir une zone de protection marine.

Ensuite, nous continuons à tenir des consultations. Vous nous avez entendus dire qu'il faut entre sept et dix ans pour créer une ZPM en raison des consultations avec les intervenants, les

provinces and Indigenous people. Following that is the regulatory process of writing regulations and performing socio-economic analyses, the results of which are provided in the regulations published at the end of the process.

Marine refuges are done through the Fisheries Act, so it's not the same process. It is a tool that is delegated by the minister usually to the regional director general. There are fisheries closures every day to protect some fisheries and to close or open others. Marine refuges are intended to be long term. Out of the 1,000 fisheries closures that we have in our three oceans, only 51 of them met the criteria we established based on science in 2017 and 2018 and became marine refuges. It's those that counted against the marine conservation target.

The other tool we may use is the national marine conservation area. This is Parks Canada. It's a marine park or a no-take zone.

Minimum standards for the marine protected areas are established based on the conservation objectives. If the objective is to protect the seabed or corals and sponges, we will forbid activities that contradict that. However, we may authorize some fishing activities or shipping in the area if they don't contradict. If it's to protect the seabirds, then shipping or fishing during a certain period may not be in accordance with the conservation objectives. Then it will be forbidden for a period or for the entire year.

I tried to summarize what you learn as an ADM in three years.

Senator Bovey: If I may, the minister was very articulate a few minutes ago in talking about the fact that after an MPA has been designated that allows time for continued scientific evidence gathering as you're working through the period.

It has been suggested to us, though, that MPAs should not even be designated until after the scientific and consultative processes have been completed. That's one of the lines of argument we have been hearing. Then there is the line of argument that we need it protected while further research is carried on.

Could you talk about that dichotomy, please?

Mr. Morel: There is a difference between interim protection and MPAs. When we create an MPA we are pretty sure about the science, what needs to be protected, the conservation objectives are agreed upon, and the actions in the regulations are supporting the conservation objectives.

provinces et les peuples autochtones. Il s'ensuit le processus de rédaction de règlements et de réalisation d'analyses socioéconomiques. Les résultats de ces analyses figurent dans la réglementation publiée à la fin du processus.

Les refuges marins sont désignés en vertu de la Loi sur les pêches, il ne s'agit donc pas du même processus. C'est un outil qui est délégué au directeur général régional par le ministre. Des pêcheries sont fermées chaque jour afin de protéger certaines pêches et d'en fermer ou d'en ouvrir d'autres. Les refuges marins sont destinés à être durables. Des 1 000 pêcheries qui ont été fermées dans nos trois océans, seulement 51 d'entre elles correspondaient aux critères que nous avons établis en 2017 et en 2018 en nous fondant sur des données scientifiques et ont été désignées comme des refuges marins. Ce sont ces derniers qui sont pris en compte pour l'objectif de conservation marine.

L'autre outil qu'il nous est possible d'utiliser est l'aire marine nationale de conservation. Cela relève de Parcs Canada. Il s'agit d'un parc marin ou d'une zone sans prélèvement.

Les normes minimales pour les zones de protection marine sont établies en fonction des objectifs de conservation. Si l'objectif est de protéger les fonds marins ou les coraux et les éponges, nous allons interdire les activités qui vont aller à l'encontre de cet objectif. Cependant, nous pourrions autoriser certaines activités de pêche ou de transport de marchandises dans la zone si ces activités ne vont pas à l'encontre de l'objectif. S'il s'agit de protéger les oiseaux de mer, le transport ou la pêche pendant une certaine période pourrait aller à l'encontre des objectifs de conservation. Ces activités seront alors interdites pour une période de temps ou pour l'année entière.

J'ai tenté de résumer ce qu'un sous-ministre adjoint apprend en trois ans.

La sénatrice Bovey : Si je peux me permettre, le ministre a exprimé très clairement, il y a quelques minutes, qu'après qu'une ZPM a été désignée, il y a suffisamment de temps pour que l'on puisse continuer à recueillir des données scientifiques au cours de la période de temps.

On nous a dit, cependant, qu'une ZPM ne devrait pas être désignée avant que les processus scientifiques et consultatifs ne soient terminés. Il s'agit là d'un des arguments que nous avons entendus. On nous a également avancé l'argument qu'il faut protéger la zone pendant que l'on procède à d'autres recherches.

Pourriez-vous nous parler de cette dichotomie, s'il vous plaît?

M. Morel : Il y a une différence entre la protection provisoire et les ZPM. Lorsque nous créons une ZPM, nous connaissons bien les données scientifiques et ce qui doit être protégé, les objectifs de conservation ont été convenus et les mesures prévues dans la réglementation appuient les objectifs de conservation.

The intention is not to have interim protection for MPAs for all processes. It's only to protect in cases where human activities may arise to the point that what needs to be conserved is threatened by those activities. This is why the interim protection is there.

There could well be and there will be some processes where there won't be interim protection because there is no threat. There is no valid reason for us to recommend to the minister or for the minister to conclude that interim protection is needed if there is no change to the environment. Then we would be more inclined to have the research continue, as we did.

Those processes could take from seven to ten years. They are major shipping activities. Major oil and gas exploration could happen or bottom trawling could happen in an area where we're trying to protect some critical habitat. It just doesn't make sense to allow those activities to happen for seven to ten years.

This interim protection is there to protect an area. You probably heard people from ECCC talk about species such as the western chorus frog. It is emergency protection to authorize that what you aim to protect will not be destroyed or altered before you finalize the protection process.

The protection process is long because it is open and transparent, and we do consult a lot of people. That's why it is there, and it's another difference in the act.

Senator Bovey: I think these are important distinctions for everybody who is viewing this committee today to understand.

Senator Poirier: I asked a question this morning of National Resources Canada. They couldn't answer and they recommended that I ask DFO the same question, so here I am.

Subsection 35.1(2)(d) of Bill C-55 describes how the minister can exempt from prohibition:

> . . . a foreign national, an entity incorporated or formed by or under the laws of a country other than Canada, a foreign ship or a foreign state.

Could you please explain the rationale of this new section and what recourse would be available if damage is caused to an MPA by an exempted party?

Mr. MacDonald: The question relates to the interpretation of the Law of the Sea as it relates to Canada's exclusive economic zone. We're talking about the area between 12 miles offshore and 200 miles offshore. In the Law of the Sea there is the right of innocent passage of vessels, so foreign vessels can travel through

Le but n'est pas d'obtenir une protection provisoire pour les ZPM pour tous les processus. Il s'agit simplement d'établir une protection lorsque l'activité humaine pourrait menacer ce qui doit être conservé. C'est ce à quoi sert la protection provisoire.

Il pourrait y avoir et il y aura des processus où il n'y aura pas de protection provisoire parce qu'il n'y aura pas de menace. Il n'y a pas de raison valide pour que nous recommandions au ministre de conclure que la protection provisoire est nécessaire s'il n'y a pas de changement dans l'environnement. Nous serions alors plus enclins à poursuivre les recherches, comme nous l'avons fait.

Ces processus pourraient prendre entre sept et dix ans. Il y a d'importantes activités de transport. D'importantes explorations pétrolières et gazières ou du chalutage de fond pourraient avoir lieu dans une zone où nous tentons de protéger un habitat essentiel. Il est tout simplement illogique de permettre ces activités pendant sept à dix ans.

Cette protection provisoire est là pour protéger une zone. Vous avez probablement entendu des personnes à ECCC parler d'espèces comme la rainette faux-grillon de l'Ouest. Il s'agit d'une protection d'urgence qui autorise la protection de ce que vous souhaitez afin que ce ne soit pas détruit ou altéré avant que vous n'ayez achevé le processus de protection.

Le processus de protection est long parce qu'il est ouvert et transparent, et nous consultons beaucoup de gens. C'est pour cela qu'il existe, et c'est une autre différence dans la loi.

La sénatrice Bovey : Je pense qu'il s'agit là de distinctions importantes que tous ceux qui regardent ce comité aujourd'hui doivent comprendre.

La sénatrice Poirier : J'ai posé une question ce matin aux représentants de Ressources naturelles Canada. Ils n'ont pas pu répondre et ils m'ont recommandé de poser la même question au MPO, alors me voilà.

L'alinéa 35.1(2)d) du projet de loi C-55 décrit comment le ministre peut exempter de l'application d'une interdiction :

> [...] un étranger, une entité qui est constituée en personne morale ou formée sous le régime de la législation d'un pays étranger, un navire étranger ou un État étranger [...]

Pourriez-vous expliquer quelle est la raison d'être de ce nouvel article et quels recours seraient disponibles si un dommage était causé à une ZPM par une partie exemptée?

M. MacDonald : La question porte sur l'interprétation du droit de la mer en ce qui concerne la zone économique exclusive du Canada. Il s'agit de la zone située entre 12 et 200 milles au large des côtes. Le droit de la mer prévoit le droit de passage inoffensif de navires, de sorte que les navires étrangers peuvent

our exclusive economic zone as part of their international rights under the Law of the Sea.

This provision says that within a marine protected area that activity can be restricted by the Governor-in-Council for the MPA, but the minister has the authority to exempt it if it doesn't affect the conservation objectives.

The point of the amendment is to make sure that Canada is the one that makes the decision as to what vessels may be allowed to enter into a marine protected area or not and that it's not a default to international law.

Senator Poirier: What recourse would be available if damage is caused to an MPA by the exempted party?

Mr. MacDonald: The damage is a function of the updates to the enforcement and the fines provisions of the Oceans Act. A large part of the bill is really bringing the Oceans Act up to the same level of fines and other provisions that other environmental statutes currently have. This is in lane with the Environmental Enforcement Act of 2004, which called for all environmental legislation to have similar fines, provisions and penalties. Certainly the fines, provisions and penalties, if such an infraction were found, would apply to foreign vessels as it would to Canadian ones.

Senator Poirier: Also under Bill C-55 some activities that are ongoing will be allowed to continue in the interim protection of the MPAs. However, certain ongoing activities regulated under the federal fisheries legislation could still be restricted.

Which ongoing fisheries activities could be restricted in the interim protection of the MPAs and why?

Mr. MacDonald: The Minister of Fisheries and Oceans has authorities under both the Fisheries Act and the Oceans Act. For the purposes of interim protection MPAs, the idea is that by freezing the footprint you're restricting the increase of any activity regardless of whether it is under the purview of the Minister of Fisheries and Oceans or whether it is under the purview of another minister.

With regard to fishing, because it is under his purview he still retains the right under the Fisheries Act to restrict fishing activities should that be deemed necessary in the interim period.

Senator Poirier: Have you done any consultation on that? If yes, what feedback was heard from the stakeholders on these activities?

traverser notre zone économique exclusive en vertu de leurs droits internationaux sous le régime du droit de la mer.

Cette disposition précise que, dans une zone de protection marine, cette activité peut être restreinte par le gouverneur en conseil de la ZPM, mais le ministre a le pouvoir de l'exempter si elle n'a pas d'incidence sur les objectifs de conservation.

Le but de l'amendement est de faire en sorte que ce soit le Canada qui décide quels navires peuvent être autorisés ou non à entrer dans une zone de protection marine et qu'il ne s'agisse pas d'une infraction au droit international.

La sénatrice Poirier : Quel serait le recours possible si la partie exemptée causait des dommages à une ZPM?

M. MacDonald : Les dommages dépendent des mises à jour des dispositions de la Loi sur les océans concernant l'application de la loi et les amendes. Une grande partie du projet de loi vise vraiment à ce que les amendes et autres dispositions de la Loi sur les océans s'harmonisent avec celles actuellement en vigueur dans d'autres lois environnementales. Cela va dans le même sens que la Loi sur le contrôle d'application de lois environnementales de 2004, qui exigeait que toutes les lois environnementales prévoient des amendes, des dispositions et des pénalités similaires. Certes, si une telle infraction était constatée, les amendes, les dispositions et les pénalités s'appliqueraient aux navires étrangers de la même façon qu'aux navires canadiens.

La sénatrice Poirier : En outre, en vertu du projet de loi C-55, certaines activités en cours pourront se poursuivre dans le cadre de la protection provisoire des ZPM. Toutefois, certaines activités en cours régies par la législation fédérale sur les pêches pourraient tout de même être restreintes.

Quelles activités de pêche en cours pourraient être restreintes dans le cadre de la protection provisoire des ZPM et pourquoi?

M. MacDonald : Le ministre des Pêches et des Océans a des pouvoirs en vertu de la Loi sur les pêches et de la Loi sur les océans. Aux fins de la protection provisoire des ZPM, l'idée est que, en gelant l'empreinte, on limite l'accroissement de toute activité, qu'elle relève du ministre des Pêches et des Océans ou d'un autre ministre.

En ce qui concerne la pêche, parce qu'elle relève de sa compétence, le ministre conserve le droit, en vertu de la Loi sur les pêches, de restreindre les activités de pêche si cela est jugé nécessaire pendant la période provisoire.

La sénatrice Poirier : Avez-vous fait des consultations à ce sujet? Dans l'affirmative, quels étaient les commentaires des intervenants à l'égard de ces activités?

Mr. MacDonald: We have done numerous engagement sessions on this legislation both prior to its tabling in Parliament as well as subsequently. Certainly the fishing industry is well aware of the minister's authority under the Fisheries Act.

They realize that there is congruency there in terms of establishing a protected area under the Oceans Act and his authority to regulate the fishing activities therein.

Senator Poirier: Clause 13 of Bill C-55 sets out the fines and punishments that individuals and corporations can face when they do not comply with the ship detention or compliance order or if they are contravene the prohibition establishments for the MPAs. The maximum fines of $2 million for individuals, $8 million for small revenue corporations or $12 million for other corporations seem quite severe.

How do these fines compare to other fines in the federal act? Based on what evidence or analysis are these numbers chosen?

Mr. MacDonald: It is the same fine provisions that we find in the Fisheries Act because the Fisheries Act was brought up to date with the Environmental Enforcement Act in 2012. The Canadian Environmental Protection Act, CEPA, has also been brought up to date.

The Oceans Act has not yet been updated since its passage in 1997. When the Environmental Enforcement Act was passed by Parliament it set out the fines and provisions that senator was describing. It calls for the other environmental statutes to be brought up to date when the opportunity presents itself before Parliament.

In this case we're rectifying a situation where currently it is actually less expensive to pollute inside a marine protected area than it is outside of a marine protected area because while the Fisheries Act and CEPA have been brought up to date, the Oceans Act has not yet been brought up to date. That's essentially the purpose of those provisions in this legislation.

Senator Poirier: Thank you for clarifying that.

Senator Christmas: Mr. Morel, I understand that when the National Advisory Panel on Marine Protected Area Standards met there was quite a bit of discussion about Indigenous protected areas or IPAs.

Does Bill C-55 allow for the establishment of IPAs or interim IPAs?

M. MacDonald : Nous avons tenu de nombreuses séances de consultation sur le projet de loi avant et après son dépôt au Parlement. Les intervenants de l'industrie de la pêche sont certainement bien conscients des pouvoirs que la Loi sur les pêches confère au ministre.

Ils se rendent compte qu'il y a convergence en ce qui concerne l'établissement d'une zone protégée en vertu de la Loi sur les océans et son pouvoir de réglementer les activités de pêche qui s'y déroulent.

La sénatrice Poirier : L'article 13 du projet de loi C-55 énonce les amendes et les sanctions auxquelles les personnes physiques et morales peuvent s'exposer lorsqu'elles ne se conforment pas à un ordre de détention ou à un ordre d'exécution ou lorsqu'elles contreviennent aux interdictions établies pour les ZPM. Il semble très sévère d'imposer des amendes maximales de 2 millions de dollars aux personnes physiques, de 8 millions de dollars aux personnes morales à revenus modestes ou de 12 millions de dollars aux autres personnes morales.

De quelle façon ces amendes sont-elles comparables aux autres amendes prévues dans la législation fédérale? Sur quelles données probantes ou analyses se fonde-t-on pour choisir ces chiffres?

M. MacDonald : Il s'agit des mêmes dispositions sur les amendes que celles de la Loi sur les pêches, parce que celle-ci a été mise à jour par le truchement de la Loi sur le contrôle d'application de lois environnementales, en 2012. La Loi canadienne sur la protection de l'environnement, la LCPE, a également été mise à jour.

La Loi sur les océans n'a pas encore été mise à jour depuis son adoption en 1997. Lorsque la Loi sur le contrôle d'application de lois environnementales a été adoptée par le Parlement, elle énonçait les amendes et les dispositions que le sénateur décrivait. Elle exige que les autres lois environnementales soient mises à jour lorsque l'occasion se présente devant le Parlement.

Dans ce cas-ci, nous corrigeons une situation où il est actuellement moins coûteux de polluer à l'intérieur d'une zone de protection marine qu'à l'extérieur de celle-ci parce que la Loi sur les pêches et la LCPE ont été mises à jour, mais la Loi sur les océans ne l'a toujours pas été. C'est essentiellement l'objet de ces dispositions du projet de loi.

La sénatrice Poirier : Merci de préciser ce point.

Le sénateur Christmas : Monsieur Morel, je crois savoir que, lorsque le Comité de conseil national sur les normes concernant les aires marines protégées s'est réuni, on a beaucoup parlé des aires protégées autochtones ou APA.

Le projet de loi C-55 permet-il la création d'APA ou d'APA provisoires?

Mr. Morel: It does not specifically allow but it does not forbid. It is possible under the existing act to have Indigenous protected areas but it's not specifically in the act. This means that any Indigenous organization can declare that. We can recognize it as either another effective measure that is not under the Oceans Act, or it could also be legislation over the IPA under the Oceans Act to do an MPA with the IPA.

There is no specific section to cover that in the act right now, although the objective of the Oceans Act is also to preserve ecological integrity. I think IPAs are made with that objective.

Senator Christmas: Would IPAs contribute to the global target?

Mr. Morel: Yes, if they meet the criteria that were approved internationally. If some area is declared by a regional organization or a territorial government as being protected under Indigenous knowledge, and if the international standards criteria approved in December by IUCN are met, we will count them as we also count the provincial protections in the target.

The provincial contribution to the target is quite small, but we did recognize the role and the jurisdiction of other governments to create protections in the marine environment, and they count toward the target right now.

Senator McInnis: The fisheries in Nova Scotia in 2017 had exports of $2 billion. It's a big industry in Nova Scotia and it's growing because they are discovering the markets in China and elsewhere. It's big business.

I have attended a number of public meetings on the proposed eastern shore MPA. This is sage that I wrote at 11:30 one night when I came home. This was my reflection. If I can make out my writing, let me read it.

In implementing any public policy both people and process are critically important. My observation is that both were grievously ignored by DFO and most importantly by the group of self-appointed local interest. That was the committee. I don't know how they got appointed, but many of them were well intended. You must create a system of shared governance and future decision making if you want to set the stage to rebuild trust. This will help ensure that management is not subject to political whims but is based on long-term, shared goals and objectives. No-take zones would be a prime example.

M. Morel : Il ne le permet pas expressément, mais il ne l'interdit pas. Il est possible, en vertu de la loi actuelle, d'avoir des aires protégées autochtones, mais ce n'est pas expressément prévu dans la loi. Cela signifie que toute organisation autochtone peut déclarer qu'il s'agit d'une aire protégée. Nous pouvons considérer qu'il s'agit d'une autre mesure efficace qui n'est pas prévue dans la Loi sur les océans ou qu'il pourrait s'agir d'une mesure législative sur l'APA en vertu de la Loi sur les océans, qui permettrait de créer une ZPM avec l'APA.

Il n'y a pas d'article spécifique à ce sujet dans la loi à l'heure actuelle, bien que l'objet de la Loi sur les océans soit également de préserver l'intégrité écologique. Je pense que les APA sont créées dans ce but.

Le sénateur Christmas : Les APA contribueraient-elles à la réalisation de l'objectif mondial?

M. Morel : Oui, si elles répondent aux critères approuvés à l'échelle internationale. Si une aire est déclarée par une organisation régionale ou un gouvernement territorial comme étant protégée en vertu des connaissances autochtones et si les critères des normes internationales approuvés en décembre par l'UICN sont respectés, nous la compterons dans la cible comme nous le faisons pour les aires provinciales protégées.

La contribution provinciale à la cible est assez faible, mais nous avons reconnu le rôle et la compétence des autres gouvernements pour ce qui est de créer des mesures de protection dans le milieu marin, et elles contribuent actuellement à atteindre la cible.

Le sénateur McInnis : En 2017, les exportations relatives aux pêches en Nouvelle-Écosse s'élevaient à 2 milliards de dollars. C'est une grande industrie en Nouvelle-Écosse, et elle prend de l'expansion parce qu'elle découvre les marchés en Chine et ailleurs. C'est une grosse industrie.

J'ai assisté à un certain nombre de réunions publiques sur la ZPM proposée de la côte Est. Un soir, à 23 h 30, en rentrant chez moi, j'ai eu la bonne idée d'écrire quelques lignes. C'était ma réflexion. Si je peux l'exprimer, permettez-moi de lire ce que j'ai écrit.

Dans la mise en œuvre de toute politique publique, les personnes et le processus sont d'une importance cruciale. Je constate que le MPO et, surtout, le groupe d'intérêt local autoproclamé n'ont pas du tout tenu compte de ces deux éléments. Il s'agissait du comité. Je ne sais pas comment les membres ont été nommés, mais beaucoup d'entre eux étaient bien intentionnés. Vous devez créer un système de gouvernance partagée et de prise de décisions futures si vous voulez créer les conditions propices au rétablissement de la confiance. Cela permettra de s'assurer que la gestion n'est pas soumise à des caprices politiques, mais qu'elle est fondée sur des buts et des objectifs communs à long terme. Les zones où la capture est interdite seraient un excellent exemple.

That is what I garnered from what I was hearing, and I am trying to remain objective in these debates. In my opinion, no one knows more than the fishers, the people that are on and in the water. What they found around the Bay of Islands was clean, pristine and beautiful water that has been used since the beginning of time when fishing started. They know how to handle the waters there.

I know you know this and that this is not new. If you want to have an effective and meaningful mechanism for handling this properly, you must start from the ground up. You have to include them right from the beginning. You don't come out and announce an area of interest, and then somehow you get a committee going and there is no meaningful consultation. Once this is put in place, you have to have a governance system that includes the fishers. If you don't, it's doomed for failure. We have to work on that system.

Could you comment on that? I don't think it's earth shattering. It's just my impression of how we should be doing these things.

Mr. Morel: I agree with what you're saying, senator. The panel recommended to be more transparent, and the minister also referred to that. There are several things to consider.

First, science is important to lay the grounds on starting a conversation. We have strong science on the EBSA, as I indicated earlier, but we also learned that fishermen, Indigenous people and communities know about the environment in our country. They don't know everything. They can contribute significantly about fish movement, but when you have to explain temperature change of water and how the fish behave and all that it still requires a lot of science.

Consultation from the beginning of the process is key to the buy-in of creating a protected area, an MPA or a fisheries closure. It is totally key. Sometimes we need to push it. We said that very openly on several occasions, and I think the minister said it in his first answer earlier. In 2016 we were at less than 1 per cent. To meet the target of 10 per cent by 2020 we had to push the fast-track button but still respect the process. We engaged very actively with stakeholders and with provinces.

There are some very good examples where our design of potential marine refuge areas was wrong. Fishermen helped us to say, "No, that's not where the crab is. We should protect that place. Let us fish there." The northeast slope in Newfoundland is a good example where environmental groups, fishermen, scientists and the province all sit down together and redesign the

C'est ce que j'ai retenu de ce que j'ai entendu, et j'essaie de rester objectif dans ces débats. À mon avis, personne n'en sait plus que les pêcheurs, les gens qui sont sur le terrain. Ce qu'ils ont trouvé autour de la baie des Îles, c'est de l'eau propre, pure et belle qui est utilisée de tout temps depuis que la pêche a commencé. Ils savent comment gérer les eaux là-bas.

Je sais que vous le savez et que ce n'est pas nouveau. Si vous voulez disposer d'un mécanisme efficace permettant de gérer cela correctement, vous devez partir de la base. Il faut les inclure dès le début. On ne vient pas annoncer une zone d'intérêt, puis mettre sur pied un comité sans qu'il y ait de consultation sérieuse. Une fois que c'est mis en place, vous devez avoir un système de gouvernance qui inclut les pêcheurs. Sinon, c'est voué à l'échec. Nous devons travailler sur ce système.

Pourriez-vous nous dire ce que vous en pensez? Je ne pense pas que c'est révolutionnaire. C'est simplement mon impression sur la façon dont nous devrions procéder.

M. Morel : Je suis d'accord avec vous, sénateur. Le comité a recommandé davantage de transparence, et le ministre y a également fait allusion. Il y a plusieurs choses à prendre en considération.

Tout d'abord, la science est importante pour jeter les bases d'une conversation. Comme je l'ai dit plus tôt, nous avons de solides connaissances scientifiques sur les ZIEB, mais nous avons également appris que les pêcheurs, les collectivités et les peuples autochtones ont des connaissances sur l'environnement dans notre pays. Ils ne connaissent pas tout. Ils peuvent contribuer de manière importante en ce qui concerne les déplacements des poissons, mais, lorsqu'il faut expliquer les changements de température de l'eau et le comportement des poissons et ainsi de suite, cela nécessite tout de même beaucoup de connaissances scientifiques.

La consultation dès le début du processus est essentielle à l'acceptation de la création d'une zone protégée, d'une ZPM ou de la fermeture d'une pêche. C'est tout à fait essentiel. Parfois, il faut faire des pressions en ce sens. Nous l'avons dit très ouvertement à plusieurs reprises, et je pense que le ministre l'a dit dans sa première réponse plus tôt. En 2016, nous étions à moins de 1 p. 100. Pour atteindre l'objectif de 10 p. 100 d'ici 2020, nous avons dû accélérer le processus tout en le respectant. Nous avons collaboré très activement avec les intervenants et les provinces.

Il y a de très bons exemples de cas où notre conception des zones potentielles de refuges marins était erronée. Les pêcheurs nous ont permis de dire : « Non, ce n'est pas là que sont les crabes. Nous devrions protéger cet endroit. Laissez-nous pêcher là. » Le talus nord-est de Terre-Neuve est un bon exemple où des groupes environnementaux, des pêcheurs, des scientifiques et

boundaries that we thought were the grounds for discussion and a good example of exactly what you explained.

In every decision process there will always be people opposed to something who will say that we did not consult enough. If you put it on your website and work to provide science for five, seven and ten years and you're not able to convince people, it is probably because they will never be convinced or we just don't get it. I hope it's not the latter.

That's part of our principle. It's also a principle in the Oceans Act that before creating MPAs the minister needs to consult and engage with all the stakeholders. With the amendments to Bill C-55 the process will enable us to continue to do that and have seven to eight years to create an MPA and create protection for the sustainability of the ocean.

Senator McInnis: The officials from DFO said that this would be under the old regime or the old system. Within five years, it will not be an area of interest, an order and then a regulation. It's the old system.

Mr. Morel: If there is no need to have an interim protection, we will continue. If there is a need to have interim protection, or if we feel that we are sufficiently advanced in the science and the engagement toward protection, we may declare the protection to meet our target. That could be an option also for us to analyze.

Senator Campbell: I want to go back to when we were talking about establishing MPAs and one of the things I am concerned about. I understand the precautionary approach, but can you actually have a precautionary approach without having some scientific basis for looking at that?

For instance, on the West Coast starfish are dying. What do we do about that? There has to be scientific evidence before we start shutting down specific areas. You said that science was important, and I've heard that a number of times. A lack of scientific certainty regarding the risks posed by an activity are not to be used to postpone acting to prevent environmental degradation. I don't know how you get to that. I have difficulty with it because we want to base things on science.

I have to tell you that I certainly don't agree with you with regard to fishermen. They may not know the temperature of water, but they can sure tell you that something is going on and why they believe it's going on. Whenever I speak to them on the West Coast, I have to tell you that DFO is not one of the most trusted government agencies on the West Coast, for whatever

la province s'assoient tous ensemble et redéfinissent les limites qui, à notre avis, étaient le fondement des discussions; c'est aussi un bon exemple précisément de ce que vous avez expliqué.

Dans chaque processus décisionnel, il y aura toujours des gens qui s'opposeront à quelque chose, qui diront que nous n'avons pas suffisamment fait de consultations. Si vous affichez l'information sur votre site web et que vous travaillez à fournir des données scientifiques pendant cinq, sept ou dix ans et que vous n'arrivez pas à convaincre les gens, c'est probablement parce qu'ils ne seront jamais convaincus ou que nous ne comprenons tout simplement pas. J'espère que ce n'est pas la deuxième option.

Cela fait partie de nos principes. C'est également un principe de la Loi sur les océans, qui prévoit que, avant de créer des ZPM, le ministre doit consulter tous les intervenants. Grâce aux amendements apportés au projet de loi C-55, le processus nous permettra de continuer de le faire et de disposer de sept à huit ans pour créer une ZPM et protéger la viabilité de l'océan.

Le sénateur McInnis : Les fonctionnaires du MPO ont dit que ce serait assujetti à l'ancien régime ou à l'ancien système. Il n'y aura pas un site d'intérêt, un arrêté et ensuite un règlement en l'espace de cinq ans. C'est l'ancien système.

M. Morel : S'il n'est pas nécessaire qu'il y ait une protection provisoire, nous allons continuer. S'il est nécessaire qu'il y ait une protection provisoire, ou si nous estimons que nous avons suffisamment avancé dans l'analyse scientifique et l'engagement relatif à la protection, nous pourrions mettre en place la protection pour atteindre notre objectif. Cela pourrait également être une option que nous pourrions analyser.

Le sénateur Campbell : Je veux revenir sur notre discussion concernant la création de ZPM et une des choses qui m'inquiète. Je comprends le principe de précaution, mais pouvez-vous en réalité avoir un principe de précaution sans un fondement scientifique pour examiner la situation?

Par exemple, les étoiles de mer de la côte Ouest meurent. Que faisons-nous à cet égard? Nous devons posséder des données scientifiques avant de commencer à fermer certaines zones. Vous avez dit que la science était importante, et j'ai entendu cela à de nombreuses reprises. On ne doit pas utiliser le manque de certitude scientifique concernant les risques que pose une activité pour remettre à plus tard la prise de mesures visant à empêcher une dégradation environnementale. Je ne sais pas comment vous en arrivez là. J'ai de la difficulté avec cela parce que nous voulons nous appuyer sur les données scientifiques.

Je dois vous dire que je suis complètement en désaccord avec vous concernant les pêcheurs. Ils ne savent peut-être pas la température de l'eau, mais ils peuvent certainement vous dire qu'il se passe quelque chose et vous expliquer ce qu'ils croient en être la cause. Je dois vous dire que, chaque fois que je leur parle sur la côte Ouest, le MPO n'est pas un des organismes

reason. I have never had any problem with them. They are really worried that somebody will come in there and designate some areas without any scientific basis. The Indigenous communities on the coast depend absolutely on what goes on in the water. They don't know what they can do.

It goes back to Senator McInnis. Somehow there has to be some sort of trust being built because there isn't any right now. I can tell you it's not there. I see it all the time when I go to these small places. I live in the Gulf Islands. We're dealing with the orcas, for instance. I want you to try to reassure me that there is some order and some process to even just sneaking up to the temporary MPAs.

Mr. MacDonald: This is also related to Senator Bovey's question in terms of the process. There is a number of different processes the department undertakes when it comes to fulfilling the various mandates we have. We have mandates under the Fisheries Act, and certainly the minister described some of the difficult decisions that have to be taken on an annual basis for the prosecution of the fishery as well as for ensuring its sustainability.

Under the Oceans Act, some of the processes are clearly laid out already in the law in terms of who the minister should consult with and how it should be done. It is an unfamiliar process to a lot of people unless they have been engaged at the outset in terms of marine protected areas because it's a very different decision point in the end. It's trying to achieve as much agreement as possible that we need to protect the particular area because we understand why this area is important.

The process of where it starts is based on the science that is done through the identification of ecologically and biologically significant areas. That work is part of an open and transparent process. It is just that people become more familiar with it when we refine the data and get to a point where we say that we know the particular areas of these biologically significant areas. We know that these ones, for lack of a better term, are actually the vital organs of an ecosystem. They actually are the areas that provide the biodiversity that allows for the whole ecosystem to be healthier.

When we go from a broad understanding of oceans and where the significant areas are to saying these areas are of most importance, it begins to trigger a conversation in terms of asking, "How do we convince people who we need to be part of this decision that this is an important area for biodiversity protection?"

gouvernementaux auxquels ils font le plus confiance, pour une raison quelconque. Je n'ai jamais eu de problème avec les pêcheurs. Ils s'inquiètent vraiment qu'une personne intervienne et désigne certaines zones sans aucun fondement scientifique. Les communautés autochtones sur la côte dépendent de façon absolue de ce qui vient de l'océan. Ces gens ne savent pas ce qu'ils peuvent faire.

Cela revient à ce que disait le sénateur McInnis. Il faut établir d'une manière ou d'une autre une certaine confiance parce qu'il n'y en a pas à l'heure actuelle. Je peux vous dire qu'elle n'existe pas. Je le constate tout le temps lorsque je me rends dans de petites localités. Je vis dans les îles Gulf. Nous avons le problème des orques, par exemple. Je veux que vous essayiez de me rassurer en me disant qu'il y a un arrêté et un certain processus ne serait-ce que pour établir des ZPM temporaires.

M. MacDonald : Cela concerne également la question de la sénatrice Bovey au sujet du processus. Le ministère suit un certain nombre de processus lorsque vient le temps de remplir ses divers mandats. Nous avons des mandats sous le régime de la Loi sur les pêches, et le ministre a certainement décrit certaines des décisions difficiles qui ont dû être prises annuellement pour l'exploitation des pêches, de même que leur durabilité.

Sous le régime de la Loi sur les pêches, certains processus définissent déjà clairement qui le ministre devrait consulter et comment cela devrait être fait. Nombre de gens ne connaissent pas ce processus à moins qu'ils y participent dès le départ pour ce qui est des zones de protection marine parce qu'il s'agit d'une décision très différente au bout du compte. Il faut essayer, le plus possible, de dégager le consensus dont nous avons besoin pour protéger une zone précise parce que nous comprenons pourquoi cette zone est importante.

Le point de départ, c'est l'analyse scientifique visant à déterminer les zones importantes sur les plans écologique et biologique. Ce travail fait partie d'un processus ouvert et transparent. Les gens en savent davantage sur ce processus lorsque nous précisons les données et en venons à affirmer que nous connaissons les endroits précis de ces zones importantes sur le plan biologique. Nous savons que ces endroits, à défaut d'un meilleur terme, sont en réalité les organes vitaux d'un écosystème. Ce sont vraiment les zones qui fournissent la biodiversité qui permet à l'ensemble de l'écosystème d'être plus en santé.

Lorsque nous passons d'une compréhension générale des océans et de l'endroit où se trouvent les zones importantes à l'affirmation que ces zones sont les plus essentielles, cela déclenche une discussion, et l'on se demande : « Comment peut-on convaincre les gens qui doivent participer au processus décisionnel qu'il s'agit d'une zone importante pour la protection de la biodiversité? »

Part of that involves taking into account the socio-economic analyses. Is this area important for communities already? What the level of economic activity taking place in this area? It's starting from the outset of the process by saying this is an important area for biodiversity. If that is where your conversation is starting, it is very understandable that people will be suspicious that their livelihoods may be at risk. It's normal. This area is important. People will say, "We understand its importance and we understand its value, but what will that do to me?"

Il faut notamment tenir compte des analyses socioéconomiques. Cette zone est-elle déjà importante pour les collectivités? Quel est le niveau d'activité économique de cette zone? Il faut commencer par dire, dès le début du processus, qu'il s'agit d'une zone importante pour la biodiversité. Si c'est le point de départ de la discussion, il est très compréhensible que les gens craignent que leur gagne-pain puisse être compromis. C'est normal. Cette zone est importante. Les gens diront : « Nous comprenons son importance et sa valeur, mais en quoi cela nous touchera-t-il individuellement? »

The consultations and the steps to establish an MPA can take so long because we work through all of the activities that take place to determine whether or not it is compatible with what we're trying to protect. We often come to the conclusion that many activities are compatible. For example, a few weeks ago on the eastern shore the department presented the findings in terms of the impact of lobster fishing on the area. The conclusion was that lobster fishing itself, being a passive technology, would not impact what we're trying to protect. Therefore, it's legitimate and an activity that can continue.

Les consultations et les étapes pour établir une ZPM peuvent prendre du temps parce que nous passons en revue toutes les activités qui sont menées pour déterminer si elles sont compatibles avec ce que nous essayons de protéger. Nous en arrivons souvent à la conclusion que nombre d'activités sont compatibles. Par exemple, il y a quelques semaines, sur la côte Est, le ministère a présenté ses conclusions quant aux conséquences de la pêche au homard sur la zone. La conclusion était que la pêche au homard elle-même, puisqu'elle utilise des techniques passives, n'aurait pas d'incidence sur ce que nous essayons de protéger. Par conséquent, c'est une activité légitime qui peut se poursuivre.

That conversation is the back-and-forth in terms of what we call engagement or consultation. There can be many sessions. There can be dozens and dozens of community meetings, written correspondence and phone calls. It is part of the educative process of establishing a marine protected area. We definitely don't want to be doing this in a unilateral or haphazard way. It really does require a high degree of consensus, as much as you can achieve because you're trying to establish an area for long-term protection. That is why it takes time. The bill proposes, at some point in the process of coming to an agreement that an area is worth protecting, that we should do no more harm to this area and finalize how it will be protected and managed in the future in terms of its monitoring.

Voilà les échanges qui sont effectués relativement à ce que nous appelons l'engagement ou la consultation. Il peut y avoir de nombreuses séances. Il peut y avoir des dizaines d'assemblées communautaires, de communications écrites et d'appels téléphoniques. Cela fait partie du processus éducatif inhérent à l'établissement d'une zone de protection marine. Nous ne voulons certainement pas faire cela de manière unilatérale ou aléatoire. Il faut vraiment dégager un large consensus, autant que possible, parce qu'on essaie d'établir une zone de protection à long terme. C'est la raison pour laquelle cela prend du temps. Le projet de loi propose, à un moment donné dans le processus d'entente sur le fait qu'une zone vaut la peine d'être protégée, que l'on cesse de nuire à cette zone et que l'on décide comment elle sera protégée et gérée dans l'avenir pour ce qui est de sa surveillance.

Senator Gold: I want to circle back to a concern expressed by a witness in an earlier panel. It's incidentally connected to Mr. Morel's answer about what happens at the end of a five-year period.

Le sénateur Gold : Je veux revenir à une préoccupation exprimée par un témoin d'un groupe précédent. Cela concerne, soit dit en passant, la réponse de M. Morel sur ce qui se produit à la fin d'une période de cinq ans.

After the five-year period the minister must take action and must recommend that either the interim protection MPA, assuming it was put in place, be established as an MPA through regulations or the interim protection be repealed.

Après la période de cinq ans, le ministre doit prendre des mesures et recommander que la ZPM provisoire, si elle a été mise en place, devienne une ZPM en vertu de la réglementation ou abroger l'arrêté de désignation provisoire.

One witness expressed some concern, though, that there was no strict timeline by which time cabinet had to act on the minister's recommendation and that then we might be in this kind of never-never land where it has been determined it should

Un témoin s'est dit inquiet, cependant, de l'absence de délai précis dans lequel le Cabinet doit agir suivant la recommandation du ministre et du fait que nous pourrions nous retrouver dans une sorte de cul-de-sac, s'il a été déterminé que l'arrêté devrait être

be repealed but there's still some activity being prohibited and cabinet is not responsive to the recommendation.

Do we understand that in fact the bill does not establish a timeline for cabinet to respond? Should it? Do you have any comments?

Mr. Morel: It's true that bill does not have any clause to say that after a certain period of five years the interim protection ceases. In the discussions we had with different levels it was most important to make sure the protections were not delayed because of administrative reasons. That's why the intention is to force the minister to make a decision after five years. It's not because he does not take the decision after five years that all protection stops and then we have to start from scratch. That was more the intention. It was not to have an interim protection that can last forever without any actions.

Senator Gold: I understand that, and I am not recommending that. I am just trying to get your comments. It was suggested that this produces an unforeseen or unintended possible consequence. If the restrictions on activity are no longer deemed necessary, it will remain to the detriment of stakeholders, whether it's fishers or others, that there is no obligation or no time at which cabinet has to say okay .

Mr. Morel: No. It could be a candidate for a judicial review for someone who wants to sue the minister and say, "You must take a decision and you haven't taken a decision." I mean that recourse is certainly open, and we don't hope that it will be the conclusion.

Having a clause that says if after five years the minister does not create an MPA automatically it turns into an MPA was also not an option. Under the Species at Risk Act, if you don't list after a certain number of months then automatically the species is listed because the objective is protection of the species. In the case of the Oceans Act we believe that the buy-in of the communities and the stakeholders is important. An automatic turnout or the lack of doing something will turn into protection is certainly not something that we recommended.

Mr. MacDonald: It's also related. As Philippe Morel said, it forces the minister to decide one way or another so that a passive decision can't be made. The ministerial order is one level, but by having the minister make a recommendation to the Governor-in-Council it becomes a cabinet decision. The interim protection allows for the minister to make that order, but ultimately it becomes a decision by the entire government to establish the regulations. In that case it captures the statutory authority other ministers may have for marine activities in the proposed area.

abrogé, mais qu'il y a encore certaines activités qui sont interdites, et le Cabinet ne tient pas compte de la recommandation.

Comprenons-nous que, en fait, le projet de loi n'établit pas de délai que le Cabinet doit respecter? Devrait-il en fixer un? Qu'en pensez-vous?

M. Morel : C'est vrai que le projet de loi ne possède aucune disposition qui prévoit que, après une période de cinq ans, la protection provisoire arrive à échéance. Lors des discussions que nous avons tenues avec divers paliers de gouvernement, il était d'une importance capitale de nous assurer que les protections n'étaient pas retardées pour des raisons administratives. C'est la raison pour laquelle l'intention est de forcer le ministre à prendre une décision après cinq ans. Ce n'est pas parce qu'il ne prend pas de décision après cinq ans que l'ensemble de la protection cesse et que nous devons repartir à zéro. C'était davantage l'intention. On ne voulait pas mettre en place une protection provisoire qui peut être éternelle sans que des mesures soient prises.

Le sénateur Gold : Je comprends cela, et ce n'est pas ce que je recommande. J'essaie seulement d'avoir votre opinion. On nous a dit que cela peut avoir des conséquences imprévues ou inattendues. Si l'on juge que les restrictions des activités ne sont plus nécessaires, ce sera au détriment des intervenants, que ce soit les pêcheurs ou d'autres, que le Cabinet n'ait pas l'obligation de prendre une décision ou n'ait pas de délai pour le faire.

M. Morel : Non. Cela pourrait entraîner un contrôle judiciaire si une personne décidait de poursuivre le ministre et de dire : « Vous devez prendre une décision, ce que vous n'avez pas fait. » J'imagine que ce recours est certainement possible, et nous espérons que nous n'en arriverons pas là.

Une disposition qui prévoirait la création automatique d'une ZPM après un délai de cinq ans si le ministre ne le fait pas n'est pas non plus une option. Sous le régime de la Loi sur les espèces en péril, si une espèce n'est pas inscrite sur la liste après un certain nombre de mois, alors elle l'est automatiquement parce que l'objectif est sa protection. Dans le cas de la Loi sur les océans, nous croyons que l'adhésion des collectivités et des intervenants est importante. Un transfert automatique ou la création d'une protection si aucune mesure n'est prise ne sont certainement pas des choses que nous avons recommandées.

M. MacDonald : C'est aussi lié. Comme Philippe Morel l'a dit, cela force le ministre à prendre une décision dans un sens ou dans l'autre afin d'éviter une décision passive. L'arrêté ministériel se trouve à un échelon, mais si le ministre doit faire une recommandation au gouverneur en conseil, cela devient une décision du Cabinet. La protection provisoire permet au ministre de prendre cet arrêté, mais, au bout du compte, c'est une décision qui est prise par l'ensemble du gouvernement pour établir la réglementation. À ce moment-là, on tient compte des pouvoirs

Senator Gold: I take that as perfectly sensible from all concrete perspectives, but the witness was concerned with the opposite situation where the minister makes a recommendation that is just not acted upon and the interim protection is not repealed. In other words, the recommendation is not to establish a permanent MPA. Somehow it's just hanging out there and fishers choose that example and are unable to resume an activity that had been barred for some period of time. Is that a realistic concern? I wanted to get your views on record, given the witness' preoccupation.

Mr. MacDonald: The freeze the footprint concept doesn't prevent or bar any activity that is already authorized. That's at the main heart of the legislation. Therefore, the only restriction is limiting the introduction of new activities that were not taking place in that area before or restricting the level at which that activity has already been authorized. In that way the status quo is not a situation where something has been curtailed other than in the context of the Fisheries Act that we've discussed. Therefore, the act of prohibiting anything really becomes a decision of the whole of the government.

In the drafting of the legislation the proposal is that Parliament grant the minister this authority, but that ultimately the authority to establish MPAs still remains with the Governor-in-Council and not with the minister himself.

[*Translation*]

Mr. Morel: I'd like to add something, if I may, about fisheries. Let's say shrimp fishing is approved in an area, and then, at a certain point, a footprint freeze is imposed. The shrimp fishing will continue nevertheless. If shrimp are plentiful during that time and the minister decides to up the quota, the activity will be carried out in the same way and the shrimp catch will be larger that year, or smaller if stocks drop. The activity is restricted, not the number of shrimp being caught.

From a fisher's standpoint, then, if interim protection remains in place, it has no bearing on the catch. If the shrimp are plentiful, the fisher will be able to continue catching more shrimp. What will be prohibited, however, is the approval of new fisheries. If crab fishing isn't approved in an area that has crab, the activity probably won't be allowed during the five-year interim protection period.

Senator Gold: In response to witness concerns, would it be reasonable to conclude that any potential impact on stakeholders would be minimal?

Mr. Morel: Yes. I would agree with that.

statutaires qui peuvent être conférés par la loi à d'autres ministres relativement aux activités marines de la zone proposée.

Le sénateur Gold : Je suppose que c'est tout à fait logique selon toutes les perspectives concrètes, mais le témoin s'inquiétait de la situation inverse, soit lorsque le ministre fait une recommandation qui n'est pas suivie et que la protection provisoire n'est pas abolie. Autrement dit, la recommandation ne vise pas à établir une ZPM permanente. Cela reste en vigueur d'une certaine manière, et les pêcheurs choisissent cet exemple et sont incapables de reprendre une activité qui était interdite depuis un certain temps. S'agit-il d'une préoccupation réaliste? J'aimerais obtenir votre opinion aux fins du compte rendu, vu la préoccupation du témoin.

M. MacDonald : La notion de gel de l'empreinte n'empêche pas ou n'interdit pas une activité qui est déjà autorisée. C'est au cœur même de la loi. Par conséquent, la seule restriction est la limitation de la mise en place de nouvelles activités qui n'étaient pas menées dans la zone auparavant ou la limitation de la portée qui avait déjà été autorisée pour une activité. Ainsi, le statu quo n'est pas une situation où quelque chose a été réduit sauf dans le contexte de la Loi sur les pêches dont nous avons discuté. En conséquence, l'interdiction d'une activité devient vraiment une décision de l'ensemble du gouvernement.

Le projet de loi est rédigé de sorte que le Parlement accorde ce pouvoir au ministre, mais que, au bout du compte, le pouvoir d'établir des ZPM continue d'appartenir au gouverneur en conseil et non pas au ministre lui-même.

[*Français*]

M. Morel : Si je peux ajouter quelque chose, dans le cas des pêcheries, par exemple, si la pêche à la crevette est autorisée dans une région et que, à un moment donné, on gèle l'empreinte, l'activité de pêche à la crevette va continuer. Si la décision du ministre, parce qu'il y a abondance de crevettes pendant la période, est d'autoriser de plus gros quotas, l'activité restera la même, et il y aura plus de crevettes pêchées cette année-là, ou moins si les stocks descendent. C'est l'activité qui est restreinte, et non le nombre de crevettes que l'on pêche.

Donc, pour un pêcheur, si les protections intérimaires demeurent, cela n'a aucun impact sur la quantité. S'il y a une abondance de crevettes, il va pouvoir continuer de pêcher plus de crevettes. Cependant, ce qu'on ne fera pas, c'est autoriser de nouvelles pêcheries. S'il n'y a pas de pêche au crabe dans les environs et qu'il y a du crabe, on n'autorisera peut-être pas la pêche au crabe pendant cette période intérimaire de cinq ans.

Le sénateur Gold : Donc, serait-il raisonnable de conclure que la préoccupation des témoins sur l'impact potentiel sur les « *stakeholders* » serait minimale, s'il y a un impact, quel qu'il soit?

M. Morel : Oui. Je serais de cet avis.

[*English*]

Senator Bovey: I have just one quick question to pick up on Senator Campbell's question. Could you confirm what scientific evidence there is? Is scientific evidence the evidence engendered by the research of DFO scientists, other governmental scientists, scientists working at universities or in various partnerships? Does it include the work being done at CHARS?

Where does Indigenous knowledge fit into science-based evidence? Where does anecdotal knowledge fit in? We've heard about the knowledge of the fishers, but I contend that our lighthouse keepers have anecdotal evidence too, especially when it comes to killer whales off Vancouver Island.

Perhaps you could define what makes up the bulk of scientific evidence. Is it just ministry generated, or does it really take into consideration the work being done elsewhere?

Mr. MacDonald: Certainly scientific evidence is broad. It is also augmented and refined as we go through the process. Basic science in ecologically and biologically significant areas is often generated as a result of the work of the department and its oceanographic research.

Sometimes we've taken advantage of certain circumstances when, for example, we were delineating our continental shelf. We were using a multi-beam sonar. We were gathering a lot of information about the living marine resources in that area, at the same time as we were focused on the geology to make our submission to the United Nations Convention on the Law of the Sea.

We have opportunistic moments where we are gathering biological information and biodiversity information when we're doing other scientific activities. The same goes for when DFO is doing stock assessments. We will often multitask Coast Guard vessels to do stock science and to conduct research for this type of purpose. That's all part of the planning of our science department or science sector.

Scientific publications that come from the department are also peer reviewed. The Canadian Science Advisory Secretariat invites experts on particular subject matters from academic institutions and those with international expertise to a lot of sessions. They are part of the dialogue among the scientific community when they put out a publication. When we say it is peer reviewed, it is not just internal. It is also reviewed by experts that are invited to participate in those processes.

[*Traduction*]

La sénatrice Bovey : J'ai seulement une petite question pour revenir à celle du sénateur Campbell. Pourriez-vous confirmer les données scientifiques qui existent? Ces données scientifiques découlent-elles de recherches réalisées par des scientifiques du MPO, d'autres scientifiques gouvernementaux, des scientifiques qui travaillent dans des universités ou au sein de divers partenariats? Incluent-elles le travail effectué à la SCREA?

Comment le savoir autochtone s'intègre-t-il dans les données scientifiques? Qu'en est-il des connaissances empiriques? Nous avons entendu parler des connaissances des pêcheurs, mais je soutiens que nos gardiens de phare possèdent également des informations empiriques, particulièrement lorsqu'il s'agit des épaulards au large de l'île de Vancouver.

Pourriez-vous préciser ce que contient le corpus des données scientifiques? Ces données sont-elles uniquement générées par le ministère, ou tiennent-elles vraiment compte du travail réalisé ailleurs?

M. MacDonald : Il est certain que les données scientifiques sont importantes. Elles augmentent et se précisent également dans le cadre du processus. Les données scientifiques fondamentales dans les zones importantes sur les plans écologique et biologique sont souvent générées à la suite du travail réalisé par le ministère et de ses recherches océanographiques.

Parfois, nous avons profité de certaines circonstances lorsque, par exemple, nous avons délimité notre plateau continental. Nous avons utilisé un sonar multifaisceaux. Nous avons recueilli beaucoup d'information sur les ressources marines vivantes dans la zone tout en nous concentrant sur la géologie afin de présenter notre demande à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

À certaines occasions, nous avons pu recueillir de l'information biologique et de l'information sur la biodiversité dans le cadre d'autres activités scientifiques. Il en va de même lorsque le MPO réalise des évaluations des stocks. Nous chargeons souvent les navires de la Garde côtière d'accomplir plusieurs tâches simultanément afin de recueillir des données scientifiques sur les stocks et d'effectuer des recherches à cette fin. Tout cela fait partie de la planification de notre division ou de notre secteur des sciences.

Les publications scientifiques du ministère sont également soumises à un comité de lecture. Le Secrétariat canadien de consultation scientifique invite à nombre de séances des experts de domaines particuliers issus d'établissements universitaires et des experts ayant une expertise internationale. Ils font partie de la discussion qui se tient au sein du milieu scientifique lorsque paraît une publication. Quand nous disons que la publication est soumise à un comité de lecture, cela ne se fait pas seulement à

That the basis in terms of when we go to propose a particular area is contributing to biodiversity. The consultations are not just the department talking and people listening. It is very interactive. That is where local knowledge, Indigenous knowledge and anecdotal knowledge of the area is part of the discussion. When we've established what is the conservation objective for a particular area, it's informed by all those sources of information, knowledge and wisdom. When we talk about it being one to three years before you even get to the idea of an area of interest, it is s because it has been informed by all of the information gathered subsequent to some of the scientific publications that have been made.

Senator Bovey: We heard this morning about the institute on the East Coast and the Department of Earth and Ocean Sciences at the University of Victoria. I know they're working in a lot of these areas. I wanted to ensure that scientific-based evidence is drawn from bona fide scientific research being done wherever.

Mr. MacDonald: Certainly. I could even elaborate and say that some of the research networks have been funded and are managed by academic institutions, such as ArcticNet or CONy. They do specific scientific research for oceans management and oceans protection. We certainly profit from the partnerships that have been established with other scientific institutions.

They also play a role in the monitoring of marine protected areas. The institute at the University of Victoria is involved in monitoring our marine protected area on the West Coast. That data is also used in informing on the effectiveness of marine protected areas.

The Chair: I thank our witnesses for adding to our discussion and debate this afternoon.

I ask the senators to remain so that we can go in camera for a few moments to talk about tomorrow.

(The committee continued in camera.)

l'interne. La publication est également examinée par des experts invités à participer à ces processus.

C'est le fondement sur lequel nous nous appuyons lorsque nous affirmons qu'une zone précise contribue à la biodiversité. Pendant les consultations, ce n'est pas seulement le ministère qui parle et les gens qui écoutent. Elles sont très interactives. C'est à ce moment-là qu'on discute des connaissances locales, autochtones et empiriques sur la zone. Lorsque nous avons fixé l'objectif en matière de conservation pour une zone précise, nous tenons compte de toutes les sources d'information, de connaissances et de sagesse. Lorsque nous disons qu'il faut de un à trois ans avant d'avoir même une idée d'un site d'intérêt, c'est parce que le processus a été guidé par l'ensemble de l'information recueillie à la suite de la parution de certaines publications scientifiques.

La sénatrice Bovey : Nous avons entendu parler ce matin de l'institut sur la côte Est et de la faculté des sciences de la terre et des océans de l'Université de Victoria. Je sais que ces derniers organismes travaillent dans beaucoup de ces zones. Je voulais m'assurer que les données scientifiques provenaient de recherches scientifiques authentiques, réalisées où que ce soit.

M. MacDonald : Certainement. Je pourrais même en ajouter et dire que certains réseaux de chercheurs ont été financés et sont gérés par des établissements universitaires, comme ArticNet ou CONy. Ils réalisent des recherches scientifiques sur la gestion et la protection des océans. Nous profitons certainement des partenariats qui ont été établis avec d'autres institutions scientifiques.

Ils jouent également un rôle dans la surveillance des zones de protection marine. L'institut de l'Université de Victoria participe à la surveillance de notre zone de protection marine de la côte Ouest. Ces données sont également utilisées pour évaluer l'efficacité des zones de protection marine.

Le président : Je remercie nos témoins d'avoir contribué à notre discussion et au débat de cet après-midi.

Je demande aux sénateurs de rester dans la salle afin que nous discutions à huis clos pendant quelques instants de la journée de demain.

(La séance se poursuit à huis clos.)

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, February 6, 2019

The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans, to which was referred Bill C-55, An Act to amend the Oceans Act and the Canada Petroleum Resources Act, met this day at 9:36 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Fabian Manning (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: My name is Fabian Manning. I am a senator from Newfoundland and Labrador and chair of the Standing Committee on Fisheries and Oceans. Before I introduce our witness or have the witness introduce himself and speak, I would ask the senators to introduce themselves around the table, starting on my immediate left.

Senator Campbell: Larry Campbell. I am a senator from British Columbia.

Senator Poirier: Rose-May Poirier, New Brunswick.

Senator McInnis: Thomas McInnis, senator for Nova Scotia.

Senator Patterson: Dennis Patterson, Nunavut.

Senator Busson: Bev Busson, British Columbia. Welcome.

Senator Francis: Brian Francis, Prince Edward Island.

Senator Christmas: Good morning. Dan Christmas, Nova Scotia.

Senator Munson: Good morning. Jim Munson, Ontario.

Senator Bovey: Patricia Bovey, Manitoba.

Senator Gold: Good morning. Marc Gold, Quebec.

The Chair: Thank you, senators.

This morning the committee is continuing its study on Bill C-55, An Act to amend the Oceans Act and the Canada Petroleum Resources Act.

Today we have four panels. In our first panel, our guest has arrived, and we're going to ask him to introduce himself and tell us a few things about himself. He's going to have some opening remarks, and then we'll have questions from the senators.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 6 février 2019

Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans, auquel a été renvoyé le projet de loi C-55, Loi modifiant la Loi sur les océans et la Loi fédérale sur les hydrocarbures, se réunit aujourd'hui, à 9 h 36, pour étudier ce projet de loi.

Le sénateur Fabian Manning (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je m'appelle Fabian Manning. Je suis un sénateur de Terre-Neuve-et-Labrador et le président du Comité permanent des pêches et des océans. Avant de présenter notre témoin ou de l'inviter à se présenter et à prendre la parole, je demanderais aux sénateurs de se présenter, en commençant par ma gauche.

Le sénateur Campbell : Larry Campbell. Je suis un sénateur de la Colombie-Britannique.

La sénatrice Poirier : Rose-May Poirier, Nouveau-Brunswick.

Le sénateur McInnis : Thomas McInnis, sénateur de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Patterson : Dennis Patterson, Nunavut.

La sénatrice Busson : Bev Busson, Colombie-Britannique. Bienvenue.

Le sénateur Francis : Brian Francis, Île-du-Prince-Édouard.

Le sénateur Christmas : Bonjour. Dan Christmas, Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Munson : Bonjour. Jim Munson, Ontario.

La sénatrice Bovey : Patricia Bovey, Manitoba.

Le sénateur Gold : Bonjour. Marc Gold, Québec.

Le président : Merci, chers collègues.

Ce matin, le comité poursuit son étude du projet de loi C-55, Loi modifiant la Loi sur les océans et la Loi fédérale sur les hydrocarbures.

Nous accueillons aujourd'hui quatre groupes de témoins. Notre premier témoin est arrivé, et je lui demanderai de se présenter et de nous dire quelques mots sur lui-même. Il fera une déclaration liminaire, après quoi nous passerons à la période des questions.

Duane Ningaqsiq Smith, Chair and Chief Executive Officer, Inuvialuit Regional Corporation: *Ublaami*; good morning. My name is Duane Smith Ningaqsiq. I'll stick to the English part of my name to make it easier for everybody.

I'm the elected chair and CEO of the Inuvialuit Regional Corporation.

Senator Patterson: You were just recently re-elected, right?

Mr. Smith: Last week. Just so you know, the Inuvialuit region is the very far northwest area of Canada that buffers the northeast tip of Alaska. It's just under one million square kilometres that I represent. It's nine hours by jet, but we're still in Canada. You're welcome to come and visit sometime.

The ISR is our homeland. It's a part of Inuit Nunangat, as you may be aware, along with the other three Inuit regions. Our modern treaties cover roughly 38 per cent of Canada's land mass, as well as 50 per cent of its coast.

We negotiated our land claim with Canada. It began in 1970. This came in response to increasing development activity in our lands and waters over which we had little influence at that time.

The IFA, as it's commonly referred to — the Inuvialuit Final Agreement — was signed and given effect back in 1984. It's the second modern treaty signed with Canada and the first north of 60.

It's important to point out that offshore negotiations were not considered by Canada at that time, so it's still an outstanding issue with us. Since then, there have been other offshore negotiations and agreements reached with other Indigenous organizations and Canada.

The ISR, as it's commonly referred to, includes lands, ice and waters of the Mackenzie Delta, the Beaufort Sea and the Arctic Ocean. There are six communities within the settlement region: Aklavik and Inuvik are located along the banks of the Mackenzie River, and Paulatuk, Sachs Harbour, Tuktoyaktuk and Ulukhaktok are located along the coast of the Beaufort Sea. There are over 6,000 Inuvialuit in the ISR and all over Canada and beyond.

Not many people realize that the Beaufort Sea and the Arctic Ocean comprise roughly two thirds of the ISR. The resources in this area are part of the trust we hold for future generations. This marine area is not an uninhabited place. It is a major component of our region and our way of life, our culture. It is important

Duane Ningaqsiq Smith, président et chef de la direction, Société régionale des Inuvialuit : *Ublaami.* Bonjour. Je m'appelle Duane Smith Ningaqsiq. Je vais m'en tenir à la partie anglaise de mon nom pour faciliter les choses.

Je suis le président élu et chef de la direction de la Société régionale des Inuvialuit.

Le sénateur Patterson : Vous venez d'être réélu, n'est-ce pas?

M. Smith : La semaine dernière. Je rappellerai que la région des Inuvialuit est la très grande région du nord-ouest du Canada, attenante à l'extrémité nord-est de l'Alaska. Elle a une superficie d'un peu moins d'un million de kilomètres carrés. Même s'il faut compter neuf heures de vol pour s'y rendre, nous sommes toujours au Canada. N'hésitez pas à venir nous rendre visite.

La région désignée des Inuvialuit est notre patrie. Comme vous le savez peut-être, elle fait partie de l'Inuit Nunangat, qui comprend trois autres régions inuites. Nos traités modernes s'appliquent sur environ 38 p. 100 du territoire du Canada, ainsi que sur la moitié de son littoral.

Nous avons négocié notre revendication territoriale avec le Canada. Cela a débuté en 1970 en réponse à l'accroissement des activités de développement dans nos terres et nos eaux, activités sur lesquelles nous avions peu d'influence à l'époque.

La CDI, comme on appelle communément la Convention définitive des Inuvialuit, a été signée et est entrée en vigueur en 1984. Il s'agit du deuxième traité moderne signé par le Canada et le premier s'appliquant au nord du 60^{e} parallèle.

Il importe de souligner que les négociations avec le Canada n'ont pas porté sur les ressources extracôtières à ce moment-là, si bien que, pour nous, il s'agit toujours d'une question en suspens. Depuis, d'autres négociations et ententes sur les ressources extracôtières ont été conclues entre d'autres organisations autochtones et le Canada.

La région désignée des Inuvialuit, souvent abrégée RDI, comprend les terres, les glaces et les eaux du delta du Mackenzie, de la mer de Beaufort et de l'océan Arctique. Il y a six collectivités dans la région désignée, soit Aklavik et Inuvik, qui se trouvent sur les rives du Mackenzie, et Paulatuk, Sachs Harbour, Tuktoyaktuk et Ulukhaktok, sur la côte de la mer de Beaufort. Il y a plus de 6 000 Inuvialuit dans la RDI et partout au Canada et ailleurs.

Peu de gens savent que la mer de Beaufort et l'océan Arctique comptent pour environ les deux tiers de la RDI. Les ressources dans cette région sont tenues en fiducie pour les générations futures. Cet espace marin n'est pas inhabité. Il est un élément constitutif majeur de notre région, de notre mode de vie, de notre

to note that Canada shares jurisdiction with Inuvialuit through statutes like the Oceans Act and the CPRA as well as the IFA.

When I say the IFA, we're both signatories to that. It is our land claim. When I say "our," that's yours and mine, so we both have an obligation and a responsibility to make sure that it's implemented to the best that it can be.

Our reading of the proposed changes to the Oceans Act suggests that the minister may by order designate a Marine Protected Area in any area of the sea that is not designated as an MPA under another section of the act. And our review of the proposed amendments to the CPRA suggests that the Governor-in-Council may by order prohibit interest owners from commencing or continuing activity in areas designated as MPAs under the Oceans Act.

While the Oceans Act does provide for ministerial consultation under Part II, it is permissive rather than mandatory. Further, while the Oceans Act contains a non-derogation clause, this does not constitute instruction to consult. Treaty rights holders are then left having to advocate their own consultation entitlements in the face of conservation measures that could have detrimental impacts.

Taken together, the Oceans Act and CPRA give ministers the authority to make major environmental and economic decisions in a land claim area without completing an in-depth study, consultation and accommodation of our rights. For limitations this significant, free, prior and informed consent of rights holders is required.

I'd like to note that to date two Marine Protected Areas and the only two presently have been established within my region. The Tarium Niryutait, or TNMPA as it's commonly referred to, was established in 2010 and constituted Canada's first Arctic MPA. It covers nearly 1,800 square kilometres of the Mackenzie River Delta and estuary in the Beaufort Sea. The Anguniaqvia niqiqyuam MPA, or ANMPA as it's referred to, was established in 2016 and is Canada's second Arctic MPA. It covers an area of 2,361 square kilometres and is located in Darnley Bay near the Inuvialuit community of Paulatuk.

Both of these MPAs were created through a collaborative effort among Inuvialuit, Department of Fisheries and Oceans Canada, industry, local stakeholders and governments. While the process to establish these MPAs has received some financial support and human resources, the same has not been applied to the implementation phase of these MPAs.

culture. Il est important de signaler qu'il y a partage de compétences entre le Canada et les Inuvialuit en vertu de lois comme la Loi sur les océans, la LFH et la CDI.

Lorsque je parle de la CDI, il faut se rappeler que nous en sommes tous deux signataires. C'est notre entente territoriale. Quand je dis « notre », cela signifie la vôtre et la mienne. Les parties signataires ont donc, toutes deux, l'obligation et la responsabilité d'assurer la meilleure mise en œuvre possible de l'entente.

Selon notre lecture des modifications proposées à la Loi sur les océans, le ministre pourra, par décret, désigner une zone marine protégée dans toute aire marine qui n'est pas désignée comme une ZPM en vertu d'une disposition de la loi. Nous retenons des modifications proposées à la LFH que le gouverneur en conseil pourra, par décret, interdire aux propriétaires d'intérêts d'entreprendre ou de poursuivre des activités dans des zones désignées comme ZPM en vertu de la Loi sur les océans.

Bien que la Loi sur les océans prévoie une consultation ministérielle aux termes de la partie II, elle est facultative plutôt qu'obligatoire. De plus, s'il est vrai que la Loi sur les océans contient une disposition de non-dérogation, celle-ci ne constitue pas une obligation de consulter. Ainsi, les titulaires de droits issus de traités auront à faire valoir leurs droits à la consultation lorsque des mesures de conservation pouvant avoir des effets néfastes seront envisagées.

Prises ensemble, la Loi sur les océans et la LFH confèrent aux ministres le pouvoir de prendre des décisions importantes en matière d'environnement et d'économie dans une région visée par une entente territoriale sans effectuer une étude approfondie, sans mener de consultations et sans tenir compte de nos droits. Or, pour les restrictions de cette importance, le consentement préalable donné librement et en connaissance de cause des titulaires de droits est nécessaire.

J'aimerais souligner que, jusqu'à ce jour, deux zones marines protégées, les deux seules qui existent actuellement, ont été établies dans ma région. La ZPM Tarium Niryutait a été créée en 2010. Il s'agit de la première ZPM arctique au Canada et elle couvre près de 1 800 kilomètres carrés dans le delta du Mackenzie et son estuaire dans la mer de Beaufort. La ZPM Anguniaqvia niqiqyuam, établie en 2016, est la deuxième ZPM arctique du Canada. Elle a une superficie de 2 361 kilomètres carrés et est située dans la baie Darnley, près de la collectivité inuvialuit de Paulatuk.

Ces deux ZPM ont été créées grâce à une collaboration entre les Inuvialuit, le ministère des Pêches et des Océans du Canada, l'industrie, les intervenants et gouvernements locaux. Bien que ces ZPM aient bénéficié d'un certain apport de ressources financières et humaines en vue de leur création, cela n'a pas été le cas à l'étape de leur mise en œuvre effective.

Inuvialuit are concerned that establishment of MPAs by ministerial order under the Oceans Act and the further limitation on development by prohibition order under the CPRA will reduce our meaningful participation in the future of our region and exacerbate these implementation problems we are already experiencing.

With that, I want to thank you for your attention. I understand I'm probably out of time, but thanks and I'm happy to take any questions.

The Chair: Thank you, Mr. Smith, and welcome. As usual, I'm going to go to our deputy chair for first questions.

Senator Gold: Thank you and welcome. I just want to ask you to elaborate a little bit more on the experience that you've had to date with the MPAs. You mentioned two that had been established since the land claims agreement, and you mentioned that they were established through a collaborative effort among your community and other stakeholders. Can you just tell more about how effective that consultation process was? Were your land claim rights and other rights sufficiently respected? Do you have any recommendations as to how the process could be improved?

Mr. Smith: Thanks for that question, senator. Both of those, as I stated, were initiated by the Inuvialuit because they are important to the sustainability of the ecosystem. We see ourselves as a part of the ecosystem, and anything that is going to negatively affect those are going to affect us. So we took the proactive approach to ensure that any negative effects on these areas would be minimized to the extent that they can be.

The first MPA was created to protect the habitat of the beluga whale. We have the largest population of beluga of anywhere in the world. So that's one reason why the area is important. We also have a national historic site that Canada neglects, located in that area to recognize our contribution as Canadians and Indigenous peoples that's a thousand years old.

We worked with industry in that area, where there is a lot of oil and gas, to explore only after the beluga left the area so there was no negative effect on them. It worked. The federal government, the DFO in this case, saw that and began to work with us and industry to put proper legislation in place. That took a lot of time but prior to that we already had an understanding with industry.

Les Inuvialuit craignent que l'établissement de ZPM par décret ministériel en vertu de la Loi sur les océans et la restriction supplémentaire du développement par décret d'interdiction en vertu de la LFH réduisent le niveau de leur participation aux décisions déterminantes pour l'avenir de la région et exacerbent les problèmes de mise en œuvre que nous connaissons déjà.

Sur ce, je vous remercie de votre attention. Je crois comprendre que mon temps est probablement écoulé, mais je vous remercie de m'avoir écouté et je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Le président : Merci, monsieur Smith, et bienvenue. Comme d'habitude, je demanderai à notre vice-président d'entamer la période de questions.

Le sénateur Gold : Merci et bienvenue. J'aimerais que vous nous en disiez un peu plus sur l'expérience que vous avez vécue jusqu'à maintenant pour ce qui est des ZPM. Vous avez mentionné les deux qui ont été établies depuis l'entente sur les revendications territoriales, et vous avez dit qu'elles l'avaient été grâce à un effort de collaboration entre votre communauté et d'autres intervenants. Pouvez-vous nous dire dans quelle mesure le processus de consultation a été efficace? Vos droits reconnus dans l'entente sur les revendications territoriales et autres droits ont-ils été suffisamment respectés? Avez-vous des recommandations à formuler sur la façon d'améliorer le processus?

M. Smith : Je vous remercie de votre question, monsieur le sénateur. Comme je l'ai dit, ces deux initiatives ont été lancées par les Inuvialuit parce qu'elles étaient importantes pour la viabilité de l'écosystème. Nous nous considérons comme faisant partie de l'écosystème, et tout ce qui aura des effets néfastes se répercutera sur nous. Nous avons donc adopté une approche proactive pour nous assurer que les effets néfastes sur ces zones seraient réduits au minimum.

La première ZPM a été créée pour protéger l'habitat du béluga. C'est là que se trouve la plus grande population de bélugas au monde. C'est l'une des raisons pour lesquelles la zone est importante. Nous avons aussi un lieu historique national, que le Canada néglige, situé dans cette zone qui atteste notre contribution millénaire en tant que Canadiens et qu'Autochtones.

Nous avons travaillé avec l'industrie dans cette zone, où il y a beaucoup de pétrole et de gaz, pour que les activités d'exploration se fassent seulement après le départ des bélugas afin de les protéger contre les effets néfastes de ces activités. Cela a fonctionné. Le gouvernement fédéral, le MPO en l'occurrence, l'ayant constaté, il a commencé à travailler avec nous et l'industrie en vue d'adopter des mesures législatives appropriées. Cela a pris beaucoup de temps, mais avant que cela se fasse nous avions déjà une entente avec l'industrie.

The second MPA was established because we wanted to ensure that the unique and diverse ecosystem of that area was maintained to the extent that it can be, primarily because of the utilization of it by that community and to ensure that no shipping, exploration et cetera, would have a negative effect on that area. Again, industry and the federal government in this case saw the importance of it and worked with us to establish that MPA.

Senator Gold: Thank you. We heard yesterday from the minister and his officials with regard to these amendments and the potential establishment of some interim protection pending the completion of all the analysis. They told us their process was to identify, based upon their own research and science, the possibility that a particular area might have significance for biodiversity. Once identified, though, then they told us that they would engage in ongoing consultation with stakeholders — whether it's Indigenous communities, fishers, provincial, territorial governments and the like — before actually taking any decision as to whether or not an interim MPA would be established.

Does that process strike you as adequate or would you suggest changes to that process?

Mr. Smith: I would suggest that it's fairly ignorant in regards to my region. I say that because the government slapped a moratorium on my region without any consultation to begin with.

Secondly, the reason I say "ignorant" is because we have had a final agreement with the federal government for almost 35 years now. Under that process, we have a co-management body that deals with offshore marine management and research. It's called the Fisheries Joint Management Committee that has Inuvialuit, territorial and federal government representation. But when they sit down, they don't say, "I'm representing the government or Inuvialuit." Rather, they sit down as a consensus and say, "We know what our mandate is and that's to develop a research plan after consulting with the communities on what the priorities should be."

So they've been in place for almost 35 years now, and with this process that you just referred to, the federal government is ignoring that process and responsibility that already is in place with this co-management process.

In addition, there's no reference to Indigenous or traditional knowledge in that process.

Senator Gold: Thank you.

Senator Patterson: I appreciate the opportunity to participate in the committee's meetings this morning as the critic on this

La deuxième ZPM a été créée parce que nous voulions nous assurer que l'écosystème unique et diversifié de cette zone soit préservé dans la mesure du possible, principalement en raison de son utilisation par la collectivité et pour nous assurer qu'aucune activité de transport maritime, d'exploration ou autre n'aurait un effet néfaste sur cette zone. De nouveau, l'industrie et, dans ce cas-ci, le gouvernement fédéral en ont reconnu l'importance et ont collaboré avec nous pour établir cette ZPM.

Le sénateur Gold : Merci. Hier, le ministre et ses collaborateurs nous ont parlé de ces modifications et de la possibilité d'établir une protection provisoire en attendant l'achèvement des travaux d'analyse. Ils nous ont dit que leur processus consistait à déterminer, en se fondant sur leurs propres recherches et données scientifiques, la possibilité qu'une zone donnée ait une importance en raison de sa biodiversité. Une fois la zone déterminée, cependant, ils nous ont dit qu'ils mèneraient des consultations continues avec les intervenants — entre autres, avec les collectivités autochtones, les pêcheurs, les gouvernements provinciaux et territoriaux — avant de prendre une décision quant à créer ou non une ZPM provisoire.

Ce processus vous semble-t-il approprié ou proposez-vous des changements?

M. Smith : Je dirais que c'est plutôt ignorant en ce qui concerne ma région. Je dis cela parce que le gouvernement a imposé un moratoire dans ma région sans aucune consultation préalable.

Deuxièmement, si je dis « ignorant », c'est parce que nous avons un accord définitif avec le gouvernement fédéral depuis près de 35 ans dans le cadre duquel il existe un organisme de cogestion qui s'occupe de la gestion et de la recherche marines extracôtières. Il s'agit du Comité mixte de gestion de la pêche, dans lequel sont représentés les Inuvialuit et les gouvernements territorial et fédéral. Mais ses membres, lorsqu'ils siègent, ne disent pas : « Je représente le gouvernement ou les Inuvialuit. » Ils travaillent plutôt pour dégager un consensus et disent : « Nous savons quel est notre mandat; c'est d'élaborer un plan de recherche après avoir consulté les collectivités sur les priorités à retenir. »

Ils sont donc en place depuis près de 35 ans maintenant et, pour ce qui est du processus dont vous venez de parler, le gouvernement fédéral fait fi du processus établi et de la responsabilité exercée dans le cadre de la cogestion.

De plus, il n'y a aucune mention des connaissances autochtones ou traditionnelles dans ce processus.

Le sénateur Gold : Merci.

Le sénateur Patterson : Je suis heureux d'avoir l'occasion de participer aux travaux du comité ce matin en tant que

bill. I am going to be leaving for another committee later this morning, but I appreciate this opportunity.

Mr. Smith, when Premier Bob McLeod appeared on the other side on this bill, he described the bill's potential effect on the Inuvialuit Final Agreement. You have just outlined how the agreement provides for Indigenous participation in an offshore co-management process. But he also said that the bill would have a potential effect on the Devolution Agreement. I'd like to ask you about that. Devolution is about transferring the federal government's responsibility in lands and resources — and ultimately the offshore — to territorial governments.

Second, 3.2 of the Devolution Agreement between the Northwest Territories and Canada contains a commitment for Canada, the GNWT, and the IRC, your organization, to commence negotiations for the management of oil and gas resources in the Beaufort Sea and other northern offshore areas.

Now, that commitment made in the Devolution Agreement was, frankly, ignored by Canada when the oil and gas moratorium that you referred to was announced. But I'd like to ask you about this bill. Do you share the belief expressed by Premier McLeod that the impact of unilateral actions — as the minister's ability to unilaterally create an MPA — will disrespect the process that has been now revived by Minister LeBlanc to discuss co-management in the offshore?

Mr. Smith: Thank you for the question, senator. As I pointed out, the present bill as it's drafted doesn't respect the rights that we have within the final agreement that's in place. It actually goes backwards because there is no real consultation. There needs to be some mechanism or process placed within this bill to recognize our rights and numerous court rulings that point out requirements for adequate consultation.

Senator Patterson: On the point of consultation, could you describe for the committee the consultation that the Inuvialuit received prior to the announcement in October 2018 by Prime Minister Justin Trudeau and President Barack Obama about the oil and gas moratorium? Also, I received a record of consultation on this bill as critic, and I noted that your organization was listed. I'd like you to comment on the consultation on the oil and gas moratorium, if any, and do you feel you were adequately consulted on this bill? Your organization was listed. Were any concerns you raised addressed?

porte-parole du projet de loi. Je devrai m'absenter plus tard ce matin pour un autre comité, mais je suis heureux de cette occasion qui m'est donnée.

Monsieur Smith, lorsque le premier ministre Bob McLeod a comparu pour appuyer le projet de loi, il a décrit ses effets éventuels sur la Convention définitive des Inuvialuit. Vous venez de décrire comment l'accord prévoit la participation des Autochtones à un processus de cogestion extracôtière. Mais il a aussi dit que le projet de loi pourrait avoir un effet sur l'entente de transfert des responsabilités. J'aimerais vous poser une question à ce sujet. Le transfert des responsabilités consiste à confier aux gouvernements territoriaux la responsabilité du gouvernement fédéral à l'égard des terres et des ressources, y compris, en fin de compte, des ressources extracôtières.

Deuxièmement, l'article 3.2 de l'Entente sur le transfert des responsabilités entre les Territoires du Nord-Ouest et le Canada engage le Canada, le GTNO et la SRI, votre organisme, à entamer des négociations sur la gestion des ressources pétrolières et gazières dans la mer de Beaufort et d'autres zones extracôtières du Nord.

Cet engagement pris dans l'accord sur le transfert des responsabilités a été, franchement, mis de côté par le Canada lorsque le moratoire sur le pétrole et le gaz dont vous avez parlé a été annoncé. Mais j'aimerais vous poser une question au sujet du projet de loi. Croyez-vous, à l'instar du premier ministre McLeod, que les mesures unilatérales — comme le pouvoir du ministre de créer unilatéralement une ZPM — auront pour effet de porter atteinte au processus qui a été rétabli par le ministre LeBlanc pour discuter de la cogestion au large des côtes?

M. Smith : Je vous remercie de votre question, monsieur le sénateur. Comme je l'ai dit, le projet de loi tel qu'il est rédigé ne respecte pas les droits que nous confère l'accord définitif. À vrai dire, il fait marche arrière parce qu'il n'y a pas de véritable consultation. Il faut prévoir un mécanisme ou un processus dans ce projet de loi pour reconnaître nos droits et donner suite aux nombreuses décisions des tribunaux qui affirment la nécessité d'une consultation adéquate.

Le sénateur Patterson : En ce qui concerne la consultation, pourriez-vous nous décrire la consultation menée auprès des Inuvialuit avant l'annonce faite en octobre 2018 par le premier ministre Justin Trudeau et le président Barack Obama au sujet du moratoire sur les activités pétrolières et gazières? De plus, j'ai reçu, en tant que porte-parole, un compte rendu des consultations sur le projet de loi et j'ai remarqué que votre organisme figurait dans la liste. J'aimerais savoir ce que vous pensez des consultations entourant le moratoire sur le pétrole et le gaz, s'il y en a eu, et si vous estimez avoir été suffisamment consultés sur ce projet de loi. Votre organisme figurait dans la liste. A-t-on répondu à certaines préoccupations que vous avez soulevées?

Mr. Smith: Again, thank you for the question, senator. In regards to the first part of the question, if you consider a phone call 20 minutes before the announcement of the moratorium being put in place consultation, then that was the extent of the outreach that was conducted by the federal government in working — or lack of working with us — in regards to the development of this moratorium. We had companies who had rights on the offshore to explore at that time, and basically that was a signal for them to shut down. So in reality, there was no consultation on that.

Second, again, it depends on what you mean by the extent of consultation. We were put on notice that this bill was being drafted, please provide comment; come to us and provide if you do have any comment. If I recollect, there has been no outreach to the region that will be affected by this bill, and I think that there should be because we are a democracy. So the draft bill should be reaching out to the people that it will effect for them to provide adequate input into it.

Senator Patterson: What about the devolution or the non-derogation clause, does that give you any comfort?

Mr. Smith: I would say not to the extent that it should at this time. The document you're referring to is going on five years old, and it also says that negotiations should begin 60 days after the signing. To date, we've been reached out to be informed that they want to begin negotiations, but in reality there has been no consultation or negotiations initiated yet.

Senator Bovey: Thank you so much for being with us. I appreciate what you've said. I've got a couple of questions that I'd like clarification on, if I may. One question is about consultation. At the committee stage in the House of Commons, an amendment was put forward by parliamentary member Mr. Tootoo and Mr. McLeod which sought to strengthen the rights of Indigenous peoples that might be affected by Bill C-55. That amendment in clause 5 of the bill concerned the minister's discretionary power to designate an MPA by order. The amendment of Mr. Tootoo and Mr. McLeod was accepted and I quote: "That this discretion —" meaning the minister's discretion "— should be exercised in a manner that is not inconsistent with a land claims agreement that has been given effect and has been ratified or approved by an act of Parliament."

Can you comment on that amendment? Does that assuage some of the earlier concerns because the amendment is before us as part of the bill?

M. Smith : Encore une fois, je vous remercie de votre question, monsieur le sénateur. Pour répondre à la première partie de votre question, pour peu que vous considériez qu'un appel téléphonique 20 minutes avant l'annonce du moratoire constitue une consultation, c'est tout ce que le gouvernement fédéral a fait pour travailler — ou ne pas travailler — avec nous à la préparation du moratoire. Il y avait des entreprises qui avaient des droits d'exploration extracôtière à l'époque, et c'était essentiellement pour elles le signal de fermeture. Il n'y a donc pas eu, à proprement parler, de consultation à ce sujet.

Deuxièmement, cela dépend, encore une fois, de ce que vous entendez par l'étendue de la consultation. Nous avons été avisés que ce projet de loi était en cours de rédaction. On nous a dit : « Veuillez nous faire part de vos commentaires, venez nous voir et faites-nous connaître vos commentaires, si vous en avez. » Si je me souviens bien, il n'y a pas eu de sensibilisation dans la région touchée par le projet de loi, et je pense qu'il devrait y en avoir parce que nous sommes en démocratie. L'avant-projet de loi devrait donc s'adresser à la population pour qu'elle puisse y participer comme il se doit.

Le sénateur Patterson : Qu'en est-il du transfert des responsabilités ou de la disposition de non-dérogation? Cela vous rassure-t-il?

M. Smith : Je dirais que ce n'est pas aussi important que ça devrait l'être à l'heure actuelle. Le document dont vous parlez date de cinq ans et il prévoit aussi que les négociations devraient débuter 60 jours après sa signature. Jusqu'à maintenant, on nous a fait part de l'intention d'entamer des négociations, mais, en réalité, aucune consultation ou négociation n'a encore été entreprise.

La sénatrice Bovey : Merci beaucoup d'être parmi nous. Je comprends bien ce que vous avez dit. J'ai quelques points sur lesquels j'aimerais obtenir des éclaircissements, si vous le voulez bien. Le premier concerne la consultation. À l'étape de l'étude en comité à la Chambre des communes, M. Tootoo et M. McLeod ont proposé une modification visant à renforcer les droits des peuples autochtones qui pourraient être touchés par le projet de loi C-55. Cette modification de l'article 5 du projet de loi portait sur le pouvoir discrétionnaire du ministre de désigner une ZPM par décret. La modification de MM. Tootoo et McLeod a été acceptée. Je la cite : « La création d'une telle ZPM provisoire se fait à la discrétion du ministre, d'une manière qui n'est pas incompatible avec quelque accord sur des revendications territoriales mis en vigueur et ratifié ou déclaré valide par une loi fédérale. ».

Pouvez-vous commenter cette modification? Est-ce qu'elle apaise certaines des préoccupations qui ont été exprimées plus tôt, puisque la modification en question fait partie du projet de loi?

Mr. Smith: Thank you for the question, senator. I think it goes part way to alleviating the process or the concern, but it doesn't go far enough with regards to us needing to work together. How else can I put that? We tried to work with those two to get the proper wording in there, but it still doesn't go far enough as far as the intent of it.

Senator Bovey: If I may do a follow up and then I have another question. I think they're two different stages, if I may, the bill itself and then regulations and implementation. So is your concern with the bill or is this concern really about the regulations and implementation?

Mr. Smith: I think it's both because the intent of the bill and how it will be implemented will have that impact and effect. I would suggest that any bill being drafted should be reflective of the various court rulings that have been put in place over a number of years. Otherwise we're going back down the same path in regard to what this bill is actually going to do, how it conflicts with various levels of court rulings and how these should be developed. One is saying you're supposed to develop it this way and draft it up in this process, and the other is doing it the same old way it has always conducted its affairs, which has been demonstrated in the courts not to work.

Senator Bovey: If I can turn to another aspect, you mentioned ecodiversity. I couldn't agree with you more about the sensitivity and uniqueness of the areas. I understand there is an Inuit impact agreement in place, and I wonder if you can talk about that impact assessment agreement and how it affects this.

Mr. Smith: Thank you for the question again, senator. If I understand, the benefit that you're referring to is within Senator Patterson's area. It's not in my area at all. We do not have impact benefit agreements with any party, including the government. That's why I was suggesting in my statement that the resources provided for the research and the management of these two MPAs is inadequate at this time.

Senator Patterson: Maybe I can assist the committee, if I may.

Senator Bovey, there is a new marine protected area being developed in the Baffin region of Nunavut, and the regional association, the Qikiqtani Inuit Association, is presently in negotiations with the federal government for an impact and benefit agreement as required under the Inuit land claim. I'm told it may involve up to $200 million or more and include marine infrastructure and other significant benefits. This is in the

M. Smith : Je vous remercie de votre question, madame la sénatrice. Je pense qu'elle contribue en partie à alléger le processus ou à atténuer les préoccupations, mais elle ne va pas assez loin en ce qui concerne la nécessité de travailler ensemble. Comment pourrais-je le dire autrement? Nous avons tenté de travailler avec les deux personnes que vous avez nommées pour bien libeller cette modification, mais il me semble qu'elle ne va toujours pas assez loin dans l'expression de son objet.

La sénatrice Bovey : Si vous me le permettez, j'aimerais poser une question de suivi, puis une autre question. Je pense qu'il y a deux étapes différentes, le projet de loi lui-même, puis le règlement et la mise en œuvre. Est-ce le projet de loi qui vous préoccupe ou est-ce plutôt la réglementation et la mise en œuvre qui vont suivre?

M. Smith : Je pense que ce sont les deux à la fois parce que l'objet du projet de loi et la façon dont il sera réalisé auront un effet. À mon avis, la rédaction d'un projet de loi devrait refléter les diverses décisions rendues par les tribunaux au fil des ans. Sinon, nous nous engagerons dans la même voie que ce projet de loi annonce, du fait qu'il va à l'encontre de décisions rendues par des tribunaux de divers niveaux et de la façon dont elles devraient être appliquées. L'un dit qu'on est censé les appliquer de telle façon et les incorporer dans tel processus, l'autre dit qu'il faut continuer comme on a toujours fait, même s'il a été démontré devant les tribunaux que cette façon de faire ne fonctionne pas.

La sénatrice Bovey : Puis-je passer à un autre aspect? Vous avez parlé d'écodiversité. Je suis on ne peut plus d'accord avec vous au sujet du caractère vulnérable et unique des zones en question. Sauf erreur, il existe une entente sur les répercussions pour les Inuits. Pourriez-vous nous parler de cette entente et de son incidence à cet égard?

M. Smith : Une fois de plus, merci de votre question, madame la sénatrice. Si je comprends bien, l'avantage dont vous parlez concerne la région du sénateur Patterson. Ce n'est pas du tout dans ma région. Nous n'avons aucune entente sur les répercussions et les avantages avec quelque partie que ce soit, gouvernement compris. Voilà pourquoi j'ai expliqué dans ma déclaration que les ressources prévues en ce moment pour la recherche et la gestion dans ces deux zones de protection marines protégées sont insuffisantes.

Le sénateur Patterson : Puis-je essayer d'éclairer le comité?

Madame la sénatrice Bovey, une nouvelle zone de protection marine est actuellement en voie de création dans la région de Baffin, au Nunavut, et l'association régionale, l'Association inuite Qikiqtani, est en train de négocier avec le gouvernement fédéral une entente sur les répercussions et les avantages, comme le prévoit l'accord sur les revendications territoriales des Inuits. On me dit que le montant prévu pourrait atteindre, voire

Lancaster Sound area. That's to clarify what the member is referring to.

Senator Christmas: Thank you. It's good to see you again, Mr. Smith.

I'd like to follow up on Senator Bovey's comments. You mentioned that the amendment proposed in the House of Commons didn't go far enough. I'm wondering, would your organization be prepared to submit to this committee some wording or amendment that would bring your concerns the full distance?

While you think about that, I understand that perhaps what your organization is seeking is the right to have consent on the establishment of MPAs in your area. I'm just throwing it out as a suggestion, but I would be interested in your thoughts. What would it take to improve this bill to make sure your concerns are brought the full distance?

Mr. Smith: Thank you for the question, senator, and good to see you again as well.

It's a tough question. I'm not trying to suggest that we should have a veto of any kind in this regard, but I think under the modern-day treaty that we have, a process has been established already between ourselves and the governments. So, I'm suggesting that we should work through that process to identify if an MPA or more MPAs within my region is something that should be exercised. We already have different processes within that treaty to evaluate both positive and negative impacts within our region. We have a co-management process that deals with environmental impact screening as well as the Environmental Impact Review Board. Again, they both have Inuvialuit and federal government representation on those tiered levels of evaluation on activities that may be considered within the region.

I can't suggest wording right now, but I think we would be willing to entertain providing some wording that can reflect how this can meet both needs. Again, it would probably go back to the modern-day treaty that we already have because it's a proven process that has worked for the last 35 years for both of us.

Senator Christmas: Would you support the idea of perhaps incorporating in Bill C-55 the provisions in the Inuvialuit Final Agreement that refer to those processes?

Mr. Smith: I would say yes. Certain senators around the room are familiar with the Inuit land claims processes. Like I referred to, we represent 38 per cent of Canada's North, 38 per cent of

dépasser, les 200 millions de dollars pour des infrastructures maritimes et d'autres avantages importants. La zone en question se situerait dans le détroit de Lancaster. Je donne cette information pour préciser ce à quoi il est fait allusion ici.

Le sénateur Christmas : Merci. Agréable de vous retrouver, monsieur Smith.

Je voudrais poursuivre sur la même lancée que la sénatrice Bovey. Vous avez dit que l'amendement proposé aux Communes ne va pas assez loin. Votre société serait-elle disposée à proposer un libellé ou un amendement propre à dissiper totalement vos préoccupations?

Je vous laisse le temps d'y réfléchir. J'ai l'impression que votre organisation réclame le droit de donner ou de refuser son consentement pour l'établissement de zones de protection marines dans votre région. J'avance simplement cette idée, mais je voudrais connaître votre point de vue. Quelle amélioration faudrait-il apporter au projet de loi pour qu'il tienne compte entièrement de vos préoccupations?

M. Smith : Merci de votre question, monsieur le sénateur. Content de vous revoir également.

La question n'est pas facile. Je ne réclame aucun droit de veto de quelque nature à ce propos, mais il me semble que notre traité moderne a mis en place, pour nous et pour les gouvernements, une certaine marche à suivre. Je propose donc d'avoir recours à ce processus pour voir s'il y a lieu de créer dans ma région une ou plusieurs zones de protection marines. Le traité prévoit déjà différents dispositifs d'évaluation des répercussions positives et négatives dans notre région. Nous avons un processus de cogestion qui porte sur l'étude des répercussions environnementales ainsi que le Bureau d'examen des répercussions environnementales. Dans un cas comme dans l'autre, les Inuvialuit et le gouvernement fédéral sont représentés aux différents niveaux d'évaluation des activités envisagées dans la région.

Je ne peux proposer aucun libellé pour l'instant, mais nous serions sans doute disposés à en présenter un qui puisse indiquer comment répondre aux besoins des deux parties. Il s'agirait probablement d'en revenir au traité moderne que nous avons déjà, car il s'agit d'un dispositif éprouvé qui nous sert bien depuis 35 ans.

Le sénateur Christmas : Seriez-vous d'accord pour qu'on intègre au projet de loi C-55 les dispositions de la Convention définitive des Inuvialuit qui portent sur ces processus?

M. Smith : Je le crois. Certains sénateurs ici présents connaissent bien les processus relatifs aux revendications territoriales des Inuits. Comme je l'ai dit, notre territoire

Canada's land mass and 50 per cent of its shoreline, so I think it's beneficial for us to work together on these.

The reason I refer back to the other Inuit land claims is when it comes to this issue, the content of each is not much different in regard to the need for us to work collaboratively, and our respective processes are fairly similar to each other in working on these types of issues.

Senator Christmas: If I may just change the topic a little, I was interested in your comments about the two existing MPAs in your area. You mentioned that you had received some financial support for those two MPAs, but I got the sense that you didn't receive the kind of financial support that is necessary for these two MPAs.

Could you elaborate on the amount of financial support that has been given to these two MPAs? What is the shortfall? What more needs to be done financially to support these two MPAs?

Mr. Smith: Again, thank you for the questions, senator. There isn't a commitment of $200 million or anything like that. One of the MPAs gets a whopping $40,000 from Fisheries and Oceans to conduct research. We had to lobby them for more funds for research, and right now it's up to $200,000, but there is no commitment that as of April 1 it will continue.

That is why we're hesitant and reluctant at times to deal with the federal government on these types of issues because it's more optics than long-term commitments or realities. At times it seems they want to create these large areas and use our regions as the process because it's fairly remote, Canadians aren't going to pay too much attention to it and they are very large geographical areas.

When it comes to what you're asking in regard to providing adequate resources, including the gathering and documenting of Indigenous knowledge in these areas, it is very much lacking. We need to see some type of real commitment. If we are going to have a bill like this, then what is the value, benefit and return to those who are being affected by these bills?

Senator Patterson: Hear, hear.

Senator Christmas: That is very disconcerting. Obviously Canada has valued these two areas to the extent they have, with their unique ecosystems and unique species, and there's great value in protecting those areas. Yet when it comes to financial resources to take care of those areas, it's not matching the value that Canadians have put on it. Thank you very much, Mr. Smith, I appreciate your comments.

représente 38 p. 100 du Nord du Canada, 38 p. 100 de la masse terrestre du pays et 50 p. 100 de son littoral. Il est donc utile que nous collaborions.

Si je me reporte aux autres traités sur des revendications territoriales des Inuits à propos de cet enjeu, c'est que le contenu de chacun n'est pas très différent, pour ce qui est de la nécessité de collaborer, et nos processus respectifs à appliquer à l'égard de ces questions sont assez semblables.

Le sénateur Christmas : Si je peux me permettre de changer un peu de sujet, je dirai que j'ai été intéressé par vos observations sur les deux ZPM qui existent dans votre région. Vous avez dit avoir reçu une aide financière pour ces deux zones, mais j'ai eu l'impression que vous n'aviez pas obtenu toute l'aide nécessaire pour ces zones.

Pourriez-vous préciser le montant de l'aide financière accordée pour ces deux zones? Combien manque-t-il? Combien faut-il accorder de plus?

M. Smith : Encore une fois, merci de vos questions, monsieur le sénateur. Il n'y a aucun engagement de 200 millions de dollars ni rien qui soit de cet ordre. Une des ZPM reçoit le montant incroyable de 40 000 $ de Pêches et Océans pour mener des recherches. Nous avons dû faire des démarches auprès du ministère pour obtenir plus de fonds de recherche. Pour l'heure, nous en sommes à 200 000 $, mais il ne s'est pas engagé à maintenir ce montant après le 1er avril.

Voilà pourquoi nous hésitons et répugnons parfois à traiter avec le gouvernement fédéral à propos de ce genre de question. Il jette de la poudre aux yeux au lieu de prendre des engagements durables ou de réaliser du concret à long terme. On dirait parfois qu'il veut créer ces grandes zones en profitant de nos régions, étant donné qu'elles sont assez éloignées et que les Canadiens n'y font pas beaucoup attention, et il s'agit de très vastes entités géographiques.

Vous posez une question sur l'offre de ressources suffisantes, notamment pour recueillir et documenter le savoir autochtone sur ces zones. Les lacunes sont immenses. Il nous faut un engagement réel. Si vous proposez des projets de loi tels que celui-ci, il y a lieu de se demander quelle est la valeur de ces mesures, quels en sont les avantages pour ceux qui sont touchés. Qu'est-ce que cela leur donne?

Le sénateur Patterson : Bravo!

Le sénateur Christmas : C'est très déconcertant. De toute évidence, le Canada a reconnu la grande valeur de ces deux zones, avec leurs écosystèmes et leurs espèces uniques, et il est très important de les protéger. Pourtant, lorsqu'il s'agit de débloquer des ressources financières pour s'en occuper, elles ne sont pas dignes de la valeur que les Canadiens ont attachée à ces zones. Merci beaucoup, monsieur Smith, je vous sais gré de vos observations.

The Chair: Senator Bovey, do you want to follow up on something Senator Christmas asked?

Senator Bovey: I'm happy for a second round.

The Chair: Mr. Smith, if you want to put forward wording of a recommendation or an amendment, I suggest that you do it as soon as possible so we can discuss it as a committee. Please provide it to the clerk of the committee.

Mr. Smith: Thank you, Chair. If I could just a follow up to Senator Christmas, to give you some sense, I pointed out the size of the Beaufort Sea and the Arctic Ocean here, 600,000 or 700,000 square kilometres. DFO at this time has one vessel that's trying to conduct stock assessments. So you can imagine it's a needle in a haystack and you will never get a proper assessment.

I continuously stress the importance of Canada's presence because we're seeing more Chinese and Korean vessels within our region conducting research, so it gives you some sense as to the importance of our working together, not only for Canadian research but sovereignty as well.

The Chair: That's very interesting. Senator Munson?

Senator Munson: I was going to explore that. Thank you for bringing it up because you clarify the amendment. So what are they doing there? What are these foreign nations researching? Are they trying to find another way in the Northwest Passage or are they researching, or what are they up to in your estimation?

Mr. Smith: Last year, Canada allowed China to go through the Northwest Passage. They said it was research. Once they got to the other end, they said they mapped out a navigation route for their own purposes. That should be alarming to Canada because other nations such as Europe and the United States are saying that it's international waterways and it's a navigation route. But in reality, the ice is receding so quickly over the pole that this route is going to be the preferred option.

They're conducting numerous types of research. China just completed its second icebreaker for research and they did it in less than two years. Korea is going to have their second icebreaker completed very shortly, and we're still discussing ours 12 years later. That's the reality of it. China has created their blue paper in regard to a part of their Silk Road strategy. It includes the Northwest Passage and those activities. But they are working through the Arctic Council and others to conduct these research activities. Sometimes they are in collaboration with

Le président : Madame la sénatrice Bovey, voulez-vous donner suite à une question que le sénateur Christmas a posée?

La sénatrice Bovey : Je me contenterai d'intervenir au deuxième tour.

Le président : Monsieur Smith, si vous voulez proposer une recommandation ou un amendement, je vous invite à le faire le plus tôt possible pour que le comité puisse en discuter. Vous aurez l'obligeance de les remettre à la greffière du comité.

M. Smith : Merci, monsieur le président. Je me permets d'ajouter quelque chose à l'intention du sénateur Christmas. Pour vous donner une idée, j'ai dit que la superficie de la mer de Beaufort et de l'océan Arctique est de 600 000 ou 700 000 kilomètres carrés. À l'heure actuelle, le MPO a un seul navire sur place pour évaluer les stocks. Autant dire que c'est une aiguille dans une botte de foin et qu'il est impossible de faire une évaluation correcte de cette manière.

J'insiste constamment sur l'importance de la présence du Canada dans le Nord, car nous y voyons de plus en plus de navires de recherche chinois et coréens. Cela donne une idée de l'importance de notre collaboration, non seulement pour la recherche canadienne, mais aussi pour la souveraineté du Canada.

Le président : Très intéressant. Monsieur le sénateur Munson?

Le sénateur Munson : J'allais aborder cette question. Merci de l'avoir soulevée. Vous avez apporté des précisions sur l'amendement. Alors, que font ces navires là-haut? Quel est l'objet des recherches de ces pays étrangers? Ils cherchent une nouvelle voie pour franchir le passage du Nord-Ouest? Quelle est la nature de leurs recherches? Où en sont-ils, d'après vous?

M. Smith : L'an dernier, le Canada a autorisé la Chine à emprunter le passage du Nord-Ouest. Les Chinois ont dit qu'il s'agissait de faire des recherches. Une fois rendus à l'autre bout, ils ont dit qu'ils avaient établi la carte d'une route de navigation à leurs propres fins. Le Canada devrait s'en inquiéter, car d'autres pays, comme des pays européens et les États-Unis, prétendent qu'il s'agit de voies navigables internationales, que c'est un couloir de navigation. En réalité, la glace recule si rapidement dans la région polaire que cette route sera l'option privilégiée.

Les types de recherche qu'on réalise sont nombreux. La Chine vient d'achever son deuxième brise-glace de recherche. Il lui a fallu moins de deux ans. La Corée va très bientôt terminer la construction de son deuxième brise-glace. Et nous, nous discutons depuis 12 ans de la construction du nôtre. C'est la réalité. La Chine a rédigé son livre bleu qui porte sur une partie de sa stratégie des nouvelles routes de la soie. Cela comprend le passage du Nord-Ouest et les activités qui s'y rapportent. Mais elle mène ces activités de recherche en faisant appel au Conseil

different Arctic nations and sometimes they are independent of each other.

Senator Munson: I sit as co-chair of Canada-Japan. I know that Japan has some new interests as well through that area. You must feel alone, both from the government here and dealing with foreign nations.

Mr. Smith: Well, we live there, and we see it. We are working with Transport Canada, the Coast Guard and Fisheries and Oceans to identify shipping corridors. My next meeting is to develop a pilot program into monitoring the different ships coming through the area. There are a lot of pleasure ships that are not being monitored and we have concerns about potential disruptions to sensitive ecosystems and cultural sites.

Senator Munson: Is this what you alluded to earlier in your testimony when you talked about negative impacts? Is that what you are referring to?

Mr. Smith: It's part of it.

Senator Munson: What's the other part?

Mr. Smith: The fact that a process is being put in place without adequate collaboration with us in the development of that and cutting us off at the knees, if I can put it that way, in regard to potential economic opportunities. We're not doing a full assessment and evaluation of what the pros and cons can be of the processes that we're considering. I use the national park on the land as an example, where its intent is to protect a species, but due to climate change that species is gone, so does that park continue to serve its purpose?

The same with our Arctic marine MPAs. We need adequate funding to conduct monitoring and research of those MPAs to make sure they're meeting their objectives. The ice is receding so quickly, we don't have slushy ice in the summer anymore, so that part of the ecosystem is changing and parts of it are not surviving. Some other species are also moving in at the same time, so how does that affect the ecosystem that was there? We're trying to maintain some type of sustainability.

Senator Munson: That's why your amendment is important. I find it difficult to believe in 2019 that it's still "our big brother knows best," better than you who live on the land about the effect of these marine protected areas.

de l'Arctique et à d'autres entités. Il lui arrive de collaborer avec divers pays de l'Arctique pour mener ces activités de recherche. Parfois, chacun agit de son côté, indépendamment.

Le sénateur Munson : Je suis coprésident du Groupe interparlementaire Canada-Japon. Je sais que le Japon a également de nouveaux intérêts dans cette région. Vous devez vous sentir seul, tant du côté du gouvernement du Canada que face aux pays étrangers.

M. Smith : Eh bien, nous habitons là-bas et nous voyons ce qui se passe. Nous travaillons avec Transports Canada, la Garde côtière et Pêches et Océans pour repérer les couloirs de navigation. Ma prochaine réunion sera consacrée à l'élaboration d'un programme pilote de surveillance des navires qui traversent la région. Il y a beaucoup de navires de plaisance qui ne font l'objet d'aucune surveillance et nous sommes préoccupés par les risques de perturbation des écosystèmes et des sites culturels fragiles.

Le sénateur Munson : Est-ce à cela que vous avez fait allusion tout à l'heure dans votre témoignage lorsque vous avez parlé des répercussions négatives? C'est à cela que vous songiez?

M. Smith : Cela en fait partie.

Le sénateur Munson : Quoi d'autre?

M. Smith : Le fait qu'un processus soit mis en place sans que nous puissions collaborer de façon satisfaisante à son élaboration et qu'on nous coupe l'herbe sous le pied, si je peux dire, en ce qui concerne les retombées économiques. Nous ne faisons pas d'évaluation complète des avantages et des inconvénients des processus que nous envisageons. Prenons l'exemple du parc national sur la terre ferme. Le but visé est la protection d'une espèce donnée. Si les changements climatiques en ont chassé cette espèce, ce parc a-t-il encore sa raison d'être?

Il en va de même pour nos ZPM dans l'Arctique. Nous avons besoin de fonds suffisants pour exercer une surveillance et réaliser des recherches sur ces zones et ainsi nous assurer qu'elles atteignent leurs objectifs. La glace recule si rapidement que nous n'avons plus de glace fondante en été, de sorte qu'une partie de l'écosystème change et que certains de ses éléments ne survivent pas. En même temps, d'autres espèces s'implantent. Comment cela influence-t-il l'écosystème qui était là au départ? Nous essayons de maintenir une certaine pérennité.

Le sénateur Munson : C'est pourquoi votre amendement est important. J'ai du mal à croire qu'en 2019, ce soit toujours le même paternalisme. On pense mieux connaître que vous qui vivez sur le territoire les effets de ces zones de protection marines.

Mr. Smith: It's back to the signing of our land claim. When the treaty said we both have to develop a co-management process, but the federal government scientists said, "We'll manage and you cooperate." That was the interpretation of co-management. It's come a long way in 35 years. Both sit down to reach a consensus and know their mandates now. But you're correct in this case. That's how this bill appears with "we know best," "we're going to put these things in place with or without you" and we will gather information later rather than before so that we can make informed decisions.

Senator Munson: Thank you very much.

Senator McInnis: Thank you, Mr. Smith for being here. It's very interesting.

You have been able to bring about, in conjunction with the federal government, two MPAs by working together. We're told one of the key reasons for this particular bill is to expedite the number of MPAs in order to get to the 10 per cent that was agreed to internationally by our government. The previous or the existing system process takes longer. The reason it takes longer is because consultation is involved.

In this instance here, there is no discussion with the premiers or with the territorial leaders. An MPA can be imposed, it's called an area of interest, and that footprint is there and frozen and then they come out and start to consult, apparently. My experience at the moment with the committee that is in place in my home area of Nova Scotia is that it's not a committee of consultation. It's a committee of implementation. That's what exists.

So when we have amendments that took place in the House of Commons committee, the challenge there is the word "may." Why not "shall?" That's what the amendment should have said.

So, we're bringing a bill in to reach this 10 per cent. That's what it's about. For the life of me, who knows your area better than the people that reside there and govern it? Certainly, no one in Ottawa, and certainly not DFO, with all due respect to them. They are fine, capable professional people, but it never works when one side comes in and says, "Here it is." It's called reverse onus. In fact, here it is, now prove that it shouldn't be here. That's not the way any government should operate, and that's why this bill, in my opinion, is totally fallacious. It's not needed. They should have tightened up and discovered why it took 7 to 10 years to do it in the existing systems. Why did it take so long?

M. Smith : Cela nous ramène à la signature du traité sur nos revendications territoriales. Le traité disposait que les deux parties devaient élaborer un processus de cogestion, mais les scientifiques du gouvernement fédéral ont dit : « Nous allons gérer et vous allez coopérer. » C'était leur conception de la cogestion. Nous avons fait beaucoup de chemin en 35 ans. Les deux parties discutent pour arriver à un consensus et connaissent maintenant leur mandat. Mais vous avez raison dans ce cas-ci. C'est ainsi que le projet de loi se présente : « C'est nous qui savons ce qu'il y a de mieux, et nous allons mettre ces zones en place avec ou sans vous ». Nous recueillerons l'information plus tard, au lieu de le faire tout de suite pour être en mesure de prendre des décisions éclairées.

Le sénateur Munson : Merci beaucoup.

Le sénateur McInnis : Merci, monsieur Smith, d'être parmi nous. La discussion est passionnante.

Vous avez réussi à créer deux ZPM, de concert avec le gouvernement fédéral, en travaillant ensemble. On nous dit que l'une des principales raisons de ce projet de loi est de faire augmenter plus rapidement le nombre de ZPM afin d'atteindre le taux de 10 p. 100 que notre gouvernement a accepté à l'échelle internationale. Le processus du système actuel ou précédent demande plus de temps. S'il faut plus de temps, c'est parce qu'il y a des consultations.

Dans ce cas-ci, il n'y a pas de discussion avec les premiers ministres provinciaux ou les dirigeants territoriaux. Il est possible d'imposer une ZPM. C'est ce qu'on appelle une zone d'intérêt. Cette empreinte est là et elle est gelée. Les consultations ne commencent qu'après, semble-t-il. D'après mon expérience au comité qui est en place dans ma région, en Nouvelle-Écosse, ce n'est pas un comité de consultation, mais de mise en œuvre. Voilà ce qui existe.

Lorsque des amendements ont été présentés au comité de la Chambre des communes, la difficulté résidait dans l'application ou non de la notion d'obligation. L'amendement aurait dû prévoir une obligation.

On présente donc un projet de loi pour atteindre ces 10 p. 100. C'est de cela qu'il s'agit. Je ne peux pas voir qui connaîtrait mieux votre région que ceux qui y habitent et la gouvernent. Certainement, personne à Ottawa, et certainement pas le MPO, sauf son respect. Il y a là d'excellents professionnels, compétents, mais on n'arrive jamais à rien quand une partie impose ses vues. La charge de la preuve est inversée. On impose une zone, quitte à ce que l'autre partie prouve que cette zone n'a pas lieu d'être. Ce n'est pas ainsi qu'un gouvernement devrait fonctionner. Voilà pourquoi le projet de loi, à mon avis, est totalement fallacieux. Il n'est pas nécessaire. Il aurait fallu le resserrer. Il aurait fallu se demander pourquoi il fallait des délais de 7 à 10 ans dans les régimes existants. Pourquoi fallait-il autant de temps?

For me, I just don't get this bill, and I think it has caused a lot of consternation, anxiety and pitting people in the communities against one another in my area. It's wrong. Never should legislation be put in place unless there is consultation.

Could I get your comments on that and why it is we couldn't resort or continue with the collaborative effort that you have in your previous two MPAs?

Mr. Smith: Thank you, senator, for the question. I think, like I've pointed out, there is an obligation of both parties under the treaty that we both have to implement. That process exists, and this is another process that this bill is ignoring, in my view.

I agree with you. We have a process that we've established twice now that has worked. Why can't we continue to use that as well as the tools that we have within this treaty to evaluate other potential sites so that it's a win-win situation? Rather than, as Senator Munson has pointed out, this being put on us without any adequate and meaningful dialogue between the parties. I can't agree with you anymore than that.

Senator McInnis: Thank you. I could go on. I don't want to be repetitive, but I just think that if we've come to a point in time in this country where it's one-sided. They state the case and you have to accept it. I think that's just fundamentally wrong. It's not democracy, and we shouldn't be doing it. Thank you for coming.

Mr. Smith: Thank you.

The Chair: Thank you, Senator McInnis. We'll go to the second round, beginning with our deputy chair.

Senator Gold: Thank you again, Mr. Smith, but I'm getting a bit confused about what we're focused on in this. I appreciate all of the concerns that you raise and we're going to take them seriously. But I'm having a hard time squaring what we heard, what I read in the bill and what we heard from other witnesses with some of the things that have been said around the table. Maybe I have it wrong. I want to get it clear.

I understand first that we're talking about amendments to the Oceans Act that would allow for the establishment of interim MPAs. There is a whole process that isn't changing; this is in addition to the process. With regard to this process, as with regard to the others, they have to respect Aboriginal rights and land claim agreements. So it's not clear to me that to characterize this as government coming in unilaterally is really accurate in terms of what the process is and the constitutional environment within which the processes have to operate. I may have that wrong, but that's one thing.

Pour ma part, je ne comprends tout simplement pas ce projet de loi, et il me semble qu'il a causé beaucoup de consternation, d'anxiété, qu'il a dressé les gens, au niveau local, les uns contre les autres dans ma région. C'est inacceptable. Il ne faudrait jamais légiférer sans consulter.

Qu'en pensez-vous? Pourquoi ne pourrions-nous pas poursuivre les efforts de collaboration que vous avez déployés pour implanter vos deux ZPM précédentes?

M. Smith : Merci de votre question, monsieur le sénateur. Aux termes du traité, je le répète, les deux parties ont une obligation de mise en œuvre. Ce processus existe, et c'est un autre processus dont le projet de loi ne tient aucun compte, à mon avis.

Je suis d'accord avec vous. Nous avons un processus que nous avons établi et qui a bien marché deux fois. Pourquoi ne pas continuer d'y recourir, ainsi qu'aux outils prévus dans le traité, pour évaluer d'autres sites, de façon que tout le monde y gagne, au lieu, comme le sénateur Munson l'a souligné, de nous imposer ce choix sans un dialogue sérieux et satisfaisant entre les parties. Je suis on ne peut plus d'accord avec vous.

Le sénateur McInnis : Merci. Je pourrais poursuivre. Je ne veux pas me répéter, mais je me demande simplement si, au Canada, nous en sommes arrivés à un point où une seule partie peut imposer ses vues. Elle fait une proposition, et il faut l'accepter. C'est fondamentalement inadmissible. Ce n'est pas de la démocratie, et nous ne devrions pas nous comporter de la sorte. Merci d'avoir accepté de comparaître.

M. Smith : Merci.

Le président : Merci, monsieur le sénateur McInnis. Passons au deuxième tour. Ce sera d'abord le vice-président.

Le sénateur Gold : Merci encore, monsieur Smith, mais je ne distingue pas très bien l'enjeu central. Je comprends toutes les préoccupations que vous soulevez et nous allons les prendre au sérieux. Mais j'ai du mal à concilier ce que nous avons entendu, ce que j'ai lu dans le projet de loi, ce que nous avons entendu de la part d'autres témoins et certaines choses qui ont été dites ici même. Je fais peut-être fausse route, mais je voudrais y voir clair.

Il me semble d'abord qu'il s'agit ici de modifications qui seraient apportées à la Loi sur les océans pour permettre l'établissement de ZPM provisoires. Il y a tout un processus qui ne change pas; on ne fait qu'y ajouter des éléments. Pour ce qui est de ce processus, comme pour les autres, il faut respecter les droits ancestraux et les ententes sur les revendications territoriales. Il ne me semble pas évident qu'on puisse reprocher une action unilatérale au gouvernement à l'égard de ce processus et du cadre constitutionnel à respecter. Mais je me trompe peut-être. Voilà donc une première chose.

Again, as we understand the process as set out in the bill and as described to us by the government, it's true that the government and Fisheries and Oceans might unilaterally, if I can use that term, identify, rightly or wrongly, and without perhaps the benefit, which it should have, of consultation from the ground up. We heard that from many witnesses. I couldn't agree more.

Then they say this is an area they think they should be exploring, but what we were told is that at that point — well before any decision is made by the minister to designate an area for interim protection — there would be consultation with relevant stakeholders and communities alike, taking advantage of local and Indigenous knowledge and the necessary involvement of communities, whether it's fishers or other people who live and make their living off the land, who know better than anyone else what's going on in their community.

I can't square some of the characterization of this with what we've heard. Obviously I'm inviting you to comment once I finish this rather lengthy comment.

Finally, we also heard that with regard to the establishment of an interim MPA, they freeze the footprint. I know we've heard concerns about rotational fisheries. I think in the other place you and others have expressed concerns about freezing the level of activity and not allowing for the expansion of activity. What we heard from the officials yesterday was that it was the categories of activities that were frozen, not the quantity or quotas within that.

I would again invite you to comment on my understanding that there is in fact a process contemplated. It's constitutionally mandated and its land claims processes are in place such that once an area is designated, there would be consultation before an interim MPA is put in place. If and when it is put in place, that does not necessarily, at least in some categories of activity that contemplate the ongoing activities in that community, whether it's fishing or the like — and it could include oil and gas exploration too, pending the conclusion of the consultations, the research and the like. Where have I got it wrong?

Mr. Smith: Well, first of all, a moratorium was imposed on us.

Senator Gold: Was that part of the interim MPA?

Mr. Smith: I think that's the intent of it, but again, it's being imposed. It is not working together on why a moratorium should be put in place in an area that you previously issued exploration permits for.

D'après ce que nous comprenons du processus présenté dans le projet de loi et décrit par le gouvernement, il est vrai que le gouvernement et Pêches et Océans pourraient, unilatéralement, si je peux utiliser ce terme, désigner des zones, à tort ou à raison, et peut-être sans l'avantage, qu'il devrait avoir, de la consultation de la base. C'est ce que nous ont dit de nombreux témoins. Je suis tout à fait d'accord.

Ensuite, les pouvoirs publics disent qu'ils pensent devoir explorer tel secteur, mais ce qu'ils nous disent, c'est qu'à ce moment-là — bien avant que le ministre ne prenne la décision de désigner une zone de protection provisoire —, il y aurait des consultations auprès des parties et collectivités intéressées et qu'on tirerait parti des connaissances locales et autochtones et de la participation nécessaire des collectivités, qu'il s'agisse de pêcheurs ou d'autres personnes qui habitent le territoire et y gagnent leur vie, car ils savent mieux que quiconque ce qui se passe chez eux.

Je n'arrive pas à concilier certains des qualificatifs employés à ce sujet et ce que nous avons entendu. Évidemment, je vous invite à donner votre point de vue une fois que j'aurai terminé mon assez longue intervention.

Enfin, on nous a également dit qu'en ce qui concerne l'établissement d'une ZPM provisoire, il y a un gel de l'empreinte. Je sais que nous avons entendu des préoccupations au sujet des pêches par rotation. À l'autre endroit, vous et d'autres avez exprimé des préoccupations au sujet du blocage du niveau d'activité et de l'interdiction de toute expansion de l'activité. Les fonctionnaires nous ont appris hier que ce sont les catégories d'activités qui ont été bloquées, et non pas le volume ni les quotas.

Si j'ai bien compris, un processus est envisagé. La Constitution l'exige et les processus de règlement des revendications territoriales sont en place de sorte que, lorsqu'une zone est désignée, il y a des consultations avant la mise en place d'une ZPM provisoire. Si elle est mise en place, ce n'est pas nécessairement le cas, du moins dans certaines catégories d'activités qui tiennent compte des activités en cours dans cette collectivité, qu'il s'agisse de pêche ou d'autres activités du genre, ce qui pourrait inclure l'exploration pétrolière et gazière également, en attendant la conclusion des consultations, de la recherche, et cetera. Où est-ce que je me trompe?

M. Smith : Eh bien, tout d'abord, un moratoire nous a été imposé.

Le sénateur Gold : Cela faisait-il partie des ZPM provisoires?

M. Smith : Je pense que c'est l'intention, mais encore une fois, c'est imposé. Il ne s'agit pas de déterminer pourquoi un moratoire devrait être mis en place dans une zone pour laquelle vous avez déjà délivré des permis d'exploration.

I am of the view that if we don't have enough science, either Western or traditional knowledge science, then we should work together to develop and provide adequate resources for the implementation of a research plan to gather that data in conjunction with the other activities that are taking place. That is the process we already have. It's established, and the federal government in this case is neglecting its responsibilities and obligations under this treaty.

Senator Gold: I take your point, Mr. Smith, but again, I return to my question. That would not flow from the provisions of the bill that are before us, as far as I understand it. That, in fact, Bill C-55 and the changes it would make to the Oceans Act vis-à-vis interim protection would in fact not contemplate that kind of unilateral moratorium pending consultation. There is a process before us by which the minister could recommend an interim MPA.

I'm not arguing at all with the shortcomings of the processes. Otherwise, maybe I'm too narrowly focusing on the bill that's before us and trying to understand how it operates and would affect you and your community.

Mr. Smith: I'm trying to understand what you're trying to get at, but my understanding is that the problem is the discretion that the minister would have to impose these. As you also said once an area is designated, who designates that? How do they go about getting to that distinction of designating an area?

Your wording, if I remember it properly, was the minister "could." That's too discretionary in regard to Canada's obligations for proper consultation with ourselves, who are the affected party.

Secondly, it's freezing impacts within our area. In our case, we had companies with exploration permits and this was imposed on them. It's not giving any comfort to the region. Industry should be investing in exploration but had a moratorium imposed on it. So they have walked away. My understanding is that Canada returned their deposits to them but that doesn't give any comfort in the future, once the moratorium is lifted, because very little has been done once the five years is over. So does that mean because we don't have information or data, then Canada will continue the moratorium?

We're sitting on proven reserves, 9 trillion cubic feet of gas at the very least, and vast amounts of oil as well. But we're not going to see any industry investment and stimulation to the economy because of the moratorium. I know oil is dirty now, but we're looking to develop the gas that we have, both onshore and offshore. But when you have uncertainty of government processes, then you're not going to see any potential development. That's the biggest concern that we have is

Je suis d'avis que si nous n'avons pas suffisamment de données scientifiques, qu'il s'agisse de connaissances occidentales ou traditionnelles, alors nous devrions travailler ensemble pour élaborer et fournir des ressources adéquates en vue de mettre en œuvre un plan de recherche pour recueillir ces données en conjonction avec les autres activités en cours. C'est le processus que nous avons déjà. C'est établi et le gouvernement fédéral, dans ce cas-ci, néglige ses responsabilités et ses obligations en vertu du présent traité.

Le sénateur Gold : Je comprends ce que vous dites, monsieur Smith, mais je reviens à ma question. D'après ce que je comprends, cela ne découle pas des dispositions du projet de loi dont nous sommes saisis. En fait, le projet de loi C-55 et les modifications qu'il apporterait à la Loi sur les océans relativement à la protection provisoire n'envisageraient pas ce genre de moratoire unilatéral en attendant la tenue de consultations. Nous avons devant nous un processus par lequel le ministre pourrait recommander une ZPM provisoire.

Je ne conteste pas du tout les lacunes des processus. Je me concentre peut-être trop sur le projet de loi dont nous sommes saisis et j'essaie de comprendre comment il fonctionne et comment il vous toucherait, vous et votre collectivité.

M. Smith : J'essaie de comprendre où vous voulez en venir, mais je crois comprendre que le problème est le pouvoir discrétionnaire dont dispose le ministre pour imposer ces mesures. Comme vous l'avez également dit, une fois qu'une zone est désignée, qui désigne cela? Comment s'y prend-on pour faire cette distinction dans la désignation d'une zone?

Si je me souviens bien, vous avez dit que le ministre « pourrait ». C'est trop discrétionnaire en ce qui concerne les obligations du Canada en matière de consultation en bonne et due forme avec nous-mêmes, qui sommes la partie touchée.

Deuxièmement, il y a des effets de gel dans notre région. Dans notre cas, nous avions des entreprises qui avaient des permis d'exploration et cela leur a été imposé. Cela ne rassure aucunement la région. L'industrie devrait investir dans l'exploration, mais on lui a imposé un moratoire. Ces gens sont donc partis. D'après ce que je comprends, le Canada a remboursé leurs dépôts, ce qui ne leur apporte aucun réconfort pour l'avenir, une fois le moratoire levé, parce qu'il s'est fait très peu de chose au bout des cinq années. Cela veut-il dire que, comme nous n'avons pas d'information ou de données, le Canada maintiendra le moratoire?

Nous avons des réserves prouvées, à tout le moins neuf mille milliards de pieds cubes de gaz et de grandes quantités de pétrole. Mais il y a absence d'investissements de l'industrie et de stimulation de l'économie à cause du moratoire. Je sais que le pétrole est sale maintenant, mais nous cherchons à exploiter le gaz que nous avons, tant sur la terre qu'en mer. Seulement, lorsque les processus gouvernementaux sont causes d'incertitude, cela bloque toute potentialité de développement.

uncertainty and the discretion again of the minister to impose these. We need clarity in regards to how these designated areas would be considered.

Again, under this treaty we have, it's the responsibility of the Fisheries Joint Management Committee to evaluate potential sites, so that they can make expert recommendations to ourselves as well as to the different governments.

Senator Gold: Thank you very much, Mr. Smith.

Senator Bovey: Thank you very much and I want to applaud the number of issues that you've brought up. And if I may be so bold, the Special Committee of the Senate working on Arctic issues are, in fact, trying to address some of these issues you mentioned about security. I certainly hear you about the Chinese and about the Russians and please don't think that the rest of us aren't equally concerned about many of those issues. I take to heart what you've said and we'll take your testimony to the other committee as well, if we may.

With these interim designations, I, like Senator Gold, have a few conflicts in what we've heard over the last couple of days. It was very clear to me in yesterday's discussion with the minister's and ministry officials that all the existing treaties and agreements are very much in place. They supercede this; this doesn't supercede them. I think that to me has been very clear through the process. And if I'm wrong in that in terms of going forward, please let me know.

The other thing you mentioned are the fish stocks that are changing because of climate change, and I know the Arctic Research Centre has started their work but may not be officially opened yet. It's my understanding that they're working with, as you say, both Western science and Indigenous knowledge. Yesterday, when I probed the ministry staff about what scientific evidence means, I asked is it just the scientific researchers in DFO or does it include research that's being done in universities, Indigenous knowledge, and that bigger cache, shall we say, of evidence? I was assured it was all of the above. If I'm wrong, where am I wrong?

Mr. Smith: Thanks for the question, senator. I wouldn't say you're wrong. There's no wrong in this issue, when you're trying to implement research of any kind because any data collected is of value. I think there needs to be some understanding of how research priorities are developed within our region. Like I said, the Fisheries Joint Management Committee consults with the communities on numerous occasions. They will gather their priorities from the communities and they will put them into what they're recommending and send them back to the communities to say, "Did we get this right?"

C'est ce qui nous préoccupe le plus : l'incertitude et le pouvoir discrétionnaire du ministre d'imposer ces mesures. Nous avons besoin de clarté quant à la façon dont ces zones désignées seraient considérées.

Encore une fois, en vertu du présent traité, il incombe au comité mixte de gestion de la pêche d'évaluer les sites éventuels afin qu'ils puissent nous faire, à nous ainsi qu'aux différents gouvernements, des recommandations d'experts.

Le sénateur Gold : Merci beaucoup, monsieur Smith.

La sénatrice Bovey : Merci beaucoup. Je tiens à vous féliciter pour le nombre de questions que vous avez soulevées. Et si je peux me permettre, le Comité sénatorial spécial sur l'Arctique tente, en fait, de régler certains des problèmes que vous avez mentionnés au sujet de la sécurité. Je comprends très bien ce que vous dites au sujet des Chinois et des Russes et je vous prie de ne pas penser que le reste d'entre nous ne se préoccupe pas autant de ces questions. Je prends à cœur ce que vous avez dit et nous allons faire part de votre témoignage à l'autre comité également, si c'est possible.

Avec ces désignations provisoires, je relève, comme le sénateur Gold, quelques contradictions dans ce que nous avons entendu au cours des derniers jours. Il m'est apparu très clairement, lors de la discussion que j'ai eue hier avec les fonctionnaires du ministre et du ministère, que tous les traités et accords existants sont bien en place. Ils l'emportent sur ces mécanismes, et l'inverse n'est pas vrai. Je pense que cela a été très clair tout au long du processus. Si je me trompe quant à l'avenir, dites-le-moi.

L'autre chose que vous avez mentionnée, ce sont les stocks de poissons qui changent en raison des changements climatiques, et je sais que le Centre de recherche sur l'Arctique a commencé ses travaux, mais qu'il n'est peut-être pas encore officiellement ouvert. Je crois comprendre qu'on travaille, comme vous le dites, avec les connaissances scientifiques occidentales et autochtones. Hier, lorsque j'ai interrogé le personnel du ministère au sujet de la signification des preuves scientifiques, j'ai demandé s'il s'agissait seulement des chercheurs scientifiques du MPO ou s'il s'agissait de la recherche qui se fait dans les universités, du savoir autochtone, et de cette plus grande cache, si je peux dire, de preuves. On m'a assuré que c'était tout ce qui précède. Si je me trompe, où est-ce que je me trompe?

M. Smith : Je vous remercie de votre question, sénatrice. Je ne dirais pas que vous avez tort. Personne ne se trompe quand il est question de mettre en œuvre des recherches, parce que toute donnée recueillie est utile. Je pense qu'il faut comprendre comment les priorités en matière de recherches sont établies dans notre région. Comme je l'ai dit, le comité mixte de gestion de la pêche consulte fréquemment les collectivités. Il détermine ses priorités d'après l'avis des collectivités et il les intègre à ses recommandations, recommandations qu'il renvoie ensuite aux collectivités pour voir s'il a visé juste.

In certain areas, they do have long-term research agendas to monitor different species. But the resources to develop a consistent community-based monitoring program is lacking. It's important for the current MPAs to have adequate resources now to monitor their implementation.

The second MPA is supposed to have a periodical review every five years, but I don't think there's going to be the resources to do that evaluation. But we know that certain fish species have moved into the area and are taking over. We get salmon now that go all the way up the river. We never got salmon in that area. Periodical chum salmon, but we're starting to see different species, which could be a good problem for some, because they don't mind having salmon, but it's taking over the habitat of different species like char.

Senator Bovey: If I can do a follow up. I hear what you're saying and I certainly agree with the need for resources to continue the monitoring. I was really encouraged last summer when I was on the *Amundsen* scientific research ship, albeit in Hudson's Bay. Our Arctic committee went up to the research centre in Cambridge Bay and I hope that the research undertaken by this new centre will involve Inuit Indigenous knowledge, as is the case with David Barber's work on the Eastern Arctic. I think it's really important that you come forward with what you think an amendment should be, and this committee needs to note the issue of resources.

Mr. Smith: If I may, in regards to the Cambridge Bay facility, they have their own agenda that they're implementing, and we as the four Inuit regions had proposed an Inuit advisory committee on how they would develop the Indigenous research agenda, and that was turned down by them. So we've already got an issue in regards to how Canada's supposed expert research facility is approaching how it conducts its affairs in the Arctic. So we already have a concern with that.

Senator Bovey: So if I just may close my part up. May I suggest that with the chair of the committee here and I'm deputy chair of the Arctic committee, we're just getting into the scientific research aspect of our work and I think it would be really beneficial if you could appear before that committee and we could follow up on some of this that's outside the purview of Bill C-55. I appreciate it all relates, but outside the detail of Bill C-55 and into the purview of this special committee that's trying to articulate the key issues that we all need to be looking at.

Dans certains domaines, il y a des programmes de recherche à long terme pour surveiller différentes espèces. Mais les ressources nécessaires pour élaborer un programme de surveillance communautaire uniforme font défaut. Il est important que les ZPM actuelles disposent de ressources adéquates pour surveiller leur mise en œuvre.

La deuxième ZPM est censée faire l'objet d'un examen périodique tous les cinq ans, mais je ne crois pas qu'il y aura suffisamment de ressources pour faire cette évaluation. Par ailleurs, nous savons que certaines espèces de poissons se sont installées dans la région qu'elles occupent désormais. Nous avons maintenant du saumon qui remonte la rivière. Nous n'avons jamais eu de saumon dans cette région. Du saumon kéta périodiquement, mais nous commençons à voir différentes espèces, ce qui pourrait être un problème pour certains, parce que, s'ils ne voient pas d'inconvénient à avoir du saumon, ils se plaignent que celui-ci s'empare de l'habitat de différentes espèces comme l'omble.

La sénatrice Bovey : Permettez-moi d'enchaîner. Je comprends ce que vous dites et je suis certainement d'accord pour dire qu'il faut des ressources pour poursuivre la surveillance. L'été dernier, j'ai été vraiment encouragée lors de mon passage à bord du navire de recherche scientifique *Amundsen*, bien que nous ayons navigué dans la baie d'Hudson. Notre comité sur l'Arctique s'est rendu au centre de recherche de Cambridge Bay et j'espère que la recherche entreprise par ce nouveau centre fera appel au savoir autochtone inuit, comme c'est le cas pour le travail de David Barber sur l'Arctique de l'Est. Je pense qu'il est très important que vous proposiez l'amendement que vous jugez nécessaire, et le comité prendra note de la question des ressources.

M. Smith : Si vous me le permettez, en ce qui concerne les installations de Cambridge Bay, elles ont leur propre programme qu'elles sont en train de mettre en œuvre, et nous, les quatre régions inuites, avons proposé un comité consultatif inuit sur la façon d'élaborer le programme de recherche autochtone, mais cette proposition a été rejetée. Nous avons donc déjà un problème en ce qui concerne la façon dont le supposé centre de recherche spécialisé du Canada aborde ses affaires dans l'Arctique. Cela nous préoccupe donc déjà.

La sénatrice Bovey : Permettez-moi de conclure. Permettez-moi de dire qu'étant donné que le président du comité est ici et que je suis vice-présidente du comité sur l'Arctique, nous commençons à peine à parler de l'aspect recherche scientifique de notre travail et je pense qu'il serait vraiment utile que vous comparaissiez devant ce comité et que nous puissions faire un suivi sur certaines de ces questions qui ne relèvent pas du projet de loi C-55. Je comprends que tout cela est lié, mais en dehors des détails du projet de loi C-55 et du mandat de ce comité spécial, il faut tenter de définir les questions clés que nous devons examiner tous ensemble.

The Chair: We have about seven minutes left and we have Senators Patterson and McInnis. You can divide that among yourselves.

Senator Patterson: Thank you very much.

Mr. Smith, you've got the natural gas field which the town of Inuvik has relied on to supply its power generation and heating needs has run out. You've got 9 trillion cubic feet of gas offshore that you want to develop and a road now to Tuktoyaktuk that may help in developing those offshore resources.

Justin Trudeau's father and Energy Minister Marc Lalonde implemented a National Energy Program in the 1980s that gave incentive to companies like Dome Petroleum to drill in the Beaufort Sea. There were 500 wells drilled in the Beaufort without incident.

You're a young fellow, so you may not have been around in the heyday of the 1980s when the Beaufort Sea activity was going on. But I think that was a reason the land claim was settled with the Inuvialuit was because of that offshore oil and gas activity. Your Inuvialuit businesses and individuals, did they benefit from that offshore activity? Did they get some spin-off benefits?

Second, could you tell the community a bit about your traditional activities on the ocean, particularly with regard to whaling and fishery? New species are coming North. Do you think there may be a developing fishery in your waters? Thank you.

Mr. Smith: Thanks for the question, senator. Most of the exploration was done in the 1970s under that National Energy Program. The tail end of it was into the early 1980s. I caught the tail end of it cleaning up the artificial islands that were established. The 9 trillion cubic feet of gas, just for correction, is on land. That was part of the Mackenzie Valley Gas Project that different parties tried to develop, including the Aboriginal Pipeline Group. There are various known gas and oil reserves offshore as well. So there's a lot of natural resources in the region that have not been tapped into.

The gas field that's providing my community right now is on its last legs. It's still providing some. But again, there is no strategy in regards to developing these. One of the Indigenous regions wants to be proactive with the government and industry in developing these, but nobody's paying attention. Geographically, we're closer to Asia than B.C. is as well, that's another lost fact.

Le président : Il nous reste environ sept minutes, et nous avons les sénateurs Patterson et McInnis. Vous pouvez vous répartir ce temps.

Le sénateur Patterson : Merci beaucoup.

Monsieur Smith, le gisement de gaz naturel sur lequel la ville d'Inuvik comptait pour ses besoins en électricité et en chauffage est épuisé. Vous avez neuf mille milliards de pieds cubes de gaz extracôtier que vous voulez exploiter et une route qui mène à Tuktoyaktuk qui pourrait vous aider à exploiter ces ressources extracôtières.

Dans les années 1980, le père de Justin Trudeau et le ministre de l'Énergie, Marc Lalonde, ont mis en œuvre le Programme énergétique national qui incitait des entreprises comme Dome Petroleum à forer dans la mer de Beaufort. On y a foré 500 puits sans incident.

Vous êtes un jeune homme, alors vous n'étiez peut-être pas là à l'époque bénie des années 1980, quand ces activités se déroulaient dans la mer de Beaufort. Mais je pense que c'est la raison pour laquelle la revendication territoriale a été réglée avec les Inuvialuit, à cause de cette activité pétrolière et gazière extracôtière. Vos entreprises et vos membres inuvialuits ont-ils profité de cette activité extracôtière? Ont-ils eu des retombées positives?

Deuxièmement, pourriez-vous parler un peu de vos activités traditionnelles sur l'océan, particulièrement en ce qui concerne la chasse à la baleine et la pêche? De nouvelles espèces arrivent dans le Nord. Pensez-vous qu'il pourrait y avoir une pêche en développement dans vos eaux? Merci.

M. Smith : Je vous remercie de votre question, sénateur. La plupart des travaux d'exploration ont été effectués dans les années 1970, dans le cadre du Programme énergétique national, et se sont terminés au début des années 1980. J'étais là, à la fin de ces travaux, pour nettoyer les îles artificielles qui avaient été créées. Les neuf mille milliards de pieds cubes de gaz, juste pour apporter cette correction, se trouvent sur terre. Cela faisait partie du projet gazier de la vallée du Mackenzie que différentes parties ont tenté d'élaborer, y compris l'Aboriginal Pipeline Group. Il y a également diverses réserves connues de gaz et de pétrole au large des côtes. Il y a donc beaucoup de ressources naturelles dans la région qui n'ont pas été exploitées.

Le gisement de gaz qui alimente actuellement ma collectivité est sur le point de disparaître, même s'il continue de nous alimenter. Encore une fois, il n'y a pas de stratégie pour mettre en valeur ces ressources. L'une des régions autochtones veut être proactive avec le gouvernement et l'industrie pour les exploiter, mais personne ne prête attention. Géographiquement, nous sommes plus près de l'Asie que de la Colombie-Britannique, c'est un autre fait que l'on perd de vue.

I'm trying to remember your second question as well.

Senator Patterson: Your traditional activities.

Mr. Smith: Well, that's why I welcomed you in my opening comments, to come and see the culture itself. It's a part of Canada's identity. We have a national historic site that's neglected. When I say "neglected," it hasn't been adequately recognized, but it's in the treaty that we have. That's in response to what we have done to contribute to Canada's identity over the time period.

Senator Patterson: What about whaling?

Mr. Smith: We conduct a lot of whaling. More die of natural causes. We harvest about one per cent of the population a year, but we're spread from the Yukon shorelines from Ulukhaktok in the far east of our region. I'm talking roughly 1,000-kilometre span of our communities where people in the summer will bring their families and live out on the coasts until school starts in the fall. They will conduct their harvesting and traditional activities throughout that time period. At any given time, there are up to a thousand people moving to those camps to live on the land. It's an integral part of our culture, our diet, our food security and our identity, who we are as a people. I can't put it straighter than that, but it is a significant part of who we are.

Senator Patterson: Thank you.

Senator McInnis: I heard my friends opposite. I'm not going to argue, let alone debate. Let me give you a couple of examples.

We have two MPAs off the coast of Nova Scotia, and those MPAs were put in place by the government coming down and asking and discussing with the province of Nova Scotia. It was truly a collaborative effort. That's not what's taking place here. There's a sense of urgency. The previous minister stated that. I think I even heard that with witnesses. It's taking too long. It's taking seven, eight, nine years to get this in place.

So what happens now? There's a designation, and within five years, and if it is agreed upon, it becomes regulations. So the order goes to the executive council and they put it in place. There's an urgency to it. There's no question about that. They're leaving out consultation and that's part of the problem.

Whereas here, in the existing system, there's a collaborative effort. I've experienced it, I'm seeing it on a daily basis. In fact, I can't be here this afternoon, I have a meeting tonight with

J'essaie de me souvenir de votre deuxième question également.

Le sénateur Patterson : Vos activités traditionnelles.

M. Smith : Eh bien, c'est la raison pour laquelle, dans ma déclaration préliminaire, je vous ai invité à venir voir la culture. Elle fait partie de l'identité canadienne. Nous avons un lieu historique national qui est négligé. Quand je dis « négligé », c'est qu'il n'a pas été suffisamment reconnu, mais c'est dans notre traité. C'est en réponse à ce que nous avons fait pour contribuer à l'identité canadienne au fil du temps.

Le sénateur Patterson : Qu'en est-il de la chasse à la baleine?

M. Smith : Nous faisons beaucoup de chasse à la baleine, mais il y en a plus encore qui meurent de causes naturelles. Nous prélevons environ 1 p. 100 de la population chaque année, mais nos communautés s'étendent des côtes du Yukon jusqu'à Ulukhaktok, à l'extrémité orientale de notre région. Je parle d'un rayon d'environ 1 000 kilomètres de nos communautés, où les gens, pendant l'été, amènent leur famille et vivent sur les côtes jusqu'au début des classes, à l'automne. Là, ils récoltent et mènent leurs activités traditionnelles tout au long de cette période. À tout moment, jusqu'à 1 000 personnes s'installent dans ces camps pour y vivre. Cela fait partie intégrante de notre culture, de notre alimentation, de notre sécurité alimentaire et de notre identité, de ce que nous sommes comme peuple. Je ne peux pas dire les choses plus simplement, mais c'est une partie importante de ce que nous sommes.

Le sénateur Patterson : Merci.

Le sénateur McInnis : J'ai entendu mes amis d'en face. Je ne vais pas argumenter, encore moins débattre. Permettez-moi de vous donner quelques exemples.

Nous avons deux ZPM au large des côtes de la Nouvelle-Écosse. Ces ZPM ont été mises en place par le gouvernement qui est venu en faire la demande à la province de la Nouvelle-Écosse et en a discuté avec elle. C'était vraiment un effort de collaboration. Ce n'est pas ce qui se passe ici. Il y a un sentiment d'urgence. Le ministre précédent l'a dit. Je crois même avoir entendu cela des témoins. Cela prend trop de temps. Il faut sept, huit, neuf ans pour mettre cela en place.

Que se passe-t-il maintenant? Il y a une désignation et dans un délai de cinq ans, si on s'entend là-dessus, cela devient un règlement. Le décret est donc présenté au conseil exécutif et il est mis en place. Il y a urgence. Cela ne fait aucun doute. Ils ne tiennent pas compte des consultations et c'est une partie du problème.

Alors qu'ici, dans le système actuel, il y a un effort de collaboration. Je l'ai vécu, je le vois tous les jours. En fait, je ne peux pas être ici cet après-midi, j'ai une réunion ce soir sur cette

respect to this issue. I'm remaining as objective as I can. But they're really, really concerned about this effort to expedite to get to an area of 2,100 kilometres of our coastline.

The challenge is when you have an MPA, when it's there, governments change. No-take zones may, in fact, be enforced that they're no-take zones, and this is the livelihood of all these coastal communities. That's the challenge that we have.

In my previous experience in the provincial government, I've never seen a situation where you would impose without consultation, and that's what's happening here. That's what I hear Mr. Smith saying is taking place in his community.

The Chair: Do you have a question?

Senator McInnis: No, there's no question. It's a comment. I learned that from Senator Gold. Bring the hammer down.

The Chair: Thank you very much, senators.

Thank you for this great discussion and feedback, Mr. Smith. As I mentioned earlier, if there is an amendment that you would like to propose to Bill C-55, we would ask that you forward it to our clerk as soon as you can so that we can have discussion and debate around that before we move forward.

Mr. Smith: Sorry for interrupting. For the record, the intent of what this bill is trying to achieve, I don't think we disagree, but it's how we get to the end of that path together so it's beneficial to everybody involved. How do we work on the wording of this so that it reflects the proper processes as well as what we both want to achieve in this case? Thanks.

The Chair: Thank you, Mr. Smith, you had the last word.

For our second panel today, we have with us by video conference Bob Gloade, Chief, Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs Secretariat. Welcome. I'm not sure who else is with you, but if you want to introduce yourself and the people there, my understanding is you have some opening remarks. From there we will go to questions from the senators. The floor is yours, chief.

Bob Gloade, Chief, Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs Secretariat: Good morning. I have John G. Paul here with me. He is the Executive Director of the Atlantic Policy Congress. And to my left is Mitch Downton, Regional Climate Change Coordinator with the Atlantic Policy Congress.

question. Je reste le plus objectif possible. Mais ils sont vraiment très préoccupés par cet effort visant à accélérer les choses pour atteindre une zone de 2 100 kilomètres de notre littoral.

Le problème c'est que les décisions changent quand les gouvernements changent. L'interdiction de pêcher peut être décrétée pour certaines zones même s'il ne s'agit pas de ZPM, et cela bien qu'elles constituent le garde-manger de toutes ces collectivités côtières. Voilà le problème.

D'après mon expérience antérieure au gouvernement provincial, je n'ai jamais vu de cas d'application d'un interdit de pêche sans consultation, mais c'est ce qui se passe ici. C'est ce que j'entends dire par M. Smith dans sa collectivité.

Le président : Vous aviez une question?

Le sénateur McInnis : Non, mais un commentaire. J'ai appris cela du sénateur Gold. Frappez du maillet!

Le président : Merci beaucoup, chers collègues.

Je vous remercie de cette excellente discussion et de vos commentaires, monsieur Smith. Comme je l'ai mentionné plus tôt, si vous souhaitez proposer un amendement au projet de loi C-55, nous vous demandons de le faire parvenir à notre greffière le plus tôt possible afin que nous puissions en discuter et en débattre avant d'aller de l'avant.

M. Smith : Désolé de vous interrompre. Aux fins du compte rendu, je ne crois pas que nous soyons en désaccord avec l'objectif du projet de loi, mais il s'agit de savoir comment nous allons arriver au bout de cette voie ensemble pour que ce soit avantageux pour toutes les parties concernées. Comment pouvons-nous nous y prendre pour que le libellé reflète les processus appropriés ainsi que ce que nous voulons tous les deux réaliser dans ce cas-ci? Merci.

Le président : Merci, monsieur Smith, vous avez eu le dernier mot.

Pour notre deuxième groupe de témoins, nous accueillons par vidéoconférence Bob Gloade, chef, secrétariat du Congrès des chefs des Premières Nations de l'Atlantique. Bienvenue. Je ne sais pas qui d'autre vous accompagne, mais si vous voulez vous présenter, vous et les autres, je crois comprendre que vous avez une déclaration préliminaire à faire. Ensuite, nous passerons aux questions des sénateurs. La parole est à vous, chef.

Bob Gloade, chef, secrétariat du Congrès des chefs des Premières Nations de l'Atlantique : Bonjour. Je suis accompagné de John G. Paul. Il est le directeur général du Congrès des chefs des Premières Nations de l'Atlantique. À ma gauche se trouve Mitch Downton, coordonnateur régional des changements climatiques au Congrès des chefs des Premières Nations de l'Atlantique.

Good morning. First of all, I would like to thank you for this opportunity to speak to the Senate. I want to say I'm not sure if Senator Dan Christmas or Senator Brian Francis are there with you, but if they are, I extend our greetings to them as well. It's an honour to have two Mi'kmaq senators representing our people from the Atlantic in the Senate. Thank you for that.

I'm Chief Bob Gloade of the Millbrook First Nation. I'm one of the co-chairs for the Atlantic Policy Congress. As mentioned, I'm here with John G. Paul today, the Executive Director for the Atlantic Policy Congress. We're pleased to have this opportunity to speak to the Senate standing committee on Bill C-55 as representatives of the APC First Nations Chiefs here in the Atlantic.

The Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs Secretariat was federally incorporated in 1995 as a policy and research advocacy secretariat for 30 Mi'kmaq, Maliseet, Passamaquoddy and Innu chiefs here in Atlantic Canada. We're governed by the chiefs here, and the board of directors consists of the chiefs of each of the respective communities.

As co-chairs of the Atlantic Policy Congress, we wish to emphasize the importance of the early and ongoing engagement with Indigenous people during development and implementation of legislation, regulations and policies that may impact Aboriginal rights and title.

We understand the legislation will clarify the responsibilities of the Minister of Fisheries and Oceans to establish a national network of marine protected areas. We recommend the National Advisory Panel on Marine Protected Area Standards include an Indigenous-specific process to ensure that the constitutionally protected rights and interests are commensurate. There can be no single perspective that represents the views of Indigenous people across Canada. Therefore, Canada should take an approach that is representative of existing Indigenous processes and governance.

Bill C-55 will empower the minister to designate marine protected areas in order to prohibit certain activities in those areas. Any activities that impact the inherent Aboriginal and treaty rights of Indigenous people will have serious implications on Indigenous fishing. It is our expectation that Indigenous fishing will not be disrupted or displaced due to this legislation. Therefore, it is our expectation that this legislation and subsequent regulations and policies will not prohibit Indigenous and rights-based fishing.

Bonjour. Tout d'abord, je tiens à vous remercier de me donner l'occasion de m'adresser au Sénat. Je ne sais pas si le sénateur Dan Christmas ou le sénateur Brian Francis sont là avec vous, mais si c'est le cas, je les salue également. C'est un honneur d'avoir au Sénat deux sénateurs micmacs qui représentent notre peuple de l'Atlantique. Je vous en remercie.

Je suis le chef Bob Gloade de la Première nation de Millbrook. Je suis l'un des coprésidents du Congrès des chefs des Premières Nations de l'Atlantique. Comme je l'ai mentionné, je suis accompagné aujourd'hui de John G. Paul, directeur général du Congrès des chefs des Premières Nations de l'Atlantique. Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de nous adresser au comité sénatorial permanent chargé d'étudier le projet de loi C-55 à titre de représentants des chefs des Premières Nations membres du Congrès des chefs des Premières Nations de l'Atlantique, ici dans la région de l'Atlantique.

Le secrétariat du Congrès des chefs des Premières Nations de l'Atlantique a été constitué en vertu d'une loi fédérale en 1995 à titre de secrétariat des politiques et de la recherche pour 30 chefs micmacs, malécites, passamaquoddys et innus du Canada atlantique. Nous sommes régis par les chefs ici, et le conseil d'administration est composé des chefs de chacune des collectivités respectives.

À titre de coprésidents du Congrès des chefs des Premières Nations de l'Atlantique, nous tenons à souligner l'importance de la participation précoce et continue des peuples autochtones pendant l'élaboration et la mise en œuvre de lois, de règlements et de politiques qui peuvent avoir une incidence sur les droits et les titres ancestraux.

Nous croyons comprendre que le projet de loi clarifiera les responsabilités du ministre des Pêches et des Océans quant à l'établissement d'un réseau national de zones de protection marines. Nous recommandons que le comité de conseil national sur les normes concernant les aires marines protégées se dote d'un processus propre aux Autochtones afin de veiller à ce que leurs droits et leurs intérêts protégés par la Constitution s'y retrouvent en bonne mesure. Il ne peut y avoir de perspective unique qui représente les points de vue de tous les peuples autochtones du Canada. Par conséquent, le Canada devrait adopter une approche qui soit représentative des processus et de la gouvernance autochtones actuels.

Le projet de loi C-55 habilitera le ministre à désigner des zones de protection marines afin d'interdire certaines activités dans ces zones. Toute activité ayant une incidence sur les droits ancestraux et issus de traités des peuples autochtones aura de graves répercussions sur la pêche autochtone. Nous nous attendons à ce que la pêche autochtone ne soit pas perturbée ou déplacée en raison de ce projet de loi. Par conséquent, nous nous attendons à ce que cette loi et les règlements et politiques subséquents n'interdisent pas la pêche autochtone et fondée sur des droits.

The amendment to the Oceans Act will update and strengthen the powers of enforcement officers and must include Indigenous governance and jurisdiction. The designation of marine protected areas, MPAs, requires monitoring and enforcement measures to ensure compliance with the development of a management plan. Indigenous people must be the leaders in monitoring and enforcement of the MPAs in their traditional territories.

At this time, I will turn the table over to John G. Paul, who will make additional comments.

John G. Paul, Executive Director, Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs Secretariat: Thank you. I want to pass on the regret of our co-chair, Chief Shelley Sabattis from Oromocto, who was unable to participate today, so I'm filling the gap.

I want to thank the committee for allowing Chief Gloade and me to submit on the legislation. We really think the Oceans Act is an opportunity for us to assert our jurisdiction and sovereignty over Canadian waters in Atlantic Canada. Indigenous people must be involved directly as partners in the development of legislation, regulation and the subsequent policy decisions that govern those areas. The Oceans Act currently allows the Minister of Fisheries and Oceans to enter into an agreement with a person or body of exercising powers and performing functions assigned to the minister in the act. The broad power allows a minister to enter into agreements with Indigenous people to co-manage and to carry out certain functions under the Oceans Act. We believe this is of critical importance and therefore must have an opportunity to move forward in the spirit and intent of reconciliation to co-develop and co-manage these marine protected areas.

A key principle in the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, UNDRIP, is for states to seek free, prior and informed consent of Indigenous people before implementing legislative and administrative measures that may affect them.

Therefore, in order to reflect UNDRIP principles in the provisions of the act, the act should be amended to ensure recognition, respect and autonomous operation of Indigenous laws over waters in our traditional territories, particularly where Indigenous laws provide greater environmental protections than those provided under the act. Such an amendment would both implement self-determination and provide greater environmental protection to the ocean. This would foster a nation-to-nation relationship between Indigenous people and all of Canada.

La modification à la Loi sur les océans permettra de mettre à jour et de renforcer les pouvoirs des agents de l'autorité et doit laisser place à la gouvernance et à la compétence autochtones. La désignation de zone de protection marine, ou ZPM, exige des mesures de surveillance et d'application de la loi conformément au plan de gestion. Les peuples autochtones doivent être les chefs de file de la surveillance et de l'application des règlements dans les ZPM situées sur leurs territoires traditionnels.

Je vais maintenant céder la parole à John G. Paul, qui fera d'autres commentaires.

John G. Paul, directeur général, secrétariat du Congrès des chefs des Premières Nations de l'Atlantique : Merci. Je tiens à vous transmettre les regrets de notre coprésidente, la chef Shelley Sabattis d'Oromocto, qui ne peut pas participer à la séance d'aujourd'hui. Je vais donc la remplacer.

Je tiens à remercier le comité d'avoir permis au chef Gloade et à moi-même de présenter un mémoire sur le projet de loi. Nous croyons vraiment que la Loi sur les océans est une occasion pour nous d'affirmer notre compétence et notre souveraineté sur les eaux canadiennes dans le Canada atlantique. Les peuples autochtones doivent participer directement, en qualité de partenaires, à l'élaboration des lois, des règlements et des décisions stratégiques subséquentes qui régissent ces zones. La Loi sur les océans permet actuellement au ministre des Pêches et des Océans de conclure une entente avec une personne ou un organisme qui exerce les pouvoirs et les fonctions qui lui sont conférés par la loi. Ce vaste pouvoir permet à un ministre de conclure des ententes avec les peuples autochtones pour la cogestion et l'exécution de certaines fonctions en vertu de la Loi sur les océans. Nous croyons que c'est d'une importance cruciale et nous devons donc avoir l'occasion d'aller de l'avant dans l'esprit et dans l'intention de la réconciliation afin de développer et de gérer conjointement ces zones de protection marines.

Un principe clé de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, la DNUDPA, est que les États doivent obtenir le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause des peuples autochtones avant de mettre en œuvre des mesures législatives et administratives susceptibles de les toucher.

Par conséquent, afin que les principes de la DNUDPA se reflètent dans les dispositions de la loi, la loi devrait être modifiée pour assurer la reconnaissance, le respect et l'application autonome des lois autochtones sur les eaux dans nos territoires traditionnels, particulièrement lorsque les lois autochtones offrent des protections environnementales plus importantes que celles prévues dans la loi. Une telle modification mettrait en œuvre l'autodétermination et assurerait une meilleure protection de l'environnement océanique. Cela favoriserait une relation de nation à nation entre les peuples autochtones et l'ensemble des Canadiens.

Canada has the opportunity to implement UNDRIP and provide the political conditions necessary for the Atlantic Policy Congress and our communities to contribute effective and lasting change on legislation, governance and institutional infrastructure for our communities in Atlantic Canada. Thank you.

The Chair: Thank you. We'll start our discussion by going to our deputy chair for the first question to this panel.

Senator Gold: Thank you, chair. Good day, and thank you for being with us.

You've raised a lot of issues in your opening remarks, so maybe I could start by asking you to help us understand the following. To some degree, it sounds as if you have some suggestions for amendments to Bill C-55, and if so, I would encourage you to send text on that, if you have it, to the clerk of the committee so that we could consider it in our deliberations.

My question more generally, the issues that you raise, how much of them flow from the act itself, Bill C-55? How much is really about how the regulations might be drafted if and when an interim MPA is established? Where are your concerns more generally in terms of the process, whether the process leading up to the identification of an area of interest or the process leading up to a decision of whether or not to establish an interim MPA or otherwise? Could you help us understand a little bit where the points of entry are of your concerns so we can best reflect upon them?

Mr. Paul: I guess the biggest thing is early engagement in the process and allowing our views to be put forward at the earliest possible stage when the MPAs are being considered. We're trying to make sure, as everyone else is, with both the legislation and then the subsequent regulations, that the policies that flow out actually entrench our values in the process. We want to own the process just as much as Canada does. We want to see what the outputs will be to actually protect what it is that we're all trying to protect for future generations. Our thought process is about early inclusion, which has occurred. There have been many discussions.

On the wording of the amendment, we'll speak collaboratively with our colleagues at the Assembly of First Nations to come up with something that might be helpful with some of these things. The most important process is really getting everyone to understand this is a totally inclusive process because it will affect something that relates specifically to our rights. We must have an opportunity to express our views all the way through the process.

Le Canada a l'occasion de mettre en œuvre la DNUDPA et de fournir les conditions politiques nécessaires pour que le Congrès des chefs des Premières Nations de l'Atlantique et nos communautés puissent apporter des changements efficaces et durables aux lois, à la gouvernance et à l'infrastructure institutionnelle de nos collectivités du Canada atlantique. Merci.

Le président : Merci. Nous allons commencer notre discussion en donnant la parole à notre vice-président, qui posera la première question à ce groupe de témoins.

Le sénateur Gold : Merci, monsieur le président. Bonjour, et merci d'être parmi nous.

Vous avez soulevé beaucoup de questions dans votre déclaration préliminaire, alors je pourrais peut-être commencer par vous demander de nous aider à comprendre ce qui suit. Dans une certaine mesure, il semble que vous ayez des suggestions d'amendements au projet de loi C-55 à proposer, et si c'est le cas, je vous encourage à envoyer un texte à ce sujet, si vous en avez un, à la greffière du comité afin que nous puissions en tenir compte dans nos délibérations.

De façon plus générale, ma question porte sur les enjeux que vous soulevez. Combien découlent de la loi elle-même, du projet de loi C-55? Dans quelle mesure portent-ils sur la façon dont des règlements pourraient être rédigés si une ZPM provisoire était établie? Quelles sont vos préoccupations plus générales en ce qui concerne le processus, que ce soit le processus menant à la désignation d'une zone d'intérêt ou le processus menant à la décision d'établir ou non une ZPM provisoire ou autre? Pourriez-vous nous aider à comprendre un peu quels points précis vous préoccupent, afin que nous puissions mieux y réfléchir?

M. Paul : Je suppose que la chose la plus importante, c'est notre participation au processus dès le départ, de façon à permettre que nos points de vue soient présentés le plus tôt possible, dès le moment où les ZPM sont envisagées. Nous essayons de nous assurer, comme tout le monde, que les lois et les règlements subséquents enchâssent nos valeurs dans le processus. Nous voulons que ce processus soit le nôtre tout autant que celui du Canada. Nous voulons voir quels en seront les effets sur la protection de tout ce que nous essayons tous de protéger pour les générations futures. Notre réflexion porte sur notre participation précoce et elle a eu lieu. Il y a eu beaucoup de discussions.

Pour ce qui est du libellé de l'amendement, nous allons collaborer avec nos collègues de l'Assemblée des Premières Nations pour trouver quelque chose qui pourrait être utile quant à certains enjeux. Le plus important est de faire comprendre à tous qu'il s'agit d'un processus tout à fait inclusif, car il aura une incidence sur une chose qui touche directement nos droits. Nous devons avoir l'occasion d'exprimer notre point de vue tout au long du processus.

In terms of the agreements that are talked about in the process, those agreements that ended up getting put in place before, during and after really affect how these MPAs will get established, evolve and operate into the future because we do want to make sure that these things are sustainable. However, we also understand that you have to look at how it's connected to everything else going on in these areas. We understand that totally from our perspective. We really want to make sure that our Indigenous knowledge systems are built into these processes to ensure that whatever comes out the other end, that our Mi'kmaq people in the future will clearly understand how and why we were included in the process, how our values were incorporated into the process right from the legislation down to the regulations and actually in the policy itself. If we can do that, that would be a very important way to go forward.

Senator Gold: Thank you.

Senator Christmas: Thank you, gentlemen, for your remarks today.

Chief Gloade, you mentioned in your presentation about the importance of Indigenous fisheries in Atlantic Canada. In your remarks, you were very careful to point out that the MPAs should not interfere with our Indigenous fishery.

Could you explain to the committee how important Indigenous fisheries are to Atlantic Canada and perhaps explain and elaborate a bit more about why our committees are so concerned about MPAs interfering with our fishery?

Mr. Gloade: Thank you. It's a great opportunity to speak to you as well.

Here in Atlantic Canada, fishing is a very important to all the First Nations communities for multiple reasons: from an economic standpoint, from traditional use and practical use and for common every day. Fishing is a big part of the lives of all our First Nations communities here in Atlantic Canada. It provides food, social and ceremonial access to our First Nations people and provides an economic opportunity for our commercial fishermen. It impacts the lives of every First Nations community member right from a child to a senior, all the way through.

Any legislation that will impact the waters here in our fishing territories would have a significant impact. We need to make sure that any legislation regarding the environmental, our marine area, our fishing area or our traditional use will have a significant impact on our First Nations community. Each of our communities give serious consideration to the responsibilities for being stewards of the land, protectors of the waters, protectors

En ce qui concerne les accords dont il est question dans le processus — ces accords qui ont fini par être mis en place avant, pendant et après — ils ont vraiment une incidence sur la façon dont ces ZPM seront établies, évolueront et fonctionneront à l'avenir. Nous tenons à nous assurer que tout cela soit durable. Toutefois, nous comprenons aussi que vous devez examiner comment cela est lié à tout ce qui se passe dans ces domaines. De notre point de vue, c'est tout à fait compréhensible. Nous voulons vraiment nous assurer que nos systèmes de connaissances autochtones soient intégrés à ces processus pour garantir que tout ce qui ressortira soit clair : nous voulons que nos Micmacs à l'avenir comprennent clairement comment et pourquoi nous avons été inclus dans le processus, comment nos valeurs ont été intégrées dans le processus, depuis la loi jusqu'aux règlements et, en fait, dans la politique elle-même. Si nous arrivions à réaliser cela, ce serait une importante avancée.

Le sénateur Gold : Merci.

Le sénateur Christmas : Merci, messieurs, de vos observations d'aujourd'hui.

Chef Gloade, vous avez parlé dans votre exposé de l'importance des pêches autochtones au Canada atlantique. Dans vos remarques, vous avez pris bien soin de souligner que les ZPM ne devraient pas nuire aux pêches autochtones.

Pourriez-vous expliquer au comité à quel point les pêches autochtones sont importantes pour le Canada atlantique et peut-être expliquer un peu plus clairement pourquoi nos comités sont si inquiets que les ZPM nuisent à notre pêche?

M. Gloade : Merci. C'est une excellente occasion de vous parler également.

Ici, dans le Canada atlantique, la pêche est très importante pour toutes les communautés des Premières Nations, et ce, pour de multiples raisons, qu'il s'agisse de son incidence économique, de son utilisation traditionnelle et pratique, ou de sa consommation quotidienne. La pêche occupe une place importante dans la vie de toutes les communautés des Premières Nations du Canada atlantique. Elle offre aux membres des Premières Nations un accès à de la nourriture, à une vie sociale et à des activités rituelles, en plus d'offrir des débouchés économiques à nos pêcheurs commerciaux. Elle touche la vie de tous les membres des communautés des Premières Nations, depuis l'enfance jusqu'à l'âge adulte.

Toute mesure législative qui toucherait les eaux de nos territoires de pêche aurait une incidence considérable. Il faut bien comprendre que toute mesure législative concernant l'environnement, notre zone marine, notre aire de pêche ou l'usage que nous en faisons traditionnellement aura des répercussions importantes sur nos communautés des Premières Nations. Chacune de nos communautés prend son rôle de gardien

of the habitat and the environment, so it's something that has to be taken into consideration.

When you look at any legislation coming through, even some of the prior legislation in regard to lifting the protections on different bodies of water across Canada, it had a significant impact here in Atlantic Canada and raised serious concerns from industries and anybody else coming in. It had an impact or effect on the fish habitat in the areas.

We've seen fish species be depleted in a variety of areas. Look at the areas along the Bay of Fundy where striped bass is fished. Industry comes in and they said a temporary dam will be there and not have any impact on the fish in this area, but that temporary dam has been there for 50 years. I'm not sure what temporary means, but what that did was deplete the fishing area of striped bass in certain rivers. Now we have basically one major river here in Nova Scotia that people access striped bass from. It has taken a long time for fish stock to come back.

Even with salmon, a number of rivers are closed. Our communities are not allowed to access fishing in certain areas. That has a significant impact because now families cannot go out and fish salmon and provide food for their family.

We have industry happening close to our community. I refer to Sheet Harbour and Beaver Dam where there is a gold mine going in and there will be environmental impacts that will affect the rivers, the fishing, hunting, the traditional areas of the Mi'kmaq people. One thing not taken into consideration is that the traditional use and the impacts it will have on families. There are hundreds of people who rely on the area for food and hunting. It's a primary food source.

So there are things with industry and regulations. Permits are granted. It has a significant impact on the environment and traditional use because when First Nations people engage in traditional use studies for specific areas, there is a lot of information in there that is not taken into consideration.

One example is the Alton natural gas storage project. In that area, there were over 1500 traditional uses in that particular river in regard to First Nations people. One species was only taken into consideration. So 1500 traditional uses that had been identified, and through legislation and through government, they've only acknowledged one species. So as projects go forward, they will have a significant impact on those areas and on our respective communities.

de la terre, de protecteur des eaux, des habitats et de l'environnement très au sérieux, alors il faut que cela soit pris en compte.

Lorsqu'on examine les projets de loi qui ont été présentés, même certains projets de loi antérieurs visant à lever les mesures de protection sur les différents plans d'eau du Canada, on constate qu'ils ont eu des répercussions importantes ici, dans le Canada atlantique, et qu'ils ont soulevé de graves préoccupations en raison des industries et des autres intervenants. Cela a eu un impact sur l'habitat du poisson dans les zones en question.

Nous avons vu les stocks de certaines espèces de poisson s'effondrer dans diverses régions. Regardez les zones situées le long de la baie de Fundy, où l'on pêche le bar rayé. Les représentants de l'industrie nous disaient qu'il y aurait un barrage temporaire qui n'aurait aucune incidence sur les stocks de poisson dans cette région, mais ce barrage temporaire est en place depuis 50 ans. Je ne sais pas ce que cela veut dire, mais cela a causé la disparition du bar rayé de certaines rivières dans cette zone de pêche. Aujourd'hui, il y a une grande rivière ici, en Nouvelle-Écosse, où les gens ont accès au bar rayé. Il a fallu beaucoup de temps pour que les stocks de poisson se reconstituent.

C'est pareil dans le cas du saumon, plusieurs rivières sont fermées. Nos communautés ne sont pas autorisées à pêcher dans certaines zones. Cela a des répercussions importantes, car les familles ne peuvent plus pêcher le saumon pour nourrir leur famille.

Des industries se sont installées près de notre collectivité. Je pense à Sheet Harbour et à Beaver Dam, où il y a une mine d'or qui causera des impacts environnementaux qui toucheront les rivières, la pêche, la chasse et les zones traditionnelles du peuple micmac. On ne tient pas compte de leur utilisation traditionnelle des ressources et des répercussions que cela aura sur leurs familles. Des centaines de personnes dépendent de cette aire pour se nourrir et chasser. C'est une zone de première importance pour leur alimentation.

L'industrie et la réglementation posent problème. On accorde des permis et cela a des répercussions importantes sur l'environnement et l'usage traditionnel, car lorsque les Premières Nations entreprennent des études sur l'utilisation traditionnelle dans certaines zones particulières, elles constatent que beaucoup d'information n'a pas été prise en compte.

Le projet de stockage de gaz naturel Alton en est un exemple. Dans cette région, on recensait plus de 1 500 utilisations traditionnelles d'une rivière par des gens des Premières Nations. Une seule espèce a été prise en considération. Alors malgré les quelque 1 500 utilisations traditionnelles identifiées, la loi et le gouvernement n'ont reconnu qu'une seule espèce. Donc, à mesure que les projets progresseront, ils auront un impact important sur ces régions et sur nos collectivités respectives.

When legislation comes in and our community starts to hear about how it will impact them, what potential changes will happen, it has a detrimental impact to our communities, both on the rights of First Nations people to access the land and water, and also the land in itself. So there is a significant impact. First Nations inclusion in any legislation that impacts our environment — waters, land, air — must be taken into consideration.

When it comes to monitoring, First Nations need to be included in that monitoring process and have the ability and authority level to stop something if they see something that it will have a detrimental impact.

In order for reconciliation to move forward, that's how both governments and First Nations can work collectively together to ensure that we work hand in hand. That's what reconciliation is about; make sure we're involved in the process and things are done to a standard comfortable to First Nations people and the government.

Senator Christmas: Given how extensively the Mi'kmaq and the Maliseet are involved in the Atlantic fishery, Chief Gloade or Mr. Paul, can you describe your relationship with the Department of Fisheries and Oceans in regard to the establishment of MPAs? I know we have a couple of MPAs in the Atlantic. I'm wondering if the APC has been involved with the DFO in establishing monitoring or enforcement of those areas. For those future MPAs that are being considered, has DFO engaged with the APC on those new areas as well?

Mr. Paul: They have to some extent. They mostly engage with the different rights tables across the region because they are directly affecting rights. I think with the MPAs, they have been collaborated in disclosure of what they're planning on doing.

The concern that keeps coming up in the discussion is the pace that this will occur and to make sure the issues we're raising actually get built into the monitoring of these processes after these things are created. Unless you build our values and Indigenous knowledge into the establishment process and subsequently into the monitoring and longevity of the process, it's going to be very hard for us to explain to communities how and if we were involved. If something does happen into the future, they will ask us why we didn't mitigate even more in terms of when the process was being created to actually impact your potential rights or livelihood in the community.

As you know, the fishery is who we are as Mi'kmaq, Maliseet and Passamaquoddy people. Our Indigenous world view is that the ocean gives us, but we still have to give back to protect it, not just for the sake of the UN or anybody but to protect it for six

Lorsque des mesures législatives sont présentées et que notre communauté entend parler de leurs répercussions et des changements qu'elles pourraient amener, cela a des effets néfastes sur elle, sur le droit des membres des Premières Nations à la terre et à l'eau et sur le territoire en tant que tel. Il s'agit donc d'un impact important. Il faut inclure les Premières Nations dans toute loi qui a une incidence sur leur environnement : l'eau, la terre et l'air doivent être pris en compte.

En ce qui concerne la surveillance, les Premières Nations doivent pouvoir participer au processus de surveillance et avoir la capacité et le pouvoir de mettre fin à un projet si elles constatent qu'il aura un effet néfaste.

Dans le but de faire progresser la réconciliation, les gouvernements et les Premières Nations pourraient collaborer et s'assurer de travailler main dans la main. C'est cela, la réconciliation : veiller à ce que tous participent au processus et à ce que les choses soient faites selon des normes avec lesquelles les membres des Premières Nations et le gouvernement se sentent à l'aise.

Le sénateur Christmas : Compte tenu de l'ampleur de la pêche pratiquée par les Micmacs et les Malécites dans l'Atlantique, chef Gloade ou monsieur Paul, pouvez-vous décrire votre relation avec le ministère des Pêches et des Océans en ce qui concerne l'établissement de ZPM? Je sais que nous avons quelques ZPM dans l'Atlantique. Je me demande si le Congrès des chefs des Premières Nations de l'Atlantique a collaboré avec le MPO pour établir la surveillance ou faire appliquer la loi dans ces secteurs. Pour ce qui est des ZPM futures envisagées, le MPO a-t-il consulté le Congrès des chefs des Premières Nations de l'Atlantique sur ces nouvelles zones également?

M. Paul : Oui, dans une certaine mesure. Ils participent surtout aux différentes tables de négociation des droits dans la région parce que celles-ci ont une incidence directe sur leurs droits. Je pense qu'avec les ZPM, ils ont collaboré à la divulgation de ce qu'ils prévoient faire.

La préoccupation qui revient constamment dans la discussion, c'est le rythme auquel cela sera instauré et l'assurance que les enjeux que nous soulevons seront intégrés à la surveillance de ces processus. À moins que nos valeurs et nos connaissances autochtones soient intégrées dans le processus de mise en œuvre et, par la suite, dans l'effort de surveillance à long terme du processus, il nous sera très difficile d'expliquer aux communautés comment et si nous avons participé. Si quelque chose venait à se produire, ils nous demanderaient pourquoi nous n'avons pas pris d'autres mesures pour atténuer les répercussions du processus sur les droits ou les moyens de subsistance de la communauté.

Comme vous le savez, la pêche constitue une partie importante de l'identité des peuples micmac, malécite et passamaquoddy. Selon la vision du monde autochtone, l'océan donne généreusement, mais nous devons le lui rendre en le protégeant,

or seven generations into the future. I think the severity that we're looking at, in terms of the kinds of concerns and inclusion we're talking about, is to ensure in all cases, in every one of those MPAs, that DFO fully engages as early as possible and through the entire process right to the end to ensure the Indigenous knowledge and voice is built into that. That Indigenous knowledge and voice protect our rights, basically. That's what we want. We want to see our rights protected 100 or 200 years into the future, when the MPAs are still in effect, and hopefully there are still fish in there in 200 years' time.

I know that's part of the intent because we believe — and you know this — we have to do our part to protect the species in the ocean. We believe, like the government believes, that by creating these areas, we want to make sure our rights are not negatively impacted for one, but we also want to make sure it's protected for the long term and ensure there are appropriate mechanisms built into those processes where Indigenous monitoring or surveillance is built in.

The whole idea of spatial planning and those new technologies being applied to the ocean is something that communities require significant capacity and understanding of how to use these new technologies and approaches to build into our proprietary knowledge, which is consistent with our Indigenous knowledge system, so that whatever is figured out in these areas is built in to protect those areas fully for everyone.

Senator Christmas: Thank you.

Senator Munson: I just wanted to clarify. Chief, you talked about the ability to stop something. What did you mean by that? The minister has the right to stop something. What right do you want to have to stop something?

Mr. Gloade: I will give you an example, something I have been involved in. For example, with respect to the Alton Natural Gas Storage project here, one of the things that we have indicated during the consultation and our engagement process is the ability — if, for example, our monitors are doing samples along the river, there are requirements that the proponent has to follow in regard to the monitoring process in terms of the salinity level of the waters. If they rise to a certain level, it will be detrimental to the fish that in that river. I'm only referring to one species, but there are other species in there.

For example, during the process, when they start dumping salt brine into that river, if there are fish in there, the monitor will have the ability to go to the proponent and say, "You have to shut this down immediately" and not have to go through a lot of red tape to get that done. Personally, I know which building the switch to shut down that plan is in. So I need to be able to walk

non seulement parce que l'ONU ou qui que soit d'autre le stipule, mais pour qu'il soit viable pour les six ou sept générations à venir. Les préoccupations dont nous faisons état au sujet de notre participation sont importantes. Il faut veiller à ce que, dans tous les cas, dans chacune de ces ZPM, le MPO s'engage pleinement, le plus tôt possible et tout au long du processus, à inclure les connaissances et la voix des Autochtones. Ce savoir et cette voix autochtones font en sorte de protéger nos droits, essentiellement. C'est ce que nous voulons. Nous voulons que nos droits soient protégés dans 100 ou 200 ans, quand les ZPM seront encore là et nous espérons qu'il y aura encore du poisson dans 200 ans.

Je sais que cela fait partie de l'objectif, car nous croyons — et vous le savez — que nous devons faire notre part pour protéger les espèces dans l'océan. Nous croyons, tout comme le gouvernement, qu'en créant ces zones, nous nous assurons que nos droits ne seront pas lésés. Mais nous voulons aussi nous assurer qu'ils soient protégés à long terme et que des mécanismes appropriés soient intégrés de sorte que les Autochtones puissent exercer leur rôle de surveillance et que cette fonction fasse partie intégrante des processus de surveillance.

Le concept de planification spatiale et les nouvelles technologies appliquées à l'océan vont exiger un effort de compréhension important de la part des communautés, afin qu'elles puissent les utiliser et les intégrer à leurs connaissances propres, conformes à notre système de connaissances autochtone. Peu importe comment ces zones seront gérées, il faudra que leur protection totale y soit intégrée dans l'intérêt de tous.

Le sénateur Christmas : Merci.

Le sénateur Munson : Je voulais simplement apporter une précision. Chef, vous avez parlé de la capacité de faire cesser quelque chose. Qu'entendez-vous par là? Le ministre a le droit de mettre fin aux projets. Quel droit voulez-vous avoir pour faire cesser quelque chose?

M. Gloade : Je vais vous donner l'exemple d'un projet auquel j'ai participé. Par exemple, en ce qui concerne le projet de stockage de gaz naturel Alton, l'une des choses que nous avons mentionnées au cours de la consultation et de notre processus de mobilisation, c'est la capacité — si, par exemple, nos surveillants prélèvent des échantillons le long de la rivière, il y a des exigences que le promoteur doit respecter conformément au processus de contrôle du niveau de salinité des eaux. Si un certain niveau est atteint, cela nuira aux poissons de cette rivière. Je ne parle que d'une espèce, mais il y en a d'autres.

Par exemple, au cours du processus, lorsqu'on commence à déverser de la saumure salée dans la rivière, s'il y a du poisson, le contrôleur pourra aller voir le promoteur et lui dire : « Vous devez cesser immédiatement ceci » et ne pas avoir à passer par toutes sortes de formalités administratives pour le faire. Personnellement, je sais dans quel immeuble se trouve le

into that building and shut it off so it doesn't cause more harm to the river and species. The monitors have to be able to have that level of comfort knowing that if a situation arises and something occurs, they have the ability to pick up a phone and instruct somebody, "You must halt what you're doing" so we can make sure that the marine and water area is protected from any future harm.

Even if there is a spill, somebody has to be able to pick up the phone and say, "You have to engage whoever you can to ensure that somebody is coming to address the area immediately." The monitors must have a level of authority to give directions on anything they see that would be detrimental to the impact of the area in question.

Senator Munson: Would that be in this bill, or is that part of the regulations?

Mr. Gloade: It could be in the regulations, but in the bill itself, it would be comfortable in the consultation process to know that the monitors will have that level of authority. If it is not in the legislation, it could be something that will be — these are the instructions that I have, and it doesn't say anything about having the authority.

That's one frustrating thing as a community member during negotiations, that you must have that level of authority and comfort to make sure that the right thing is done. The legislation would be the most beneficial place to have it, as long as it's not covered up with all the documentation and the hundreds of papers within the regulation itself and the stipulation. It has to be clearly outlined to that effect.

Senator Munson: It makes common sense. To the gentleman on your left, we've had discussions here the last two days about climate.

Do you have anything to offer to the debate this morning that would help us in our discussions on this bill?

Mitch Downton, Support Staff, Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs Secretariat: Not at this time, no.

Senator Munson: Thank you very much.

Senator McInnis: Thank you. Nice to see you gentlemen. Chief Gloade, nice to see you again by video.

I just want to say, slightly off point, your concern with respect to the rivers is appreciated, particularly the Atlantic salmon. As you know, a great deal of effort has been put in place with respect to the West River in Sheet Harbour with respect to the liming that's taking place there automatically. It's nice to see

commutateur pour fermer ce système. Je dois donc pouvoir entrer dans ce bâtiment et le fermer pour ne pas causer plus de dommages à la rivière et aux espèces. Les surveillants doivent être en mesure d'avoir cette liberté, sachant que si une situation survient et qu'un événement se produit, ils peuvent prendre un téléphone et dire à quelqu'un : « Vous devez arrêter ce que vous faites » afin que nous puissions nous assurer que la zone marine et aquatique soit protégée contre tout dommage futur.

Même s'il y a un déversement, quelqu'un doit être en mesure de prendre le téléphone et de dire : « Vous devez communiquer avec quelqu'un pour vous assurer qu'on vienne s'occuper du secteur immédiatement. » Les surveillants doivent avoir la liberté de donner des directives lorsqu'ils observent des choses qui pourraient avoir un effet négatif sur la zone en question.

Le sénateur Munson : Cela figurerait-il dans le projet de loi ou cela fait-il partie du règlement?

M. Gloade : Cela pourrait se trouver dans le règlement, mais pour ce qui est du projet de loi, il serait rassurant, lors du processus de consultation, de savoir que les surveillants auront ce niveau de pouvoir. Si ce n'est pas dans la loi, ce pourrait être quelque chose qui y sera — ce sont les instructions que j'ai, et il n'est pas fait mention de ce pouvoir.

C'est frustrant pour un membre de la communauté qui participe aux négociations, car il faut avoir ce niveau d'autorité et d'assurance pour veiller à ce que le nécessaire soit fait. La loi serait le meilleur endroit où inscrire ce pouvoir, à condition qu'il ne soit pas enterré sous toutes sortes de formalités et des centaines de documents dans le règlement lui-même et la stipulation. Il faut que ce soit clairement stipulé.

Le sénateur Munson : C'est logique. Je m'adresse au monsieur à votre gauche. Nous avons eu des discussions ici, au cours des deux derniers jours, au sujet du climat.

Avez-vous quelque chose à apporter au débat de ce matin qui pourrait nous aider dans nos délibérations sur ce projet de loi?

Mitch Downton, personnel de soutien, Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs Secretariat : Pas pour l'instant, non.

Le sénateur Munson : Merci beaucoup.

Le sénateur McInnis : Merci. C'est un plaisir de vous voir, messieurs. Chef Gloade, je suis heureux de vous revoir par vidéoconférence.

Je tiens simplement à dire, en m'écartant un peu du sujet, que nous comprenons votre préoccupation à l'égard des rivières, surtout en ce qui concerne le saumon de l'Atlantique. Comme vous le savez, beaucoup d'efforts ont été déployés à l'égard de la rivière West, à Sheet Harbour, sur le plan du chaulage

the PH back to 5.2 as opposed to 3.9, which was essentially acid. So your involvement has been wonderful.

What contact have you had with respect to the proposed Bay of Islands MPA?

Mr. Gloade: Unfortunately, I haven't been involved in that as of yet.

Senator McInnis: Has Millbrook been part of it? Have you been consulted? Are you part of the committee that has been put in place?

Mr. Gloade: I would have to double-check with two members of my consultation team. They are the ones who sit on a number of different committees with regard to the initial consultation. They report back to me and my council on a monthly basis on activities happening on committees they represent. I would have to double-check with them when I get back to the office.

Senator McInnis: It's been said sometimes with politicians that you shouldn't ask the question unless you know the answer. I think I know the answer.

Mr. Gloade: The answer, I would say, would probably be "no," but I would have to see if they've been involved in that process. I do sit down in a consultation meeting with my team on the 21st. At 4:00 on the 21st, I could give you a better answer. If you send me a text or email, I can give you a better answer.

Senator McInnis: I want to talk to you about another issue, as well, as you know, so we'll talk soon.

You had a concern with respect to the pace of the process. Do you want to elaborate a little bit on that?

Mr. Gloade: Yes, the process seems to take a considerable amount of time. The engagement and consultation go back and forth, and that's the frustrating part. In order to get any legislation done, the duration is quite extensive. I had a consultation meeting recently in regards to another bill that's going to be coming out in regards to climate change. There's a very short window of opportunity to address it, so these types of opportunities are important.

I don't only deal with one or two files. Here in Atlantic Canada with my consultation team, I think 330 is the last count of consultation files that I'm involved in, plus the day-to-day activities, plus all the commercial and economic development of every organization I'm involved in.

So I do have quite an extensive to do list, but with regards to the engagement and consultation part, as I said, we have a small team that's actively involved in the day-to-day of that. I do get

automatique. Il est bon de voir le PH revenir à 5,2 au lieu de 3,9, ce qui était essentiellement acide. Votre participation a donc été très positive.

Quels contacts avez-vous eus au sujet de la ZPM proposée pour la baie des Îles?

M. Gloade : Malheureusement, je n'y ai pas encore participé.

Le sénateur McInnis : Est-ce que Millbrook y a participé? Avez-vous été consultés? Faites-vous partie du comité qui a été mis sur pied?

M. Gloade : Il faudrait que je vérifie auprès de deux membres de mon équipe de consultation. Ils siègent à un certain nombre de comités différents dans le cadre de la consultation initiale. Ils me rendent compte tous les mois, ainsi qu'à mon conseil, des activités des comités qu'ils représentent. Il faudrait que je vérifie auprès d'eux à mon retour au bureau.

Le sénateur McInnis : On dit parfois aux politiciens qu'il ne faut pas poser la question à moins de connaître la réponse. Je crois connaître la réponse.

M. Gloade : Je dirais que la réponse serait probablement « non », mais il faudrait que je vérifie s'ils ont participé à ce processus. Je vais participer à une réunion de consultation avec mon équipe le 21. À 16 heures, le 21, je pourrai vous donner une meilleure réponse. Si vous m'envoyez un texto ou un courriel, je pourrai vous donner une meilleure réponse.

Le sénateur McInnis : Comme vous le savez, j'aimerais aborder une autre question avec vous, alors nous en parlerons bientôt.

Vous avez émis des inquiétudes au sujet du rythme du processus. Pourriez-vous préciser votre pensée?

M. Gloade : Oui, le processus semble prendre énormément de temps. La participation et la consultation avancent et reculent, et c'est ce qui est frustrant. L'adoption d'une loi prend toujours beaucoup de temps. J'ai eu une réunion de consultation, récemment, à propos d'un autre projet de loi qui va être déposé au sujet des changements climatiques. Comme le temps presse, ces possibilités sont importantes.

Je ne me limite pas à un ou deux dossiers. Selon nos derniers calculs, je crois qu'ici, dans la région de l'Atlantique, avec mon équipe de consultation, je m'occupe de 330 dossiers de consultation, sans compter les activités quotidiennes, plus tout le développement commercial et économique de chaque organisation à laquelle je participe.

J'ai donc beaucoup de pain sur la planche, mais pour ce qui est de la participation et de la consultation, comme je l'ai dit, nous avons une petite équipe qui s'en occupe quotidiennement. Je

involved in those processes, but the time and duration to get things done is extensive sometimes. Just as an example, here at the APC level with regards to the First Nations Elections Act when that was processed, how many years did that take us, John?

Mr. Paul: Three.

Mr. Gloade: Three years. So that was over —

Mr. Paul: That was a First Nations-led process, and it took over three years.

Mr. Gloade: And that was something, as an example — and this is important for the engagement of First Nations peoples in any of these processes. That is one piece of legislation that has a significant impact from the APC and also from First Nations' perspective on how legislation is going to impact the rights of First Nations people moving forward. That's one example, on a go-forward basis. The involvement with this organization, with Atlantic Policy Congress, with regards to legislation and the importance of having the engagement, this would be the best opportunity for this organization to participate and be involved in that process.

We have the staff involved and engaged with First Nations communities, because for you, you're not going to be able to reach out to 30 Atlantic Canada First Nations communities, let alone 633 First Nations communities across Canada, at a quick notice. Through the advocacy of the Atlantic Policy Congress, it's important for the engagement for all levels of government to include this organization in regards to any legislation that impacts the First Nations people here in the Atlantic region. Our team is able to participate and be actively involved in any discussions between both the First Nations government and either the provincial or federal government as well.

Senator McInnis: Thank you. No one should doubt that you have several files. All you have to do is drive through Colchester County and see the activity at the power centre. The great success of that development is amazing. Thank you very much, but I'll be in touch soon on another matter, Chief Gloade, if I may.

Mr. Gloade: You know how to reach me. Send me an email or a text.

Senator McInnis: I know you're busy, but I never have any difficulty getting you on your cell.

Mr. Gloade: No, I carry that 24/7. Right now, it's disconnected from my hip so I could engage in this conversation.

Senator McInnis: Great to see you.

participe à ces processus, mais cela exige parfois beaucoup de temps. À titre d'exemple, ici, au niveau de l'APC, quand nous avons eu les consultations au sujet de la Loi sur les élections au sein de premières nations, combien d'années cela a-t-il duré, John?

M. Paul : Trois ans.

M. Gloade : Trois ans. C'était donc terminé...

M. Paul : Il s'agissait d'un processus mené par les Premières Nations, et il a duré plus de trois ans.

M. Gloade : Et c'était une chose, par exemple — c'est important pour la participation des peuples des Premières Nations à n'importe lequel de ces processus. Il s'agit d'un projet de loi qui, du point de vue de l'APC et des Premières Nations, a une incidence importante sur la façon dont la législation influera, à l'avenir, sur les droits des peuples des Premières Nations. Ce n'est qu'un exemple, pour ce qui est de notre avenir. Pour ce qui est de la participation de notre organisation, du Congrès des chefs des Premières Nations de l'Atlantique, en ce qui concerne la législation et l'importance de la participation, c'est la meilleure occasion qui s'offre à nous de participer à ce processus et d'y jouer un rôle.

Nous avons du personnel qui travaille avec les communautés des Premières Nations, parce que vous ne pourrez pas vous-mêmes rejoindre rapidement 30 communautés des Premières Nations du Canada atlantique, et encore moins 633 communautés des Premières Nations partout au Canada. Le Congrès des chefs des Premières Nations de l'Atlantique étant un organisme de défense et de promotion des droits, il est important que tous les ordres de gouvernement s'engagent à le consulter pour toute mesure législative qui touche les Premières Nations de la région de l'Atlantique. Notre équipe est en mesure de participer activement aux discussions entre le gouvernement des Premières Nations et le gouvernement provincial ou fédéral.

Le sénateur McInnis : Merci. Il ne fait aucun doute que vous travaillez sur plusieurs dossiers. Il suffit de traverser le comté de Colchester pour aller voir l'activité au mégacentre. Ce complexe a un succès phénoménal. Merci beaucoup, mais je vais bientôt vous contacter pour vous parler d'une autre question, chef Gloade, si vous me le permettez.

M. Gloade : Vous savez comment me rejoindre. Envoyez-moi un courriel ou un texto.

Le sénateur McInnis : Je sais que vous êtes très occupé, mais je n'ai jamais de difficulté à vous rejoindre sur votre portable.

M. Gloade : Non, je l'ai sur moi 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Je m'en suis séparé momentanément pour pouvoir participer à cette conversation.

Le sénateur McInnis : C'est un plaisir de vous voir.

Mr. Gloade: You too.

Senator Busson: First of all, I'd like to thank you for taking the time today to educate us all on your perspective and your concerns about the MPAs, specifically in your area.

Senator Christmas, I think, read my mind a little bit, because I wanted to focus on one of the comments you made in your statement around the fact that Indigenous people must be leaders in the monitoring and enforcement of MPAs in their traditional territories. I totally agreed with that. I wanted to ask — and you covered it a little bit as you addressed Senator Christmas's question — but to what extent did you have the opportunity to be involved in the monitoring and enforcement of the MPAs?

I think I hear from you that you're in agreement with the goals, but are you offered the opportunity to actively participate in reaching those goals?

Mr. Gloade: Not as of yet. The process is still beginning, so it's something that's relatively new. It's something that we need to be more actively involved in. I'll let John continue on that.

Mr. Paul: One of the things of critical importance is that, from the Indigenous side, we need to build our capacity to ensure we're able to participate in this in an effective way — that produces an outcome that our communities can see as an outcome. But I think the critical piece is building our knowledge, expertise and capacity to work collaboratively with DFO and others to ensure that the processes, mechanics and the methodology of how to monitor these things do build in Indigenous ways.

I always worry about looking at things only through one set of eyes. Looking at it through the second set of eyes or through Indigenous eyes will help ensure that the outcome of this or the monitoring of the Marine Protected Areas does what's right for the long term. We are trying to make sure we are part of it. The process hasn't built our capacity enough to be participating fully in that. I think that has to be built, either identified in the legislation and/or the regulatory process and the agreements that are talked about as part of this to ensure Indigenous voices are a part of it from before, during and after.

That's very critical to these areas. The reason they're actually identified is because of their special nature. The special significance of these areas were identified for a very specific reason.

M. Gloade : Pour moi aussi.

La sénatrice Busson : Tout d'abord, j'aimerais vous remercier d'avoir pris le temps aujourd'hui de nous faire part de votre point de vue et de vos préoccupations au sujet des ZPM, particulièrement dans votre région.

Je crois que le sénateur Christmas a lu un peu dans mes pensées, parce que je voulais me concentrer sur l'un des commentaires que vous avez faits dans votre déclaration à savoir que les Autochtones doivent prendre en main la surveillance et l'application des ZPM dans leurs territoires traditionnels. Je suis tout à fait d'accord sur ce point. Je voulais vous demander — et vous en avez parlé un peu lorsque vous avez répondu à la question du sénateur Christmas — dans quelle mesure avez-vous eu l'occasion de participer à la surveillance et à l'application des ZPM?

Je crois vous avoir entendu dire que vous êtes d'accord avec les objectifs, mais vous offre-t-on la possibilité de participer activement à l'atteinte de ces objectifs?

M. Gloade : Pas encore. Le processus est toujours en cours, et c'est donc relativement nouveau. C'est une chose à laquelle nous devons participer plus activement. Je vais laisser John vous en dire plus.

M. Paul : L'une des choses qui revêtent une importance cruciale, du point de vue des Autochtones, c'est que nous devons renforcer notre capacité pour nous assurer de pouvoir apporter une participation efficace, et obtenir un résultat que nos collectivités pourront constater. Mais je pense que l'essentiel est de renforcer nos connaissances, notre expertise et notre capacité de travailler en collaboration avec le MPO et d'autres pour veiller à ce que les connaissances autochtones soient intégrées dans les processus, les mécanismes et la méthodologie de surveillance.

Je m'inquiète toujours lorsqu'on voit les choses sous un seul angle. Le fait d'examiner la question sous un angle différent ou dans la perspective des Autochtones aidera à faire en sorte que ces mesures ou la surveillance des zones de protection marine donnent de bons résultats à long terme. Nous essayons de nous assurer d'y participer. Le processus n'a pas suffisamment renforcé notre capacité pour nous permettre d'y participer pleinement. Je pense que cela doit être établi, soit dans la loi, soit dans le processus de réglementation et les ententes dont il est question dans le cadre de ce projet de loi, pour faire en sorte que les Autochtones aient leur mot à dire avant, pendant et après.

C'est très important pour les zones en question. Elles ont été désignées en raison de leur nature particulière. Leur importance particulière a été déterminée pour une raison bien précise.

So we always believe that if something is special from an Indigenous perspective, you must do the proper respect, process and monitoring in such a way as to ensure its longevity and protection. Sometimes, process misses that, and unless Indigenous people are involved at the beginning or in the pre-design of the process, and Indigenous capacity is built, is the only way to ensure a real collaborative partnership in the monitoring of the MPAs well into the future.

I'd rather see a perspective where an Indigenous person and a scientist together agree on how to monitor each MPA. That would be the perfect scenario. In our area, in particular, the species that crossed these different MPAs do have great significance to our communities, whether it's salmon or some other species that swims through one of these MPAs. If something happens within the MPA, it does have an impact back to us.

Non-native science views need to be more respectful of the Indigenous ways of looking at things, and we have to figure out how best to do that to ensure that the proprietary knowledge related and built into Indigenous knowledge is not eroded either.

Like I said, the perfect scenario is two, Indigenous and a scientist, actually agreeing on the process and the measurement of the monitoring to ensure those areas are protected for everybody.

Senator Busson: Thank you very much.

Senator Bovey: Thank you very much. This has been very enlightening and I really appreciate the viewpoints you've put forward and I admire the fact that I think everybody's on the same page in terms of long-term sustainability, long-term accountability, not just for people now but for future generations. I think you've raised very valid points and I for one have taken them to heart. You've talked about early engagement in the process, the relationship between science and Indigenous knowledge and coming together with a process for how those perspectives are related. Sometimes I'm sure they're going to be exactly the same and sometimes I'm sure they're going to be different.

As we talk about these interim MPAs, we talked about rights and this bill is about the process and the rights are already enshrined. So my question to you is with subsection 39.25(2), "Access to property" — I think this refers to, chief, what you were talking about pulling a switch. It does say an enforcement officer or other person authorized by an enforcement may enter or have access to any place and may do any reasonable thing. My question is: Does that verbiage satisfy and address your concerns or does it need to be changed? In some of the comments you've made, with everybody working towards the same goal, are there other aspects of the bill where the language needs to be sharpened or clarified? I guess I'm looking for your input as to

Nous croyons donc toujours que si quelque chose a une importance particulière du point de vue autochtone, vous devez assurer le respect, le processus et la surveillance appropriés de manière à en assurer la longévité et la protection. Parfois, le processus passe à côté, et il faut donc que les Autochtones participent au début ou à la conception préalable du processus, et que la capacité autochtone soit renforcée, car c'est la seule façon d'assurer un véritable partenariat de collaboration pour la surveillance des ZPM pendant de nombreuses années.

Je préférerais voir une perspective selon laquelle un Autochtone et un scientifique s'entendraient sur la façon de surveiller chaque ZPM. Ce serait le scénario parfait. Dans notre région, en particulier, les espèces qui traversent les différentes ZPM ont une grande importance pour nos communautés, qu'il s'agisse du saumon ou d'une autre espèce qui fréquente l'une de ces ZPM. Si quelque chose se produit dans la ZPM, cela a un impact sur nous.

Les opinions scientifiques non autochtones doivent être plus respectueuses des façons autochtones d'envisager les choses, et nous devons trouver la meilleure façon de faire en sorte que les connaissances exclusives liées aux connaissances autochtones ne sont pas non plus érodées.

Comme je l'ai dit, le scénario parfait est le suivant : un Autochtone et un scientifique s'entendent sur le processus et la mesure de la surveillance pour s'assurer que ces zones seront protégées dans l'intérêt de tous.

La sénatrice Busson : Merci beaucoup.

La sénatrice Bovey : Merci beaucoup. C'était très instructif et j'apprécie vraiment les points de vue que vous avez présentés. Je trouve merveilleux que tout le monde semble être sur la même longueur d'onde en ce qui concerne la viabilité à long terme, la reddition de comptes à long terme, non seulement pour les gens d'aujourd'hui, mais pour les générations futures. Je crois que vous avez soulevé d'excellents arguments et, pour ma part, j'y souscris entièrement. Vous avez parlé d'une participation précoce au processus, de la relation entre la science et le savoir autochtone et d'une formule à trouver pour concilier ces deux points de vue. Je suis certaine que parfois, ils seront exactement les mêmes et que parfois, ils seront différents.

À propos des ZPM provisoires, nous avons parlé de droits, ce projet de loi porte sur le processus et les droits sont déjà enchâssés. Ma question porte donc sur le paragraphe 39.25(2), qui porte sur l'accès — je crois que cela renvoie, chef, à ce que vous avez dit au sujet de l'actionnement d'un commutateur. Il est dit que l'agent de l'autorité, ou une autre personne autorisée par ce dernier, peut entrer ou avoir accès à tout lieu et peut prendre toute mesure raisonnable. Ma question est la suivante : ce libellé répond-il à vos préoccupations ou doit-il être modifié? Suite à certains des commentaires que vous avez faits, si tout le monde travaille à l'atteinte du même objectif, y a-t-il d'autres dispositions du projet de loi où le libellé doit être amélioré ou

what needs to be done to ensure your concerns of early engagement, values, Indigenous knowledge and long-term sustainability are responded to.

Mr. Gloade: Well, the early engagement piece is very important. Also, from the monitoring perspective, they have to be First Nations-driven and done by First Nations people. That level of comfort is something that we would be looking forward towards. John mentioned earlier about building capacities within our First Nations communities of those individuals that are doing the monitoring. We have monitors for a variety of different things, and those are things that we're working towards. So whatever level of credentials that they need to be able to get so they can make the proper and informed decision on any area is a right decision. That level of comfort has to be in place. That's something that we have to do as well, to ensure that our monitors are fully trained, fully equipped and that they know their authorization — what their level of comfort is. The proponents in government and enforcement officers also acknowledge their level of authority as well, so that way it's taken into consideration and something that's not going to say no. Because often when you have engagement, you ask somebody a question and they say, "Oh, that's above my pay grade. I can't answer that question." I say, "I don't have a pay grade, so I can answer any question you ask me."

Mr. Paul: I guess the rules around that go back to the principle of how you need Indigenous ocean protectors. Whether they're Indigenous people or not, they should be designated as that because you're connecting them to the obligation of the area. I think that would be something different that's never thought of that way as actually connecting an Indigenous protector to an area. I know there are separate areas and there are separate processes, but I was just thinking out loud and saying, well, maybe the thing is about enforcement, I think that's a last resort, enforcement. I think you need a way to have an Indigenous protector in such areas. It would highlight the priority of Indigenous people in trying to protect these areas. If it's a process and so on where Indigenous people are involved, that could work as well. But I think making it an Indigenous protector could change in terms of the nature of the relationship between people with the obligation for these areas. Just an idea.

Senator Bovey: I think it's an interesting idea and I want to thank you very much. Again, I'd like to pick up on what Senator Gold said earlier. If you make the recommendations, please bring them forward. Thank you.

Mr. Paul: Okay.

Senator Gold: I want to address a question about the "freeze the footprint" approach. In your brief to the Standing Committee on Fisheries and Oceans, you mentioned that the "freeze the

clarifié? J'aimerais savoir ce qu'il faut faire pour répondre à vos préoccupations concernant la participation précoce, les valeurs, le savoir autochtone et la durabilité à long terme.

M. Gloade : La participation précoce est très importante. De plus, pour ce qui est de la surveillance, il faut que ce soit les peuples des Premières Nations qui s'en chargent. Cette capacité est une chose que nous envisageons pour l'avenir. John a parlé tout à l'heure du renforcement des capacités des membres des communautés des Premières Nations qui assurent la surveillance. Nous avons des surveillants pour diverses choses, et nous travaillons là-dessus pour accroître les capacités. Donc, peu importe le niveau de compétences qu'ils doivent acquérir pour pouvoir prendre une décision éclairée dans n'importe quel secteur, ce sera une bonne décision. Cette capacité doit être en place. C'est une chose que nous devons faire également, pour nous assurer que nos surveillants sont pleinement formés et équipés et qu'ils sachent quels sont leurs pouvoirs — ce qu'ils peuvent faire. Il faut que les représentants du gouvernement et les agents de l'autorité reconnaissent également leur niveau de pouvoir, de sorte que cela soit pris en considération et qu'on ne se heurte pas à un refus. Parce que souvent, quand on s'adresse à quelqu'un pour poser une question, on se fait répondre : « Oh, ce n'est pas moi qui décide. Je ne peux pas répondre à cette question. » Personnellement, comme je n'ai pas de salaire, je peux répondre à n'importe quelle question que vous me poserez.

M. Paul : Je suppose que les règles à cet égard nous ramènent à l'idée qu'il faut des protecteurs autochtones des océans. Qu'il s'agisse d'Autochtones ou non, ils devraient être désignés comme tels parce qu'ils sont liés à l'obligation de protéger la zone. Je pense que ce serait quelque chose de différent que l'on n'a jamais envisagé de cette façon, c'est-à-dire le rattachement d'un protecteur autochtone à une certaine zone. Je sais qu'il y a des aires distinctes et des processus distincts, mais en réfléchissant à haute voix, je me dis que l'application de la loi n'est peut-être qu'un dernier recours. Je pense qu'il faut trouver un moyen d'avoir un protecteur autochtone dans ces secteurs. Cela soulignerait que la protection des zones en question revient en priorité aux peuples autochtones. S'il s'agit d'un processus auquel participent des Autochtones, cela pourrait aussi fonctionner. Mais je crois que le fait d'avoir un protecteur autochtone pourrait changer la nature de la relation entre les gens qui ont l'obligation de protéger ces zones. C'est juste une idée.

La sénatrice Bovey : C'est une idée qui me semble intéressante et je tiens à vous en remercier. Encore une fois, j'aimerais revenir sur ce que le sénateur Gold a dit plus tôt. Si vous faites des recommandations, veuillez nous les communiquer. Merci.

M. Paul : D'accord.

Le sénateur Gold : Parlons de l'approche du « gel de l'empreinte ». Dans le mémoire que vous avez présenté au Comité permanent des pêches et des océans, vous avez

footprint" approach, which is part of the interim MPA process, would have the potential to have a negative impact on inherent Aboriginal and treaty rights.

First of all, what changes, if any, would you make to the "freeze the footprint" approach so that it would be compliant with the existing rights? I'll have a follow-up question perhaps, just to make sure we're on the same page as to our understanding of that, but let's start with that.

Mr. Paul: Well, I think one of the things that we're focusing on is building the Indigenous perspective into these processes. I think, whatever footprint gets created that the Indigenous values or the Indigenous perspective has to be built in. That's why we were saying, if it is frozen at a point — say today or next week or next year or whatever the date is that you freeze it — that everybody, both scientists and Indigenous scientists, have a very clear understanding of the parameters of that and have full knowledge of all those things taken into consideration. It's like freezing something in time. If you pick the wrong moment, like if the next week you're going to get hit by a bus, you want to pick the time before you got hit by the bus. In terms of the oceans, the oceans have evolved over centuries. I think the timing of when you actually pick the footprint or pick that moment when you're looking at that area, you should think about it both backwards and into the future. Think about future potential uses of that area or other things into the future that may impact related to our rights, because our rights have been there forever. I think that, in terms of looking at it that way, it's about making sure that the Indigenous perspective is built in when that's agreed to.

Senator Gold: Thank you for that. For the benefit of people who are listening and to make sure that I've got it right as well — which is maybe the biggest challenge — but if I understand it correctly, when an interim MPA is established, they "freeze the footprint," which means that it freezes the activities that had been taking place in that area and don't allow new activities to take place, pending the next stages in the process. We've had witnesses say that this is a concern in a number of cases. What if it's a rotational fishery that doesn't happen every year and this 12-month period may be too short?

We were told by officials that once an activity is authorized, if it's a particular fishery that for one reason or other only takes place every two or three years, that can still carry on even if it didn't take place in the previous 12 years. But concerns were also expressed about growing needs of a community that is growing and needs more access to fish in a particular area. So concern was expressed that if you freeze the footprint in time, what about natural expansion of communities and therefore the needs to harvest?

mentionné que l'approche du « gel de l'empreinte », qui fait partie du processus provisoire des ZPM, pourrait avoir une incidence négative sur les droits ancestraux et issus de traités.

Tout d'abord, quels changements, le cas échéant, apporteriez-vous à l'approche du « gel de l'empreinte » pour qu'elle soit conforme aux droits existants? Je vais peut-être poser une question subsidiaire pour m'assurer que nous comprenons bien la situation, mais commençons par cela.

M. Paul : Eh bien, je pense que l'une des choses sur lesquelles nous mettons l'accent, c'est l'intégration de la perspective autochtone dans ces processus. Je pense que, quelle que soit l'empreinte créée, il faut intégrer les valeurs autochtones ou la perspective autochtone. C'est la raison pour laquelle nous avons dit que, si l'empreinte est gelée à un moment donné — disons aujourd'hui, la semaine prochaine, l'année prochaine ou peu importe la date — tout le monde, tant les scientifiques que les scientifiques autochtones, comprendra très bien les paramètres de ce gel et connaîtra parfaitement tous les éléments pris en considération. C'est comme geler quelque chose dans le temps. Si vous choisissez le mauvais moment, comme si la semaine prochaine vous deviez être heurté par un autobus, vous voulez choisir l'heure avant de vous faire frapper par l'autobus. En ce qui concerne les océans, ils ont évolué au fil des siècles. Je pense que lorsque vous choisissez l'empreinte ou le moment où vous allez examiner une zone, vous devez tenir compte à la fois du passé et de l'avenir. Pensez aux utilisations futures possibles de l'aire en question ou aux autres choses qui pourraient avoir une incidence sur nos droits, parce que nos droits existent depuis toujours. Cette façon de voir les choses vise à s'assurer que la décision prise tient compte de la perspective autochtone.

Le sénateur Gold : Je vous en remercie. Pour la gouverne des gens qui nous écoutent et pour m'assurer que j'ai bien compris également — ce qui est peut-être le plus grand défi —, mais si je comprends bien, lorsqu'une ZPM provisoire est établie, elle « gèle l'empreinte », ce qui signifie qu'elle gèle les activités qui avaient lieu dans cette zone et ne permet pas de nouvelles activités, en attendant les prochaines étapes du processus. Des témoins nous ont dit que c'était problématique dans un certain nombre de cas. Qu'arrive-t-il s'il s'agit d'une pêche par rotation qui n'a pas lieu chaque année et que cette période de 12 mois est peut-être trop courte?

Les fonctionnaires nous ont dit qu'une fois qu'une activité est autorisée, s'il s'agit d'une pêche particulière qui, pour une raison ou une autre, n'a lieu que tous les deux ou trois ans, elle peut continuer même si elle n'a pas eu lieu au cours des 12 années précédentes. Mais des préoccupations ont également été exprimées au sujet des besoins croissants d'une collectivité qui grandit et qui a besoin d'un meilleur accès au poisson dans une zone donnée. Certains se demandent ce qu'il adviendra de l'expansion naturelle des collectivités et, par conséquent, des besoins de récolte si l'empreinte est gelée à un moment donné.

Mr. Morel and Mr. MacDonald from the department yesterday told us what's being frozen is the kind of activity, not the quota or quantum. So if lobster or salmon is authorized, even if it's frozen, that doesn't freeze the amount you can take out of the fishery or the lake. I want to make sure I've gotten that right. It doesn't address at all the questions of process that you very properly underline, but I want to make sure we're on the same page as what freezing the footprint might mean for your communities.

Mr. Paul: I agree, but maybe part of it is after "X" number of years there is a review of that to make a determination that when we did it in 2018, the ocean in that area has changed so much that it may be a time when we have to add an additional activity or subtract an activity.

But the legislation must tie to the living nature of the ocean, because the ocean hasn't been the same since time immemorial. There has to be some mechanism built in either the legislation or the regulation that there has to be a venting or whatever you call it to address that at intervals of three years or every couple years to make sure. I always tell people, "Are you 110 per cent sure about a decision that you're making today that could be in cement for the next 300 years?" Because you don't know what's going to be here in 200, 300 years' time. You have to build something in it through the regulations and the process that allows for that.

Senator Gold: If I could be very brief on another question. This has to do with Indigenous-protected areas. In the brief that you submitted, you supported the implementation of Indigenous-protected areas. My colleague asked that question of ministry officials yesterday, who confirmed that although the act does not contemplate them as such or does not mention them, that the establishment of Indigenous-protected areas, it's possible that if the community so declared and the department could work with them to see whether it met the criteria that they could count or not count depending on the nature of that.

Is this an area that you or your communities are pursuing? How do you see that fitting into the overall protection and sustainability of the environments?

Mr. Paul: I think it's an important part. The big issue we have is building our own capacity to actually do some of these things, because governments have built their capacity to do a lot of these things. If you allow it, that would be a good thing, but you have to allow our processes, to actually help in that process.

If you did create Indigenous-protected areas, you have to actually describe what would be the difference between an Indigenous-protected area and a marine protected area. Would it overlap or would it fall over or would it fit in somehow? It has to

Hier, MM. Morel et MacDonald, du ministère, nous ont indiqué que le gel porte sur l'activité et non pas sur le quota ou la quantité. Ainsi, si la pêche au homard ou au saumon est permise, un gel ne modifie pas la quantité qui peut être pêchée ou prélevée d'un lac. Je veux m'assurer d'avoir bien compris. C'est une question distincte de celle du processus que vous avez bien mis en lumière. Je veux être sûr que nous partageons la même compréhension des conséquences que pourrait avoir le gel de l'empreinte sur vos communautés.

M. Paul : Je suis d'accord, mais il pourrait y avoir un examen, réalisé après un certain nombre d'années, visant à déterminer que, depuis 2018, cette zone océanique a changé à un point tel qu'il faut maintenant ajouter ou soustraire une activité.

La loi doit prendre en considération la nature changeante de l'océan, lequel n'est pas resté immuable depuis les temps immémoriaux. Pour cela, il doit y avoir un mécanisme, que ce soit dans la loi ou dans la réglementation, pour qu'une mise à jour ait lieu tous les trois ans environ. Je pose souvent la question suivante : « Êtes-vous absolument certains que la décision que vous prenez aujourd'hui restera inébranlable au cours des 300 prochaines années? » Vous ne savez pas quelle sera la situation dans 200 ou 300 ans. Il faut prévoir un mécanisme dans le règlement et dans le processus pour tenir compte de cela.

Le sénateur Gold : J'aimerais poser une autre brève question, si vous me le permettez. C'est au sujet des aires protégées autochtones. Dans le mémoire que vous avez présenté, vous appuyez la mise en place d'aires protégées autochtones. Hier, un membre du comité a posé cette question aux fonctionnaires du ministère. Ceux-ci ont répondu que, bien que de telles aires ne soient pas prévues ou mentionnées dans la loi, le ministère pourrait travailler avec la communauté autochtone qui déclare une telle chose pour voir si les critères sont remplis, selon ce qu'il en est.

Est-ce que vous ou vos communautés faites des efforts en ce sens? Selon vous, quelle est la place d'une telle démarche dans la protection et la durabilité de l'environnement dans son ensemble?

M. Paul : Selon moi, il s'agit d'un élément important. Les gouvernements ont déjà renforcé leur capacité à accomplir beaucoup de choses de ce genre; le défi, pour nous, est de renforcer notre propre capacité à cet égard. Ce serait une bonne chose si vous autorisiez une telle démarche, mais vous devez nous permettre d'y contribuer au moyen de nos propres processus.

Si vous créez des aires protégées autochtones, vous devez indiquer quelle serait la différence entre une aire protégée autochtone et une zone de protection marine. Y aurait-il chevauchement? Ces aires tomberaient-elles sous le coup de

be described. Those types of things can be actually articulated in the regulations.

Senator Gold: Thank you very much.

Senator Munson: Just in closing, everything connects. You're John G. Paul, you're not John Paul.

In your statement you talk about a key principle to the United Nations Declaration of Rights of Indigenous People, UNDRIP. It's interesting you brought that up, because every day in the Senate we get dozens and dozens of emails urging us to pass Bill C-262. It has passed three readings in the House, and it's in second reading in the Senate. It provides a framework for justice and reconciliation.

I'm just curious that you mentioned this in the context of the Marine Mammal Protection Act and Bill C-55. Do you believe that has actually happened in the working of the Marine Mammal Protection Act, that there is a framework for justice and reconciliation? Has that taken place or shall we pass this other bill and get that other one done and really mean it in terms of conversation and discussion?

Mr. Paul: The UNDRIP legislation that is under consideration is of critical importance because it reflects an ideal for us of where things should go. Because it is from that platform, we look at it in terms of how it gets integrated into everything that the Government of Canada does, including legislation related to the marine protected areas and other legislation.

When the UNDRIP was declared years ago, we were very proud that the United Nations declared it. This is providing a real opportunity for Canada to be proud of us and our perceptions under UNDRIP which we've always believed. I think supporting that and building it into things is of very significant importance — like marine protected areas — because you are protecting the future. MPAs are legacy items and they're going to be of critical importance, not in one years' time, but in 100 years' time. That is how things need to be looked at.

Senator Munson: Thank you very much. Everybody appreciates that.

The Chair: I want to thank our witnesses for the great discussion this morning.

We are continuing our study on Bill C-55, An Act to amend the Oceans Act and the Canada Petroleum Resources Act.

la loi ou s'y intégreraient-elles d'une façon ou d'une autre? Voilà qui doit être défini. En fait, ces considérations peuvent être énoncées dans le règlement.

Le sénateur Gold : Merci beaucoup.

Le sénateur Munson : En conclusion, tout se tient. Vous vous appelez John G. Paul et non pas John Paul.

Dans votre déclaration, vous parlez d'un principe clé de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, la DNUDPA. Voilà qui est intéressant. Justement, chaque jour, au Sénat, nous recevons un grand nombre de courriels nous exhortant à adopter le projet de loi C-262. Après trois lectures à la Chambre, le projet en est à la deuxième lecture au Sénat. Cette mesure législative établit un cadre pour la justice et la réconciliation.

Le fait que vous ayez évoqué cela dans le contexte de la Loi sur la protection des mammifères marins et du projet de loi C-55 pique ma curiosité. Estimez-vous que le travail autour de la Loi sur la protection des mammifères marins a établi un cadre pour la justice et la réconciliation? Est-ce que cet effort a été fait ou devrons-nous plutôt adopter cet autre projet de loi en insistant très fortement pour qu'il y ait des conversations et des discussions?

M. Paul : La mesure législative issue de la DNUDPA qui est à l'étude est d'une importance cruciale puisqu'elle reflète l'idéal que nous chérissons en matière d'orientation. Étant donné la plateforme dont la déclaration est issue, nous nous demandons comment l'intégrer dans toutes les sphères du gouvernement du Canada, y compris dans les lois relatives aux zones de protection marine, entre autres.

Lorsque la DNUDPA a été adoptée il y a plusieurs années, cette initiative des Nations Unies nous a remplis de fierté. Pour nous, Canadiens, c'est l'occasion d'être fiers de nous-mêmes et de nos perceptions en vertu de la DNUDPA. Nous y avons toujours cru. Selon moi, il est très important d'appuyer cette déclaration et de l'intégrer dans les sphères importantes — comme les zones de protection marine, soit les ZPM —, car c'est une manière de protéger l'avenir. Les ZPM constituent un patrimoine qui sera d'une importance cruciale dans 100 ans — et non pas dès l'an prochain. C'est ainsi qu'il faut voir les choses.

Le sénateur Munson : Merci beaucoup. Tout le monde en est conscient.

Le président : Je tiens à remercier nos témoins pour l'excellente discussion de ce matin.

Nous poursuivons notre étude du projet de loi C-55, Loi modifiant la Loi sur les océans et la Loi fédérale sur les hydrocarbures.

On our first panel this afternoon, we welcome Tim Kennedy, Executive Director, Canadian Aquaculture Industry Alliance.

On behalf of the members of the committee, Mr. Kennedy, thank you for being here today. I understand you have opening remarks, and after that we will have questions from senators. The floor is yours.

Tim Kennedy, Executive Director, Canadian Aquaculture Industry Alliance: Thank you so much to all of you for having me here. I feel honoured to be the only presenter for the time being. My name is Tim Kennedy, and I am President and CEO of the Canadian Aquaculture Industry Alliance.

The Senate report in 2016 on aquaculture said there is an ocean of opportunities for aquaculture in Canada. Senators, Canada has the world's greatest natural potential for seafood farming. Your report was a critical step in recognizing the importance of our sector in Canada. Since then, the economic advisory council to the finance minister followed your lead in highlighting the important opportunities for our sector, as did the economic table on agri-food in September 2018.

Farmed seafood is today among the fastest-growing food production sectors in the world, accounting for over 50 per cent of the world's total seafood production. Global demand for seafood is increasing 7 to 10 per cent per year, based on United Nations numbers that were recently released. Seafood farming is a key driver of future sustainable seafood production. The United Nations analysis also showed a flat, declining wild capture fishery production, so the demand curve will be made up by seafood farming.

Canadian seafood farmers produced $1.4 billion of fresh, nutritious seafood in 2017. Our farming and processing activities generated over $5.4 billion in economic activity, $2.2 billion in GDP and more than 26,000 direct full-time jobs for Canadians in largely rural and remote coastal communities, with significant Indigenous participation across the country.

We have one of the youngest agri-food workforces in Canada. In fact, we have the youngest in Canada. We have also become among the most sustainable and efficient producers of protein in the world.

The challenge for our sector is that for close to 15 years, our industry has stagnated, with little or no growth in Canada. In fact, the Canadian industry has lost more than 50 per cent of its

Nous accueillons Tim Kennedy, directeur général de l'Alliance de l'industrie canadienne de l'aquaculture, parmi notre premier groupe de témoins de l'après-midi.

Au nom des membres du comité, je vous remercie d'être des nôtres aujourd'hui, monsieur Kennedy. Je crois savoir que vous prononcerez une déclaration préliminaire. Ensuite, les sénateurs vous poseront des questions. Vous avez la parole.

Tim Kennedy, directeur général, Alliance de l'industrie canadienne de l'aquaculture : Merci beaucoup à vous tous de m'avoir invité. Je suis honoré d'être le seul témoin pour le moment. Je m'appelle Tim Kennedy et je suis président-directeur général de l'Alliance de l'industrie canadienne de l'aquaculture.

Le rapport sénatorial de 2016 sur l'aquaculture signalait l'existence d'une myriade de possibilités pour l'aquaculture au Canada. Sénateurs, en matière de production de fruits de mer d'élevage, le Canada possède le plus grand potentiel naturel au monde. Votre rapport a représenté une étape cruciale dans la reconnaissance de l'importance de notre secteur au Canada. Dans la foulée de ce rapport, les importantes possibilités qu'offre notre secteur ont été soulignées par le conseil consultatif économique du ministre des Finances ainsi que lors de la table ronde économique sur l'agroalimentaire en septembre 2018.

Actuellement, les fruits de mer d'élevage font partie des secteurs de production alimentaire qui connaissent la croissance la plus rapide au monde. Ils représentent plus de 50 p. 100 de la production mondiale totale de fruits de mer. La demande mondiale pour les produits de la mer augmente de 7 à 10 p. 100 par année, d'après les chiffres publiés récemment par les Nations Unies. Les fruits de mer d'élevage constituent un élément clé dans la production durable de produits de la mer à l'avenir. L'analyse des Nations Unies a également montré une absence de croissance et un déclin de la production provenant de la pêche sauvage. Ainsi, ce seront les fruits de mer d'élevage qui viendront compenser l'augmentation de la demande.

La production canadienne de fruits de mer d'élevage frais et nutritifs a atteint 1,4 milliard de dollars en 2017. Nos activités d'élevage et de transformation ont généré plus de 5,4 milliards de dollars en activité économique, 2,2 milliards de dollars en PIB et plus de 26 000 emplois directs à temps plein pour des Canadiens vivant le plus souvent dans des collectivités côtières rurales et éloignées, ce qui comprend une participation importante des Autochtones partout au pays.

Dans le secteur agroalimentaire, nos travailleurs sont parmi les plus jeunes au pays. En fait, ce sont les plus jeunes à l'échelle nationale. Nous sommes aussi devenus l'un des secteurs de production de protéines les plus durables et les plus efficaces au monde.

Là où le bât blesse, c'est que depuis près de 15 ans, notre secteur stagne. Sa croissance est faible ou nulle au pays. De fait, le secteur canadien a perdu plus de 50 p. 100 de la part de

previous market share to global competitors. Canadian seafood farming continues to lag behind other countries that have embraced a growth vision for the sector and have backed that up with sound and predictable legislative and regulatory frameworks and supporting economic development strategies.

Let me now speak about Bill C-55. The seafood farming industry supports advancing measures to protect Canada's oceans. Our producers rely on an environmentally healthy ecosystem in which they can raise their animals.

We support planning processes such as marine protected areas and area-based management for site identification that can provide predictability, consistency and certainty for longer-term development of our sector in Canada.

We have the following recommendations to improve Bill C-55.

First is the use of science. The scientific case must be publicly made and there must be an opportunity for stakeholders to question and challenge the science. This is the scientific process.

Number 2, risk. The precautionary approach is not well defined, and there is no overarching sense of DFO's approach to assessing risk. We understand measures to prevent environmental degradation will not be postponed because of a lack of full scientific certainty, but there must be a transparent understanding of risk assessment and a transparent process to avoid seemingly arbitrary decisions.

Number 3, socio-economic considerations. Good jobs in coastal and rural communities are in very short supply. True sustainability means considering the three legs of the sustainability stool; environmental, social and economic. The bill should require the minister to formally consider these as part of a precautionary decision-making process.

In terms of good jobs, I mentioned 26,000 jobs across Canada for our sector at the moment, but I would say those are, generally speaking, full-time jobs as opposed to seasonal and they are also high-paying jobs when you consider that in comparison to other industries.

Number 4 is collaboration. There are several excellent examples of stakeholders working collaboratively to change practices to ensure environmental protection in marine protected areas, an example of this is stakeholders coming together in the Bay of Fundy. The bill should allow for notification, and a

marché qu'il détenait au profit de concurrents internationaux. Le secteur canadien des produits de la mer continue d'accuser du retard par rapport à d'autres pays qui ont adopté une vision de croissance pour le secteur et ont établi des cadres législatifs et réglementaires solides et stables ainsi que des stratégies de développement économique.

Parlons maintenant du projet de loi C-55. Le secteur de la production de fruits de mer d'élevage appuie l'adoption de mesures visant à protéger les océans au Canada. Nos producteurs doivent pouvoir compter sur un écosystème environnementalement sain pour leurs élevages.

Nous appuyons les processus de planification comme les zones de protection marine et la gestion par zone pour l'identification des sites afin d'accroître la prévisibilité, la certitude et la cohérence dans le développement à long terme de notre secteur au Canada.

Voici nos recommandations visant à améliorer le projet de loi C-55.

Notre première recommandation a trait à l'utilisation de la science. Les arguments scientifiques doivent être rendus publics et les intervenants doivent pouvoir les remettre en question et les contester. Voilà qui fait partie du processus scientifique.

Notre deuxième recommandation porte sur le risque. L'approche préventive et l'approche du ministère des Pêches et des Océans — le MPO — en matière d'évaluation du risque ne sont pas bien définies. Nous comprenons que les mesures visant à prévenir la dégradation de l'environnement ne seront pas retardées en raison d'un manque de certitude scientifique. Il n'en demeure pas moins qu'une compréhension transparente de l'évaluation des risques et un processus transparent sont nécessaires pour éviter les décisions qui semblent arbitraires.

Notre troisième recommandation a trait aux considérations socioéconomiques. Les bons emplois sont rares dans les collectivités côtières et rurales. La véritable durabilité repose sur trois piliers : l'environnement, la société et l'économie. Le projet de loi devrait exiger du ministre qu'il les considère officiellement comme faisant partie du processus de prise de décision préventive.

Pour ce qui est des bons emplois, j'ai parlé des 26 000 emplois qui existent dans notre secteur à l'échelle nationale à l'heure actuelle. J'ajouterais qu'il s'agit en général d'emplois à temps plein et non d'emplois saisonniers. De plus, ce sont des emplois bien rémunérés comparativement à ceux d'autres secteurs.

La quatrième recommandation concerne la collaboration. Il y a plusieurs riches exemples d'intervenants travaillant de manière collaborative pour changer les pratiques afin d'assurer la protection de l'environnement dans les zones de protection marine. Citons par exemple les intervenants qui unissent leurs

period of time to encourage collaboration between users before an order is put in place.

Number 5 is technology. The minister should be directed to consider if alternative technologies can be implemented to address particular sustainable issues. Of course we all know technology changes very quickly and rapidly, so some mechanism to recognize this or at least do some research on this would be important.

Number 6, provincial engagement. In particular, as the Atlantic provinces have authority over leases and sites for seafood farms, it is critical that they be consulted and are full parts in this process. Of course, that would be the same with Indigenous peoples.

Number 7, compensation. Finally, while the oil and gas sector is granted the potential for compensation, we would ask that the same be given to the seafood farming sector in the hopefully rare situation where other avenues are exhausted and farm sites need to be closed or moved.

With that, I close my formal comments. Thank you for the opportunity to be with you today. I look forward to your questions.

The Chair: Thank you, Mr. Kennedy. We received great reviews from across the country on our aquaculture study, and hopefully some of the recommendations will be implemented. We, as a committee, strongly believe in the aquaculture sector and for the potential it has for Canada for economic activity. We welcome your comments on that.

Senator Gold: Welcome, Mr. Kennedy. Thank you for your presentation and your recommendations. Which of these recommendations, if any, would you see incorporated into the actual text of Bill C-55? And which ones, if any, are more a matter of either regulations or good practice once the process is under way?

Mr. Kennedy: Thank you for the question, senator. As I go through, the precautionary approach is defined in various pieces of legislation. I could get other examples for you, but it does make reference to socio-economic considerations. That would be an important thing to include in Bill C-55. The minister must look at socio-economic considerations as part of the precautionary approach.

forces dans la baie de Fundy. Le projet de loi devrait prévoir une notification et un délai pour encourager la collaboration entre les intervenants avant une ordonnance.

Notre cinquième recommandation porte sur la technologie. Le ministre devrait être chargé d'envisager la mise en œuvre de technologies de remplacement qui permettraient de régler des problèmes particuliers liés au développement durable. Bien sûr, la technologie évolue très rapidement; c'est un fait avéré. C'est pourquoi il serait important de mettre en place un mécanisme qui tient compte de cela, ou à tout le moins de faire de la recherche à ce sujet.

Notre sixième recommandation concerne l'engagement des provinces. Étant donné que les provinces de l'Atlantique ont compétence sur les baux et les sites pour les fermes d'élevage de fruits de mer, il est essentiel qu'elles soient consultées et qu'elles participent pleinement au processus. Bien sûr, il en irait de même pour les peuples autochtones.

Enfin, notre septième recommandation a trait à l'indemnisation. Comme c'est le cas dans le secteur du pétrole et du gaz, nous demandons à ce que le secteur de la production de fruits de mer ait droit à une indemnisation dans l'éventualité — très peu fréquente, espérons-le — où toutes les solutions auraient échoué et où des sites d'aquaculture devraient être fermés ou déplacés.

Voilà qui met fin à ma déclaration en bonne et due forme. Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui. J'ai hâte de répondre à vos questions.

Le président : Merci, monsieur Kennedy. Notre étude sur l'aquaculture a reçu des éloges partout au pays. Nous espérons que certaines des recommandations seront mises en œuvre. Au comité, nous croyons fermement au potentiel du secteur de l'aquaculture pour l'activité économique au Canada. Nous sommes ravis d'entendre vos observations à ce sujet.

Le sénateur Gold : Bienvenue, monsieur Kennedy. Je vous remercie de votre exposé et de vos recommandations. D'une part, parmi vos recommandations, laquelle ou lesquelles, le cas échéant, seraient selon vous intégrées au texte du projet de loi C-55? D'autre part, laquelle ou lesquelles, le cas échéant, relèvent davantage de la réglementation ou des pratiques exemplaires appliquées en cours de route?

M. Kennedy : Je vous remercie de votre question, sénateur. L'approche préventive est définie dans diverses mesures législatives. Je pourrais vous donner d'autres exemples. Il est en tout cas question de considérations socioéconomiques. Ce serait un élément important à inclure dans le projet de loi C-55. Le ministre doit tenir compte des considérations socioéconomiques dans le cadre de l'approche préventive.

Again, that fuller sense of sustainability is so critical, because often times we go to one or the other end of the balance when it comes to sustainability, that it's too much on the environmental side, no consideration of socio-economic or it's the other way. That balancing is critical and having that in the text would be very important. That would be one.

The use of science is another. The minister should publish the science and provide for a period of time that he is basing his order and decision on. There must be time for stakeholders to comment on that. I don't believe that's in the text, but you might correct me on that. That's the second one.

The third one is collaboration. If there is a way — which we're seeing with different situations across Canada — where stakeholders can really come together, when there is a really strong interest, and they can have a period of time to really demonstrate that they can work out solutions that might be helpful to the minister, that would be helpful as well.

Senator Gold: You echo comments that other witnesses have made. If I recall correctly, we did hear from the minister and his officials that once the process of contemplating an interim MPA is triggered, there is collaboration and consultation with stakeholders, and socio-economic factors do enter into it when stakeholders include communities that rely on fisheries or offshore.

My second question is what was the experience of your organization or members of your organization in these processes as stakeholders? Has it been positive, negative, or have you been shut out of it?

Mr. Kennedy: It has been mixed overall. I'll give an example. In Nova Scotia, there was an explicit exclusion of salmon farming when we first started looking at marine protected areas and the definition of projects that might have significant impact. I think that's not consistent with other jurisdictions, so we're in dialogue with the department on that.

In New Brunswick, there have been some very good examples of collaborative practices, again in the Bay of Fundy where all the users have come together and have worked out innovative solutions. DFO recognizes that. That's really a model in terms of approaching MPAs.

British Columbia, we've had less. There have been a lot of activities in British Columbia, as some of you will know, but less related directory to the MPA process. That needs to go forward.

Comme je l'ai indiqué, il est essentiel d'adopter une vision élargie de la durabilité. En cette matière, nous privilégions souvent un seul aspect de la question. Par exemple, on se penche sur l'aspect environnemental, mais on néglige les facteurs socioéconomiques, ou vice versa. L'équilibre est essentiel et il faudrait vraiment que cela fasse partie du texte. Voilà le premier élément.

Il en va de même de l'utilisation de la science. Le ministre devrait publier les données scientifiques et prévoir une période de temps avant de rendre son ordonnance et sa décision. Les intervenants doivent avoir le temps de formuler leurs commentaires. Je ne crois pas que cela soit dans le texte; corrigez-moi si je me trompe. Voilà le deuxième élément.

Le troisième élément est la collaboration. Déjà, dans différents contextes partout au pays, des intervenants se serrent les coudes. Ce serait vraiment utile s'il y avait un moyen, pour les intervenants, d'unir leurs forces lorsqu'une situation suscite beaucoup d'intérêt. Ils pourraient disposer d'un certain temps pour faire la démonstration qu'ils sont capables de trouver des solutions qui peuvent être utiles au ministre.

Le sénateur Gold : Vos observations vont dans le même sens que les commentaires d'autres témoins. Si je me souviens bien, le ministre et ses fonctionnaires nous ont dit qu'une fois que le processus d'établissement d'une ZPM provisoire est enclenché, il y a une collaboration et une consultation avec les intervenants. Les facteurs socioéconomiques entrent en ligne de compte lorsque, parmi les intervenants, figurent des communautés qui dépendent de l'aquaculture ou de la pêche hauturière.

Ma deuxième question est la suivante : quelle a été l'expérience de votre organisme ou des membres de votre organisme à titre d'intervenants? Est-ce que l'expérience a été positive ou négative? Avez-vous été exclus des discussions?

M. Kennedy : Dans l'ensemble, c'est un bilan en demi-teinte. Je vais vous donner un exemple. En Nouvelle-Écosse, lorsque nous avons commencé à examiner les zones de protection marine et la définition des projets à forte incidence potentielle, la salmoniculture a été exclue. Voilà qui ne me semble pas conforme à ce qui se fait ailleurs. Nous sommes en pourparlers avec le ministère à ce sujet.

Au Nouveau-Brunswick, il y a eu de très bons exemples de collaboration — dans la baie de Fundy, comme je l'ai dit. Là-bas, tous les intervenants se sont réunis et ont trouvé des solutions novatrices. Le MPO reconnaît cette collaboration. C'est un véritable modèle pour les ZPM.

En Colombie-Britannique, il y en a moins. Certains d'entre vous le savent : il y a eu beaucoup d'activités en Colombie-Britannique, mais cela ne relève pas directement des ZPM. Il faut accomplir des progrès.

I mentioned area-based planning. This is a new approach that Minister Wilkinson has announced for aquaculture in British Columbia. The big question, how do the two area-based management and marine protected areas processes meld together? That's not clear. How are they different and complementary? That needs to be worked.

Senator Gold: You mentioned B.C. A concern has been expressed about some of the practices in aquaculture, in particular, open net pen aquaculture. It has been argued that should be prohibited in marine protected areas because of anticipated harm to the environment. You heard the arguments and had to respond to it.

How you would respond to those recommendations that we have heard? Are there other methods and technologies you can use other than open net pens to provide for sustainability and also to minimize the impact on wild species?

Mr. Kennedy: That's a great question and timely because there is discussion around alternative technologies. Minister Wilkinson, with his technology background, is interested in looking at that issue. I think DFO is undertaking a study that they hope to finish by the end of June on alternative technologies for salmon farming, and it's very focused on British Columbia. They are just moving forward on that process and we're looking forward to that and participating fully in this.

To answer your question, I'll remind everyone that salmon farming in Canada is only 40 years old. Forty years ago in British Columbia, in the late 1970s, early 1980s, it was a largely experimental business. There might have been indiscriminate feeding and indiscriminate use of medicinal ingredients. All of that has changed radically in those 40 years.

First of all, I would say that some of the things we continue to hear in terms of criticism are still rooted in the early experiences that needed some criticism. Where we are today, though, is we have changed in leaps and bounds in terms of technological development. When you look at nets 30 to 40 years ago to where they are today, there have been massive changes. That's not to say we're perfect; we're not at all. But one of the fundamental commitments in the sector is constant improvement. We see that seafood farming, salmon farming in particular, is in huge demand around the world, and the commitment of the industry is to always change and invest in technology.

Big changes have been made. When we look at potential for future technologies, sometimes you hear land-based: Can we just move all of the nets in the water onto land? I would say, first of all, in terms of the current practices, the major producers are

J'ai mentionné la planification par secteur. C'est là une nouvelle approche que le ministre Wilkinson a annoncée pour l'aquaculture en Colombie-Britannique. La grande question est la suivante : comment le processus de gestion par zone et le processus de protection marine se combinent-ils? Ce n'est pas clair. En quoi sont-ils différents et complémentaires? Il faut trouver une réponse à cela.

Le sénateur Gold : Vous avez parlé de la Colombie-Britannique. Certaines pratiques en aquaculture, tout particulièrement l'aquaculture en cages en filet, ont soulevé des inquiétudes. Certains ont soutenu que ces pratiques devraient être interdites dans les zones de protection marine puisqu'on anticipe des dommages à l'environnement. Vous avez entendu les arguments et vous avez dû y répondre.

Quelle serait votre réponse aux recommandations qui nous ont été communiquées? Pouvez-vous utiliser d'autres méthodes ou d'autres technologies que les cages en filet pour assurer la durabilité et minimiser l'impact sur les espèces sauvages?

M. Kennedy : C'est une excellente question. Elle tombe à point, puisqu'il y a actuellement des discussions sur les technologies de remplacement. Le ministre Wilkinson, qui a de l'expérience dans le domaine de la technologie, s'intéresse à cette question. Je crois que le MPO est en train de mener une étude sur les technologies de remplacement pour la salmoniculture, étude axée en grande partie sur la Colombie-Britannique. Au ministère, on espère terminer l'étude d'ici la fin du mois de juin. Ce processus est enclenché et nous avons hâte d'y participer pleinement.

Pour répondre à votre question, je rappellerai à tout le monde que la salmoniculture au Canada n'a que 40 ans. À la fin des années 1970, c'était pour l'essentiel une entreprise expérimentale en Colombie-Britannique. Il y a peut-être eu des pratiques inconsidérées dans l'alimentation et l'utilisation d'ingrédients médicinaux. Tout cela a changé du tout au tout au cours des 40 dernières années.

Tout d'abord, je dirais que certaines des critiques que nous continuons d'entendre renvoient encore aux premières expériences dans le domaine, lesquelles étaient de fait critiquables. Cependant, nous avons fait des pas de géant sur le plan du développement technologique. En 30 ou 40 ans, les filets que nous utilisons ont énormément changé. Je ne dis pas que nous sommes parfaits, loin de là. Toutefois, le secteur se fait fort de s'améliorer constamment; c'est l'un de ses engagements fondamentaux. Nous constatons que l'élevage de fruits de mer et de poissons, de saumons tout particulièrement, suscite une forte demande partout dans le monde. Le secteur s'engage à évoluer de façon constante et à investir dans la technologie.

De grands changements ont déjà été apportés. Au sujet du potentiel des technologies de l'avenir, on entend parfois dire qu'il suffit de déplacer tous les filets en milieu terrestre. En ce qui concerne les pratiques actuelles, je dirais que les principaux

already expanding the life of fish on land. They are expanding hatchery life from about 15 to 20 per cent of the fish's life all the way up to 50 or 60 per cent of the fish's life now on land. The major producers are doing that already.

Next, is land-based viable? I would say there have been niche products and there continue to be niche products, smaller production that's happening on land, both in salmon and other species. When you look at much larger-scale production, nothing has been proven out yet. That's where we are. There are a number of projects, for instance, in Maine that you may have heard of and in Miami, some in Europe. Some of them are very large, and oftentimes you hear about these being the way of the future. They are highly risky.

I was at a land-based closed containment workshop in Miami just before Christmas, and the leading bank that supports the land-based projects and that project in Miami said two things. One is that the project in Miami is the most viable, from their perspective, in the world. It is called Atlantic Sapphire.

The second thing they said is that the probability of success of that project is 25 to 30 per cent. You can imagine there is a lot of interest but also caution around all of the claims being made about the potential for land-based on a larger scale. That's not to say we're not interested in looking at the technologies and the opportunities.

There are two other technologies that I think are really important, and the minister's study will be looking at these. One is ocean-based closed containment. You often think about closed containment just being on land. There is an opportunity to actually have nets and units in the water that are closed contained. In fact, we have two producers, Cermaq and Marine Harvest, which is now called Mowi, that are moving forward with their own pilot projects in British Columbia in the next couple of years.

The other option you may have heard of is deep offshore aquaculture. It is net-based, but you're moving into deeper water with deeper currents and rougher waters, so you're dealing with some of the issues that salmon farms may now have in terms of sea lice, management and waste management.

Senator Wells: Thank you, Mr. Kennedy, for attending. Before I start with a question, I want to give a shout out to your predecessor, Ruth Salmon. I had the pleasure to work with her for a number of years on a number of things that CAIA wanted to do, and your provincial counterpart Mark Lane with NAIA also does great work.

producteurs allongent déjà le temps de vie du poisson en milieu terrestre. Le temps de vie passé dans les écloseries en milieu terrestre est en train de passer d'environ 15 ou 20 p. 100 à 50 ou 60 p. 100. Les grands producteurs font déjà cela.

À la question de savoir si l'élevage en milieu terrestre est viable, je répondrai qu'il y a toujours des produits créneaux et une production modeste de saumon et d'autres espèces en milieu non marin. La production à plus grande échelle n'a pas encore fait ses preuves. Voilà où nous en sommes. Il y a un certain nombre de projets, dans le Maine par exemple — vous en avez peut-être entendu parler —, ainsi qu'à Miami et en Europe. Certains de ces projets sont de grande envergure. On entend souvent dire que c'est la voie de l'avenir. Les risques sont très importants.

Un peu avant Noël, j'ai participé à un atelier sur les parcs clos terrestres à Miami. Les représentants de la principale banque qui soutient les projets terrestres, dont le projet à Miami, ont dit deux choses. Premièrement, ils ont indiqué que, selon eux, le projet de Miami est le plus viable à l'échelle mondiale. Ce projet s'appelle Atlantic Sapphire.

Deuxièmement, ils ont dit que la probabilité de succès de ce projet est de 25 à 30 p. 100. Comme vous pouvez le deviner, il y a beaucoup d'intérêt, mais aussi beaucoup de prudence à l'égard de toutes les affirmations au sujet du potentiel de l'élevage en milieu terrestre à grande échelle. Voilà qui ne signifie pas que nous ne souhaitons pas examiner les technologies et les possibilités.

Il y a deux autres technologies qui me paraissent vraiment importantes, et l'étude du ministre s'y intéressera. Il y a d'abord les parcs clos en mer. On pense souvent que l'élevage en parc clos est toujours basé à terre. Il est possible de mettre à l'eau des filets et des unités en parc clos. De fait, deux de nos producteurs, Cermaq et Marine Harvest, qui s'appelle maintenant Mowi, vont de l'avant avec leurs propres projets pilotes en Colombie-Britannique au cours des quelques prochaines années.

L'autre option dont vous avez peut-être entendu parler est l'aquaculture en eau profonde. Elle utilise des filets, mais en eau plus profonde, avec des courants plus en profondeur et de plus fortes turbulences, ce qui fait que l'on doit composer avec certains des problèmes que les fermes salmonicoles peuvent aujourd'hui avoir avec la gestion du pou du poisson et la gestion des déchets.

Le sénateur Wells : Merci, monsieur Kennedy, de votre présence. Avant de poser une question, j'aimerais saluer votre prédécesseure, Ruth Salmon. J'ai eu le plaisir de travailler avec elle pendant plusieurs années à divers dossiers menés par l'AICA, l'Alliance de l'industrie canadienne de l'aquaculture, et votre homologue provincial, Mark Lane, fait aussi de l'excellent travail à la Newfoundland Aquaculture Industry Association.

Mr. Kennedy: I apologize for having such a boring last name because how can you match Ruth Salmon in this job?

Senator Wells: That's true. I've spent a little bit of time in the aquaculture industry myself.

What are your worst-case scenario fears regarding Bill C-55? What are your members most concerned about?

Mr. Kennedy: That's a great question. As I said in my comments, senator, the need for the sector is that we have longer-term certainty and clarity around planning so that we can actually continue to sustainably grow this sector.

Investors into Canada and into the Canadian sector I think are already struggling because of the challenges in terms of British Columbia and public questions around the sector that are historical. I would say any moves to quickly move farm sites or to change practices that are not economic or not done in a sort of gradual way, those would be main concerns for us.

Senator Wells: Thank you for that. The aquaculture industry has many detractors. You know that. We have seen many groups in other sectors, other industries, use process to stall, delay or kill legitimate commercial activities. Do you see this as a potential result from Bill C-55?

Mr. Kennedy: I think, senator, a number of the points that I brought up and I think other stakeholders have in terms of just better transparency, the decision-making process, the ability to engage science and the ability to look at alternatives in terms of alternative practices, we bring that to the table to all of you because I think that answers your question in a way, which is yes, any process can be manipulated. It goes both ways, both from those who might be strong critics or even the industry, that better transparency is a better thing. So let's make sure that these decisions, as much as possible, are made on transparent information.

Senator Wells: Thank you.

Senator Bovey: Thank you, Mr. Kennedy, for being with us and thanks for your presentation.

You talked about ecology, science-based and socio-economic issues. I will say it was clearly stated by the minister when we met with him yesterday and the background work on Bill C-55 that those indeed are the three pillars of this legislation: ecodiversity, socio-economic issues and science. So I'm very grateful to hear you talk about them.

M. Kennedy : J'ai un nom de famille très commun, qui ne m'aide à émuler Ruth Salmon dans ce poste.

Le sénateur Wells : C'est vrai. J'ai moi-même passé un peu de temps dans l'industrie de l'aquaculture.

Quelles sont vos craintes les plus pessimistes concernant le projet de loi C-55? Qu'est-ce qui préoccupe le plus vos membres?

M. Kennedy : Excellente question. Comme je l'ai dit dans mes observations, monsieur le sénateur, le secteur a besoin de certitude et de clarté à long terme en matière de planification afin de pouvoir poursuivre sa croissance de façon durable.

Selon moi, les investisseurs au Canada et dans le secteur canadien sont déjà aux prises avec des difficultés à cause des défis qui se posent en Colombie-Britannique et des questions publiques de longue date dans le secteur. Je dirais que toute mesure qui viserait à déplacer rapidement des sites aquacoles ou à modifier des pratiques et qui ne serait économique ou mise en œuvre graduellement nous inquiéterait vivement.

Le sénateur Wells : Merci de votre réponse. Les détracteurs de l'industrie de l'aquaculture ne se comptent plus, comme vous le savez bien. Nous avons vu de nombreux groupes dans d'autres secteurs, d'autres industries, utiliser le processus pour bloquer, retarder ou détruire des activités commerciales légitimes. Estimez-vous que cela pourrait être une conséquence du projet de loi C-55?

M. Kennedy : Je pense, monsieur le sénateur, que certains des points que j'ai soulevés et que partagent d'autres intervenants au sujet d'une plus grande transparence, du processus décisionnel, de la capacité de faire appel à la science et d'étudier des solutions de rechange aux pratiques existantes, nous vous présentons tout cela parce que cela répond à votre question d'une certaine façon : oui, il est toujours possible de manipuler un processus. Cela va dans les deux sens, tant du côté de ceux qui sont peut-être de grands critiques que du côté de l'industrie : une plus grande transparence est mieux. Alors, veillons à asseoir ces décisions sur une information transparente, dans la mesure du possible.

Le sénateur Wells : Merci.

La sénatrice Bovey : Merci, monsieur Kennedy, d'être des nôtres et merci de votre exposé.

Vous avez parlé d'écologie, de questions scientifiques et socioéconomiques. Je dois dire que le ministre nous a clairement indiqué hier, et que nous avons vu dans les travaux préparatoires sur le projet de loi C-55, qu'il s'agit bien des trois piliers de cette mesure législative : écodiversité, questions socioéconomiques et science. Je suis donc ravie de vous entendre en parler.

I'm going to take, if I'm correct, from what you have said that you agree with the purpose of the bill, the intent of the bill, and that your recommendations are really refining some of the, shall I say, implementation aspects?

Mr. Kennedy: I would agree with that.

Senator Bovey: You would agree with that. Okay. I think we're all looking for long-term sustainability for food chains and business for our communities.

With that said, I want to come back to what we heard from a colleague of yours from British Columbia yesterday about rotational fishing and getting into the detail of the bill. I appreciate that's a different aspect of the business in aquaculture, but we heard yesterday that rotational fishing, for instance, of geoduck and sea cucumbers, which are fished every 2 or 3 years, and the bill is based on a 12-month activity but that anything that has been approved can carry on.

Do you feel the 12 months is appropriate? Or should that 12 months be extended to 3 years? Or should this be something monitored in the implementation of the act?

Mr. Kennedy: Thank you for the question. I will not answer it, though, because I don't have enough information. Just so everyone knows, my background before I started two years ago with CAIA was in the energy sector, so aquaculture is my focus.

One thing I will say is in our sector, the practice on all farms is for a fallowing period. Just like in agriculture, when you're leaving a field to recuperate, we are required to do the same thing in our basic practices. We fallow farms for months at a time, and in fact, all the science behind that says that over those months, the biota rebound quickly under the nets. That is part of the requirement.

One thing we would want to talk to DFO about is if there are opportunities in certain areas to potentially extend those periods of fallow, that might be something beneficial. We'll look at that.

Senator Bovey: So you're working pretty closely with DFO?

Mr. Kennedy: Yes.

Senator Bovey: Just one last comment. Am I correct that in the operations of MPAs, there has never been a closure of aquaculture?

Mr. Kennedy: Not to date.

Senator Bovey: And not in the MPAs?

Si je ne m'abuse, d'après ce que vous avez dit, vous êtes d'accord sur l'objet et l'intention du projet de loi, et vos recommandations raffinent vraiment, devrais-je dire, certains aspects de la mise en œuvre?

M. Kennedy : Je suis d'accord.

La sénatrice Bovey : Vous êtes d'accord là-dessus. Très bien. Je pense que nous voulons tous la durabilité des chaînes alimentaires et des entreprises pour nos collectivités.

Cela dit, j'aimerais revenir sur ce qu'un de vos collègues de la Colombie-Britannique nous a dit hier au sujet de la pêche par rotation et des détails du projet de loi. Je comprends que c'est un aspect différent de l'aquaculture, mais on nous a parlé hier de la pêche par rotation, par exemple, de la panope et des concombres de mer, qui se fait tous les deux ou trois ans, alors que le projet de loi suppose une activité sur 12 mois tout en permettant la poursuite de tout ce qui est déjà approuvé.

Pensez-vous que la période de 12 mois est appropriée? Ou ces 12 mois devraient-ils être prolongés à trois ans? Ou est-ce une chose à surveiller dans la mise en œuvre de la loi?

M. Kennedy : Merci de la question. Je ne vais pas y répondre, par contre, parce que je n'ai pas assez d'information. Je dirai à tout le monde qu'avant de commencer à travailler à l'AICA, il y a deux ans, j'étais dans le secteur de l'énergie, et que l'aquaculture est ma priorité.

En tout cas, je dirai que, dans notre secteur, la pratique dans toutes les fermes est une période de récupération. Comme en agriculture, lorsqu'un champ est mis en jachère : il faut faire la même chose dans nos pratiques de base. Nous mettons des fermes en récupération pendant des mois; de fait, toutes les données scientifiques indiquent que, pendant ces mois-là, le biote rebondit rapidement sous les filets. Cela fait partie de l'exigence.

Il y a une chose dont nous voudrions parler au MPO : s'il y a des possibilités de prolonger éventuellement ces périodes de récupération dans certains secteurs, cela pourrait être avantageux. Nous nous pencherons là-dessus.

La sénatrice Bovey : Vous travaillez donc de très près avec le MPO?

M. Kennedy : Oui.

La sénatrice Bovey : Un dernier commentaire, si vous me permettez. Ai-je raison de dire que dans les opérations des ZPM, les zones de protection marines, il n'y a jamais eu de fermeture en aquaculture?

M. Kennedy : Pas encore.

La sénatrice Bovey : Et pas dans les ZPM?

Mr. Kennedy: Yes.

Senator Bovey: I think that's important to get on the record.

Senator Poirier: I want to highlight your recommendation number 7, because we've also heard that comment from other groups who have appeared before us in the last couple of days about the concern that the oil and gas sector can be granted a potential for compensation while the seafood industry or the other part would not be. I was looking to hear from you on that recommendation. What would be the implication if the seafood farming sector is not given the same compensation?

The reason I bring that up, I am from New Brunswick. There were zones that were closed all last year for the lobster fishermen, and possibly this year seeing what's coming up. There was a great economic impact on the community because of the ripple effect, not only of the fishermen but the fishermen helpers and working in the fish plants and not having money. So it ripples down to the people in the restaurants and people are not spending. It was hard and it's going to be hard, possibly, this year too.

What would be the implications if they're not given compensation, if the seafood farming sector is not treated the same way?

Mr. Kennedy: Thank you for the question. We've focused a little bit of our discussion on salmon farming, so I want to bring in shellfish farming as well. It is seen as a largely benign activity, so is compatible generally with marine protected areas. But different user groups can have different impacts on each other. What we're seeing in British Columbia in the last couple of years, because of human pollution having impacts on oyster farms, they've had to do closures for health reasons of certain shellfish production areas. You can imagine how damaging that is for our market reputation. The potential profit from shellfish farming on a per-unit basis is very low. A closure or something like that is very difficult for shellfish farmers in particular.

For salmon farmers, the investment cycle is about seven years. So if there was some sort of closure, this is not hundreds of thousands of dollars. This is millions and millions of dollars that go into a salmon farming site, and hundreds, maybe thousands of jobs in some cases. So if there was ever a closure, you can imagine how damaging that would be to the local community. That's why, in particular, I'm glad to hear the minister emphasizing the three legs of the stool, but having that more explicitly in the bill would be very important.

M. Kennedy : Exact.

La sénatrice Bovey : Je pense qu'il est important que cela figure au compte rendu.

La sénatrice Poirier : Je tiens à souligner votre recommandation numéro 7, parce que d'autres groupes de témoins ont aussi déploré que le secteur pétrolier et gazier puisse être indemnisé, mais pas l'industrie des fruits de mer ou l'autre partie. J'aimerais vous entendre parler de cette recommandation. Qu'arriverait-il si le secteur de la production des fruits de mer ne recevait pas la même compensation?

Si je soulève la question, c'est que je viens du Nouveau-Brunswick. Certaines zones ont été fermées à la pêche au homard toute l'année dernière, et le seront peut-être cette année étant donné ce qui s'annonce. L'effet d'entraînement a provoqué de lourdes répercussions économiques sur la collectivité, non seulement pour les pêcheurs, mais aussi pour les aides-pêcheurs qui travaillent dans les usines de transformation et qui n'ont pas d'argent. Cela se répercute donc sur les restaurateurs, et les gens ne dépensent pas. C'était difficile, et ce le sera peut-être encore cette année aussi.

Quelles seront les conséquences s'ils n'ont pas d'indemnisation, si le secteur de production aquacole des fruits de mer n'a pas droit au même traitement?

M. Kennedy : Merci de votre question. Nous avons mis un peu l'accent sur la salmoniculture jusqu'ici, et je voudrais aussi parler de la conchyliculture. Elle est vue comme une activité essentiellement bénigne, et est donc généralement compatible avec les zones de protection marine. Mais différents groupes d'utilisateurs peuvent avoir différentes répercussions les uns sur les autres. Ces dernières années, en Colombie-Britannique, à cause des répercussions de la pollution humaine sur les exploitations ostréicoles, il a fallu fermer certaines zones de conchyliculture pour des raisons de santé. Vous pouvez imaginer les dommages à notre réputation sur le marché. Le bénéfice unitaire possible de la conchyliculture est très faible. Une fermeture ou quelque chose du genre est très difficile pour les conchyliculteurs en particulier.

Le cycle d'investissement des salmoniculteurs est d'environ sept ans. Donc, s'il y avait une sorte de fermeture, on ne parlerait plus de centaines de milliers de dollars. Ce sont des millions et des millions de dollars qui vont dans un site d'élevage de saumons, de même que des centaines, voire des milliers d'emplois, dans certains cas. Donc, si jamais il y avait une fermeture, vous pouvez imaginer tout le préjudice pour la collectivité locale. C'est pourquoi, en particulier, je suis heureux d'entendre le ministre insister sur les trois parties du tabouret, mais il serait très souhaitable que le projet de loi soit plus explicite sur ce point.

Senator Poirier: You did mention the good points of the bill and some of the recommendations that would be brought in. My colleague has pointed out that to date there are no MPAs that have been put into places that would affect the aquaculture industry. Obviously, if you're putting in these recommendations, you're being proactive in thinking of the possibility of an MPA coming in.

Bill C-55, as it is now without the recommendations 1 to 7, what implication would that be to the future possibility of an MPA being put?

Mr. Kennedy: Back to my point about transparency, I think it's much more nervousness around the decision-making process. If there was more transparency built in, the sector would feel more comfortable about it.

There's such an emphasis on consultation with Indigenous peoples, which there has to be. The Indigenous communities across Canada are significant partners for us going forward. There are more and more communities in British Columbia, Atlantic Canada and Ontario for instance asking for sites and being more interested in sites and getting into seafood farming. Obviously they're critical partners in the whole process and need to be part of early conversations on any moves to create an MPA.

Senator Poirier: Thank you.

Senator Christmas: Thank you, Mr. Kennedy, for being here. I was very curious about your comment that the Bay of Fundy MPA on the New Brunswick side is a model of collaboration. Could you elaborate about how successful the establishment of that MPA was? Are there lessons to be learned from that experience which can be applied to Bill C-55?

Mr. Kennedy: Thank you. It's maybe something I could follow up on. I'm aware that this is an ongoing process of collaboration, so we're sort of in the middle of it right now. One of the users of the area reached out to all the other users and said, "Look, we need to manage better, we need to work together." So they sat at a table.

My colleague who leads the Atlantic Canada Fish Farmers Association, Sue Farquharson, was instrumental in this. Sue could speak to it much better than I could. I do know that the process they followed of coming around a table and developing an action plan was very successful and is successful. It has been recognized by DFO as a model for MPAs. I could follow up with more details if you're interested or ask Sue to come and talk about it.

La sénatrice Poirier : Vous avez mentionné les bons points du projet de loi et certaines des recommandations qui seraient adoptées. Mon collègue a signalé que, jusqu'ici, aucune ZPM n'a été établie dans des endroits qui auraient des répercussions sur l'industrie aquacole. De toute évidence, si vous formulez ces recommandations, vous êtes proactif en songeant à la possibilité d'une ZPM.

Sans les recommandations 1 à 7, quelles seraient les incidences du projet de loi C-55 dans sa forme actuelle sur la possibilité d'établir une ZPM?

M. Kennedy : Pour revenir à mon propos au sujet de la transparence, je pense que le processus décisionnel suscite beaucoup plus de nervosité. S'il y avait plus de transparence, le secteur se sentirait plus à l'aise.

On met un accent très net sur la consultation des peuples autochtones, comme il se doit. Les collectivités autochtones du Canada seront d'importants partenaires pour nous. Il y a de plus en plus de collectivités en Colombie-Britannique, dans le Canada atlantique et en Ontario, par exemple, qui demandent des sites, qui s'y intéressent davantage et qui se lancent dans la production de fruits de mer. De toute évidence, ce sont des partenaires essentiels dans tout le processus et ils doivent participer aux conversations initiales sur toute initiative de création d'une ZPM.

La sénatrice Poirier : Merci.

Le sénateur Christmas : Merci, monsieur Kennedy, d'être là. J'ai été très heureux de vous entendre dire que la ZPM de la baie de Fundy, du côté du Nouveau-Brunswick, est un modèle de collaboration. Pourriez-vous nous expliquer en quoi la création de cette ZPM a été un succès? L'expérience nous permet-elle de tirer des leçons qui pourraient être appliquées au projet de loi C-55?

M. Kennedy : Merci. C'est peut-être un point sur lequel je pourrais revenir. Je sais qu'il s'agit d'un processus continu de collaboration, et nous sommes en quelque sorte au beau milieu de ce processus. Un utilisateur de la région a communiqué avec tous les autres et leur a dit : « Écoutez, nous devons mieux gérer, nous devons travailler ensemble. » Ils se sont donc assis à la table.

Ma collègue, Sue Farquharson, qui dirige l'Atlantic Canada Fish Farmers Association, a joué un rôle clé à cet égard. Sue pourrait vous en parler beaucoup mieux que moi. Je sais que le processus qui les a amenés autour d'une même table pour l'élaboration d'un plan d'action a été couronné de succès. Le MPO l'a reconnu comme modèle pour les ZPM. Je pourrais vous donner plus de détails si cela vous intéresse ou demander à Sue de venir vous en parler.

Senator Christmas: That's interesting because a lot of testimony around this act has been around groups or individuals not being fully engaged or fully participating in the establishment of MPAs. It strikes me that this particular one seems to have struck gold in how a diverse group of partners have come together before the establishment of and MPA and have found a way to collaborate. It appears to me from what I know to be successful.

Mr. Kennedy: I think you're right.

Senator Christmas: I would welcome any additional information you can provide, and I would be very interested to learn how we can take those lessons and apply them to this particular bill.

Mr. Kennedy: I will certainly follow up and send you some more information.

As this often happens, it's probably largely personality driven. There are some talented people who are willing to collaborate and come together. I don't think legislation can decide these things, but I do think DFO, from what they've learned, has wanted to build more collaboration like that. It would be interesting to see what they're thinking about that. Thanks for the question.

Senator Munson: Thank you for being here. I noticed all your statistics on the stagnation of the aquaculture industry here. One thing we noticed when we did our study, there is a movement out there that believes that the less aquaculture the better, whether it has to do with closeness to our shores or whether it gets in the way of somebody's view or just their feeling. You have to respect that feeling. However, to feed the world, it's my view that aquaculture is there for now and for the future.

We have in this country that debate going on, but on our trips to Norway and Scotland, we seemed to get the impression that the people of those countries are embracing what aquaculture has done for their country and for their brand. When we walk into a local store here in Canada, we see the Norwegian headline and we see the Scottish products and we buy it and feel pretty comfortable with that.

Do you know in these countries whether they have the marine protected zones as is proposed in this bill? Are they able to work with it? If they do have it, how are they able to make that work and yet have aquaculture still have a good name?

Mr. Kennedy: That's a great question. My understanding in Norway is because they have been so, I would say, active — can I say aggressive — with aquaculture development, they have largely maximized their coastal area for aquaculture development. We talked about closed containment and land-based technologies. Some of the buzz that you sometimes hear in Ottawa is, "Oh, isn't Norway going all land-based?" Well,

Le sénateur Christmas : C'est intéressant, parce que de nombreux témoignages au sujet de cette loi nous ont appris que des groupes ou des particuliers ne se sont pas engagés ou ne participent à fond à l'établissement des ZPM. Je suis frappé que celui-ci en particulier semble avoir trouvé l'or par la façon dont un groupe diversifié de partenaires se sont réunis avant la création d'une ZPM et ont trouvé un moyen de collaborer. Il me semble, d'après ce que je sais, que c'est un succès.

M. Kennedy : Je pense que vous avez raison.

Le sénateur Christmas : Je vous saurais gré de toute nouvelle information que vous pourriez me fournir, et j'aimerais beaucoup savoir comment nous pourrions appliquer ces leçons à ce projet de loi particulier.

M. Kennedy : Je vais certainement donner suite à votre demande et vous envoyer plus d'information.

Comme c'est souvent le cas, c'est probablement surtout une question de personnalité. Il y a des gens de talent qui sont disposés à collaborer et à se regrouper. Ces choses-là ne peuvent peut-être pas se régler par une loi, mais je pense que le MPO, compte tenu de ce qu'il a appris, a cherché à mettre en place une plus grande collaboration de ce genre. Il serait intéressant de voir ce qu'il en pense. Merci de la question.

Le sénateur Munson : Merci d'être là. J'ai remarqué toutes vos statistiques sur la stagnation de l'industrie aquacole ici. Notre étude nous a fait voir qu'il y a un mouvement selon lequel moins d'agriculture, c'est mieux, que ce soit à cause de la proximité de nos rives ou parce que cela va à l'encontre du point de vue ou du sentiment de quelqu'un d'autre. Il faut respecter ce sentiment. Pour nourrir le monde, par contre, à mon avis, l'aquaculture est là aujourd'hui et pour demain.

Nous avons ce débat au Canada, mais lors de nos voyages en Norvège et en Écosse, nous avons eu l'impression que les habitants de ces pays se félicitent de ce que l'aquaculture a fait pour leur pays et pour leur marque. En entrant dans un magasin ici au Canada, nous voyons la bannière norvégienne et les produits écossais, et nous sommes très à l'aise de les acheter.

Savez-vous si ces pays ont les zones de protection marine qui sont proposées dans notre projet de loi? Savent-ils s'en accommoder? Si oui, comment arrivent-ils à faire fonctionner le système tout en protégeant la bonne renommée de l'aquaculture?

M. Kennedy : Excellente question. Si je comprends bien, c'est parce que les Norvégiens ont été si actifs — je dirais même agressifs — dans le développement de l'aquaculture qu'ils ont largement maximisé leur zone côtière à cette fin. Nous avons parlé des parcs clos et des technologies terrestres. À Ottawa, on entend parfois dire : « Oh, la Norvège ne se limite-t-elle pas à l'exploitation à terre? » Eh bien, non. Elle s'intéresse aux

they're not. They're interested in new technologies, but the only reason they're really looking at this is because they've maximized their coastal zones. I believe they are still moving forward on protecting certain areas, but again, Norway is a distinctive example.

Scotland and Iceland are two others that I know of. I know there are specific aquaculture areas that they've identified and basically other areas that are no-go zones, basically protected areas. That's my understanding of those other countries.

I think the bigger issue, though, is that both of those countries that you raised, senator, have really embraced, as you've said, recognized the opportunity and the need for seafood farming. Canada has both, I'd say, structurally and publicly not recognized that yet. We are using, just so everyone knows, about one per cent of our potential coastal area for aquaculture. Our intensity of production is about 1/25th of what it is in Norway and about 1/50th of what it is Chile. We have so much potential in this country.

I think a huge challenge — and this is getting away from Bill C-55 for a moment, if you'll indulge me — is we don't have a federal department that actually is explicitly given the mandate to support the growth of our sector. DFO is obviously our regulator and it has some responsibility internally to manage sustainable growth, but unlike Agriculture Canada, which has a mandate to support the development and growth of the ag sector, we do not have that in Canada.

So everyone here knows, CAIA has asked for this change, that Agriculture Canada is given the mandate to adopt us to support our growth. I've gone off topic a bit, senator, but hopefully that's okay.

Senator Munson: Thank you very much.

The Chair: Those are all of our questions. We thank Mr. Kennedy for his appearance here today.

As our committee continues study on Bill C-55, An Act to amend the Oceans Act and the Canada Petroleum Resources Act, I will ask our guests if they would introduce themselves and who they represent, and then we have some opening remarks. We will then have questions from senators.

Susanna Fuller, Senior Projects Manager, Oceans North: I'm Susanna Fuller, and I'm from Oceans North based in Halifax, Nova Scotia.

The Chair: Could our guests by video conference please introduce themselves?

nouvelles technologies, mais la seule raison pour laquelle elle s'y intéresse vraiment, c'est parce qu'elle a maximisé ses zones côtières. Je crois qu'elle continue de protéger certaines zones, mais, encore une fois, la Norvège est un exemple distinctif.

L'Écosse et l'Islande sont deux autres pays que je connais. Je sais qu'elles ont désigné des zones aquacoles spécifiques et essentiellement d'autres zones qui sont interdites, surtout des zones protégées. C'est ce que je comprends de ces autres pays.

Je pense que le plus gros problème, par contre, c'est que les deux pays que vous avez mentionnés, monsieur le sénateur, ont vraiment reconnu, comme vous l'avez dit, les possibilités et la nécessité de la production de fruits de mer. Je dirais que le Canada ne les a pas encore reconnues, au double plan structurel et public. Disons-le clairement, nous utilisons environ 1 p. 100 de notre potentiel côtier pour l'aquaculture. Notre intensité de production est d'environ 1/25 de celle de la Norvège et environ 1/50 de celle du Chili. Nous avons tellement de potentiel dans ce pays.

Selon moi, un énorme défi — et je m'éloigne du projet de loi C-55 pour un instant, si vous me le permettez —, c'est que nous n'avons pas de ministère fédéral ayant pour mandat explicite de soutenir la croissance de notre secteur. Le MPO est évidemment notre organisme de réglementation et il a une certaine responsabilité à l'interne de gérer la croissance durable, mais, sauf pour Agriculture Canada, qui a pour mandat de soutenir le développement et la croissance du secteur agricole, nous n'avons pas cela au Canada.

Donc, tout le monde le sait, l'AICA a demandé ce changement, a demandé de donner à Agriculture Canada le mandat de soutenir notre croissance. Je me suis un peu écarté du sujet, monsieur le sénateur, et j'espère que c'est correct.

Le sénateur Munson : Merci beaucoup.

Le président : Voilà, nous n'avons pas d'autres questions. Nous remercions M. Kennedy de sa comparution.

Notre comité poursuit l'étude du projet de loi C-55, Loi modifiant la Loi sur les océans et la Loi fédérale sur les hydrocarbures, et je vais donc demander à nos invités de se présenter et de nous dire qui ils représentent, après quoi nous recevrons leurs observations préliminaires. Nous passerons ensuite aux questions des sénateurs.

Susanna Fuller, gestionnaire principale de projets, Oceans North : Je m'appelle Susanna Fuller, et je viens d'Oceans North, à Halifax, en Nouvelle-Écosse.

Le président : Nos invités par vidéoconférence pourraient-ils se présenter?

Sigrid Kuehnemund, Vice President, Ocean Conservation, World Wildlife Fund Canada: I'm Sigrid Kuehnemund. I'm the Vice President of WWF Canada's Oceans program, and I'm stationed in St. John's, Newfoundland and Labrador.

Linda Nowlan, Staff Lawyer, West Coast Environmental Law: Hello. My name is Linda Nowlan, and I'm a staff lawyer at West Coast Environmental Law. I'm based in Vancouver, B.C.

The Chair: We have both ends of the country here, so technology is wonderful. We will start with the lady at the table first. Ms. Fuller will begin, and then we will have opening remarks from our guests by video conference.

Ms. Fuller: Thank you for the invitation to speak here today and to this bill in particular. I've paid attention over the last day and a half or so to the other panellists, so my remarks will be a little changed just to keep the conversation going and to take into account what I've heard.

First, I will say that this bill is an important waypoint along the way to better protecting Canada's oceans. In discussing legislation and the reasons for it, I find it important to understand why we might have legislation and why these amendments in particular are important.

As many of you know, you just need to listen to the news every day to hear there are increasing threats to the global ocean, and our global ocean is connected. Canada is lucky to have the largest coastline in the world as well as three ocean basins. Those threats include climate change; it's warming faster than scientists have anticipated. Certainly those of you in coastal provinces will understand the impacts of sea level rise. Fisheries resources are continuing to decline in many areas. In Atlantic Canada alone, 45 species that are commercially fished or impacted are considered endangered or threatened by COSEWIC, the Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada.

Plastic is accumulating at alarming rates. You've probably heard the statistic that by 2050, if we keep going the way we are, we will have more plastic in the ocean than fish. And spatial protection is only starting to be put in place in Canada, as well as many other countries. While the Oceans Act has been in place since 1998, it has not been applied to its full potential. Some would suggest it has hardly been applied at all, which is probably why we're having some trouble in implementing quite quickly to get to a 10 per cent target.

Sigrid Kuehnemund, vice-présidente, Conservation de l'océan, Fonds mondial pour la nature Canada : Je m'appelle Sigrid Kuehnemund. Je suis vice-présidente du programme des océans du Fonds mondial pour la nature Canada. Je suis basée à St. John's, à Terre-Neuve-et-Labrador.

Linda Nowlan, avocate salariée, West Coast Environmental Law : Bonjour. Je m'appelle Linda Nowlan et je suis avocate salariée à la West Coast Environmental Law. Je suis basée à Vancouver, en Colombie-Britannique.

Le président : Nous avons les deux extrémités du pays, grâce au miracle de la technologie. Nous allons commencer par la dame qui est à la table. Mme Fuller va commencer, après quoi nous entendrons les déclarations préliminaires de nos invitées par vidéoconférence.

Mme Fuller : Merci de m'avoir invitée à prendre la parole au sujet de ce projet de loi en particulier. J'ai écouté attentivement les autres témoins depuis une journée et demie, et j'adapterai donc quelque peu mes remarques pour poursuivre la conversation en tenant compte de ce que j'ai entendu.

En premier lieu, je dirai que ce projet de loi est un point de départ important pour mieux protéger les océans du Canada. Lorsqu'on discute d'une mesure législative et des raisons qui la justifient, il m'apparaît important de comprendre pourquoi nous pourrions avoir une nouvelle loi et en quoi ces modifications en particulier sont importantes.

Comme bon nombre d'entre vous le savent, il suffit de suivre l'actualité quotidienne pour savoir que l'océan planétaire est de plus en plus menacé et que notre océan planétaire est interconnecté. Le Canada a la chance d'avoir le plus long littoral au monde, de même que trois bassins océaniques. Ces menaces comprennent les changements climatiques; la planète se réchauffe plus vite que les scientifiques l'ont prévu. Certes, ceux d'entre vous qui vivent dans les provinces côtières comprendront les conséquences de l'élévation du niveau des mers. Les ressources halieutiques continuent de diminuer dans bien des régions. Dans le seul Canada atlantique, le COSEPAC, le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, considère que 45 espèces qui sont pêchées commercialement ou qui sont touchées sont en péril ou menacées.

Les plastiques s'accumulent à un rythme alarmant. Vous avez probablement entendu dire que d'ici 2050, si nous continuons à ce rythme, il y aura plus de plastique dans l'océan que de poissons. Et la protection des espaces est à peine amorcée au Canada, comme dans de nombreux autres pays. Bien que la Loi sur les océans soit en vigueur depuis 1998, elle n'a pas été appliquée à son plein potentiel. Certains diront qu'elle ne l'a quasiment pas été, et c'est probablement la raison pour laquelle nous avons de la difficulté à la mettre en œuvre suffisamment vite pour atteindre l'objectif de 10 p. 100.

I have been involved in numerous protected area processes in Canada as well as attempts at integrated oceans management on the eastern Scotian Shelf, as well as fisheries management and fisheries science. I can attest to the fact that improvements in how we protect our oceans are needed. These improvements include providing certainty to industry and ocean stakeholders as well as expediting the process of protecting our areas of ocean. The current 8 to 10 years to get a marine protected area in place is not fair to stakeholders whether they are coastal industries, NGOs or municipalities. It takes too long.

These interim protection measures that are contemplated in the amendments mean that additional human impacts are not expected through the MPA establishment process. I was hoping my friend Senator McInnis would be here this afternoon because I have been very involved in the marine protected area process in his riding, and some of the anxiety the community has is they don't know what else will happen. There's no certainty of what might be put in place, whether it's open-net aquaculture or mining or oil and gas. They don't know and they feel anxiety about that, among other things having to do with the MPA, of course, as I'm sure you've heard.

The proposed increase in enforcement measures will contribute to the likelihood that the established protections will in fact be effective.

My organization supports the amendments proposed in Bill C-55 and consider them a foundation for improved ocean protection. We know that meeting the 10 per cent target has stretched government, stakeholders and the ocean industry and has required a rapid learning curve for many. It has also precluded the building of some important relationships between ocean stakeholders and government relationships that are so important and vital, particularly in Atlantic Canada, in protecting our shared resource.

However, I've also seen the commitment to 10 per cent and the proposed legislative changes both in Bill C-55 and Bill C-68 socialize the idea of spatial protections much more broadly in any other time since the passing of the Oceans Act in 1998. It cannot go without saying that many in the fishing industry are the first to act to protect their resources from other ocean activities. Aquaculture, tidal power, pulp and paper emissions and oil and gas as examples, fishermen and the fishing industry are often on the front lines in the fights against those industries.

J'ai participé à de nombreux processus concernant les aires protégées au Canada, de même qu'à des tentatives de gestion intégrée des océans dans l'est du plateau néo-écossais, à la gestion des pêches et à des recherches en sciences halieutiques. Je peux vous dire qu'il faut améliorer la façon dont nous protégeons nos océans. Il faut notamment atteindre un certain niveau de certitude pour l'industrie et les intervenants du secteur des océans, et accélérer le processus de protection de nos zones océaniques. La période actuelle de 8 à 10 ans pour établir une zone marine protégée n'est pas équitable pour les intervenants, qu'il s'agisse des industries côtières, des ONG ou des municipalités. Cela prend trop de temps.

Les mesures de protection provisoires envisagées dans les modifications reviennent à dire qu'on ne s'attend pas à ce que le processus d'établissement des ZPM ait d'autres répercussions sur les humains. J'espérais que mon ami, le sénateur McInnis, serait ici cet après-midi parce que j'ai participé activement au processus de création d'une zone marine protégée dans sa circonscription. Il se trouve que la collectivité redoute ce qui pourrait se passer ensuite. Nul ne sait à quoi s'attendre, pas plus en matière d'aquaculture en cages en filet, d'exploitation minière que d'exploitation pétrolière et gazière. Les gens ne savent pas et ils sont inquiets, notamment, bien sûr à propos de la ZPM, comme vous l'avez sûrement entendu dire.

Le resserrement proposé des mesures d'application de la loi contribuera probablement à améliorer l'efficacité des protections en place.

Mon organisme appuie les modifications proposées dans le projet de loi C-55 et les considère comme un fondement pour l'amélioration de la protection des océans. Nous savons que l'objectif de 10 p. 100 a été très exigeant pour le gouvernement, les intervenants et l'industrie océanique et qu'il a imposé à beaucoup un apprentissage ardu. Il a également empêché l'établissement de relations importantes entre les intervenants du secteur océanique et le gouvernement, relations qui sont pourtant vitales à la protection de notre ressource commune, particulièrement dans le Canada atlantique.

Cependant, j'ai aussi constaté que cet engagement envers un niveau de 10 p. 100, de même que les modifications législatives proposées dans les projets de loi C-55 et C-68, avaient permis — beaucoup plus que jamais auparavant depuis l'adoption de la Loi sur les océans en 1998 — de faire l'accord autour de l'idée de protéger des aires. Il va sans dire que de nombreux intervenants de l'industrie de la pêche sont les premiers à agir pour protéger leurs ressources contre d'autres activités océaniques. Les pêcheurs et l'industrie de la pêche sont souvent en première ligne pour lutter contre des émissions produites par des secteurs comme celui de l'aquaculture, de l'énergie marémotrice, des pâtes et papiers, et du pétrole et du gaz.

With the proposed changes in Bill C-55, areas that have been set aside by the fishing industry could then also be immediately protected from other industrial activities. I know you heard this from my friend Keith Sullivan. This may also give coastal communities with low-impact fisheries, where marine protected areas have been proposed, some reprieve but worrying about other activities as the MPA process unfolds.

Bill C-55 also allows for the rescinding of oil and gas leases but does not address the conflicts that exist in Atlantic Canada where the Canada Petroleum Resources Act does not apply.

I firmly believe that protecting our oceans is a critical aspect of ensuring that they continue to provide for coastal and Indigenous communities in all of our ocean basins. We feel that environmental protection and ocean industries need to go hand in hand. The blue economy, which Canada has recently put some focus on, is only achieved when the blue is functioning as well as possible. The ocean continues to provide us with an incredible amount of protein, resources and tourism, and we need to give back. Bill C-55 will help to do that.

I would also say that Bill C-55 responds to the critique of the Canadian Auditor General in 2012, where it was clear that there was very little movement on MPA networks and not an inclusion of ecosystem services or ecosystem integrity.

The amendments are not perfect; however, let's not let the perfect get in the way of the good or the done. We know that work needs to be done on an urgent basis regarding recognizing and putting in place processes for Indigenous protected areas with our Indigenous communities on a nation-to-nation basis, and we know that there is work to be done on MPA standards in response to the national panel.

Finally, there are important consultative processes that have to take place on those two things, but that should not preclude the passage of this bill, which is, as I said at the beginning, a waypoint along the steps that Canadians and the Canadian government owe to our oceans. We are who we are as a country in large part because of our marine environment.

Ms. Nowlan: Thank you very much. Thank you for the opportunity to speak in support of this bill today. I'd like to make three points. The bill will take action on marine conservation faster without sacrificing science or public input. Here I'm repeating what DFO says. I believe it to be true.

Grâce aux modifications proposées dans le projet de loi C-55, les zones qui ont été réservées par l'industrie de la pêche pourraient être immédiatement protégées contre d'autres activités industrielles. Je sais que mon ami Keith Sullivan vous en a parlé. Cela pourrait aussi donner un répit aux collectivités côtières qui pratiquent une pêche à faible incidence, et où des aires marines protégées ont été proposées, mais qui s'inquiètent des autres activités susceptibles d'apparaître au fur et à mesure de la mise en place du processus de ZPM.

Le projet de loi C-55 permet également d'annuler les baux pétroliers et gaziers, mais il ne règle pas les conflits qui existent dans le Canada atlantique où la Loi fédérale sur les hydrocarbures ne s'applique pas.

Je suis intimement convaincue qu'il est essentiel de veiller à la protection de nos océans afin que ceux-ci continuent de répondre aux besoins des collectivités côtières et autochtones dans tous nos bassins océaniques. Nous estimons que la protection de l'environnement et l'essor des industries océaniques doivent aller de pair. L'économie bleue, sur laquelle le Canada a récemment mis l'accent, ne sera réalité que si l'élément « bleu » se porte bien. Nous sommes redevables à l'océan pour les quantités incroyables de protéines et de ressources qu'il continue de nous fournir et pour toute l'activité touristique qu'il favorise. Le projet de loi C-55 nous y aidera.

Je dirais également que le projet de loi C-55 répond à la critique formulée par le vérificateur général du Canada en 2012, soit que les choses ne bougeaient pas beaucoup sur le plan de la création des ZPM et que rien n'avait été fait en matière d'inclusion des services écosystémiques ou d'intégrité des écosystèmes.

Les amendements ne sont pas parfaits, mais n'oublions pas que le mieux est l'ennemi du bien. Nous savons qu'il y a urgence à sanctionner et à mettre en place des processus de création d'aires protégées autochtones, en accord avec les communautés autochtones, dans un dialogue de nation à nation, et nous savons aussi qu'il va falloir élaborer des normes relatives aux ZPM en réponse aux recommandations du groupe d'experts national.

Enfin, il faudra lancer d'importantes consultations sur ces deux points, mais cela ne devrait pas empêcher l'adoption de ce projet de loi qui, comme je l'ai dit au début, est un point de cheminement sur la voie des mesures que les Canadiens et le gouvernement canadien doivent prendre pour nos océans. Notre pays est ce qu'il est en grande partie pour son environnement marin.

Mme Nowlan : Merci beaucoup. Je vous remercie de me donner l'occasion d'exprimer mon appui à ce projet de loi. Je me propose de traiter de trois aspects. Le projet de loi permettra d'agir plus rapidement en matière de conservation marine sans pour autant sacrifier les contributions de la science ou du public. Je répète ici ce que dit le MPO. Je crois que c'est vrai.

The bill will make the law more effective and it will incorporate lessons learned from the past two decades in ocean science and ocean law development. It's a win-win providing more certainty for industry. In short, these proposed amendments can help Canada regain its past leadership in ocean law.

First, it's speedier. I know you heard a lot on this topic. When this government took office, Canada had only protected fewer than one per cent of its oceans. It did commit to the 10 per cent target back in 2010, but it committed to create networks of MPAs longer ago than that, back in 2002 at the World Summit on Sustainable Development.

One of the main reasons for the delay was the process. It took too long and there were no deadlines so it could take as long as 20 years in some cases to create an MPA, which is far too long. This delay has been criticized on numerous occasions by the 2012 report from the Commissioner of the Environment and Sustainable Development, a previous report from that Commissioner in 2005, the 2012 Royal Society of Canada Expert Panel on Marine Biodiversity and others. The new procedure should be faster.

Second, it should be more effective. Bill C-55's new provisions reflect two decades of progress. The bill embodies an evidence-based, scientifically and legally well-founded approach to MPAs with updated legislative language that does a number of things: It enshrines the concept of a network of MPAs into law, it defines ecological integrity for the first time in the act and allows MPAs to be created to maintain that integrity. This is similar, but not as strong as, a similar provision in the Canada National Parks Act.

It authorizes the delineation of zones by regulation removing one of the act's ambiguities that it previously caused delay and embeds a precautionary approach. I will only talk about precautions. I know you heard about this from other witnesses and had questions and answers on this.

The precautionary principle is a key principle of international environmental law. It's recognized in numerous Canadian environmental statutes. We have historical examples of a lack of precaution, and that's what this bill is trying to overcome.

There were early warning signs of danger, but no action was taken in many cases; DDT, pesticides, asbestos, lead and gasoline, methylmercury in waste water causing Minamata disease in Japan. There are numerous examples. Precautions may have prevented the Atlantic cod collapse and precaution can stave off further declines in fish, whales and marine habitats,

Le projet de loi rendra la loi plus efficace et incorporera les leçons tirées de l'évolution des 20 dernières années en matière de sciences océaniques et de droit de la mer. La formule est gagnante, d'autant qu'elle assure une plus grande certitude pour l'industrie. Bref, les modifications proposées peuvent aider le Canada à reprendre son rôle de chef de file en droit de la mer.

Premièrement, cette voie est plus rapide. Je sais que vous en avez beaucoup entendu parler. Quand le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir, le Canada protégeait moins de 1 p. 100 de ses océans. Ottawa s'était engagé à atteindre un objectif de 10 p. 100 en 2010, mais sa promesse de créer des réseaux d'aires marines protégées, elle, remonte à encore plus longtemps, à 2002, lors du Sommet mondial pour le développement durable.

L'une des principales raisons du retard a été le processus qui a pris trop de temps, car aucune échéance n'avait été fixée. Il a fallu jusqu'à 20 ans dans certains cas pour créer une ZPM, ce qui est beaucoup trop long. Ce retard a été critiqué à de nombreuses reprises, comme dans les rapports de 2005 et de 2012 du commissaire à l'environnement et au développement durable, de même que par le Groupe d'experts sur la biodiversité marine de 2012 de la Société royale du Canada et par d'autres. La nouvelle procédure devrait être plus rapide.

Deuxièmement, la formule devrait être plus efficace. Les nouvelles dispositions du projet de loi C-55 reflètent deux décennies de progrès. La mesure propose une approche fondée sur des données probantes, des données scientifiques et des données juridiques solides à l'égard des zones de protection marine, ainsi qu'un libellé législatif mis à jour qui permet de faire un certain nombre de choses : inscrire dans la loi le concept de réseau de ZPM; définir l'intégrité écologique pour la première fois dans la loi, et permettre la création de ZPM pour préserver cette intégrité. Il s'agit d'une disposition semblable, mais moins solide, à celle contenue dans la Loi sur les parcs nationaux du Canada.

Le projet de loi autorise la délimitation des zones par voie de règlement, ce qui élimine l'une des ambiguïtés de la loi, celle-là même qui a déjà causé des retards, et intègre une approche de précaution. Je ne parlerai que du principe de précaution. Je sais que d'autres témoins vous en ont parlé et que vous avez posé des questions à ce sujet.

Le principe de précaution est un principe clé du droit environnemental international mentionné dans de nombreuses lois environnementales canadiennes. Nous avons eu des exemples dans le passé où le principe de précaution nous a fait défaut, et c'est ce que ce projet de loi tente de surmonter.

Il y a eu des signes avant-coureurs de danger, mais des mesures préventives ont rarement été prises. On pensera au DDT, aux pesticides, à l'amiante, au plomb et à l'essence, de même qu'au méthylmercure présent dans les eaux usées qui a causé la maladie de Minamata au Japon. Les exemples ne manquent pas. Des mesures de précaution ont peut-être permis

essential habitats like Eelgrass beds. So the application of this principle will ensure that Canada errs on the side of protecting species and habitats from harm.

Third, the bill is a win-win for the planet and for people. It provides more certainty. I don't think you can see this as well as if I was in person and could pass it around, but this is a full-page ad from Shell celebrating its conservation victory by giving up its rights for the Hecate Strait MPA.

Industries are embracing corporate social responsibility. They want certainty. On our coast in B.C., there has been a moratorium in place since the 1970s. This will just create more certainty for them.

The two ways that the bill increases certainty is by the provision freezing the footprint, and the amendments to the oil and gas legislation.

We commend this approach and recommend similar amendments to the Atlantic Accord acts to create assistant legal regimes on this issue across Canada. We have proposed legislative amendments on this and other topics to your counterpart committee in the House of Commons, but we're willing to support this bill and just have it go ahead. However, if you would like amendments on any of these topics, we already have proposed language.

During the 1970s under the government of this Prime Minister's father, Canada was a leader in ocean law. It passed the groundbreaking Arctic Waters Pollution Prevention Act, took centre stage for the negotiation of the UN's Law of the Sea Convention, introduced a stronger Fisheries Act and championed the rights of small-scale fisheries.

When the Oceans Act was passed in 1997, it was billed as the world's first integrated management law, a groundbreaking development at the time. Unfortunately progress stalled soon after.

What still needs to happen? I agree with my friend Susanna Fuller. You discussed the work of the ministerial-appointed expert panel on MPA protection standards. There are good strong recommendations in there on what needs to happen to bring Canada into conformity with the world authority on this topic, the International Union for Conservation of Nature. This is an issue the government could have dealt with this time around. I'm happy to talk about that more.

d'éviter l'effondrement des stocks de morue de l'Atlantique et d'autres espèces de poissons, de même que la baisse des populations de baleines et la disparition d'habitats marins, certains étant essentiels comme les zosteraies. Par conséquent, l'application de ce principe garantira que le Canada se place du côté de la protection des espèces et des habitats.

Troisièmement, le projet de loi est avantageux pour la planète et pour l'homme. Il apporte plus de certitude. Je ne pense pas que vous puissiez voir cela aussi bien que si j'étais présente parmi vous pour vous faire circuler cette page. Il s'agit d'une annonce pleine page dans laquelle Shell célèbre une victoire en matière de conservation pour avoir renoncé à ses droits sur la ZPM du détroit d'Hécate.

Les industries optent pour des attitudes socialement responsables. Elles ont soif de certitude. Sur notre côte, en Colombie-Britannique, un moratoire est en place depuis les années 1970, et cette mesure leur donnera plus de certitude.

Le projet de loi accroît la certitude de deux façons : en gelant l'empreinte carbone et en modifiant la législation sur le pétrole et le gaz.

Nous nous félicitons de cette approche et nous recommandons que des modifications semblables soient apportées à la loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique afin de créer des régimes juridiques auxiliaires sur cette question, à l'échelle du Canada. Nous avons proposé des modifications législatives à ce sujet et à d'autres sujets à votre comité homologue de la Chambre des communes, mais nous sommes prêts à appuyer ce projet de loi et à le faire adopter. Toutefois, si vous voulez des amendements sur l'un ou l'autre de ces sujets, nous avons déjà proposé un libellé.

Dans les années 1970, sous le gouvernement du père du premier ministre, le Canada était un chef de file en droit de la mer. Il a adopté la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, une loi révolutionnaire, il a joué un rôle central dans la négociation de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, il a renforcé la Loi sur les pêches et a défendu les droits de la pêche à petite échelle.

Lorsque la Loi sur les océans a été adoptée, en 1997, on a dit qu'il s'agissait de la première loi de gestion intégrée au monde, ce qui était révolutionnaire à l'époque. Malheureusement, il n'y a plus eu de progrès après cela.

Que reste-t-il à faire? Je suis d'accord avec mon amie Susanna Fuller. Vous avez parlé du travail du groupe d'experts nommé par le ministre sur les normes de protection des ZPM. On y trouve d'excellentes recommandations sur ce qu'il faut faire pour que le Canada se conforme à l'autorité mondiale en la matière, l'Union internationale pour la conservation de la nature. C'est une question que le gouvernement aurait pu régler cette fois-ci. Je serais heureuse de vous en parler davantage.

Strengthening the provisions on Indigenous protected areas is another area where this law and Canada's other marine conservation laws really need to be amended further. This does need to be done on a government-to-government basis with full consultation. There have been a number of recent reports, including from the Indigenous Circle of Experts, Mary Simon's Shared Arctic Leadership report and others which make this recommendation.

Finally, in conclusion, we do recognize that the oceans are essential to life support, to life on earth, and while no single factor can be pinpointed as the most effective way to secure marine conservation, law plays a significant role. We commend the government on this bill. It will improve Canada's Oceans Act.

Ms. Kuehnemund: Thank you, Mr. Chair and members of the committee for the invitation to testify in support of Bill C-55.

Prior to my time at the World Wildlife Fund Canada, I served at Fisheries and Oceans Canada which has left me with a unique perspective on both oceans management and on the efforts required of public servants to enforce our maritime laws and to study, consult and prepare legislation such as this. I am grateful for those efforts.

Before discussing aspects of Bill C-55, I must first make clear the context in which we are considering this legislation. Right now, we are facing a crisis of biodiversity loss.

The Convention on Biological Diversity has estimated that the world is losing up to 150 species every day due to increasing pressure from climate change and human activities.

In Atlantic Canada, species such as cod, mackerel and tuna, as well as sharks, skates and rays, have declined by 38 per cent from 1970 to 2014.

To reverse this trend, me must take immediate and ambitious steps to protect nature. When it comes to the ocean, it begins by meeting international commitments to protect 10 per cent of our marine and coastal areas by 2020. Passing Bill C-55 into law will make this objective possible.

I will use the remainder of my time to talk about three aspects of the bill, interim designations for MPAs, the prohibition of oil and gas in MPAs and the value of the precautionary principle.

Le renforcement des dispositions sur les aires protégées autochtones est un autre domaine à propos duquel il faudrait vraiment modifier davantage cette loi et les autres lois canadiennes sur la conservation marine. Il faut que cela se fasse d'un gouvernement à l'autre et qu'il y ait des consultations exhaustives. Cette même recommandation se retrouve dans un certain nombre de rapports récents, y compris ceux du Cercle autochtone d'experts, du rapport de Mary Simon sur le leadership partagé dans l'Arctique et d'autres.

Enfin, nous reconnaissons que les océans sont essentiels au maintien de la vie, à la vie sur terre, et bien qu'aucun facteur ne puisse être identifié comme étant le plus efficace pour assurer la conservation marine, la loi joue un rôle important. Nous félicitons le gouvernement pour ce projet de loi. Il améliorera la Loi sur les océans du Canada.

Mme Kuehnemund : Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité, je vous remercie de m'avoir invitée à témoigner pour appuyer le projet de loi C-55.

Avant d'être à Fonds mondial pour la nature (Canada), j'ai travaillé à Pêches et Océans Canada, ce qui me donne un point de vue unique tant sur la gestion des océans que sur les efforts exigés des fonctionnaires pour faire appliquer nos lois maritimes, analyser et produire les projets de loi comme celui à l'étude, et mener toutes les consultations nécessaires. J'ai de la reconnaissance pour tout ce travail.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, j'aimerais parler du contexte dans lequel nous étudions le projet de loi C-55. Nous vivons une crise de perte de biodiversité.

Le Secrétariat international de la Convention sur la biodiversité biologique des Nations Unies estime que le monde perd jusqu'à 150 espèces par jour en raison des pressions accrues attribuables aux changements climatiques et à l'activité humaine.

Les espèces de poissons du Canada atlantique, comme la morue, le maquereau et le thon, ainsi que le requin et la raie, ont connu un déclin de 38 p. 100 de 1970 à 2014.

Pour renverser cette tendance, nous devrons prendre des mesures ambitieuses pour protéger la nature. En ce qui concerne les écosystèmes marins, la première étape consiste à respecter les engagements internationaux à l'égard de la cible de protection de 10 p. 100 des zones côtières et marines d'ici 2020. L'adoption du projet de loi C-55 rend l'atteinte de cet objectif réalisable.

Pendant le reste du temps qui m'est alloué, je parlerai des trois éléments suivants : la désignation des zones de protection marine provisoires; l'interdiction de mener des activités gazières et pétrolières dans les ZPM; l'importance du principe de la prévention dans les politiques de conservation.

Presently it takes on average seven years to create an MPA using the Oceans Act. Some estimates are even longer. Bill C-55 accelerates this process by allowing the minister to designate marine protected areas on an interim basis so that important ecosystems receive provisional protections while additional research and consultation continue to establish a final MPA.

The legislation strives to meet the challenge of quickly protecting a marine area while also being sensitive to human activities. It does this by so-called freezing the footprint, which means that certain lawful activities can continue to be carried out while an area has been granted interim protection. And from an environmental standpoint, creating minimum standards for even interim-protected areas would be an effective way to safeguard their ecological value.

It is well documented that MPAs have beneficial impacts beyond their borders to surrounding areas including strengthening fish stocks, which has a direct economic impact on ocean-reliant communities and for Canada overall. For example, in Eastport, Newfoundland and Labrador, there has been a small MPA which had started from the enactment of the Oceans Act in 2000, and it was created to maintain a viable lobster population within a much larger Eastport fishery lobster management area.

As for oil and gas, WWF is pleased to see that Bill C-55 includes amendments for both the Oceans Act and the Canada Petroleum Resources Act. It will give the minister authority to prohibit oil and gas activities from Oceans Act MPAs. WWF has been vocal that oil and gas activities are not compatible with marine protection and this view is shared by the Convention on Biological Diversity, to which Canada is a party, who have created international best practices which state that oil and gas activities are incompatible with MPAs.

In 2017, regulations for the proposed Laurentian Channel Marine Protected Area were tabled that would have left over 80 per cent of the MPA open to direct oil and gas activities, with the remainder open to directional drilling. These activities threaten the very species that the government intended to protect, including northern wolffish, porbeagle sharks and leatherback sea turtles in addition to sensitive benthic habitats with significant concentrations of sea pens. While Bill C-55 is an important first step, we must note that the Canada Petroleum Resources Act doesn't apply in the Atlantic Accord areas. Further work is needed to create a Canada-wide approach restricting oil and gas from Oceans Act MPAs.

Il faut généralement compter sept ans pour créer une ZPM conformément à la Loi sur les océans. Le projet de loi C-55 vise à accélérer le processus en autorisant le ministre à désigner des ZPM de façon provisoire pour protéger les écosystèmes importants en attendant que toutes les recherches et les consultations nécessaires soient menées en vue de la désignation définitive.

Le projet de loi vise à protéger rapidement les aires marines qui en ont besoin dans le respect de l'activité humaine. Pour cela, le projet de loi propose le « gel de l'empreinte », ce qui veut dire qu'on admet la poursuite de certaines activités humaines autorisées et légitimes dans les zones qui bénéficient d'une protection provisoire. Pour préserver la valeur écologique, il serait toutefois plus efficace de faire appliquer des normes minimales, même dans les zones bénéficiant d'une protection provisoire.

Il est bien prouvé que la désignation de ZPM amène des répercussions positives — comme le renforcement des stocks de poissons — dans les zones adjacentes, ce qui apporte des retombées économiques directes aux collectivités qui dépendent des océans et au Canada en général. À titre d'exemple concret, pensons à la ZPM d'Eastport, à Terre-Neuve-et-Labrador, créée à la faveur de l'entrée en vigueur de la Loi sur les océans, en 2000, pour assurer la viabilité d'une population de homards à l'intérieur de la grande zone de gestion du homard d'Eastport.

Pour ce qui est des activités gazières et pétrolières, WWF se réjouit de voir que le projet de loi C-55 comprend des modifications visant à la fois la Loi sur les océans et la Loi fédérale sur les hydrocarbures, des modifications qui donneront au ministre le pouvoir d'interdire les activités gazières et pétrolières dans les ZPM désignées conformément à la Loi sur les océans. WWF fait valoir haut et fort l'idée que les activités pétrolières et gazières sont incompatibles avec la protection marine. Cette idée est également présente dans la Convention sur la diversité biologique — dont le Canada est un État partie —, qui établit des pratiques exemplaires internationales selon lesquelles les activités gazières et pétrolières sont incompatibles avec les ZPM.

En 2017, un règlement a été déposé sur la désignation de la ZPM du chenal Laurentien : selon ce règlement, les activités gazières et pétrolières directes auraient été permises dans 80 p. 100 de la ZPM, et le forage dirigé aurait été permis dans le reste de la ZPM. Ces activités menacent toutefois précisément les espèces que le gouvernement entend protéger, comme le loup à tête large, le requin-taupe commun et la tortue luth, ainsi que les habitats benthiques fragiles où l'on trouve de fortes concentrations de plumes de mer. Bien que le projet de loi C-55 constitue une première étape importante, il faut savoir que la Loi fédérale sur les hydrocarbures ne s'applique pas dans les zones visées par l'Accord atlantique. Il faut donc poursuivre le travail

While not central to Bill C-55, I would like to draw attention to the lack of protections for marine refuges, which are established under the Fisheries Act, and these currently count for more than half of Canada's marine conservation targets yet still remain open to oil and gas exploration and production. And it is my strong hope that the government moves swiftly to also make the prohibition of oil and gas in these areas possible.

Lastly, it is important to acknowledge the inclusion of the precautionary principle in Bill C-55. The idea is central to responsible resource management. It means that the minister cannot use a lack of scientific certainty regarding risks posed by an activity to postpone or not create an MPA. This is an important development as it too should accelerate the creation of protected areas at a time when they are so desperately needed.

The crisis we face affects all life on earth and to protect it we need everyone, and that means we need Canada to meet its international commitments and to do what we need to pass Bill C-55. Thank you very much.

The Chair: Thank you to all our witnesses. As usual we will go for our first questions to our deputy chair, Senator Gold.

Senator Gold: Welcome, everyone. Thank you for your presentations and thank you for the enthusiasm and passion with which you are supporting this bill and its objectives. I share those objectives as well. I have a question of clarification and then one that goes more to the heart of I think the positions that all three of you have advanced.

First, for clarification, we heard earlier today from Mr. Tim Kennedy, from the Canadian Aquaculture Industry Alliance, expressing a concern that the precautionary approach was not fully articulated or elaborated or fleshed out or perhaps well understood. Yet I heard you, Ms. Fuller, and others underline its importance and its significance. Could you comment briefly on his concern that it needs to be spelled out with a little more transparency and specificity. And then I will turn to my more controversial question.

Ms. Fuller: I'm well aware of the discussion of the precautionary approach and its application in the aquaculture industry in Canada. It has been brewing for a while.

pour adopter une approche pancanadienne qui permettra d'interdire les activités gazières et pétrolières dans les ZPM créées en vertu de la Loi sur les océans.

Même si cela n'est pas l'objectif central du projet de loi C-55, j'aimerais attirer votre attention sur la protection insuffisante accordée aux zones protégées créées conformément à la Loi sur les pêches. À l'heure actuelle, ces zones représentent plus de la moitié des cibles de conservation marine du Canada; pourtant, rien n'y interdit encore les activités d'exploration et de production gazières et pétrolières. J'espère fermement que le gouvernement agira rapidement en vue d'interdire ces activités dans les ZPM.

Enfin, il est important de souligner l'inclusion de la notion de principe de précaution dans le projet de loi C-55. L'idée est essentielle à la gestion responsable des ressources. Dans le contexte, cela veut dire que le ministre ne peut invoquer l'absence de certitudes scientifiques quant aux risques posés par une activité pour retarder ou refuser la création d'une ZPM. C'est une nouveauté d'une grande importance, puisque cela devrait accélérer la création des zones protégées, mesure dont nous avons cruellement besoin.

La crise que nous vivons touche toutes les formes de vie sur Terre. Pour les protéger, nous avons besoin de la collaboration de tous. Autrement dit, il faut que le Canada respecte ses engagements internationaux en matière de conservation et, pour cela, il y a lieu d'adopter le projet de loi C-55.

Le président : Merci à tous nos témoins. Comme d'habitude, nous allons laisser notre vice-président, le sénateur Gold, poser les premières questions.

Le sénateur Gold : Bienvenue à tous. Je vous remercie de vos exposés ainsi que de l'enthousiasme et de la passion avec lesquels vous appuyez ce projet de loi et ses objectifs. Je partage également ces objectifs. J'ai une question de clarification et une autre qui va au cœur des positions que vous avez toutes les trois exprimées.

Tout d'abord, pour bien préciser les choses, tout à l'heure M. Tim Kennedy, de l'Alliance de l'industrie canadienne de l'aquaculture, nous a dit qu'il est préoccupé par le fait que l'approche de précaution n'est pas parfaitement définie, articulée, élaborée, étoffée ou peut-être même bien comprise. Pourtant, à l'instar d'autres, madame Fuller, vous en avez souligné toute l'importance. Pourriez-vous réagir brièvement aux déclarations de M. Kennedy qui juge nécessaire de mieux préciser cette notion et d'être transparent à son égard. Je passerai ensuite à ma question plus controversée.

Mme Fuller : Je suis au fait du débat sur l'approche de précaution et sur son application à l'industrie de l'aquaculture au Canada. Il ne date pas d'hier.

We have a problem of the reversal of the burden of proof. Precautionary approach is in international law. It's in the United Nations Fish Stock Agreement. It's about to be in our Fisheries Act. It is in the unsaid sustainable development. I think what we don't know is how we implement it in Canada. With that said, I understand where the aquaculture industry is coming from. I think it's because they see that the application of the precautionary approach might mean there might be some places that limit where they can do open-net pen aquaculture.

Senator Gold: Do you think that more transparency, for want of a better word, or more information about how it is and is likely to be applied would be helpful to all the stakeholders in this?

Ms. Fuller: I think it depends on the industry. There is a 2002 Government of Canada document on the application of the precautionary approach, which maybe needs an update. I think the precautionary approach is increasingly used in fisheries, in fishery science and decision-making. So I think there is a lot to learn, and there are actually discussions tomorrow on the application of the precautionary approach with DFO that I'm part of.

Canada has taken a precautionary approach to the precautionary approach is usually what I say. And it is probably time to stop that and actually use it. It is well articulated.

Senator Gold: Thank you.

The Chair: Would either of our other witnesses like to respond to Senator Gold's question?

Ms. Kuehnemund: Nothing further from me.

Senator Gold: Let me turn to my second and last question. Common to positions that you have advanced at least in the material and in the testimony elsewhere and in some cases today is a concern about ongoing oil and gas activity in MPAs or more generally in sensitive areas. We've heard a lot over the last few days about the importance of consultation, collaboration with stakeholders, Indigenous communities and others.

The oil and gas industry is important to many communities, territories, provinces, and indeed this morning we heard from Mr. Duane Smith, the CEO of the Inuvialuit Regional Corporation, who worried a lot about how MPAs might negatively affect the possibility of natural gas but also possible oil development in the northwest, Beaufort Sea and the like. He described the work his community had done with DFO and others — it might not have been with DFO but with others — to collaborate in ways that would balance protection of the belugas

Nous avons un problème de renversement du fardeau de la preuve. L'approche de précaution est prévue en droit international, dans l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poisson. Elle est sur le point de figurer dans notre Loi sur les pêches. Il en est question dans le développement durable non mentionné. En fait, je pense que nous ne savons pas comment mettre cette approche en œuvre au Canada. Cela dit, je comprends le point de vue des aquiculteurs. Ils craignent sans doute la limitation des secteurs où il serait possible de pratiquer l'aquaculture en cages en filet.

Le sénateur Gold : Pensez-vous qu'une plus grande transparence, faute d'un meilleur mot, ou plus d'information sur la façon dont cette approche est ou pourrait être appliquée, serait utile à tous les intervenants dans ce dossier?

Mme Fuller : Je pense que cela dépend de l'industrie. Il existe un document du gouvernement du Canada sur l'application de l'approche de précaution, datant de 2002, qui a peut-être besoin d'une mise à jour. Je dirais que l'approche de précaution est de plus en plus utilisée dans les pêches, dans la science des pêches et dans la prise de décisions. Il y a beaucoup à apprendre et, demain, nous allons parler de l'application de l'approche de précaution avec le MPO.

Comme je le dis souvent : le Canada applique une approche de précaution à la question du principe de précaution. Il est probablement temps de passer à la vitesse supérieure. Cette approche est bien expliquée.

Le sénateur Gold : Merci.

Le président : Est-ce qu'un autre témoin aimerait répondre à la question du sénateur Gold?

Mme Kuehnemund : Je n'ai rien d'autre à ajouter.

Le sénateur Gold : Alors, je passe à ma deuxième et dernière question. Les positions communes que vous avez défendues, du moins d'après les documents et les témoignages entendus ailleurs et aussi à quelques reprises aujourd'hui, sont préoccupantes pour ce qui est des activités pétrolières et gazières actuelles dans les ZPM ou, plus généralement, dans les zones sensibles. Dans les derniers jours, nous avons beaucoup entendu parler de l'importance de la consultation, de la collaboration avec les intervenants, avec les communautés autochtones et avec d'autres.

L'industrie pétrolière et gazière est importante pour de nombreuses collectivités, territoires et provinces. En fait, ce matin, nous avons entendu M. Duane Smith, directeur général de la Société régionale des Inuvialuit, qui s'inquiétait beaucoup des répercussions négatives que pourraient avoir les ZPM sur l'exploitation potentielle du gaz naturel, mais aussi sur les possibilités d'exploitation du pétrole dans le Nord-Ouest, dans la mer de Beaufort et ailleurs. Il a décrit le travail effectué par sa communauté en liaison avec le MPO et d'autres organismes —

in a particular area with gas and other exploration by limiting oil and gas activity to the times when the beluga were no longer present.

Is there a role, taking into account the importance of collaboration, consultation, and all of the stakeholders to allow the possibility that when the scientific analysis is done, that there is some ongoing oil and gas activity? Or do you maintain the position that one should by law or regulation — simply by the adoption of standards — prohibit that activity in these sensitive areas?

Ms. Fuller: I will answer this quickly and then maybe punt it to Sigrid. In what world is it okay that we need 100 per cent of our ocean to drill for oil and gas? In what world is that okay? I'm anti oil and gas from a climate change perspective but I come from Atlantic Canada. I fully understand the economic impacts. I have talked to oil and gas companies who are trying to mainstream biodiversity and don't want to drill in protected areas. We see Shell pulling leases out of protected areas. Why do we need 100 per cent of the ocean to drill in? The plan for 2030 for Newfoundland, 100 new wells. Surely we can get 100 wells and also leave some ocean for protection for the rest of the species.

I don't see conflicts, actually. I see an unwillingness of the parties to sit at the table — we're only talking about Atlantic Canada and not the Arctic right now — and talk about what is absolutely necessary for oil and gas development, what biodiversity needs and what the fishing industry needs. We could do that. That is possible. It needs the provinces to come to the table. It needs the regulators to come to the table. It needs the feds to come to the table, NRCan and DFO. They need to sit there and work it out. We can work it out. We do not need to have such conflict. Right now we're protecting 10 per cent of the ocean. It's not very much at all. I don't think there's a conflict when you sit down and work it out.

The defence that nothing can impact oil and gas, the fishing industry has been impacted. They've set aside areas. We need to have those real honest discussions, and the political rhetoric that's been going on doesn't allow that to happen. We need to sit down and do it, particularly in Atlantic Canada.

I won't speak to the Arctic issue because I think it's where marine mammals are involved and there's significant seismic activity. The noise is a different thing. In terms of drilling in marine protected areas, do we have mining in our national parks?

ce n'était peut-être pas avec le MPO, mais avec d'autres — pour établir un équilibre entre, d'une part, la protection des bélugas dans une région donnée et, d'autre part, l'exploration gazière ou autres par la limitation des activités pétrolières et gazières à l'époque où le béluga avait disparu de la zone.

Compte tenu de l'importance de la collaboration et de la consultation, ainsi que des intervenants en présence, faudrait-il faire quelque chose pour permettre le maintien des activités pétrolières et gazières, une fois les analyses scientifiques terminées? Ou alors, dites-vous qu'il faudrait maintenir cette interdiction par voie de législation ou de réglementation — ou simplement par l'adoption de normes — dans ces zones sensibles?

Mme Fuller : Je vais répondre rapidement, puis je céderai la parole à Sigrid. Dans quel monde est-il acceptable que la totalité des océans soit accessible pour extraire du pétrole et du gaz? Dans quel monde est-ce acceptable? Je suis contre le pétrole et le gaz à cause des changements climatiques, mais je viens du Canada atlantique. Je comprends parfaitement les répercussions économiques. J'ai parlé avec des gens du secteur des hydrocarbures qui essaient d'intégrer la biodiversité et qui ne veulent pas forer dans des aires protégées. Shell, par exemple, se retire des aires protégées. Pourquoi avons-nous besoin de 100 p. 100 des océans pour forer? Le plan de 2030 pour Terre-Neuve prévoit le forage de 100 nouveaux puits. Il serait sans doute possible de forer ces 100 puits et aussi laisser un peu d'océan pour protéger le reste des espèces.

En fait, je ne vois pas de conflit. Je constate que les parties ne sont pas disposées à s'asseoir à la table — il n'est question que du Canada atlantique et non de l'Arctique pour le moment — pour parler de ce qui est absolument nécessaire pour l'exploitation du pétrole et du gaz, de ce dont la biodiversité a besoin et de ce dont l'industrie de la pêche a besoin. Nous pourrions le faire. C'est faisable. Il faut que les provinces s'assoient à la table. Il faut que les organismes de réglementation s'assoient à la table. Il faut que le fédéral soit à la table, avec RNCan et le MPO. Ils doivent être présents et trouver des solutions. C'est possible ça. Ce genre de conflit est inutile. À l'heure actuelle, nous protégeons 10 p. 100 de l'océan. Ce n'est vraiment pas grand-chose. Je ne pense pas qu'il y ait risque de conflit quand on s'assoit à une table pour chercher une solution.

D'aucuns estiment qu'il ne faut pas toucher au pétrole et au gaz; or, l'industrie de la pêche, elle, a été touchée. On a donc réservé des zones. Nous devons avoir des discussions honnêtes, ce que ne permet pas la rhétorique politique. Nous devons nous asseoir et le faire, surtout dans le Canada atlantique.

Je ne parlerai pas de l'Arctique parce que je pense que c'est là que les mammifères marins sont concernés et qu'il y a une activité sismique importante. Le bruit est quelque chose de différent. Quand on pense au forage dans les aires marines

I don't think all MPAs are like parks, but we don't need 100 per cent of the ocean to drill in.

Sigrid or Linda, do you want to add to that?

Ms. Kuehnemund: Just from me, I would echo your message, Susanna. What we're talking about at the moment with marine protected areas is the international commitment of 10 per cent of ocean and coastal areas by 2020. That leaves 90 per cent of the ocean open to oil and gas activities.

I see from a regulatory perspective or providing clarity to industry that it is helpful to create those bounds of saying what is and is not allowed within an MPA. There is strong evidence to show that oil and gas production and exploration activities are not compatible with marine conservation. That is WWF Canada's standpoint, and it is also backed by views of the Convention on Biological Diversity and IUCN.

I would just draw recent attention to the oil spill off the coast of Newfoundland and Labrador and just in terms of inability to recover the oil and inability for government departments to work better together. Aside from MPAs, I think there is stronger oversight needed and required to ensure not only environmental protection but health and safety standards are improved within the oil and gas industry. I see the amendment of the Canada Petroleum Resources Act is a first step in doing that.

Senator Munson: Thank you very much for being here. It's a fascinating way to end two days of very learned discussions, and we have learned a lot now.

You have noted that the MPA establishment process takes too long, but the committee has also noted they aren't consulted sufficiently. So where is the balance here?

Ms. Nowlan: Maybe I can start with that one. Out here on the Pacific Coast, DFO does a great job of consultation. Communities are consulted. The fisheries communities are consulted, local communities are consulted, there's government-to-government negotiations with First Nations and umbrella organizations and conservation groups are involved. The consultations are thorough and lengthy, and I think DFO has frankly come under a little too much criticism before you these past couple of days. They do a bang-up job of consultation. That's why it takes so long. That's the issue here. I think they can be a little more effective and efficient in their consultation.

protégées, on peut se demander s'il y a des activités minières dans nos parcs nationaux. Je n'irai pas jusqu'à dire que toutes les ZPM sont comme des parcs, mais nous n'avons pas besoin de 100 p. 100 de l'océan pour faire des forages.

Sigrid ou Linda, voulez-vous ajouter quelque chose?

Mme Kuehnemund : Pour ma part, je me fais l'écho de votre message, Susanna. En ce qui concerne les aires marines protégées, nous parlons de l'engagement international de 10 p. 100 des zones côtières et océaniques d'ici 2020. Cela laisse 90 p. 100 de l'océan ouvert aux activités pétrolières et gazières.

Du point de vue de la réglementation ou des précisions à apporter pour l'industrie, il est utile de créer ces limites pour dire ce qui est permis et ce qui ne l'est pas dans une ZPM. Il est bien établi que les activités de production et d'exploration pétrolières et gazières ne sont pas compatibles avec la conservation marine. C'est le point de vue de WWF Canada qui est rejoint par les dispositions de la Convention sur la diversité biologique et de l'UICN.

J'aimerais simplement attirer l'attention sur le problème des déversements de pétrole au large de Terre-Neuve-et-Labrador et sur l'incapacité des ministères à mieux travailler de concert. En dehors des ZPM, je pense qu'une surveillance plus étroite s'impose pour tenter d'améliorer non seulement la protection de l'environnement, mais aussi les normes de santé et de sécurité au sein de l'industrie pétrolière et gazière. Je constate que la modification de la Loi fédérale sur les hydrocarbures est un premier pas dans cette direction.

Le sénateur Munson : Merci beaucoup pour votre présence. Voilà une manière fascinante de clore deux journées de discussions très savantes lors desquelles nous avons beaucoup appris.

Vous avez souligné que le processus d'établissement des ZPM prend trop de temps, mais le comité a également noté que cela ne fait pas l'objet de consultations suffisantes. Où est l'équilibre ici?

Mme Nowlan : Je pourrais peut-être commencer par cela. Ici, sur la côte du Pacifique, le MPO fait un excellent travail de consultation. Les collectivités sont consultées. Les collectivités de pêcheurs sont consultées, les collectivités locales sont consultées, il y a des négociations de gouvernement à gouvernement avec les Premières Nations, et des organismes-cadres ainsi que des groupes de conservation participent. Les consultations durent et sont détaillées, et je pense franchement que le MPO a fait l'objet d'un peu trop de critiques devant vous ces derniers jours. Il fait un excellent travail de consultation. C'est pourquoi il faut tant de temps. Voilà le problème. Je pense qu'ils pourraient être un peu plus efficaces et efficients dans leurs consultations.

I understand that in other parts of Canada things may have been moving a little quickly for people, but out here, we're happy to see Hecate Strait glass sponge reefs, unique and globally significant, 9,000-year-old glass sponge reefs protected after about 20 years since they were first discovered. You heard the fishing sector voluntarily imposed closures. They were followed by some regulations, but only in 2017 did this become an Oceans Act MPA.

I just want to stand up for DFO. They do very thorough consultation from my perspective, and I think you've heard far too much criticism in that regard.

Ms. Fuller: I would echo that. I've been involved in a few MPA discussions. When they take too long, that means staff changes and people forget. So when they sit on a minister's desk and they take too long — relationships are key to creating an MPA, so when groups change, the length can sometimes create animosity at the end because people who are involved in the beginning are not involved at the end.

I would also say that with a coastal MPA I've been somewhat involved in recently, DFO has done 40 or 50 meetings with stakeholders in advance of the post-AOI being announced. They funded the fishing association to be engaged. I would agree, they've done a pretty good job of consultation. I think sometimes people like to say they haven't been consulted because they still want to say no. There's consultation, and then there's like "we just want to say no." Those are two things.

I would echo that they haven't had a ton of experience in MPAs, less than 10 per cent, but I did spend 10 years in the Eastern Scotian Shelf Integrated Management Initiative, 10 years of consultation on integrated management. It also takes two to tango, and you have to come to the table.

Senator Munson: Let me come at it from another perspective, then. Practically speaking, how can DFO decrease the time it takes while meaningfully consulting with stakeholders? Once again, I think we're looking for a balance in all of this. I guess it's easy not to be nice. People can always go after an anonymous bureaucrat and say this is all taking too long. That's an easy target. I'm trying to find a balance here.

Ms. Fuller: Pass Bill C-55 and it would go faster.

Ms. Nowlan: Set a deadline of five years.

Ms. Kuehnemund: If I can respond.

Je crois savoir que dans d'autres régions du Canada, les choses bougent peut-être un peu vite pour les gens, mais ici, nous nous réjouissons d'avoir les récifs d'éponges siliceuses du détroit d'Hécate, des récifs d'éponges siliceuses uniques de valeur mondiale, vieux de 9 000 ans et protégés quelque 20 ans après leur découverte. Vous avez entendu dire que le secteur de la pêche a volontairement imposé des fermetures. Cela a été suivi par l'adoption de règlements, mais ce n'est qu'en 2017 que le secteur est devenu ZPM en vertu de la Loi sur les océans.

Je voulais prendre position pour le MPO. De mon point de vue, le ministère mène des consultations très approfondies, et je pense que vous avez entendu beaucoup trop de critiques à son sujet.

Mme Fuller : J'abonde dans le même sens. J'ai participé à quelques discussions sur les ZPM. Quand le processus de création d'une ZPM prend trop de temps, c'est que le personnel change et que les gens oublient. Donc, quand les discussions au niveau du ministre s'éternisent... de bonnes relations sont essentielles à la création d'une ZPM, de sorte que, lorsque le personnel change, le fait que les choses traînent en longueur peut être source d'animosité à terme parce qu'on n'a pas affaire aux mêmes personnes au début et à la fin.

J'ajouterais que, dans le dossier d'une ZPM côtière auquel j'ai participé récemment, le MPO a tenu 40 ou 50 réunions avec les intervenants avant l'annonce de la création d'un site d'intérêt. Il a financé la participation de l'association des pêcheurs. J'estime que le ministère a fait un assez bon travail de consultation. Selon moi, les gens se plaisent à dire qu'ils n'ont pas été consultés parce qu'ils veulent toujours dire non. Il y a des consultations, puis il y a des gens qui disent « nous voulons simplement dire non ». Ce sont deux choses différentes.

Je suis d'accord pour dire que le ministère ne possède pas une vaste expérience en matière de ZPM, car il y en a moins de 10 p. 100, mais j'ai passé 10 ans à l'Initiative de gestion intégrée de l'est du plateau néo-écossais, 10 ans à faire des consultations sur la gestion intégrée. Il faut aussi être deux pour danser le tango, et les autres doivent entrer dans la danse.

Le sénateur Munson : Bon, alors je vais donc aborder la question sous un autre angle. Concrètement, comment le MPO peut-il réduire le temps qu'il faut pour consulter sérieusement les intervenants? Encore une fois, je pense que nous cherchons un équilibre dans tout cela. Je suppose qu'il est facile de ne pas être gentil. Les gens peuvent toujours s'en prendre à un fonctionnaire anonyme et dire que ça prend trop de temps. Il est une cible facile. J'essaie de trouver un équilibre.

Mme Fuller : Adoptez le projet de loi C-55 et ça ira plus vite.

Mme Nowlan : Fixez un délai de cinq ans.

Mme Kuehnemund : Puis-je répondre?

Senator Munson: Thank you. Go ahead.

Ms. Kuehnemund: With Bill C-55 being passed, it provides the tools and mechanisms for DFO to adequately consult while also offering interim protection for a site. So freezing the footprint will allow existing activities to continue to occur but no further activities can happen. The consultation can then take place over time with the ocean users who are invested in that space, and to me, the changes through Bill C-55 allow that process for adequate consultation.

Senator Munson: Thank you.

The Chair: Anything to add, Ms. Nowlan?

Ms. Nowlan: I agree with my colleagues. I think putting deadlines in the law can be really effective. We have an example in the Canada National Parks Act, where there was a provision whereby untouched wilderness areas in national parks could be created. Parks Canada wasn't moving on it. They put a one-year limit in the law and, guess what, it helped. Deadlines can work.

Senator Bovey: Thank you all for your insights. You've obviously worked with this for a very long time, and it certainly helps me. I like the phrase that you feel, Ms. Fuller, that Bill C-55 is, to use your words, an important waypoint.

Another word that we heard yesterday a lot was toolkit and that Bill C-55 would be one of those tools in the toolkit to allow us, as a society, to reach the three pillars of this law, being biodiversity — trying to protect the loss of more — the socio-economic aspects and the scientific aspects.

I would just like to hear a little bit more about that balance that my colleague talked about, the balance of the interim protection that Bill C-55 will allow and the time for consultation.

As you've heard in looking over the testimony in the last couple of days, some people are feeling the consultation should happen before the interim designation takes place, and others are saying you need the interim designation so it provides a starting point for effective consultation. I wonder if you could talk about the consultation pre-, during and post. Ms. Nowlan, you talked about the effective work that DFO has done on the West Coast and maybe you could begin by elucidating the pre- and post consultations.

Le sénateur Munson : Merci. Allez-y.

Mme Kuehnemund : Après l'adoption du projet de loi C-55, le MPO disposera des outils et des mécanismes nécessaires pour mener des consultations adéquates tout en protégeant des sites de façon provisoire. Par conséquent, le gel de l'empreinte permettra aux activités existantes de continuer, mais aucune nouvelle activité ne pourra prendre place. Il pourra ensuite y avoir des consultations auprès de ceux ayant investi dans des activités océaniques et, à mon avis, les changements apportés par le projet de loi C-55 permettront ce processus de consultation adéquate.

Le sénateur Munson : Merci.

Le président : Avez-vous quelque chose à ajouter, madame Nowlan?

Mme Nowlan : Je suis d'accord avec mes consœurs. Je pense qu'il peut être très efficace d'inscrire des délais dans la loi. Nous en avons un bon exemple avec ce qui s'est passé dans le cas de la Loi sur les parcs nationaux du Canada, où une disposition permettait de protéger des aires quasiment vierges dans les parcs nationaux. Or, Parcs Canada ne faisaient rien. Eh bien, après la fixation d'une limite d'un an dans la loi, les choses ont bougé. Comme quoi, les délais peuvent fonctionner.

La sénatrice Bovey : Merci à vous trois pour vos commentaires. De toute évidence, vous travaillez dans ce domaine depuis très longtemps, et cela m'aide. J'aime bien l'expression que vous avez employée, madame Fuller, quand vous avez dit que le projet de loi C-55 est un point de cheminement important.

Hier, nous avons aussi beaucoup entendu parler de trousse d'outils et du fait que le projet de loi C-55 serait l'un de ces outils pour nous permettre, en tant que société, d'atteindre les trois piliers de la loi, c'est-à-dire la biodiversité — essayer de limiter la disparition d'espèces — les aspects socioéconomiques et les aspects scientifiques.

J'aimerais simplement en savoir un peu plus sur l'équilibre dont mon collègue a parlé, sur la protection provisoire que le projet de loi C-55 permettrait et sur le temps consacré aux consultations.

Comme vous l'avez entendu dans les témoignages des derniers jours, certaines personnes estiment que la consultation devrait avoir lieu avant la désignation provisoire, et d'autres disent que la désignation provisoire devrait intervenir d'abord afin qu'elle constitue un point de départ pour une consultation efficace. Pourriez-vous nous parler de la consultation avant, pendant et après. Madame Nowlan, vous avez parlé du travail efficace que le MPO a fait sur la côte Ouest et vous pourriez peut-être commencer par expliquer les consultations préalables et postérieures.

Ms. Nowlan: It's a good question. There's a lot of knowledge already about which areas of our ocean are significant. DFO actually pioneered the concept EBSA, Ecologically or Biologically Significant Area. We've mapped all our oceans. It's a global initiative, but there are these EBSAs that do not carry any regulatory power with them, but they are already mapped along Canada's coasts and ocean basins. So there's already a lot of knowledge about which parts of the ocean are significant.

Those EBSAs were developed by the Canadian Science Advisory Secretariat which advises DFO. Those processes are quite inclusive. They include professors and stakeholders and expert scientists to come up with these areas. So, in fact, there already is actually consultations starting long before an AOI, the first step, is started.

So consultation really goes along every step of the way already. Maybe that could be more explicitly laid out by the government, stakeholders or groups like us. We could try and do more public education about that.

Ms. Fuller: Bill C-55 promotes network planning. In Atlantic Canada, at least three regions are working on that. Newfoundland is working on network planning. Gulf region has a network plan draft, and the Maritime region has a network plan that is draft. They've wanted to release those network plans, but for various political reasons they haven't been released. I'm being too honest here probably.

A lot of people were involved in the consultations on those network plans way in advance of them ever being released. The networks are based on existing scientific information with a strong overlay of socio-economics. If we can get the network plans out there and start talking about what it means in different areas, the network plans aren't going to be implemented overnight.

Everybody is engaged on this issue. Nobody was engaged on MPAs in 2015, and now everybody is engaged. Sectors are talking to each other more or less. When a government does commit to something, it forces engagement, and that's important.

Consultation will always depend on your stakeholders and individuals. The quality of that consultation will depend on whether or not you come to the table. The way that DFO in Atlantic Canada has done this is gone through fisheries round tables, fisheries advisory committee meetings, science meetings, through provincial governments and Indigenous consultation — which always needs more work, as we know — and gone through NGO consultation. It's been fairly impressive given the timelines. It's always something we can learn to do better, but I think that's part of the human process.

Mme Nowlan : C'est une bonne question. Nous savons déjà très bien quelles zones de notre océan sont importantes. Le MPO a en fait été le pionnier du concept des zones d'importance écologique ou biologique, les ZIEB. Nous avons cartographié tous nos océans. Il s'agit d'une initiative mondiale. Des ZIEB ne sont assorties d'aucun pouvoir de réglementation, mais elles sont déjà cartographiées le long des côtes et des bassins océaniques du Canada. Nous en savons donc déjà beaucoup sur les parties de l'océan qui revêtent une importance pour la nature.

Ces ZIEB sont désignées par le Secrétariat canadien de consultation scientifique, qui conseille le MPO selon un processus très inclusif. Des professeurs, des intervenants et des scientifiques experts collaborent à la recherche de ces aires. Donc, des consultations commencent bien avant la désignation d'un site d'intérêt, qui est la première étape.

La consultation se fait donc déjà à toutes les étapes. Le gouvernement, les intervenants ou des groupes comme le nôtre pourraient peut-être l'expliquer plus clairement. Nous pourrions essayer de sensibiliser davantage la population à ce sujet.

Mme Fuller : Le projet de loi C-55 favorise la planification du réseau. Au Canada atlantique, au moins trois régions y travaillent. Terre-Neuve travaille à la planification d'un réseau. La région du Golfe a une ébauche de plan de réseau, comme la région des Maritimes. Elles ont toutes voulu publier ces plans de réseau, mais pour diverses raisons politiques, elles ne l'ont pas fait. Je suis sans doute trop honnête.

Beaucoup de gens ont participé aux consultations sur ces plans de réseau bien avant leur publication. Les réseaux sont basés sur des informations scientifiques existantes et sur une importante superposition socioéconomique. Même si nous pouvions diffuser les plans de réseau et commencer à parler de ce que cela signifie dans les différentes aires, ces plans ne seraient pas mis en œuvre du jour au lendemain.

Tout le monde s'intéresse à cette question. Personne ne travaillait sur les ZPM en 2015, et maintenant tout le monde y participe. Les secteurs se parlent plus ou moins. Quand un gouvernement s'engage à faire quelque chose, il incite à la mobilisation, et c'est important.

La consultation dépendra toujours des intervenants et des participants. La qualité de cette consultation dépendra de votre présence à la table. Pour ce faire, le MPO a organisé des tables rondes sur les pêches, des réunions du comité consultatif sur les pêches, des réunions scientifiques, des consultations auprès des gouvernements provinciaux et des Autochtones — ce qui nécessite toujours plus de travail, comme nous le savons — et il a mené des consultations auprès des ONG. C'est assez impressionnant compte tenu des délais. Nous pouvons toujours apprendre à faire mieux, mais je pense que cela fait partie du processus humain.

Senator Bovey: Ms. Nowlan, you mentioned that you thought the bill was fine, but there could always be room for amendments. If an amendment or amendments were to be proposed, which one or two would you float to the surface?

Ms. Nowlan: I'd like the Oceans Act to contain a similar prohibition to that which already exists in a companion law, the Canada National Marine Conservation Areas Act. It now prohibits the exploration for, exploitation of offshore oil and gas and mining, and it's very clear. I'd like that to be in the Oceans Act. That would be my top pick.

I'd like there to be some legislative recognition of the concept of an Indigenous protected area, but I don't think that can happen right now without the deeper government-to-government consultations. Those would be my top two.

Senator Bovey: Thank you.

Senator Christmas: I'd like to follow up on Senator Munson's questions, and perhaps we can explore a specific example about new MPAs, and that's the Eastern Shore Islands in Nova Scotia.

Ms. Fuller, you're a fellow Nova Scotian, as I am. This topic has come up over the past several days. Can you share your views about the proposed Eastern Shore Islands MPA? In our comments, can you reflect on the balance we're searching for in terms of timeliness and adequate consultation?

Ms. Fuller: Absolutely. Eastern Shore Islands MPA keeps me up at night. I did mention briefly the number of meetings that DFO had. One of the things that happened was after the AOI was announced, there were no meetings, in part because the consultation was stalled because of the province and trying to work out oil and gas issues. When things don't stop, I think it's important to keep going, don't have gaps. The big issue there is the trust in government. That's the crux of the matter. It's really important for the governments to continue being out there in the community building that trust which may take decades, I don't know.

I don't know where the balance is regarding the Eastern Shore Islands. I've been extremely involved in supporting the fishermen. I supported the lobster fishery, which is only 63 days. It should continue. There's essentially ten months with not much else going on. I supported the concept of there be no no-take area, for biodiversity there should be no-takes, but there are issues with FSC fisheries, and we don't want to increase racial tensions on the Eastern Shore because FSC fisheries can continue.

La sénatrice Bovey : Madame Nowlan, vous avez mentionné que vous trouviez le projet de loi acceptable, mais qu'il pourrait toujours y avoir de la place pour des amendements. Si un amendement ou des amendements étaient proposés, lequel ou lesquels feriez-vous passer en premier?

Mme Nowlan : J'aimerais que la Loi sur les océans énonce une interdiction semblable à celle qui existe déjà dans une loi qui lui est complémentaire, la Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada. Celle-ci interdit maintenant explicitement l'exploration et l'exploitation du pétrole, du gaz et des mines extracôtières. J'aimerais qu'on retrouve cela dans la Loi sur les océans. Ce serait mon premier choix.

J'aimerais que l'on reconnaisse dans la législation le concept d'aire protégée autochtone, mais je ne pense pas que cela puisse se faire à l'heure actuelle sans des consultations plus approfondies de gouvernement à gouvernement. Voilà mes deux préférences.

La sénatrice Bovey : Merci.

Le sénateur Christmas : J'aimerais revenir sur les questions du sénateur Munson, et nous pourrions peut-être prendre un exemple précis de nouvelle ZPM, soit celle des îles de la côte est en Nouvelle-Écosse.

Madame Fuller, vous êtes néo-écossaise comme moi. Il a été question de cela ces derniers jours. Pouvez-vous nous dire ce que vous pensez de la ZPM proposée pour les îles de la côte Est? Pourriez-vous nous parler de l'équilibre que nous recherchons en matière de rapidité et de consultation adéquate?

Mme Fuller : Absolument. La ZPM des îles de la côte m'empêche de dormir. J'ai mentionné brièvement le nombre de réunions que le MPO a tenues. Après l'annonce du site d'intérêt, il n'y a pas eu de réunions, en partie parce que la consultation a été bloquée à cause de la province et en partie parce qu'on a essayé de régler les problèmes liés au pétrole et au gaz. Or, quand tout n'est pas bloqué, je pense qu'il est important de continuer, de ne pas avoir de vides. Le gros problème, c'est la confiance dans le gouvernement. C'est le nœud du problème. Il est vraiment important que les gouvernements continuent d'être présents au sein des collectivités pour établir cette confiance qui peut prendre des décennies, je ne sais pas.

Je ne sais pas où est l'équilibre en ce qui concerne les îles de la côte Est. J'ai beaucoup aidé les pêcheurs. J'ai appuyé la pêche au homard, qui dure seulement 63 jours. Cela devrait être maintenu. Pendant les dix autres mois, il ne se passe pas grand-chose d'autre. J'ai appuyé l'idée qu'il n'y ait pas de zone d'interdiction de pêche bien qu'au nom de la biodiversité, on ne devrait permettre aucune prise, mais il y a des problèmes avec la pêche ASR, et nous ne voulons pas accroître les tensions raciales sur la côte Est parce que la pêche ASR peut continuer.

Senator Christmas: Could you tell the committee what FSC is?

Ms. Fuller: Food, social and ceremonial fisheries for First Nations. The timeline will probably go beyond 2020. The issue on the ground there is misinformation being spread, and it is crucial that stops. I don't know how you stop it. But there's misinformation about fears about the MPA which has kept people in a small community from even being able to express their potential support or wanting to be engaged because it is a small community that's good at fighting. There's a whole history of fighting for them to protect their own area and not have someone else do it.

At the same time, there's a history of fighting off open net pen aquaculture which potentially MPA could protect from. I don't know how to work through the eastern shore stuff. I literally do lay awake at night. There needs to be a commitment to honest engagement and accountability on all sides, fishing associations being funded to engage, conservation communities backed up the fishing community. I've never seen all organizations come so far. We agree, livelihood is important, economics is important. I don't know what the solution is there, except for we need the true information to get out there and real conversation to be able to be had. Community empowerment is really important so that they see themselves as co-managers and co-monitors of this MPA. It's vital. We've been able to do that in some marine protected areas in the Arctic with Inuit communities, but it's really a lack of trust in government is the basis of all of this. I don't know how you get over that, but it's going to take a while.

I do think there needs to be more honesty when the industries come to the table and to understand that what they've asked for has been actually met. So the industry asked for the lobster fishery industry not to be impacted, not impacted. That would be a win. I would be running around with my victory flag. No no-take area, another win. What happens is nobody declares victory. I don't know. Ask me in three years.

Senator Christmas: Would the solution in the Eastern Shore Islands area then be a longer runway, more time?

Ms. Fuller: I don't know. I think you need to keep people engaged, but trying to get to consensus is the difficulty. For coastal marine protected areas, if the provincial governments are not on board and are in the process of supporting the MPA opposition, it is very hard to move forward in coastal MPAs.

In offshore it's okay, it's just one jurisdiction, even into the high-tide markets it's one jurisdiction.

Le sénateur Christmas : Pourriez-vous expliquer au comité ce que veut dire ASR?

Mme Fuller : Pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles pour les Premières Nations. L'échéancier ira probablement au-delà de 2020. Le problème sur le terrain, c'est qu'il y a de la désinformation, et il est crucial que cela cesse. Je ne sais pas comment on peut l'arrêter. Mais il y a de la désinformation au sujet des craintes liées à la ZPM, ce qui a empêché les gens d'une petite collectivité d'exprimer leur appui potentiel ou leur désir de participer parce que c'est une petite collectivité qui sait se battre. Elle a tout un passé de lutte pour la protection de sa propre région dont personne d'autre ne s'occupe.

En même temps, il y a toute une histoire de lutte contre l'aquaculture en cages en filet, ce contre quoi les ZPM permettaient de se protéger. Je ne sais pas comment régler les problèmes sur la côte Est. Je n'en dors plus. Il faut que toutes les parties s'engagent honnêtement et fassent preuve de responsabilité : il faut des associations de pêcheurs qui soient financées pour mobiliser les gens, et des collectivités vouées à la conservation qui appuient le milieu de la pêche. Je n'ai jamais vu toutes les organisations aller aussi loin. Nous convenons que le gagne-pain est important, tout comme l'économie. Je ne sais pas quelle est la solution, sauf que nous avons besoin de l'information véritable pour pouvoir avoir un vrai débat. L'autonomisation des collectivités est vraiment importante pour qu'elles se voient comme cogestionnaires et cosurveillantes de la ZPM. C'est vital. Nous avons pu le faire dans le cas de certaines aires marines protégées dans l'Arctique, avec des collectivités inuites, mais c'est vraiment un manque de confiance dans le gouvernement qui est à la base de tout cela. Je ne sais pas comment on peut surmonter cela, mais ça va prendre du temps.

Je pense que les industries doivent être encore plus honnêtes à la table et admettre qu'elles ont bel et bien obtenu ce qu'elles ont demandé. L'industrie a demandé que l'industrie de la pêche au homard ne soit pas touchée. Ce serait une victoire. Je paraderais avec mon drapeau de la victoire. Pas de zone d'interdiction de pêche! Une autre victoire. Que se passe-t-il quand personne ne crie victoire. Je ne sais pas. Posez-moi la question dans trois ans.

Le sénateur Christmas : La solution dans la région des îles de la côte Est serait-elle plus longue, beaucoup plus longue à trouver?

Mme Fuller : Je ne sais pas. Je pense qu'il faut garder les gens mobilisés, mais il est difficile d'arriver à un consensus. Pour les zones côtières protégées, si les gouvernements provinciaux n'adhèrent pas et qu'ils appuient l'opposition aux ZPM, il sera très difficile de créer de telles zones le long des côtes.

Au large, ça va, ce n'est plus qu'un seul et même territoire marin, ainsi que dans le cas des marchés à marée haute, il y a un seul palier de compétence.

In Atlantic Canada, the provincial governments — despite getting money for the supercluster, Atlantic Fisheries Fund money, Ocean Frontier money, and $30 million in fisheries marketing money — are actively undermining the MPA process. So that's another one I don't know how to fix except for, look, you're getting a lot of money for oceans here, guys. Certainly we can come a little bit of the ways along. They're probably listening to me right now.

Senator Christmas: I better stop asking questions. Thank you.

The Chair: Thank you, Senator Christmas. I want to thank our witnesses for adding to our discussion today in a great way.

With that, folks, our next meeting will be scheduled for February 19, if all goes well. We'll see you then.

(The committee adjourned.)

Les gouvernements provinciaux du Canada atlantique — malgré les sommes qu'ils ont reçues pour la supergrappe, les sommes du Fonds des pêches de l'Atlantique et d'Ocean Frontier et les 30 millions de dollars pour la commercialisation des pêches — sapent allègrement le processus de ZPM. Voilà donc un autre problème que je ne sais pas comment régler, sauf qu'on donne déjà beaucoup d'argent pour les activités océaniques ici. Nous pourrions bouger un peu. Ils m'écoutent probablement en ce moment.

Le sénateur Christmas : Je ferais mieux de cesser de poser des questions. Merci.

Le président : Merci, sénateur Christmas. Je tiens à remercier nos témoins d'avoir grandement contribué à la discussion d'aujourd'hui.

Cela dit, notre prochaine réunion aura lieu le 19 février, si tout va bien. Nous vous reverrons alors.

(La séance est levée.)

Wednesday, February 6, 2019

Inuvialuit Regional Corporation:

Duane Ningaqsiq Smith, Chair and Chief Executive Officer.

Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs Secretariate:

Bob Gloade, Chief (by video conference);

John G. Paul, Executive Director (by video conference).

Canadian Aquaculture Industry Alliance:

Tim Kennedy, Executive Director.

Oceans North:

Susanna Fuller, Senior Projects Manager.

West Coast Environmental Law:

Linda Nowlan, Staff Lawyer (by video conference).

World Wildlife Fund Canada:

Sigrid Kuehnemund, Vice President, Ocean Conservation (by video conference).

Le mercredi 6 février 2019

Société régionale des Inuvialuit :

Duane Ningaqsiq Smith, président et chef de la direction.

Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs Secretariate :

Bob Gloade, chef (par vidéoconférence);

John G. Paul, directeur général (par vidéoconférence).

Alliance de l'industrie canadienne de l'aquaculture :

Tim Kennedy, directeur général.

Oceans North :

Susanna Fuller, gestionnaire principale de projets.

West Coast Environmental Law :

Linda Nowlan, avocate salariée (par vidéoconférence).

Fonds mondial pour la nature Canada :

Sigrid Kuehnemund, vice-présidente, Conservation de l'océan (par vidéoconférence).

APPEARING

Tuesday, February 5, 2019

The Honourable Jonathan Wilkinson, P.C., M.P, Minister of Fisheries, Oceans and the Canadian Coast Guard.

WITNESSES

Tuesday, February 5, 2019

BC Seafood Alliance:

Christina Burridge, Executive Director.

Fisheries Council of Canada:

Paul Lansbergen, President;

Carey Bonnell, Vice-President, Sustainability and Engagement, Ocean Choice International.

Maritime Aboriginal Aquatic Resources Secretariate:

Joshua McNeely, Marine Protected Area, SARA Senior Advisor, Maritime Aboriginal Peoples Council.

Fish Food and Allied Workers:

Keith Sullivan, President.

Natural Resources Canada:

Timothy Gardiner, Acting Director General, Petroleum Resources Branch, Energy Sector;

Daniel Lebel, Director General, Geological Survey of Canada, Lands and Minerals Sector.

Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada:

Mark Hopkins, Director General, Natural Resources and Environment Branch, Northern Affairs.

Fisheries and Oceans Canada:

Timothy Sargent, Deputy Minister, Fisheries and Oceans Canada;

Philippe Morel, Assistant Deputy Minister, Aquatic Ecosystems Sector;

Jeff MacDonald, Director General, Oceans Management;

Darren Goetze, Director General, Conservation and Protection.

(*Continued on previous page.*)

COMPARAÎT

Le mardi 5 février 2019

L'honorable Jonathan Wilkinson, C.P., député, ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne.

TÉMOINS

Le mardi 5 février 2019

BC Seafood Alliance :

Christina Burridge, directrice générale.

Conseil canadien des pêches :

Paul Lansbergen, Président;

Carey Bonnell, vice-président, Engagement et développement durable, Ocean Choice International.

Maritime Aboriginal Aquatic Resources Secretariate :

Joshua McNeely, Zone de protection marine, conseiller principal SARA, Maritime Aboriginal Peoples Council.

Fish Food and Allied Workers :

Keith Sullivan, président.

Ressources naturelles Canada :

Timothy Gardiner, directeur général intérimaire, Direction des ressources pétrolières, Secteur de l'énergie;

Daniel Lebel, directeur général, Commission géologique du Canada, Secteur des terres et des minéraux.

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada :

Mark Hopkins, directeur général, Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement, Affaires du Nord.

Pêches et Océans Canada :

Timothy Sargent, sous-ministre, Pêches et Océans Canada;

Philippe Morel, sous-ministre adjoint, Secteur des écosystèmes aquatiques;

Jeff MacDonald, directeur général, Gestion des Océans;

Darren Goetze, directeur général, Conservation et protection.

(*Suite à la page précédente.*)